REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

ANSD
Agence Nationale de
la Statistique et de la Démographie

Service Régional de la Statistique et de la Démographie de Dakar

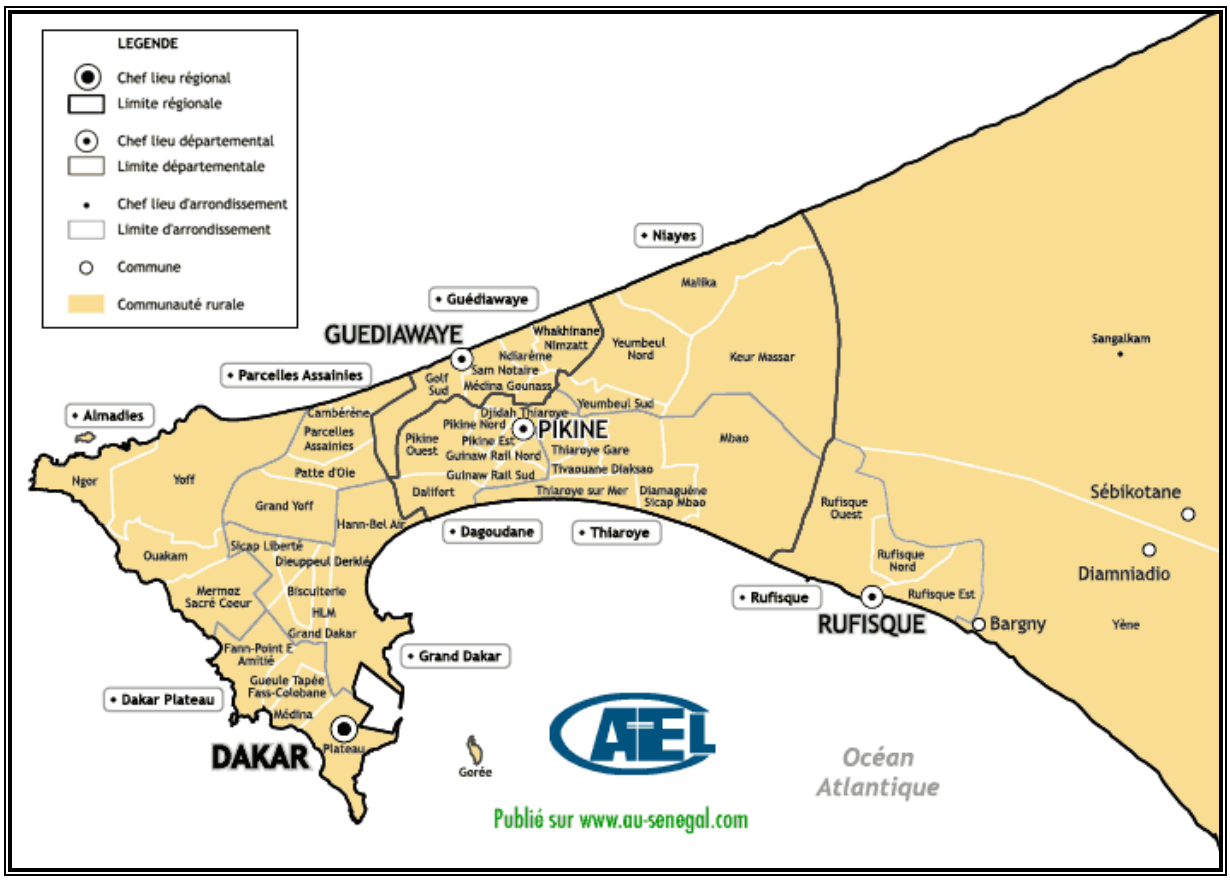

SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE DE LA REGION DE DAKAR DE L'ANNEE 2008

juillet 2009

COMITE DE REDACTION

Président :	**Babakar FALL**, Directeur Général ANSD
Vice Président :	**Mamadou Falou MBENGUE**, Directeur Général Adjoint ANSD
Coordonnateur Général :	**Mamadou NDAO**, Coordonnateur de l'Action Régionale
Equipe technique :	**Mamadou DIENG**, Chef de Service Régional **Sellé BA**, Adjoint Chef de Service Régional **Ndèye Aïda Tall FAYE**, Expert
Appui :	**Fatou Diouf DIARISSO**, Secrétaire **Marie Séga Diallo NDIAYE**, Opératrice de saisie **Ramatoulaye Dia DIOP**, Opératrice de saisie **Maodo TOURE**, Chauffeur

Service Régional de la Statistique et de la Démographie de Dakar
SOTRAC – MERMOZ. Rue 161 – villa n° 73 – Téléphone / fax : (221) 860 44 80
Site Internet : www.ansd.sn E-mail : mamadou.dieng@ansd.sn / modou45@yahoo.fr

SOMMAIRE

COMITE DE REDACTION 2
SOMMAIRE 3
LISTE DES TABLEAUX 5
LISTE DES GRAPHIQUES ET PHOTOS 7
SIGLES ET ABREVIATIONS 8
AVANT PROPOS 10
I. PRESENTATION DE LA REGION 12
I.1. SITUATION GEOGRAPHIQUE 12
I.2. ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL 12
I.3. ENVIRONNEMENT NATIONAL 12
I.4. AIRE D'INFLUENCE DE LA REGION 13
I.5. CLIMAT 13
I.6. GEOMORPHOLOGIE 14
I.7. ORGANISATION ADMINISTRATIVE 15
II. DEMOGRAPHIE 16
II.1. INTRODUCTION 16
II.2. STRUCTURE ET EVOLUTION 16
II.3. REPARTITION SPATIALE 19
II.4. LA MIGRATION CLANDESTINE 21
II.5. CONCLUSION 25
III. URBANISATION, CONSTRUCTION ET HABITAT 27
III.1. INTRODUCTION 27
III.2. URBANISATION 27
III.3. HABITAT ET CONSTRUCTION 30
III.4. CONCLUSION 32
IV. EDUCATION ET FORMATION 34
IV.1. INTRODUCTION 34
IV.2. LE PRESCOLAIRE 35
IV.3. L'ENSEIGNEMENT ELEMENTAIRE 38
IV.4. L'ENSEIGNEMENT MOYEN GENERAL 43
IV.5. L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GENERAL 46
IV.6. ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET FORMATION PROFESSIONNELLE 49
IV.7. ENSEIGNEMENT SUPERIEUR 52
IV.8. EDUCATION NON FORMELLE 55
IV.9. EDUCATION SPECIALE 56
IV.10. FORMATION CONTINUE 57
IV.11. CONCLUSION 58
V. SANTE ET HYGIENE PUBLIQUE 59
V.1. INTRODUCTION 59
V.2. INFRASTRUCTURES ET PERSONNELS 60
V.3. BILAN DES ACTIVITES MENEES ET DES RESULTATS OBTENUS 63
V.4. QUALITE DES SOINS DANS LES FORMATIONS SANITAIRES 69
V.5. PHARMACIE 72
V.6. PARTICIPATION DES POPULATIONS AU FINANCEMENT DE LA SANTE 74
V.7. L'HYGIENE PUBLIQUE 75
V.8. CONCLUSION 79
VI. ASSISTANCE SOCIALE ET LUTTE CONTRE LES INCENDIES 80
VI.1. INTRODUCTION 80
VI.2. ACTION SOCIALE 80
VI.3. LES ACTIVITES MENEES PAR LE GROUPEMENT NATIONAL DES SAPEURS POMPIERS 83
VI.4. CONCLUSION 84
VII. EAU ET ASSAINISSEMENT 85
VII.1. INTRODUCTION 85
VII.2. RESSOURCES EN EAU ET QUALITE 85
VII.3. PRODUCTION ET CONSOMMATION D'EAU 86
VII.4. ASSAINISSEMENT 90
VII.5. CONCLUSION 95
VIII. ENVIRONNEMENT 97
VIII.1. INTRODUCTION 97
VIII.2. LA COLLECTE, L'EVACUATION ET LA GESTION DES DECHETS SOLIDES 98
VIII.3. LA POLLUTION ATMOSPHERIQUE 100
VIII.4. L'EROSION COTIERE 102
VIII.5. INONDATIONS 103
VIII.6. CONCLUSION 104
IX. JUSTICE 105
IX.1. INTRODUCTION 105
IX.2. ADMINISTRATION PENITENCIERE 105

IX.3. EDUCATION SURVEILLEE ... 108
IX.4. CONCLUSION ... 111
X. JEUNESSE ET SPORTS ... 113
X.1. INTRODUCTION ... 113
X.2. JEUNESSE ... 114
X.3. SPORTS ... 121
X.4. CONCLUSION ... 124
XI. ACTIVITES ECONOMIQUES ET EMPLOI ... 126
XI.1. INTRODUCTION ... 126
XI.2. VOLUME ET EVOLUTION DES INVESTISSEMENTS AGREES PAR L'APIX ... 127
XI.3. ETABLISSEMENTS ET EMPLOIS CREES ... 129
XI.4. CONCLUSION ... 132
XII. AGRICULTURE ... 133
XII.1. INTRODUCTION ... 133
XII.2. LA PLUVIOMETRIE ... 134
XII.3. L'HORTICULTURE ... 135
XII.4. LES AUTRES SPECULATIONS AGRICOLES ... 138
XII.5. CONCLUSION ... 141
XIII. ELEVAGE ... 142
XIII.1. INTRODUCTION ... 142
XIII.2. SANTE ANIMALE ... 143
XIII.3. LES PRODUCTIONS ANIMALES ... 143
XIII.4. COMMERCE EXTERIEUR DES ANIMAUX ET DES PRODUITS D'ORIGINE ANIMALE (POA) ... 147
XIII.5. CONCLUSION ... 148
XIV. PECHE ... 149
XIV.1. INTRODUCTION ... 149
XIV.2. PECHE ARTISANALE ... 149
XIV.3. PECHE INDUSTRIELLE ... 151
XIV.4. CONCLUSION ... 152
XV. EAUX ET FORETS ... 153
XV.1. INTRODUCTION ... 153
XV.2. GESTION DU DOMAINE FORESTIER DE LA REGION ... 154
XV.3. SYLVICULTURE ET REBOISEMENT ... 155
XV.4. PROTECTION FORESTIERE ... 156
XV.5. PRODUCTION FORESTIERE ... 157
XV.6. CONCLUSION ... 158
XVI. INDUSTRIE ET ENERGIE ... 160
XVI.1. INTRODUCTION ... 160
XVI.2. ANALYSE DE L'EVOLUTION DE L'ACTIVITE INDUSTRIELLE ... 160
XVI.3. ENERGIE ... 162
XVI.3.1. ENERGIE ELECTRIQUE ... 163
XVI.3.2. LES AUTRES SOURCES D'ENERGIE ... 164
XVI.4. CONCLUSION ... 165
XVII. TOURISME ET ACTIVITES CULTURELLES ... 167
XVII.1. INTRODUCTION ... 167
XVII.2. SITUATION DES RECEPTIFS ... 168
XVII.3. ENTREES, ACCUEIL ET SECURITE DES TOURISTES ... 169
XVII.4. ACTIVITES CULTURELLES ... 170
XVII.5. CONCLUSION ... 170
XVIII. ARTISANAT ... 171
XVIII.1. INTRODUCTION ... 171
XVIII.2. REALISATIONS EN 2008 DE LA CHAMBRE DES METIERS ... 172
XVIII.3. PERSPECTIVES 2009 ... 172
XVIII.4. CONCLUSION ... 173
XIX. TRANSPORT ... 174
XIX.1. INTRODUCTION ... 174
XIX.2. TRANSPORT TERRESTRE ... 175
XIX.3. TRANSPORT MARITIME ... 176
XIX.3.1. Structure du trafic global du port autonome de Dakar ... 176
XIX.3.2. Structure du trafic global par type de conditionnement ... 177
XIX.3.3. Le trafic par sens ... 178
XIX.3.4. Le trafic de véhicules ... 180
XIX.3.5. Le trafic des navires ... 180
XIX.4. TRANSPORT AERIEN ... 181
XIX.5. CONCLUSION ... 181
XX. POSTE ET TELECOMMUNICATIONS ... 182
XX.1. INTRODUCTION ... 182
XX.2. POSTE ... 183
XX.3. TELEPHONIE ET INTERNET ... 185
XX.4. CONCLUSION ... 186

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Structure par groupes d'âges quinquennaux et par sexe de la population de la région de Dakar en 2007 17
Tableau 2 : Evolution de la population résidente de la région de Dakar entre 1976 et 2007 18
Tableau 3 : Répartition de la population de la région de Dakar selon le sexe et la subdivision administrative en 2008..... 20
Tableau 4 : Répartition des structures de prise en charge de la petite enfance de la région de Dakar selon le département et le statut en 2008..... 36
Tableau 5 : Nombre de sections et effectifs/section dans l'enseignement préscolaire de la région de Dakar selon le statut et le département en 2008 37
Tableau 6 : Répartition des établissements d'enseignement moyen de la région de Dakar selon le département en 2008 43
Tableau 7 : Répartition des effectifs scolarisés dans l'enseignement moyen de la région de Dakar selon le département en 2008 44
Tableau 8 : Nombre de Groupes Pédagogiques (GP) et Effectifs/GP de l'enseignement moyen général dans la région de Dakar selon le secteur et le département en 2008..... 44
Tableau 9 : Répartition des enseignants du moyen dans la région de Dakar selon le secteur le sexe et le département en 2008 45
Tableau 10 : Répartition des enseignants du moyen public dans la région de Dakar selon le statut et le département en 2008 45
Tableau 11 : Répartition des effectifs scolarisés dans l'enseignement secondaire de la région de Dakar selon le secteur et le département en 2008 47
Tableau 12 : Répartition des structures d'enseignement secondaire de la région de Dakar selon le secteur et le département en 2008..... 48
Tableau 13 : Nombre de Groupes Pédagogiques (GP) et Effectifs/GP de l'enseignement secondaire général dans la région de Dakar selon le secteur et le département en 2008 48
Tableau 14 : Résultats du BAC technique 2008..... 51
Tableau 15 : Résultats aux examens professionnels..... 51
Tableau 16 : Effectifs formés par l'ONFP selon l'année et les bénéficiaires des plans de formation et de perfectionnement 57
Tableau 17 : Statistiques des formations financées par FONDEF..... 58
Tableau 18 : Répartition des infrastructures sanitaires publiques de la région selon le type par département en 2007 60
Tableau 19 : Liste des EPSNH rattachés selon les domaines techniques de compétences 61
Tableau 20 : Indicateurs de Couverture sanitaire des populations de la région de Dakar en 2008..... 61
Tableau 21 : Répartition du personnel Clé des structures sanitaires de la région de Dakar autres que les hôpitaux et taux de couverture selon le Type en 2007..... 62
Tableau 22 : Répartition du personnel Clé des Etablissements Publics de Santé (EPS) de la région de Dakar et taux de couverture selon le Type en 2007..... 62
Tableau 23 : Bilan du PEV dans la région de Dakar en 2008..... 64
Tableau 24 : Résultats de la surveillance des maladies à potentiel épidémique, des maladies à éradiquer et des MAPI dans la région de Dakar selon le département et le district en 2008 66
Tableau 25 : répartition des personnes atteintes de tuberculose qui ont subi un test de dépistage et recevant un traitement en fonction des départements en 2008..... 67
Tableau 26 : Résultats des campagnes de supplémentation en vitamine A et de déparasitage menées dans la région de Dakar en 2008 69
Tableau 27 : Répartition des travaux effectués pour améliorer l'approvisionnement en eau potable dans la région de Dakar selon le département en 2008 88
Tableau 28 : Tarification des abonnés domestiques à l'eau 89
Tableau 29 : Tarification des abonnés maraîchers à l'eau..... 89
Tableau 30 : Réalisations de l'ONAS dans la région de Dakar en 2008 93
Tableau 31 : Répartition des structures de prise en charge de l'éducation surveillée dans la région de Dakar en 2008..... 108
Tableau 32 : Evolution des effectifs d'enfants pris en charge dans les structures d'éducation surveillée de la région de Dakar entre 2007 et 2008 selon le motif de la prise en charge et le sexe..... 110
Tableau 33 : Evolution des effectifs scolaires de l'éducation surveillée de la région de Dakar selon le cycle et l'année..... 111
Tableau 34 : Nombre de jeunes mobilisés par l'ANEJ dans la région de Dakar selon l'activité en 2008 117
Tableau 35 : Répartition des projets montés dans la région de Dakar selon le département, le coût et le nombre d'emplois à créer en 2008..... 118
Tableau 36 : Répartition des personnes ayant bénéficié de formation en entreprenariat par l'ANEJ dans la région de Dakar selon la cible, le sexe et le département en 2008 119
Tableau 37 : Disciplines sportives pratiquées dans la région de Dakar en 2008 122
Tableau 38 : Répartition des infrastructures sportives de la région de Dakar selon le département et le statut en 2007..... 123
Tableau 39 : Répartition des projets agréés dans la région de Dakar selon le secteur d'activité en 2008 128
Tableau 40 : Répartition des projets agréés par l'APIX dans la région de Dakar selon le département en 2008..... 129
Tableau 41 : Statistiques de créations de NINEA dans la région de Dakar durant la période allant du 2 janvier au 15 décembre 2008..... 129
Tableau 42 : Répartition des contrats de travail enregistrés selon le type et la région en 2008 et ceux enregistrés dans la région de Dakar selon le type en 2007 131
Tableau 43 : Evolution de la pluviométrie dans le département de Rufisque durant l'hyvernage selon le mois 134
Tableau 44 : Quantités de semences distribuées dans la région de Dakar durant la campagne 2008/2009 selon la spéculation 139
Tableau 45 : Evolution des cultures céréalières dans la région de Dakar entre les campagnes 2007/2008 et 2008/2009 139
Tableau 46 : Evolution des autres cultures dans la région de Dakar entre les campagnes 2007/2008 et 2008/2009..... 140
Tableau 47 : Evolution des autres cultures dans la région de Dakar entre les campagnes 2007/2008 et 2008/2009 (suite1) .. 140
Tableau 48 : Evolution des autres cultures dans la région de Dakar entre les campagnes 2007/2008 et 2008/2009 (suite2) .. 141

Tableau 49 : Estimation du cheptel de la région de Dakar selon l'espèce et le département en 2008 144
Tableau 50 : Estimation des quantités de lait produites par l'élevage extensif dans la région de Dakar selon l'espèce et le département en 2008 145
Tableau 51 : Evolution des statistiques des abattages contrôlés de viande dans les abattoirs de Rufisque et de la SOGAS selon les espèces 145
Tableau 52 : Statistiques de la production de viande de volaille en 2008..... 146
Tableau 53 : débarquements de la pêche artisanale dans la région de Dakar selon la destination finale des produits..... 151
Tableau 54 : Débarquements de la pêche industrielle selon le type de bateau de pêche 151
Tableau 55 : Débarquements de la pêche industrielle selon l'espèce marine..... 152
Tableau 56 : Quantités de plants produits dans la région de Dakar selon le département en 2008..... 156
Tableau 57 : Répartition du nombre d'abonnés à l'électricité dans la région de Dakar selon la tension par département au mois de décembre 2008..... 163
Tableau 58 : Répartition de la consommation d'énergie électrique dans la région de Dakar selon la tension par département au mois de décembre 2008..... 164
Tableau 59 : Répartition des ventes de caarburant dans la région de Dakar selon le type et l'année..... 164
Tableau 60 : Evolution des estimations de ventes d'autres produits pétroliers dans la région de Dakar, entre 2007 et 2008, selon le type 165
Tableau 61 : Evolution des quantités de gaz commercialisées dans la région de Dakar selon le mode de conditionnement..... 165
Tableau 62 : Répartition des infrastructures hôtelières de la région de Dakar selon le type de réceptif et la capacité d'accueil 168
Tableau 63 : Répartition des opérations effectuées par le Service Régional des Transports de Dakar selon la nature en 2008 175
Tableau 64 : Répartition du courrier ordinaire qui a été traité par les bureaux de poste de la région de Dakar selon le département en 2008 183
Tableau 65 : Répartition du nombre d'objets recommandés qui ont été traités par les bureaux de poste de la région de Dakar selon le département en 2008 183
Tableau 66 : Répartition du nombre de colis qui ont été traités par les bureaux de poste de la région de Dakar selon le département en 2008 184
Tableau 67 : Répartition des émissions de mandats et transferts et des versements à la CNE dans les bureaux de poste de la région de Dakar entre 2007 et 2008 par département..... 184
Tableau 68 : Répartition des paiements de mandats et transferts et des remboursements de la CNE et paiements BRED dans les bureaux de poste de la région de Dakar en 2008 selon le département..... 184

LISTE DES GRAPHIQUES ET PHOTOS

Graphique 1 : Pyramide des âges de la région de Dakar en 2008 18
Graphique 2 : Répartition de la population de la région de Dakar selon le département de résidence en 2008..... 19
Graphique 3 : Densités de population des différents départements de la région de Dakar en 2008 21
Graphique 4 : Répartition de la population urbaine de la région de Dakar selon la ville ou commune de résidence en 2008 28
Graphique 5 : Répartition des structures de prise en charge de la petite enfance de la région de Dakar durant l'année scolaire 2007/2008 selon le département 35
Graphique 6 : Répartition des effectifs dans le préscolaire durant l'année scolaire 2007/2008 dans la région de Dakar selon le département 37
Graphique 7 : Répartition des écoles élémentaires de la région de Dakar durant l'année scolaire 2007/2008 selon le département 39
Graphique 8 : Répartition des écoles élémentaires de la région de Dakar selon le statut durant l'année scolaire 2007/2008 39
Graphique 9 : Répartition des effectifs de l'enseignement élémentaire dans la région de Dakar selon le département durant l'année scolaire 2007/2008..... 40
Graphique 10 : Répartition des enseignants de l'enseignement élémentaire dans la région de Dakar selon le département durant l'année scolaire 2007/2008..... 41
Graphique 11 : Répartition des effectifs d'étudiants de l'UCAD selon la faculté 54
Graphique 12 : répartition des patients sous Anti Rétro Viraux (ARV) dans la région de Dakar selon les départements en 2008 67
Graphique 13 : Répartition des infractions commises lors des visites domiciliaires selon le type en 2008..... 78
Graphique 14 : Répartition des infractions commises lors des visites de contrôle de la salubrité des ERP selon le type en 2008 78
Graphique 15 : Répartition des sorties effectuées par le Groupement National des Sapeurs Pompiers dans la région de Dakar selon la nature en 2008 83
Graphique 16 : Répartition de la consommation d'eau potable dans la région de Dakar selon le type de consommateur en 2008 87
Graphique 17 : Répartition des abonnés à l'eau potable dans la région de Dakar selon le département en 2008..... 87
Graphique 18 : Répartition des écroués dans les prisons de la région de Dakar selon la classe d'âges en 2008..... 106
Graphique 19 : Répartition des écroués dans la région de Dakar selon la nature de l'infraction commise en 2008..... 107
Graphique 20 : Répartition des éducateurs spécialisés exerçant dans la région de Dakar selon le département en 2008 109
Graphique 21 : Répartition des jeunes demandeurs d'emploi de la région de Dakar inscrits dans la base de données de l'ANEJ selon le niveau d'études en 2008..... 119
Graphique 22 : Répartition des créations de NINEA dans la région de Dakar selon la forme juridique en 2008 130
Graphique 23 : Répartition des créations de NINEA dans la région de Dakar selon le macro secteur en 2008..... 130
Graphique 24 : Répartition des superficies emblavées pour les produits horticoles dans la région de Dakar en 2008 selon la spéculation 136
Graphique 25 : Répartition des productions horticoles dans la région de Dakar selon la spéculation en 2008..... 137
Graphique 26 : Répartition du nombre de pirogues immatriculées dans la région de Dakar selon le département 150
Graphique 27: Carte des aires protégées de la région de Dakar..... 153
Graphique 28 : Structure du trafic global du PAD selon le type de conditionnement en 2008..... 177

Photo 2 : Elèves se rendant dans une Case des tout petits..... 35
Photo 3 : Ecole élémentaire (PEBD) 38
Photo 4 : Collège PAEM/classe 43
Photo 5 : Le lycée moderne de Dakar 46
Photo 6 : Images de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar et de son parrain..... 52
Photo 7 : Images de l'Ecole Supérieure Polytechnique de Dakar 53
Photo 8 : un bassin de la station d'épuration de Cambérène..... 90
Photo 9 : Cimenterie de Rufisque..... 100
Photo 10 : Images d'embouteillages à Dakar..... 101
Photo 11 : Jeunes à la plage de Ngor..... 113
Photo 12 : Echantillon de quelques légumes et fleurs cultivés dans la région de Dakar..... 135
Photo 13 : Quelques espèces élevées dans la région de Dakar..... 142
Photo 14 : Vue sur l'Ile de Gorée..... 167
Photo 15 : Sculpteurs du village artisanal de Soumbédioune..... 171
Photo 16 : Corniche Ouest de Dakar 174
Photo 17 : Terminal à conteneurs du PAD..... 176

SIGLES ET ABREVIATIONS

Sigles et abréviations	Significations
AATR	Agence Autonome des Travaux Routiers
ADM	Agence de Développement Municipal
AGETIP	Agence des Travaux d'Intérêt Public contre le Sous-emploi
AGR	Activités Génératrices de Revenus
ANEJ	Agence Nationale pour l'Emploi des jeunes
ANOCI	Agence Nationale pour l'Organisation de la Conférence Islamique
ANSD	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
AOC	Œufs A Couver
AOF	Afrique Occidentale Française
APIX	Agence de Promotion des Investissements et des Grands Travaux
ASC	Association Socio Culturelle
BCG	Vaccin contre la tuberculose
BCI	Budget Consolidé d'Investissement
BIT	Bureau International du Travail
BTP	Bâtiments et Travaux Publics
CDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CETUD	Conseil Exécutif des Transports Urbains de Dakar
CNE	Caisse Nationale d'Epargne
CPRS	Centre de Promotion et de Réinsertion Sociale
CSS	Caisse de Sécurité Sociale
DESPS	Direction de l'Education Surveillée et de la Protection Sociale
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
ECV	Enfant Complètement Vacciné
ENFHT	Ecole Nationale de Formation Hôtelière et Touristique
EPS	Etablissements Publics de Santé
ERP	Etablissement Recevant du Public
ESPS	Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal
FONDEF	Fonds de Développement de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle
GIE	Groupement d'Intérêt Economique
IDEN	Inspection Départementale de l'Education Nationale
IEC	Informations Education Communication
IHPC	Indice Harmonisé des Prix à la Consommation
IPRES	Institut de Prévoyance Retraite du Sénégal
IREF	Inspection Régionale des Eaux et Forêts
IRSV	Inspection Régionale des Services Vétérinaires
IST	Infection Sexuellement Transmissible
LPSE	Lettre de Politique Sectorielle de l'Environnement
LPSH	Lettre de politique Sectorielle de l'Habitat
LPUAT	Lettre de politique Sectorielle de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire
MAPI	Manifestation Post vaccinale Indésirable Identifiée

Sigles et abréviations	Significations
OCI	Organisation de la Conférence Islamique
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONAS	Office National de l'Assainissement du Sénégal
ONFP	Office National de la Formation Professionnelle
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAD	Port Autonome de Dakar
PAIS	Programme d'Alphabétisation Intensive du Sénégal
PAPA	Projet d'Appui à la Promotion des Aînés
PEBD	Projet Educative dans la Banlieue de Dakar
PELT	Projet d'Approvisionnement en Eau à Long terme
PENTA	Diphtérie, tétanos, coqueluche, poliomyélite, hépatite B
PEPAM	Programme Eau Potable Assainissement pour le Millénaire
PEV	Programme Elargi de Vaccination
PFA	Paralysies Flasques Aigues
RBC	Réhabilitation à Base Communautaire
SAR	Société Africaine de Raffinage
SDE	Sénégalaise Des Eaux
SENELEC	Société Nationale d'Electricité du Sénégal
SICAP	Société Immobilière du Cap Vert
SIDA	Syndrome Immuno Déficience Acquise
SNHLM	Société Nationale des Habitations à Loyer Modéré
SNIS	Service National de l'Information sanitaire
SOGAS	Société de Gestion des Abattoirs du Sénégal
SONATEL	Société Nationale de Télécommunications
SONES	Société Nationale des Eaux du Sénégal
SRAS	Service Régional de l'Action Sociale
SRH	Service Régional d'Hygiène
SST	Service des Statistiques du Travail
TOM	Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères
VAR	Vaccin anti rougeoleux
VAT	Vaccin antitétanique
VIH	Virus Immunodéficience Humaine
VRD	Voirie, Réseau et Divers

AVANT PROPOS

Le Gouvernement du Sénégal, avec l'appui des partenaires au développement, a engagé depuis 2004 une réforme en profondeur du Système Statistique National (SSN) pour le rendre plus performant et l'adapter aux mutations économiques, politiques et sociales en cours. Il s'agit de doter notre pays d'un système d'information statistique capable d'appuyer efficacement la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des nouvelles stratégies et politiques de développement, notamment la Stratégie de Réduction de la Pauvreté, la Stratégie de Croissance Accélérée et les Objectifs du Millénaire pour le Développement.

Dans ce cadre, le Sénégal a élaboré une Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS) pour la période 2008–2013 afin que la production statistique se fasse de manière transparente et conformément aux besoins des utilisateurs et aux normes de qualité retenues au niveau mondial. Cette stratégie élaborée selon une démarche participative et transparente a été validée le 25 juin 2007. Elle a permis, non seulement de diagnostiquer l'ensemble du Système Statistique National pour en identifier toutes les insuffisances à corriger et les acquis à conserver, mais également et surtout, de s'accorder sur une vision et un plan d'actions à mettre en œuvre pour permettre au SSN de se hisser au niveau des plus performants du monde.

Depuis la mutation institutionnelle de l'ex Direction de la Prévision et de la Statistique (DPS) en Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) et Direction de la Prévision et des Etudes Economiques (DPEE), intervenue en 2006, les autorités de l'Agence ont très tôt compris la nécessité de renforcer les bureaux régionaux de la statistique, devenus Services Régionaux de la Statistique et de la Démographie (SRSD), en moyens humains et matériels. Cela, pour matérialiser leur ambition de tendre vers une décentralisation plus poussée des activités opérationnelles de l'Agence ; le siège s'occupant des activités d'impulsion, de conception, de coordination, d'harmonisation des concepts, définitions et méthodes, de contrôle et de suivi-évaluation pour l'ensemble du Système Statistique National.

Les Situations Economiques et Sociales (SES) régionales, réalisées chaque année par les SRSD pour l'année N-1, figurent en bonne place parmi les produits phares de l'ANSD. Elles constituent d'importants instruments de planification du développement économique et social régional et outils d'aide à la décision aux niveaux régional et local. L'exercice d'analyse de la conjoncture qu'elles constituent n'a évidemment pas pour ambition l'exhaustivité, encore moins l'exactitude, mais il veut présenter de manière synthétique les modes de fonctionnement essentiels de l'économie régionale.

Les SES seront complétées par les rapports régionaux des nombreuses enquêtes et autres recensements que l'ANSD est en train de préparer et qui seront davantage décentralisées pour permettre de mieux satisfaire les besoins en informations statistiques des acteurs et décideurs locaux.

La présente édition, comme celles qui l'ont précédée, essaie d'embrasser la quasi-totalité des secteurs de l'activité économique et sociale de la région. Elle met surtout en relief l'information quantitative et tente, par des analyses sommaires, de décrire la situation de chaque secteur d'activité au niveau régional. Que les responsables des services techniques de la région trouvent ici l'expression de nos vifs remerciements pour leur collaboration sans faille et la qualité de leurs informations. Tout le mérite de ce document leur revient et les imperfections sont à inscrire au passif des rédacteurs.

Les remarques et suggestions en vu d'améliorer le document sont les bienvenues.

Babakar FALL
Directeur Général
Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie

I. PRESENTATION DE LA REGION

I.1. SITUATION GEOGRAPHIQUE

La région de Dakar est située dans la presqu'île du Cap Vert et s'étend sur une superficie de 550 km², soit 0,28 % du territoire national. Elle est comprise entre les 17° 10 et 17° 32 de longitude Ouest et les 14° 53 et 14° 35 de latitude Nord. Elle est limitée à l'Est par la région de Thiès et par l'Océan Atlantique dans ses parties Nord, Ouest et Sud.

I.2. ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL

La région de Dakar occupe une position de carrefour qui en fait un passage obligé pour tous les moyens de transport faisant la liaison entre l'Europe et les Amériques. De même, elle constitue l'un des sites de la côte ouest africaine les plus rapprochés de l'Amérique tropicale. La région a vu se développer d'autres fonctions qui en ont fait pendant plusieurs décennies le symbole de l'AOF.

L'implantation à proximité du port, le long de la baie de Hann jusqu'à Rufisque et Bargny, de grosses unités industrielles assurant la transformation des produits locaux destinés à l'exportation, la manufacture de produits importés destinés au marché local national, fait de Dakar un véritable centre industriel de la sous région.

La région constitue également un creuset culturel avec la présence de l'Université Cheikh Anta DIOP et de prestigieuses écoles supérieures de formation dont les rayonnements dépassent largement les frontières nationales.

L'accession à l'indépendance des pays de l'ex AOF fit régresser l'économie dakaroise, mais la région conserve encore jalousement ses rôles culturels et politiques dans le monde.

Par ailleurs, la région est à la tête d'un vaste réseau de communication et possède une infrastructure très développée qui en fait un centre régional. Le port et l'aéroport de Dakar forment un point de jonction entre l'Europe, l'Afrique de l'Ouest et les Amériques et sont aussi une porte de sortie pour les pays limitrophes. Les télécommunications aussi jouissent des efforts qualitatifs et quantitatifs déployés par les opérateurs ces dernières années. Ainsi, contribuent-ils pour beaucoup à la préservation de la place de la région dans le nouveau contexte de la mondialisation.

I.3. ENVIRONNEMENT NATIONAL

Aucune région de l'intérieur n'est en mesure de concurrencer celle de Dakar, ni au niveau démographique, ni à celui des services publics, des équipements, de l'emploi et des activités. Elle doit cette suprématie à l'accaparement progressif des activités autrefois réparties en divers points du pays. La région est devenue le siège du gouvernement et concentre en même temps l'essentiel des établissements commerciaux et financiers ainsi que des industries.

Malgré la politique d'aménagement du territoire, de développement régional et de décentralisation, la région de Dakar regroupe la plupart des emplois permanents dans le pays. La capacité polarisatrice de la région de Dakar a été favorisée par la densité du réseau routier du pays. Celui-ci favorise les liaisons verticales nécessaires à l'économie d'exportation. Ainsi, 75% des trajets intérieurs de marchandises ont pour origine ou pour destination Dakar. Ceci résulte du poids économique de la région que le tracé des réseaux routiers et des voies ferrées a fortement renforcé.

I.4. AIRE D'INFLUENCE DE LA REGION

Elle se définit comme étant la zone où les échanges de produits agricoles et halieutiques en particulier, sont sous le contrôle direct de la capitale.

Rufisque dont une grande partie des habitants travaille quotidiennement à Dakar et dont la petite zone industrielle est en fait un prolongement de la grande zone industrielle dakaroise peut être considérée comme un satellite de la capitale. Thiès et Mbour par contre entretiennent avec la région des relations quotidiennes, mais de natures différentes.

Dans les secteurs proches de l'agglomération dakaroise, les activités des producteurs sont tournées vers la satisfaction des besoins de la région (cas des maraîchers de Sangalkam, Sébikhotane, des pêcheurs de la Petite Côte jusqu'à Yenne). Il en est de même de Kayar, dans la région de Thiès, qui déverse quotidiennement d'importantes quantités de produits halieutiques dans la région.

Les régions de Diourbel, Saint-Louis, Kaolack et Louga connaissent des relations avec Dakar dans une moindre mesure du fait de la distance qui les sépare.

Il faudrait aussi signaler que malgré les longues distances qui les séparent de la capitale, les régions de Kolda, Tambacounda et Ziguinchor entretiennent avec Dakar des relations privilégiées.

Ainsi, la région de Dakar voit son influence s'étendre sur l'ensemble du pays, voire au-delà des frontières.

I.5. CLIMAT

Le climat de type canarien subit fortement l'influence des facteurs géographiques et atmosphériques. Par la présence d'une façade maritime ceinturant presque toute la région, il est caractérisé, pendant une bonne période de l'année, par un micro – climat marqué par l'influence de l'alizé maritime ; d'où l'existence d'une fraîcheur et d'une humidité quasi permanente et relativement forte de l'ordre de 25%. Toutefois, l'harmattan, l'alizé continental saharien, se fait sentir faiblement en saison sèche et au fur et à mesure que l'on s'éloigne des côtes.

La température varie entre 17° et 25° C de décembre à avril et de 27° à 30 ° C de mai à novembre. Le régime des vents est marqué par l'influence prédominante de l'alizé. Ce dernier est issu de l'anticyclone des Açores. Sa direction principale varie du Nord-Nord-ouest au Nord-Nord-est.

La pluviométrie est caractérisée par une durée relativement courte de l'hivernage, variant entre trois et quatre mois de juin à octobre. Elle est marquée, d'une part, par une inégale répartition dans le temps et dans l'espace et, d'autre part, par une faiblesse des quantités d'eau enregistrées.

Il est important de souligner que la région de Dakar se situe entre les isohyètes 300 et 600 mm et les normes saisonnières (1930 – 1960 et 1951 – 1980) sont respectivement de 552,2 et 472,5 mm.

I.6. GEOMORPHOLOGIE

Sur le plan géomorphologique, la région de Dakar peut être divisée en trois (3) grandes parties d'Ouest en Est :

a) L'extrémité occidentale qui se divise elle–même en trois zones :

- La zone Sud-est, d'altitude comprise entre 15 et 40 m, est formée de coulées volcaniques et d'affleurements du substratum (limons, marnes et calcaires) recouvert au centre d'une cuirasse latéritique. Cette zone correspond aux quartiers du Plateau dans le département de Dakar.
- La zone centrale qui présente une altitude inférieure à 10 m. Elle est constituée de sables reposant sur un substratum argilo calcaire avec quelques affleurements. Cette zone abrite les quartiers d'habitation populaire de la Médina et les quartiers résidentiels de Fenêtre Mermoz, Point E et la zone industrielle.
- La partie Nord-Ouest qui correspond au second massif d'origine volcanique dont l'altitude moyenne est la plus élevée de la région (plus de 60 m). Cette zone abrite les villages traditionnels de Ouakam, Ngor et Yoff ainsi que l'aéroport international de Dakar.

b) La deuxième grande partie de la presqu'île du Cap Vert :

Elle comprend un ensemble de cordons dunaires reposant sur un substratum marneux et sur lesquels sont bâties les villes de Pikine et de Guédiawaye. Entre ces dunes, s'est établie une série de lacs asséchés et de bas fonds très fertiles appelés « Niayes ». C'est le domaine de la culture maraîchère et de la floriculture. Les sables aquifères qui sont sous les sables superficiels abritent la nappe infra basaltique et la nappe de Thiaroye.

c) La partie orientale de la région :

Elle comprend un ensemble de collines et de plateaux d'altitudes inférieures à 50m. Elle abrite le territoire du département de Rufisque. Sa couverture géologique comprend une alternance de marnes et de calcaires dont les plus perméables, les calcaires paléocènes de Sébikhotane, les sables et les grès du mæstrichien, renferment des nappes aquifères importantes. On y observe le prolongement des bas fonds fertiles et des sols aptes au maraîchage et à l'arboriculture particulièrement dans la zone rurale.

I.7. ORGANISATION ADMINISTRATIVE

L'organisation administrative de la région de Dakar a connu des mutations de plusieurs ordres depuis l'époque coloniale.

Mais, depuis 2002, par décret n° 2002 – 166 du 21 Février 2002 fixant le ressort territorial et le chef-lieu des régions et départements, la région de Dakar est organisée administrativement en :

- Quatre départements : Dakar, Pikine, Guédiawaye et Rufisque ;
- Dix arrondissements : quatre (04) dans le département de Dakar (Almadies, Dakar Plateau, Grand Dakar, Parcelles Assainies), un(01) dans celui de Guédiawaye et qui porte le même nom que le département, trois (03) dans celui de Pikine (Dagoudane, Niayes, Thiaroye) et deux (02) dans celui de Rufisque (Rufisque, Sangalkam) ;
- Quarante-trois (43) communes d'arrondissements : dix neuf (19) dans le département de Dakar, cinq (05) dans celui de Guédiawaye, seize (16) dans celui de Pikine et trois (03) dans celui de Rufisque ;
- Deux (02) communautés rurales situées toutes les deux dans le département de Rufisque : Sangalkam et Yène ;
- Quatre (04) villes : Dakar, Pikine, Guédiawaye et Rufisque ;
- Trois (03) communes : Bargny, Diamniadio et Sébikhotane.

II. DEMOGRAPHIE

II.1. INTRODUCTION

Les données démographiques utilisées dans ce chapitre sont issues des projections de la population de la région de Dakar de 2002 à 2012 réalisées par l'ANSD en juin 2008, des résultats des RGPH réalisées par l'ANSD (ex-DPS) en 1976, 1988 et 2002. La population analysée ici est la population résidente, c'est-à-dire celle composée des résidents présents et des résidents absents.

L'analyse de ces différentes informations va porter sur la structure et l'évolution de la population régionale et sa répartition spatiale. Les dernières statistiques existant sur la migration, collectées avec l'enquête de conjoncture sociale qui a été menée dans la région par l'ANSD en octobre et novembre 2007, ont déjà fait l'objet d'une analyse dans la « Situation Economique et Sociale de la région de Dakar pour l'année 2007 ». Cependant, l'année 2008 a été marquée par la recrudescence de l'émigration clandestine, principalement vers l'Espagne. Aussi, à défaut de nouvelles statistiques sur la migration dans la région d Dakar, nous allons consacrer une section à l'analyse de la recrudescence de l'émigration clandestine durant les années 2006, 2007 et 2008.

Enfin, en l'absence de nouvelles enquêtes, les résultats des plus récentes ayant fait l'objet d'analyses dans les précédentes éditions de la situation économique et sociale régionale, la nuptialité et la fécondité ne seront pas analysées dans ce document. Par contre, la santé maternelle et infantile le sera dans le chapitre réservé à la santé. Quant à l'urbanisation, elle va être traitée dans un chapitre à part avec la construction et l'habitat.

II.2. STRUCTURE ET EVOLUTION

La population de la région de Dakar est estimée en 2008 à 2 482 294 habitants dont 50,1% de sexe masculin contre 49,9% de sexe féminin. Elle représente près du quart (21,0%) de la population totale du pays, estimée à 11 841 123 habitants. Ce qui fait de la région de Dakar la plus peuplée du pays. Sa macrocéphalie est certainement due au fait qu'elle est de loin la région la mieux dotée en infrastructures économiques, sociales et culturelles, faisant d'elle une terre privilégiée pour l'exode rural et, du fait de sa situation géographique, une région de transit pour l'émigration internationale.

La structure par âges montre que la population de la région de Dakar demeure très jeune en 2008, avec 44,7% ayant moins de 20 ans (45,1% chez les jeunes de sexe masculin contre 44,3% chez ceux de sexe féminin). Si l'on considère l'ensemble de la population des enfants et des jeunes, c'est-à-dire celle de moins de 35 ans, cette proportion se situe à 72,2% (72,7% chez les jeunes de sexe masculin contre 71,7% chez ceux de sexe féminin). C'est donc dire que les jeunes représentent plus des deux tiers de la population de la région de Dakar quelque soit le sexe.

Cette jeunesse de la population est certainement à l'origine des nombreuses mesures prises par les pouvoirs publics depuis quelques années, appuyés par les partenaires au développement, pour, entre autres, accroître sensiblement les infrastructures scolaires et universitaires et booster la création d'emplois. Ce qui permettra à terme d'augmenter les capacités d'accueil du secteur de l'éducation et de la formation et de faciliter l'insertion des jeunes dans le monde du travail.

Tableau 1 : Structure par groupes d'âges quinquennaux et par sexe de la population de la région de Dakar en 2007

Groupes d'âges	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
0 - 4 ans	14,2%	14,0%	**14,1%**
5 - 9 ans	12,0%	10,4%	**11,2%**
10 - 14 ans	9,2%	9,1%	**9,2%**
15 - 19 ans	9,7%	10,8%	**10,3%**
20 - 24 ans	9,8%	10,1%	**9,9%**
25 - 29 ans	9,4%	9,7%	**9,5%**
30 - 34 ans	8,4%	7,6%	**8,0%**
35 - 39 ans	7,2%	6,8%	**7,0%**
40 - 44 ans	5,3%	5,8%	**5,6%**
45 - 49 ans	4,1%	3,8%	**3,9%**
50 - 54 ans	3,4%	3,2%	**3,3%**
55 - 59 ans	2,6%	2,7%	**2,6%**
60 - 64 ans	1,5%	2,2%	**1,8%**
65 - 69 ans	1,5%	1,5%	**1,5%**
70 - 74 ans	0,6%	0,9%	**0,7%**
75 - 79 ans	0,6%	0,7%	**0,6%**
80 ans et +	0,6%	0,7%	**0,7%**
TOTAL	**1 242 463**	**1 239 831**	**2 482 294**

Source : SRSD de Dakar à partir des projections de la population de la région de Dakar de 2002 à 2012, ANSD juin 2008

Cette jeunesse de la population est illustrée par la pyramide des âges ci-après qui présente une base très large avec un sommet rétrécit, caractéristique des populations jeunes. Quant aux personnes âgées (60 ans et plus), elles ne représentent que 5,3% de la population (4 ,8% chez les aînés de sexe masculin contre 5,9% chez ceux de sexe féminin). Cela est certainement dû aux effets combinés de l'immigration, qui concerne principalement les jeunes, et au fait que beaucoup d'anciens immigrés, une fois devenus âgés ont tendance à retourner passer leurs vieux jours dans leur terroir d'origine.

Graphique 1 : Pyramide des âges de la région de Dakar en 2008

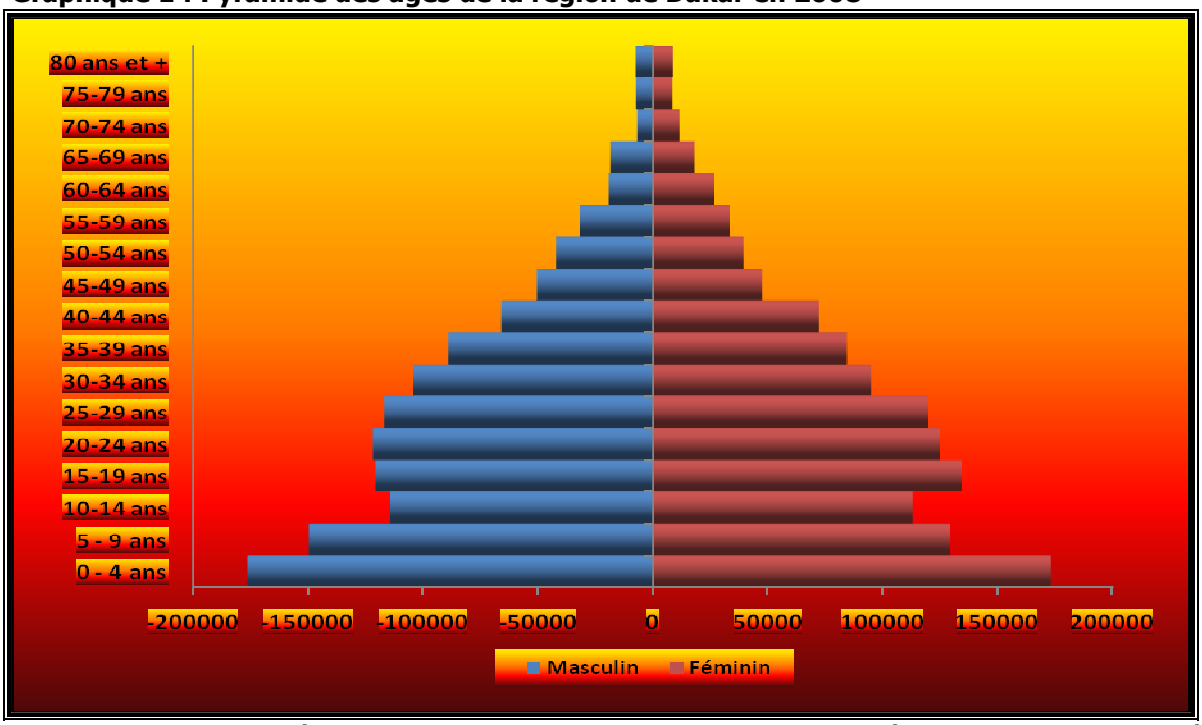

Source : SRSD de Dakar à partir des projections de la population de la région de Dakar de 2002 à 2012, ANSD juin 2008

Par ailleurs, la densité de la population, qui était déjà la plus élevée du pays, s'est accrue en passant de 4 415 habitants au km² en 2007 à 4 513 habitants au km² en 2008 du fait des effets combinés de l'accroissement naturel de la population et de la migration.

Le taux d'accroissement annuel intercensitaire de la région de Dakar se situe à 4,4% entre 1976 et 1988 et à 2,7% entre 1988 et 2002. Et le taux d'accroissement moyen annuel entre 2002 et 2008 est de 2,8%.

Ainsi donc, le taux d'accroissement a été très élevé entre 1976 et 1988, sans doute à cause de l'exode rural massif consécutif à la longue sécheresse et la crise économique qu'à connu le pays durant ces années, avant de se stabiliser depuis lors à un niveau moyen de 2,8%.

Tableau 2 : Evolution de la population résidente de la région de Dakar entre 1976 et 2007

	1976[1]	1988[2]	2002[3]	2008[4]
Population résidente	892 127	1 488 941	2 167 793	2 428 155
Taux en %		4,4%	2,7%	2,8%

Sources : Calculs effectués par le SRSD de Dakar à partir des résultats de :

1. **Recensement Général de la Population de 1976**
2. **Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 1988**
3. **Recensement Général de la population et de l'Habitat de 2002**
4. **Projections de la population de la région de Dakar de 2002 à 2012, ANSD juin 2008**

Enfin, l'espérance de vie à la naissance en 2007 est de 59,8 ans dans la région de Dakar. Mais il est plus élevé chez les femmes (61,3 ans) que chez les hommes (58,4 ans).

Ces caractéristiques de tendance centrale notées dans la structure par sexe et âge de la population régionale cachent des différences notables entre les différentes entités administratives et locales qui composent la région comme nous allons le voir dans la répartition spatiale qui suit.

II.3. REPARTITION SPATIALE

Parmi les quatre départements que compte la région, celui de Dakar, avec 39,9% de la population régionale, est le plus peuplé, suivi de très près par le département de Pikine (35,5%). Quant aux départements de Guédiawaye (12,0%) et de Rufisque (12,6%), ils sont de loin les moins peuplés de la région.

Cela est probablement dû au fait que le département de Dakar concentre l'essentiel des centres administratifs et politiques ainsi que des infrastructures économiques du pays et que celui de Pikine qui, avec Guédiawaye, constitue sa banlieue la plus proche, dispose de réserves foncières très importantes qui en ont jusqu'ici fait la principale zone dortoir et de recasement des personnes déplacées de ce dernier. Quant au département de Guédiawaye, bien que plus proche de la ville de Dakar que celui de Rufisque, il est handicapé par le quasi épuisement de ses réserves foncières qui, du reste, sont fort modestes comparées à celles des autres départements de la région.

Toutefois, il convient de souligner que cette situation risque sous peu de changer avec la transformation soutenue des zones de culture en habitations dans le département de Rufisque où les réserves foncières ne sont pas encore épuisées, contrairement à celles des autres départements.

Graphique 2 : Répartition de la population de la région de Dakar selon le département de résidence en 2008

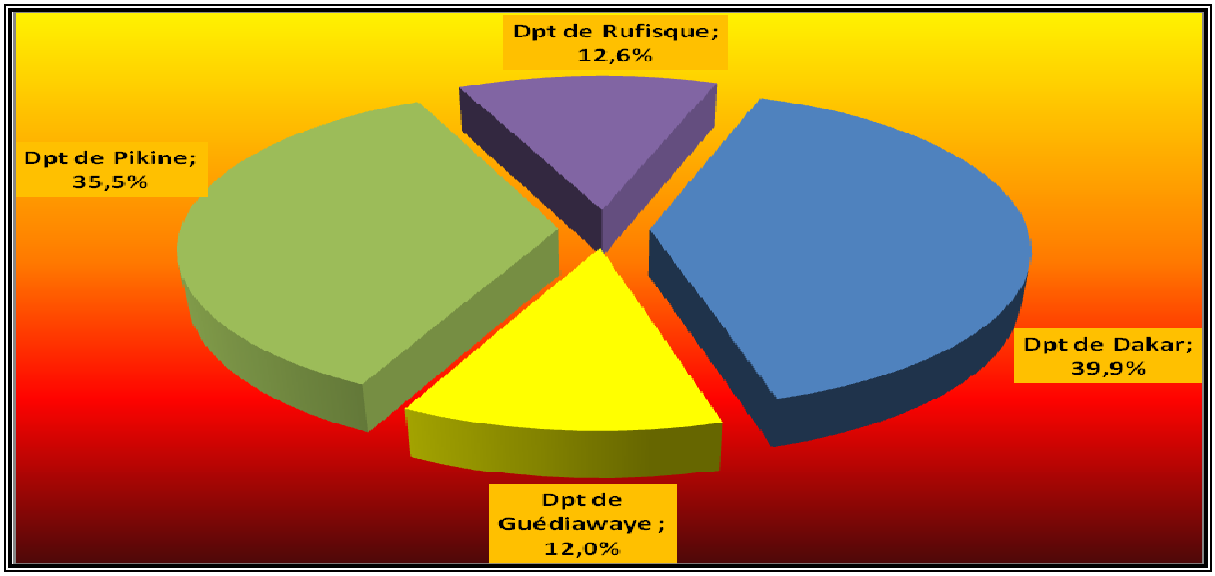

Source : SRSD de Dakar à partir des projections de la population de la région de Dakar de 2002 à 2012, ANSD juin 2008

Par ailleurs, si dans la région de Dakar les femmes sont, contrairement à la tendance générale dans le pays, légèrement moins nombreuses que les hommes pour les raisons citées plus haut, cela est surtout le fait des départements de Pikine et Rufisque, premiers départements d'accueil des immigrants provenant de l'intérieur du pays ou des pays limitrophes. Quant on sait que les flux migratoires sont, dans nos contrées, essentiellement composés d'hommes, il est loisible de comprendre cet état de fait.

Tableau 3 : Répartition de la population de la région de Dakar selon le sexe et la subdivision administrative en 2008

SUBDIVISIONS ADMINISTRATIVES	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
Département de Dakar	49,8%	50,2%	**990 019**
Département de Guédiawaye	49,8%	50,2%	**297 626**
Département de Pikine	50,2%	49,8%	**882 428**
Département de Rufisque	50,4%	49,6%	**312 222**
REGION DE DAKAR	**50,1%**	**49,9%**	**2 482 294**

Source : SRSD de Dakar à partir des projections de la population de la région de Dakar de 2002 à 2012, ANSD juin 2008

La forte densité de population de la région de Dakar (4 513 hbts/km²) cache des disparités importantes entre les différents départements. En effet, avec sa relative très faible superficie (12,9 km²), le département de Guédiawaye a la plus forte densité de population (23 072 hbts au km²). Il est suivi par les départements de Dakar (12 612 hbts au km²) et de Pikine (10 166 hbts/km²). En revanche, du fait de sa relative très grande superficie (371,8 km²) et de la taille moyenne de sa population, le département de Rufisque a la plus faible densité de population de la région (840 hbts au km²).

Graphique 3 : Densités de population des différents départements de la région de Dakar en 2008

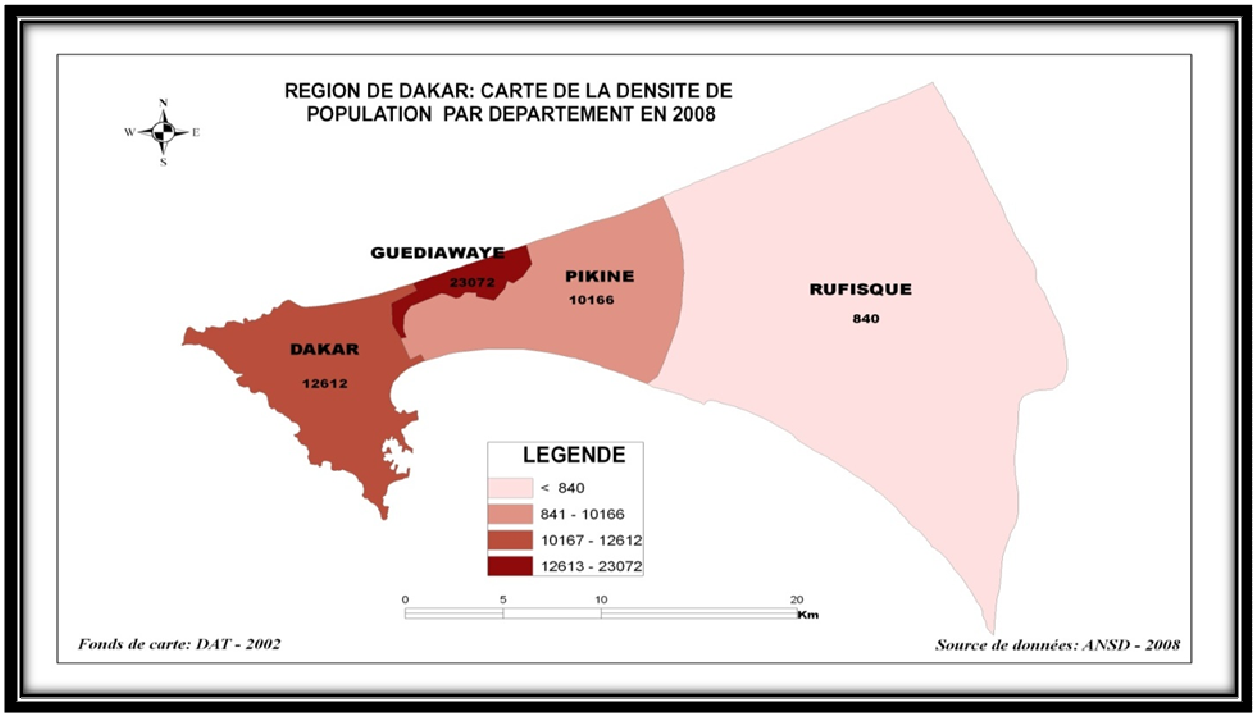

Enfin, la presque totalité (97,2%) de la population de la région de Dakar vit en milieu urbain. La région n'abrite en effet que deux communautés rurales que sont Yenne et Sangalkam situées dans l'arrondissement de Sangalkam dans le département de Rufisque. Cet arrondissement est peuplé de 69 079 habitants dont 51,1% sont de sexe masculin et 48,9% de sexe féminin. C'est la communauté rurale de Sangalkam qui, avec 48 390 habitants, abrite les 70,1% de la population de l'arrondissement alors que dans celle de Yenne (20 689 habitants) ne résident que les 29,9%.

Cette macrocéphalie de la région de Dakar est le résultat combiné de l'accroissement naturel de la population et de la migration que nous allons examiner ci-après.

II.4. LA MIGRATION CLANDESTINE

La migration clandestine, qui n'est certes pas un phénomène nouveau, a changé de visage en devenant massive et trop risquée durant les années 2006, 2007 et 2008. Elle est ainsi qualifiée de migration de désespoir au regard des moyens utilisés. Car, en plus des routes du désert, la traversée de l'océan atlantique à bord d'embarcations fragiles est devenue un moyen privilégié par les candidats à l'émigration pour rejoindre directement les côtes espagnoles. Les émigrants eux-mêmes ont tôt fait de baptiser ces expéditions

de l'expression Ouolof « Barça mba barsakh » qui signifie « Barcelone ou la mort ». Beaucoup d'entre eux, malheureusement, restent au fond de l'océan ou dans les sables du désert. S'ils ne le sont pas, ils endurent beaucoup de souffrances en mer ou dans les pays traversés et, même arrivés à bon port, ne sont guère à l'abri d'une expulsion et donc d'un retour forcé au point de départ.

Si plusieurs régions du Sénégal ont été à la fois des zones de transit et d'origine de l'émigration clandestine, la région de Dakar en a particulièrement joué un rôle de premier plan parce qu'abritant plusieurs points de départ dont les plus connus sont les plages de Thiaroye, Hann, Bargny, Rufisque, Soumbédioune, Yoff et Cambérène.

Investi par les passeurs, Thiaroye est devenu en moins d'une décennie l'un des principaux points de départ du Sénégal et attire, de ce fait, des candidats de toute l'Afrique de l'Ouest.

Les causes

La recherche d'un « mieux être » a, de tout le temps, été l'une des principales causes de la migration des êtres humains, qu'elle soit légale ou clandestine. Mais, avec les conditions de vie de plus en plus difficiles dans les pays de départ et le durcissement des politiques migratoires dans les pays traversés et surtout d'accueil, le phénomène de la migration clandestine s'est accru ces trois dernières années.

En effet, outre la dégradation généralisée des conditions de vie en milieu rural, en milieu urbain, l'inadéquation formation-emploi et l'échec scolaire, l'accentuation du sous-emploi, l'accroissement de la pauvreté, la généralisation du chômage, la précarité et la faible rémunération du travail sont des éléments qui accentuent l'émigration. A côté des jeunes déscolarisés ou jeunes chômeurs, les travailleurs au revenu faible, comme les artisans et les petits commerçants du secteur informel, sont aussi des candidats à l'émigration.

Mais face à ce besoin d'émigration, les pays européens ont opposé une « fermeture des frontières » et une absence de mécanismes formels de recrutement de la main-d'œuvre étrangère.

Aussi, les flux migratoires subsahariens, loin de s'arrêter par décision unilatérale européenne, ont pris le chemin de l'informalité, aussi bien à l'intérieur de l'Europe que dans les espaces de transit. Car les migrants, influencés par les images que propagent les émigrés en vacances dans le pays (déplacements dans des voitures de luxe, construction de grandes et belles villas, financement de cérémonies grandioses, autres signes extérieurs de richesse), pensent que la réussite est au bout du voyage et que la fin justifie les moyens.

De plus, depuis l'arrivée de grands chalutiers italiens, grecs ou espagnols qui pratiquent au large une pêche industrielle, l'activité principale des villages de pêcheurs s'est réduite. Aussi, quand les pirogues prennent la mer, elles le font en pleine nuit, chargées d'une centaine de passagers, direction les Canaries.

L'ampleur

L'émigration clandestine des ouest-africains vers l'Espagne a généralement emprunté deux principaux itinéraires : l'itinéraire mixte terrestre – maritime et l'itinéraire maritime.

Ce nouvel itinéraire allant directement de la côte ouest-africaine aux îles espagnoles des Canaries est certes plus direct, mais comporte des risques plus importants. A l'inverse du parcours terrestre ponctué par des arrêts plus ou moins longs, la migration clandestine par pirogue est linéaire et les migrants sont donc plus exposés aux patrouilles des côtes. Le moyen terme n'existe pas comme dans le cadre des itinéraires terrestres, où les migrants peuvent réajuster leurs stratégies en fonction des difficultés rencontrées en cours de parcours.

Les principaux itinéraires migratoires n'offrent aucune sécurité aux migrants. Les routes du désert sont aussi périlleuses que les routes maritimes. Malgré tout, des milliers de migrants ont réussi ces dernières années à rejoindre les côtes espagnoles et à trouver du travail en Espagne.

Selon la préfecture des Canaries, plus de 30 000 clandestins ont débarqué sur ses côtes depuis le début de l'année ; c'est le triple du dernier record (9 929) qui remonte à 2002. L'archipel espagnol est situé à quelque 1 500 km des côtes sénégalaises. Les candidats à l'immigration s'embarquent sur de grandes pirogues à moteur, des cayucos, pas toujours conscients des dangers qui les attendent en mer. Les places sont chères et se négocient jusqu'à plus de mille dollars. Une fortune pour ces jeunes Africains qui souvent vendent tout ce qu'ils possèdent pour tenter l'aventure. Une aventure qui se termine tragiquement pour nombre d'entre eux.

Le rapport de Décembre 2008, présenté par l'Observatoire italien des victimes de l'émigration clandestine a indiqué qu'au moins 1 502 migrants ont trouvé la mort aux frontières de l'Union Européenne. Ce qui représente une diminution de 23 % par rapport à 2007. Le nombre de victimes enregistrées a augmenté en Sicile où 642 personnes ont trouvé la mort en 2008. Une augmentation de 80 % des arrivées a aussi été enregistrée à Lampedusa en Décembre 2008. En Espagne, 216 décès sont documentés en 2008 dans le Détroit de Gibraltar et 136 aux larges des îles Canaries. Outre les 1 235 morts dans la Méditerranée, 267 migrants ont trouvé la mort dans le désert du Sahara, cachés dans les camions ou les ferry-boat de l'Atlantique, ou bien tués par balle par la police des frontières.

Les bénéficiaires

Les principaux bénéficiaires de la poursuite de la migration clandestine sont, sans conteste, les milieux d'affaires, les réseaux de passeurs, les familles et communautés. Quant au migrant lui-même, il peut gagner à condition de réussir un triple pari : travers le désert et/ou l'océan, atteindre les côtes espagnoles, et être accepté par les autorités de ce pays. Ce qui est de loin facile. Naturellement, chaque migrant est prêt à affronter ces épreuves.

En effet, la migration clandestine répond à un besoin objectif de main d'œuvre dans beaucoup de pays d'accueil. Les employeurs de certains secteurs (agriculture, construction) cherchent une main d'œuvre bon marché, ce que peut leur offrir la migration clandestine. Ainsi, les étrangers en situation irrégulière trouvent assez facilement à s'employer dans toute l'Europe, le travail au noir constituant le véritable facteur d'appel des migrants. L'immigration clandestine se nourrit d'elle-même, un départ appelant de multiples autres.

L'existence de puissants réseaux de passeurs transnationaux qui animent le commerce des migrants est un autre élément de contexte qui a contribué à la brusque massification des flux irréguliers vers l'Europe, notamment vers l'Espagne. Les réseaux de passeurs ont bien exploité la « mine d'or » que constitue l'organisation du commerce des migrants vers l'Espagne.

Les réseaux de passeurs sont généralement constitués au sein des familles de pêcheurs de certaines localités à Saint-Louis et Dakar. Ces familles connaissent bien les routes maritimes menant vers l'Espagne et l'Europe. Les réseaux s'appuient aussi sur des rabatteurs. Et, avec la multiplication des réseaux de passeurs, les jeunes candidats ont eu plus d'opportunité pour faire le voyage moyennant une somme comprise entre 300 000 FCFA et 1 000 000 FCFA, mais la moyenne reste 400 000 FCFA.

Enfin, la famille, la communauté, les marabouts, interviennent aussi bien en amont qu'en aval du processus migratoire. Ils agissent en tant qu'acteurs qui peuvent tirer des profits économiques et symboliques du phénomène de la migration.

Les conséquences

Le départ massif de jeunes peut gêner le processus de développement d'un terroir ou d'une localité.

C'est ainsi que les conducteurs des pirogues, qui étaient pêcheurs, sont devenus passeurs et leurs pirogues transportent désormais les candidats à l'exil, au péril de leur vie. Ce qui fait que les grands villages de pêcheurs de la région sont désormais plus connus pour le nombre de leurs disparus en mer que pour la fraîcheur de leur poisson.

Et la mobilisation des pirogues pour animer la migration et le départ de jeunes pêcheurs ont accentué la raréfaction du poisson sur les marchés de Dakar qui est pourtant un grand port de pêche artisanale.

De plus, de nombreux émigrés clandestins rapatriés d'Espagne sont complètement désemparés. Ils souffrent du traumatisme du voyage en mer et de leur expulsion qui a souvent eu lieu dans des conditions humiliantes. Ils ont aussi un sentiment de honte d'avoir échoué à regagner l'Espagne comme d'autres qui habitent leur quartier. Cette catégorie de rapatriés d'Espagne n'a généralement pas réussi à se réadapter à la vie sociale.

Les solutions mises en œuvre

Il existe des initiatives communautaires visant à sensibiliser les jeunes sur les dangers de la migration clandestine. Elles sont toutefois très circonscrites, et, par faute de moyens, le message porte peu.

L'Etat du Sénégal tente de combiner plusieurs solutions alternatives, sécuritaires et de développement. La première consiste, avec l'aide des pays du Nord, à renforcer la surveillance des côtes pour éviter les départs de clandestins par pirogue vers l'Espagne. Ce dispositif, appelé FRONTEX, n'a pas arrêté les flux, mais a contribué à les diminuer. Les jeunes candidats à l'émigration continuent de débarquer sur les îles des Canaries. Les passeurs arrivent toujours à contourner le dispositif de sécurité. Une véritable économie s'est développée au point de faire naître une nouvelle catégorie d'entrepreneurs de la migration clandestine dont les réseaux s'étendent jusque dans les pays d'accueil.

Le Sénégal a crée le Plan retour vers l'Agriculture (Plan REVA) que beaucoup de jeunes ont rejeté en disant : « le Plan REVA ne nous fait pas rêver ».
La troisième solution alternative apparaît, pour le moment, comme étant la plus rassurante. L'accord de partenariat signé entre l'Espagne et le Sénégal, pour contingenter de jeunes travailleurs migrants saisonniers peut, à terme, réguler la migration clandestine. Plusieurs contingents aux effectifs réduits ont déjà été convoyés vers l'Espagne.

La seule alternative durable est celle de relancer le développement économique du pays, dont le secteur agricole au sens large pourrait en constituer un des moteurs de relance : amélioration de l'environnement de la production, privatisation du foncier, développement des activités non agricoles en milieu rural et diversification des secteurs productifs à forte utilisation de main-d'œuvre nationale, réduction du décalage entre les politiques prônées et les pratiques des acteurs aussi bien urbains que ruraux. La satisfaction de ces conditions donnerait aux jeunes le choix de partir ou de rester, loin de la seule option qui leur est aujourd'hui donnée par des politiques de développement sectorielles pour un problème complexe et multidimensionnel : partir ou périr.

II.5. CONCLUSION

Il résulte de ce qui précède que la région de Dakar est la plus peuplée du pays. Elle a une population jeune et sa population a connu un accroissement très rapide, de plus de 4%, entre 1976 et 1988 avant de se stabiliser depuis lors autour de 2,5%. La région, qui ne couvre que 0,28% du territoire national, a la plus forte densité de population du pays. En outre, plus des trois quarts de sa population vivent dans les départements de Dakar et Pikine.

Par ailleurs, au cours des six derniers mois précédant octobre 2007, les changements de domicile d'un quartier à un autre de la région n'ont concerné que 0,12% de la population. Les personnes concernées par ce phénomène de mobilité, en majorité des jeunes et de sexe féminin, évoquent comme principaux motifs les raisons

familiales et les études. Durant cette période de référence, l'émigration internationale (sorties vers l'extérieur) a concerné 15 703 personnes vivant dans la région.

Les émigrants internationaux sont âgés de 15 ans et plus et, pour la plupart de sexe masculin, quelque soit le groupe d'âge. L'immigration internationale (entrés de ressortissants étrangers dans la région) est toujours demeurée importante, mais s'est diversifiée ces dernières années avec l'affluence des Chinois et des anciens immigrés de Côte d'Ivoire.

Enfin, 97,2% de la population régionale vit en milieu urbain. Ce qui fait qu'elle constitue la région la plus urbanisée du Pays. Ainsi, une des particularités de la région de Dakar par rapport aux autres régions du pays est que la quasi-totalité de sa population réside en milieu urbain. C'est cette particularité que nous allons analyser dans la section qui suit.

III. URBANISATION, CONSTRUCTION ET HABITAT

III.1. INTRODUCTION

Depuis l'époque coloniale, la région de Dakar demeure la plus urbanisée du pays. Son espace territorial est l'un des milieux géographiques du pays le plus densément pourvu en infrastructures et réseaux d'infrastructures. En effet, la région de Dakar, qui fait moins de 3% du territoire national, concentre près de 36% de la population sénégalaise et regroupe près de 90% des services, des sièges sociaux et des entreprises. Cette situation fait que Dakar continue de dévorer les ressources et les talents du reste du pays dans tous les domaines. L'agglomération dakaroise se comporte ainsi comme un groupe monopolisateur dévorant la substance nationale. Elle attire de façon très dangereuse et non calculée des immigrés (exode rural et immigration internationale) de tout bord, des entreprises incontrôlées, des événements inattendus …

Cette situation fait que Dakar est devenue obèse et est en proie à de nombreuses maladies (inondations, problèmes de circulation, « cantinisation » des rues, insécurité, insalubrité, occupations illégales, quartiers spontanés…). Ce qui lui vaut d'être attaquée par tous les spéculateurs qui vont finir par lui enlever ses forêts classées et ses dernières réserves foncières. On y assiste, depuis une quinzaine d'années, à un boom sans précédents du secteur de l'immobilier.

Par ailleurs, le secteur de l'immobilier présente bon nombre d'imperfections dues au manque d'organisation, à une asymétrie d'information et aux nombreux cas de litiges sur les titres fonciers. Et les prix pratiqués sur le marché du logement suivent une tendance haussière défavorable aux consommateurs et donnant lieu à de la spéculation foncière. Ce « boom » du secteur de l'immobilier et la flambée des prix du loyer a même finit de convaincre le Groupe intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'ouest (GIABA) d'une circulation « de capitaux d'origine douteuse » dans le pays, en particulier dans la capitale Sénégalaise.

Pour traiter de ce sujet, nous allons, dans un premier temps, faire l'état des lieux de l'urbanisation en 2008 et, dans un deuxième temps, analyser la situation de la construction et de l'habitat en 2008.

III.2. URBANISATION

La région de Dakar est marquée par son cachet éminemment urbain. En effet, son taux d'urbanisation est passé de 88,4% en 1976 à 97,2% en 2008. Avec un tel taux d'urbanisation, la région de Dakar demeure la région la plus urbanisée du pays.

Cette population urbaine, estimée à 2 413 215 habitants en 2008, est répartie dans quatre (4) villes (Dakar, Pikine, Guédiawaye et Rufisque) et trois communes (Bargny, Diamniadio et Sébikhotane). Les quatre villes sont elles-mêmes subdivisées en 43 communes d'arrondissement (19 pour Dakar, 5 pour Guédiawaye, 16 pour Pikine et 3 pour Rufisque).

Son organisation spatiale est caractérisée par une structure urbaine déséquilibrée. En effet, les principaux équipements et activités sont encore concentrés dans la zone de Dakar Plateau (département de Dakar) et la zone industrielle (à cheval sur les départements de Dakar et de Pikine). Les efforts de décentralisation des équipements et des activités restent nettement insuffisants.

Aussi, la banlieue est-elle restée amorphe, sous équipée et disposant de peu d'emplois. Elle demeure très largement dépendante de la Ville de Dakar. Ce phénomène de périurbanisation est visible dans les départements de Pikine, Guédiawaye ou Rufisque qui assurent principalement la fonction de cités-dortoirs. Abritant une population de plus en plus importante installée sur des espaces éloignés du lieu de travail, ils supportent, en grande partie, les activités informelles dans les secteurs du transport, de l'artisanat, du commerce, etc.

Ce qui fait que, parmi les quatre villes et trois communes que compte la région, c'est celle de Dakar qui, avec 41,0% de la population urbaine régionale, est la plus peuplée, suivie de celle de Pikine (36,6% de la population urbaine). Mais contrairement à la répartition de la population par départements (traitée dans le chapitre précédent), la ville de Guédiawaye, avec 12,3% de la population urbaine régionale est plus peuplée que la ville et 3 communes réunies du département de Rufisque qui n'en abritent ensemble que 10,1%.

Graphique 4 : Répartition de la population urbaine de la région de Dakar selon la ville ou commune de résidence en 2008

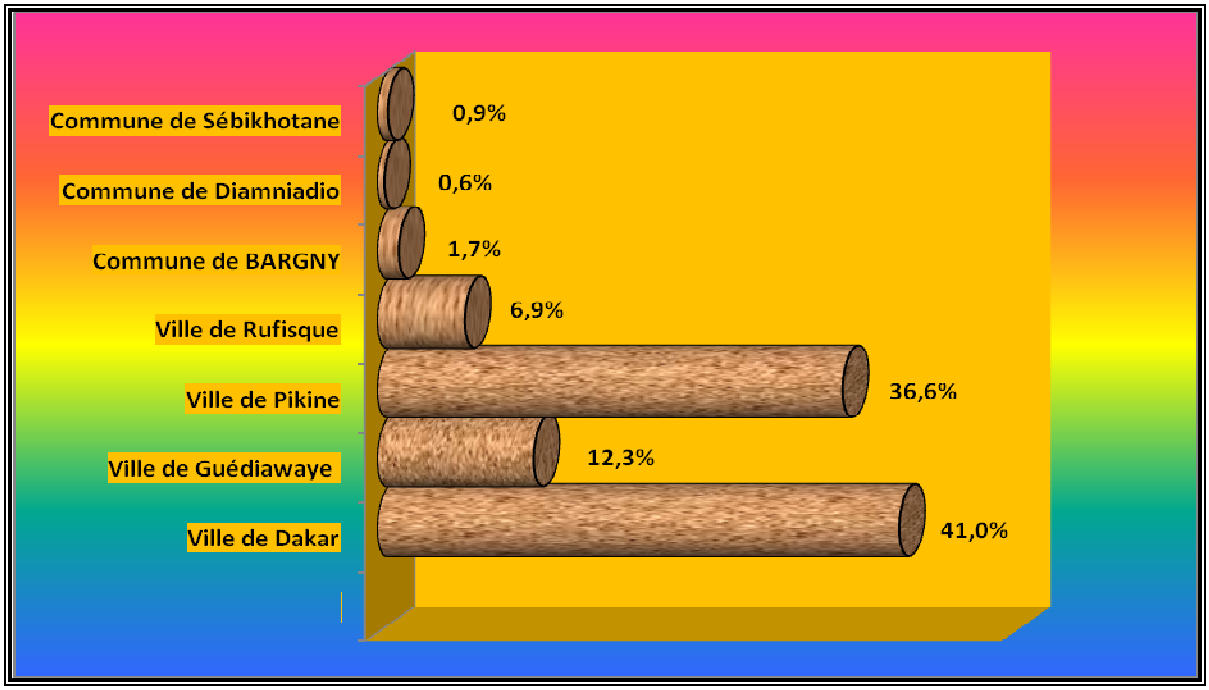

Source : SRSD de Dakar à partir des projections de la population de la région de Dakar de 2002 à 2012, ANSD juin 2008

Dans le département de Dakar, qui se confond à la ville du même nom, c'est l'arrondissement des « Parcelles Assainies » qui est le plus peuplé, suivi de celui de « Grand Dakar ». Et au niveau des Communes d'arrondissement, c'est celle de

Grand-Yoff qui est la plus peuplée, suivie de celle des « Parcelles Assainies ». Il convient de souligner que ces deux communes d'arrondissement sont toutes deux situées dans l'arrondissement des « Parcelles Assainies ».

Dans le département de Guédiawaye, qui se confond également à la ville et à l'arrondissement du même nom, c'est la commune d'arrondissement de « Golf sud » qui est la plus peuplée, suivie de celle de « Wakhinane ».

Dans le département de Pikine, qui, à l'instar des deux premiers se confond à la ville du même nom, c'est l'arrondissement de « Pikine Dagoudane » qui est le plus peuplé, suivi de celui des « Niayes ». Et au niveau des communes d'arrondissement, c'est celle de « Yeumbeul Nord » qui est la plus peuplée, suivie de très près par celle de « Diamaguene-Sicap-Mbao ».

Enfin, dans le département de Rufisque, qui est le seul de la région à abriter des communautés rurales, c'est la commune d'arrondissement de « Rufisque centre (dite aussi Rufisque nord) » qui est la collectivité locale la plus peuplée, suivie de celle de « Rufisque Est ».

Par ailleurs, à la faveur du « boom » démographique de la capitale et de l'accroissement de la demande en espaces qui en a suivi, on assiste à une urbanisation progressive de l'ensemble de la région. Ainsi, des villages traditionnels « lébous » ont été intégrés à la ville de Dakar. De nouvelles fonctions apparaissent à côté des anciens noyaux de peuplement : la zone de Ngor-Almadies est devenue une zone touristique. Cette expansion urbaine a fini par modifier le mode de vie des populations de ces villages, au point que les paillotes ont pratiquement disparu au profit des maisons en dur, tandis que les déplacements quotidiens vers Dakar rythment la vie de ces « banlieusards ».

Avec Pikine, d'autres lotissements de déguerpis se sont multipliés entre la route de Rufisque et le littoral nord (Diamaguene, Thiaroye, Guédiawaye, etc..), augmentant très largement la part des zones urbanisées. Rufisque, qui fut le premier centre des affaires du Sénégal à la fin du XIXe siècle grâce au négoce des arachides, est très dépendante de Dakar et ne joue plus aujourd'hui qu'un modeste rôle de relais (collecte et redistribution des produits alimentaires) sur un rayon de desserte très réduit. Avec le déclin de ses activités industrielles (fermetures de BATA, ICOTAF, etc..), Rufisque apparaît, à l'image de Pikine et des autres quartiers de déguerpis, comme une ville-satellite réservoir de main-d'œuvre.

La demande sans cesse croissante de Dakar en produits alimentaires a fini par transformer les activités traditionnelles du milieu rural de la région en les orientant vers une production visant à satisfaire les besoins des citadins.

Sur le plan des échanges intra régionaux, l'intégration entre les différentes zones reste encore très faible et on note des distorsions :

- Pikine et Guédiawaye, qui sont appelées à jouer un rôle essentiel dans les différents plans de développement de la région, n'apportent essentiellement

que leur main-d'œuvre. Aucune infrastructure d'envergure nationale ou régionale, pouvant motiver un déplacement des habitants de Dakar, ne s'y localise. A l'intérieur de ces villes, des quartiers entiers sont pratiquement inaccessibles aux véhicules.

- Rufisque, la seule ville qui dispose d'un arrière-pays à vocation rurale, oriente l'essentiel de ses activités vers Dakar. Les communautés rurales de Sébikhotane et Sangalkam sont beaucoup plus tournées vers Dakar.

Enfin, du point de vue sociologique, l'organisation urbaine actuelle ne favorise pas la vie communautaire. La structure des quartiers est diffuse et souvent les réseaux traditionnels de solidarité ne jouent plus pleinement leur rôle, à l'exception des villages traditionnels qui ont même subi certaines mutations. Une civilisation de la ville, de plus en plus individualiste, s'est instaurée.

Cette situation de l'urbanisation dans la région n'est pas sans conséquences sur l'habitat et la construction comme nous allons le constater ci-après.

III.3. HABITAT ET CONSTRUCTION

La région de Dakar est marquée par une augmentation sans cesse de la demande de logement, l'amenuisement des réserves foncières, la croissance exponentielle de prix du foncier et du logement, les lourdeurs administratives, la fiscalité élevée, la cherté des matériaux de construction et les difficultés d'accès au crédit.

En effet, la poussée démographique à Dakar a entraîné ce que l'on peut qualifier de « croissance spatiale des zones d'habitation ». Les espaces occupés par l'habitat ont plus que triplé de 1960 à la période actuelle. Toutes les communes, en particulier celles de Pikine et Guédiawaye, à la faveur de l'extension spontanée de leurs quartiers périphériques, se sont étendus dans les zones rurales et dépressionnaires avec une occupation anarchique des terrains. Ces extensions irrégulières se distinguent du reste de l'agglomération par des ruelles étroites et sinueuses, des parcelles de taille hétérogène. L'occupation spatiale est caractérisée par l'habitat spontané, généralement dans les départements de Pikine et de Rufisque, ainsi que dans les localités dénommées villages traditionnels comme Ouakam, Yoff et Ngor. Les constructions irrégulières couvrent plus de 25% des zones urbanisées. Ce milieu se caractérise par une faible desserte des infrastructures et du réseau d'infrastructures.

De plus, l'urbanisation accélérée, qui aboutit au constat qu'un urbain sur deux vit à Dakar, fait que l'habitat couvre plus de 36,3% de la surface régionale. Parallèlement,

les zones à vocation agricole et environnementale connaissent une occupation progressive qui les amenuise de jour en jour. Cette situation a été, pour une large part, renforcée par le choix longtemps opéré sur l'habitat horizontal au détriment de celui de type vertical fondé sur l'aménagement de parcelles collectives et la construction d'immeubles à étages multiples.

Pourtant, pour prévenir l'occupation irrégulière et anticiper sur les taudis, les services de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire ont eu recours depuis l'époque coloniale, à des aménageurs parapublics et privés (OHLM, SNHLM, SICAP, SCAT-URBAM, etc.) puis à l'option d'aménagement concerté, cette première option excluant totalement les populations les plus démunies.

Après une phase pilote de 10 ans dans le cadre du Projet « Appui à la Décentralisation et au Développement Urbain au Sénégal » (PADDUS), financé par la coopération française, la procédure « Zone d'Aménagement Concertée » (ZAC) est entrée dans sa phase opératoire avec une première expérience à Mbao/Gare, dans la région de Dakar. Aujourd'hui, un grand programme de ZAC est en cours sur l'initiative du Ministère de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire, dans la banlieue de Dakar (Diamniadio).

De plus, l'Etat a aménagé ces dernières années, directement ou par le biais d'opérateurs privés, plusieurs sites à Dakar tels que Grand Yoff Sud, Hann Maristes, Nord Foire ou la zone de Mbao. Mais entre 2007 et 2008, on a assisté à la transformation de nombreuses réserves foncières en logements (réserves du CICES, du Stade LSS, zone de captage, pyrotechnie, etc.).

Malgré tout, en matière d'habitat dans la région, la demande demeure largement supérieure à l'offre. En plus, du fait que la possibilité de trouver des terrains accessibles aux réseaux de base tels que la voirie, l'assainissement et l'électricité s'amenuise de plus en plus, les terrains ou habitations proposées par les promoteurs qui prennent en charge les VRD (voirie, réseaux et divers) sont pratiquement inaccessibles aux populations. Ce qui a fait que le prix de l'immobilier à Dakar n'a cessé d'augmenter ces dernières années. Cette hausse est aussi bien constatée dans les quartiers résidentiels que populaires.

De plus, le nombre très réduit de programmes de construction de logements réellement sociaux et de filière souple d'aide à la construction pour les bas revenus, amène les habitants à entreprendre des initiatives individuelles en devenant leur propre promoteur. Ils financent et dirigent eux-mêmes l'opération de construction. Mais ces constructions se font souvent dans des sites très difficiles d'accès, très enclavés par rapport aux services que peut fournir la ville et dépourvus des équipements urbains les plus élémentaires. Ajouté à cela, le contrôle des dossiers soufre d'une mauvaise connaissance des textes réglementaires de la part de certaines populations qui ne jugent pas nécessaire de monter un dossier.

La commission nationale de qualification et de classification des entrepreneurs des bâtiments et travaux publics, placée sous la tutelle du Ministre chargé de la construction, procède à la catégorisation des entrepreneurs et artisans du secteur.

Selon la Direction de l'Habitat, les coopératives d'habitat agrées ont construits 452 logements. Il s'agit de logements enregistrés par les services de tutelle. Le plan « Jaxaay » a construit 1 500 logements sur des prévisions de 3 000 logements. Le reste est en cours de construction en même temps que les infrastructures éducatives, de santé et police. Le programme « une famille, un toit » a pour projet de construire 5 749 logements sociaux. L'enregistrement de la demande est en cours au niveau de la Direction de l'Habitat.

La région dispose de trois (3) catégories d'organismes s'adonnant à la spéculation dans le domaine du logement :

- Les organismes de crédit immobilier ;
- Les particuliers ou les sociétés constituées spécialement pour la construction, l'exploitation et l'entretien des grands immeubles (SICAP, HLM) ;
- Les entreprises dont la construction de logements n'est pas l'activité principale, mais qui possèdent des appartements mis en location.

En ce qui concerne la promotion immobilière, elle est libéralisée depuis 2000. Les activités du SRHC (Servie Régional de l'Habitat et de la Construction) ne sont pas développées du fait :

- d'une réglementation très confuse,
- de la non implication du service dans l'exécution de ces programmes.

Les directions nationales (SNHLM, SICAP), du fait qu'elles sont implantées à Dakar ont leur propre organe de contrôle et de ce fait se substituent aux services d'exécution.

Les promoteurs publics et privés, les coopératives d'habitat et les constructeurs autonomes produisent annuellement des logements pour satisfaire une demande sans cesse croissante.

En 2008, la SICAP a réalisé :

- 187 logements à la Sicap Foire. A cela s'ajoute 25 parcelles sur le même site.
- Le complexe Sicap point E avec 82 appartements, 54 commerces, 18 bureaux et 24 caves.

III.4. CONCLUSION

La région de Dakar est donc la plus urbanisée du pays. Et cette urbanisation est tellement rapide que les maigres réserves foncières et les zones de cultures ne cessent d'être transformées en zones d'habitation à un rythme inquiétant.

La forte concentration de la population du pays dans la région de Dakar ainsi que son fort taux d'urbanisation ont des répercussions négatives sur les conditions de vie des ménages, même si la région concentre l'essentiel des activités économiques ainsi

que des infrastructures sociales et culturelles du pays. Si bien que la région de Dakar donne un profil d'une capitale aux conditions de vies précaires, même si elles sont sans commune mesure avec le reste du pays comme nous allons le voir dans le chapitre qui suit.

Les besoins en équipements, en infrastructures, en services, en énergie, en eau, en aliments, en transports, ne cesseront d'augmenter et notre territoire national ne s'agrandira pas, donc, il est indispensable de le maîtriser pour mieux l'organiser et d'utiliser judicieusement toutes ses ressources.

IV.
IV. EDUCATION ET FORMATION

IV.1. INTRODUCTION

Depuis la rencontre de Jomtien en 1990, en passant par le Forum de Dakar en 2000, le Sénégal a opté pour le développement d'une éducation de qualité pour tous. Dans cette perspective, notre pays, avec l'appui des Partenaires Techniques et Financiers, a élaboré à partir de 1998 un programme Décennal de l'éducation et de la formation qui se fixe les objectifs suivants :

- Promouvoir l'accès à l'éducation pour tous ;
- Garantir une meilleure offre éducative de qualité à tous les niveaux du système ;
- Améliorer l'efficacité et l'efficience du pilotage et de la gestion du système éducatif.

La planification du programme s'établit en trois phases : 2000/2004 (phase I), 2004/2007 (phase II) et 2008/2010 (phase III). Si la première phase avait mis l'accent sur l'élargissement de l'accès, la deuxième phase avait pour priorité l'amélioration de la qualité des enseignements apprentissages dans l'enseignement élémentaire et l'enseignement technique et professionnel.

L'utilisation d'un nouvel outil de planification budgétaire (Cadre de Dépenses Sectorielles à Moyen Terme : CDSMT), la mise en œuvre de l'appui budgétaire avec les PTF et l'option d'une matrice des indicateurs de vérification des performances sont des caractéristiques marquantes de la deuxième phase. Ces mesures inaugurent un changement de paradigme dans la gestion et le pilotage du secteur.

Quant à la troisième phase, elle se fixe pour objectif d'améliorer le mode de gestion des structures et des ressources humaines ainsi que la déconcentration.
Par ailleurs, la nouvelle politique nationale d'enseignement supérieure et de recherche scientifique établit que : pour relever valablement et durablement les défis de la mondialisation, éviter sa marginalisation dans la marche vers le développement durable, le Sénégal entend placer l'enseignement supérieur et la recherche scientifique au cœur de sa politique de développement, pour se hisser au rang de pays émergent à l'horizon 2015-2020.

Il s'agira donc pour notre pays d'élargir pour tous les citoyens, femmes et hommes les possibilités d'accès à une formation de qualité à tous les niveaux du système et tout au long de la vie.

L'éducation et la formation au Sénégal, dont il est question dans ce chapitre, comprennent plusieurs ordres d'enseignement, allant du préscolaire au supérieur, et sont gérées par plusieurs ministères et une agence.

IV.2. LE PRESCOLAIRE

Photo 1 : Elèves se rendant dans une Case des tout petits

Source : ANCTP

Sur les 1 540 structures d'accueil de la petite enfance que compte le Sénégal durant l'année scolaire 2007/2008, la région de Dakar en abrite 519 (soit 33,7%). Plus de la moitié de ces structures (56,8%) sont des écoles maternelles, 38,5% des garderies et seulement 4,2% des Cases de Tout-Petits. Et près de la moitié de ces structures (251, soit 48,4%) sont implantées dans le département de Dakar, le quart (130, soit 25,0%) dans celui de Pikine, le Guédiawaye (84, soit 16,2%) et le Rufisque (54, soit 10,4%) se partageant le reste.

Graphique 5 : Répartition des structures de prise en charge de la petite enfance de la région de Dakar durant l'année scolaire 2007/2008 selon le département

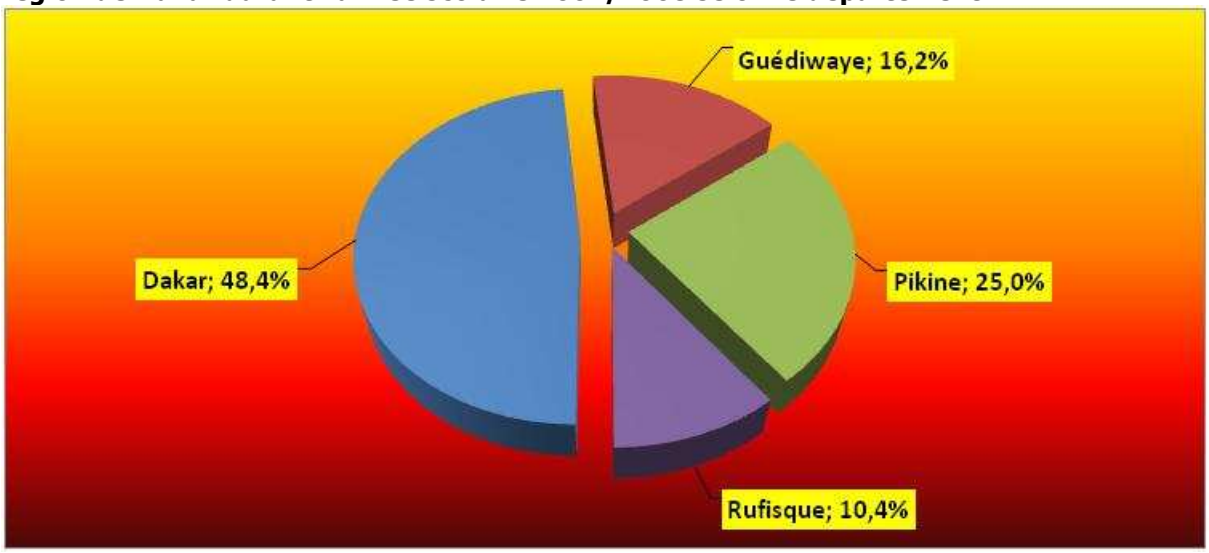

Source : SRSD de Dakar à partir de la base de données 2008 de la DPRE/MEN

Malgré les nombreux efforts fournis par l'Etat dans l'amélioration de l'accès, on observe qu'en 2008, la prise en charge de la petite enfance dans la région de Dakar

a été presque entièrement assurée par le secteur privé, puisque 87,1% des établissements relèvent de ce secteur. Et cet état de fait est plus marqué dans le département de Pikine où 95,4% des établissements appartiennent au secteur privé On observe aussi que même les établissements communautaires (7,1%) sont plus nombreux que ceux du secteur public (5,8%).

Par ailleurs, c'est le département de Dakar qui abrite près de la moitié (48,4%) des structures de prise en charge de la petite enfance dans la région. Il est suivi par celui de Pikine qui en accueille le quart (25,0%).

Tableau 4 : Répartition des structures de prise en charge de la petite enfance de la région de Dakar selon le département et le statut en 2008

Département	Statut									Total	
	Communautaire			Privé			Public				
	Effectifs	% ligne	% colonne	Effectifs	% ligne	% colonne	Effectifs	% ligne	% colonne	Effectifs	% colonne
Dakar	14	5,6	37,8	217	86,5	48,0	20	8,0	66,7	251	48,4
Guédiawaye	12	14,3	32,4	69	82,1	15,3	3	3,6	10,0	84	16,2
Pikine	4	3,1	10,8	124	95,4	27,4	2	1,5	6,7	130	25,0
Rufisque	7	13,0	18,9	42	77,8	9,3	5	9,3	16,7	54	10,4
Région	**37**	**7,1**	**100,0**	**452**	**87,1**	**100,0**	**30**	**5,8**	**100,0**	**519**	**100,0**

Source : SRSD de Dakar à partir de la base de données 2008 de la DPRE/MEN

Les effectifs préscolarisés dans la région de Dakar se sont accrus de 3 152 élèves entre les années scolaires 2006/2007 et 2007/2008, passant respectivement de 34 193 à 37 345 élèves**.** Par contre, la part des effectifs préscolarisés dans la région dans ceux préscolarisés dans l'ensemble du pays (99 038 en 2006/2007 et 114 618 en 2008), a baissé de 1,9 point, passant de 34,5% à 32,6% entre ces deux années scolaires. Malgré tout, la région abrite encore près du tiers des effectifs préscolarisés dans le pays.

Près des deux tiers (59,3%) des effectifs préscolarisés dans la région le sont dans le département de Dakar.

Graphique 6 : Répartition des effectifs dans le préscolaire durant l'année scolaire 2007/2008 dans la région de Dakar selon le département

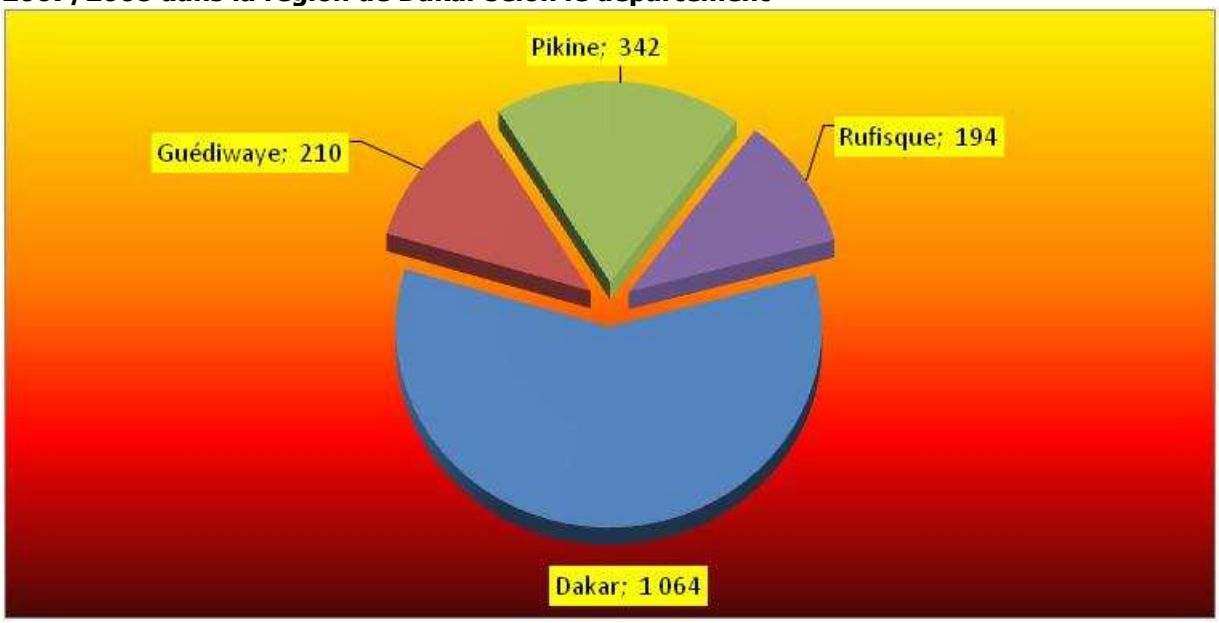

Source : SRSD de Dakar à partir de la base de données 2008 de la DPRE/MEN

Quant au rapport fille/garçon, malgré le fait qu'il soit légèrement plus faible dans la région qu'au niveau national (1,07 contre 1,11), il demeure supérieur à un, indiquant ainsi qu'il y a eu plus de filles préscolarisées que de garçons durant l'année scolaire 2007/2008 aussi bien au niveau national que dans la région.

Comme l'on pouvait s'y attendre, le privé regroupe 86,5% des effectifs contre 6,1% pour le communautaire. A Dakar, 94,2% des enfants ont un âge légal et 5,8% ont un âge illégal. La moyenne est de 22 élèves par section.

Tableau 5 : Nombre de sections et effectifs/section dans l'enseignement préscolaire de la région de Dakar selon le statut et le département en 2008

Département	Communautaire		Privé		Public		Total	
	Section	EFF/Section	Section	EFF/Section	Section	EFF/Section	Section	EFF/Section
Dakar	40	23	824	23	69	29	933	24
Guédiawaye	37	21	205	17	9	32	251	19
Pikine	11	16	320	19	6	24	337	19
Rufisque	19	19	131	26	14	24	164	25
Région	**107**	**21**	**1 480**	**22**	**98**	**28**	**1 685**	**22**

Source : SRSD de Dakar à partir de la base de données 2008 de la DPRE/MEN

La région compte 1 810 éducateurs préscolaires durant l'année scolaire 2007/2008 dont les 58,8% exercent dans le département de Dakar et les 87,5% sont de sexe féminin. Le ratio élèves/éducateur préscolaire est de 21 élèves/éducateur.

Le taux brut de préscolarisation s'est également amélioré entre 2007 et 2008, passant de 14,8% (13,2% chez les garçons et 16,7% chez les filles) à de 15,3% (13,9% chez les garçons et 16,8% chez les filles). Ces taux, malgré le niveau encore faible, demeurent largement plus élevés que ceux du niveau national qui sont passés de 8,0% (7,4% chez les garçons et 8,6% chez les filles) en 2007 à 8,8% (8,2% chez les garçons et 9,4% chez les filles) en 2008.

L'amélioration continue des Taux Bruts de Préscolarisation, observée depuis 2000, est certainement le résultat de la volonté politique affichée par les pouvoirs publics de développer ce sous secteur et qui s'est traduite par une augmentation sensible des budgets alloués et une diversification de l'offre. En visant une couverture nationale, l'avènement de la Case des TOUT-PETITS a permis aux jeunes enfants de jouir du droit à l'éducation préscolaire quelque soit leur lieu de résidence et le niveau de revenus de leurs parents.

Cependant, pour ce qui est de la qualité, des efforts restent à faire, notamment dans le communautaire (infrastructures ne répondant pas toujours aux normes, personnels peu qualifiés, sous équipement, manque d'encadrement, CGE (Conférence des Grandes Ecoles) mis en place de manière informelle). Il importe aussi de doter toutes les circonscriptions d'inspecteurs du préscolaire, de former tous les éducateurs, de suivre et d'appuyer les CGE et de préconiser l'extension de l'approche holistique (l'accent est mis sur les déterminismes sociaux, autrement dit l'effet des structures sur les individus).

IV.3. L'ENSEIGNEMENT ELEMENTAIRE

Photo 2 : Ecole élémentaire (PEBD)

Source : Rapport national sur la situation de l'éducation en 2008/DPRE/MEN

Sur les 7 706 établissements d'enseignement élémentaire que compte le Sénégal en 2008, la région de Dakar en abrite 917 (soit 11,9%). Moins de la moitié des écoles élémentaires (44,2%) ayant fonctionné en 2008 dans la région relèvent du secteur public. Ce qui illustre la contribution importante du secteur privé dans l'offre

d'enseignement de la région, avec 511 écoles (55,7% du total). Parmi ces 917 écoles, les 38,7% sont implantées dans le département de Dakar, 33,2% dans le Pikine les 14,4% dans le département de Rufisque et les 13,63% dans le département de Guédiawaye.

Graphique 7 : Répartition des écoles élémentaires de la région de Dakar durant l'année scolaire 2007/2008 selon le département

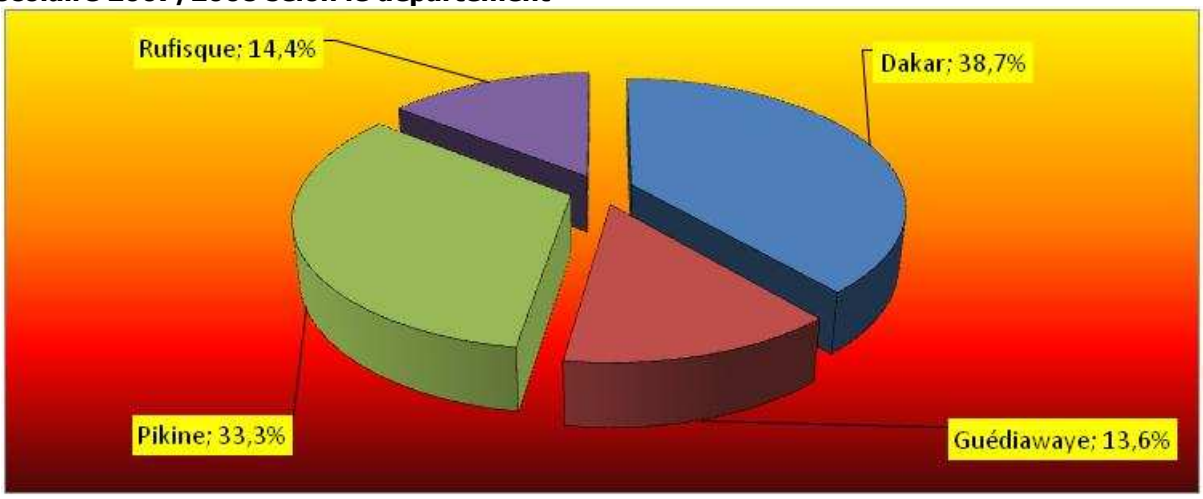

Source : SRSD de Dakar à partir des données de l'annuaire statistique 2007/2008 de la DPRE/MEN

Par ailleurs, dans l'optique de réaliser la scolarisation universelle à terme, le Sénégal a opté, parmi ses stratégies d'élargissement de l'accès, la diversification de l'offre scolaire pour répondre aux besoins éducatifs des différentes communautés. C'est dans ce sens qu'une attention particulière a été accordée aux structures dispensant outre le programme français, un enseignement en arabe, voire religieux. Ce type d'école, qui répond mieux à la demande sociale de certains groupes de population, a davantage été développé par le privé confessionnel dans la région.

Graphique 8 : Répartition des écoles élémentaires de la région de Dakar selon le statut durant l'année scolaire 2007/2008

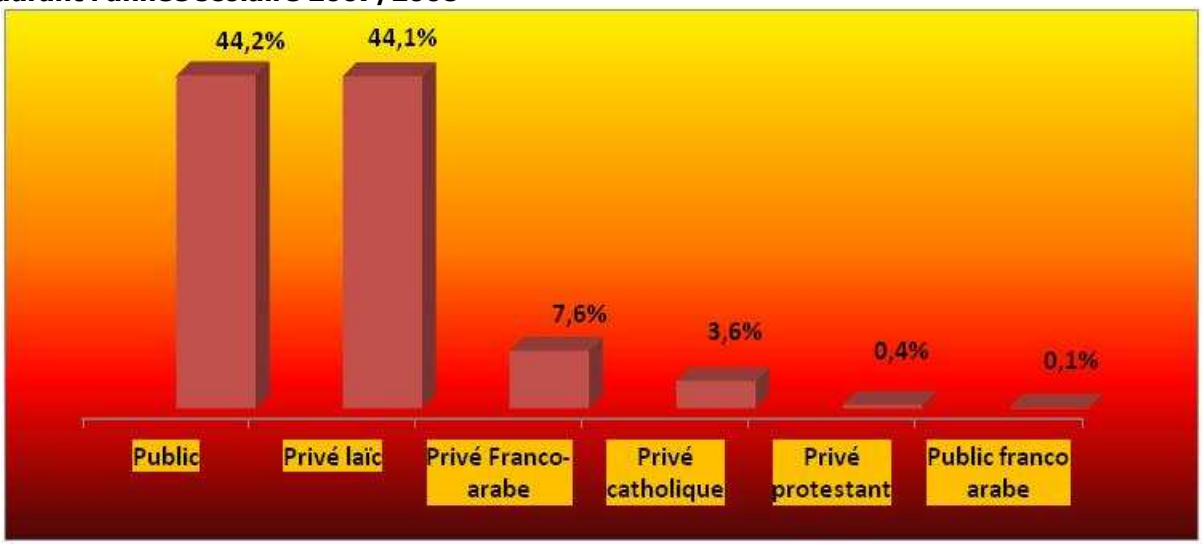

Source : SRSD de Dakar à partir des données de l'annuaire statistique 2007/2008 de la DPRE/MEN

Le nombre de salles de classe comptabilisées dans la région est de 8 206 en 2008 (dont 45,7% du privé), contre 8 585 en 2007 (dont 46,9% du privé) soit une baisse de 379 salles de classes entre ces deux années**.** Ce qui montre que, malgré le fait qu'il compte moins d'écoles élémentaires que le privé, le public abrite plus de classes que le privé. Dans le public 93% des classes sont utilisées. Cependant, observe que 2% des salles de classe sont des abris provisoires.

En 2008, l'effectif total de l'élémentaire dans la région est de 356 435 élèves (dont 50,4% filles) sur un total de 1 618 303 élèves (dont 50,2% de filles) dans l'ensemble du pays, soit 22,0%. Par rapport à 2007 (342 795 élèves), il y a eu une augmentation de 13 640 élèves. Le taux d'accroissement des effectifs de l'élémentaire dans la région, qui est de 4,0% (3,4% chez les garçons contre 4,6% chez les filles) est nettement plus élevé que celui de l'ensemble du pays, qui se situe à 2,9% et ce, quelque soit le sexe (1,7% chez les garçons contre 4,2% chez les filles). Et le fait que les taux de progression des effectifs des filles ait été de loin les plus importants que celui des garçons ces dernières années a fait la parité a été atteinte et même dépassée puisque l'indice de parité filles/garçons se situe en 2008 à 1,08% dans la région, au dessus du niveau national qui est de 1,05.

Autrement dit, la baisse du nombre d'écoles et de classes, observée dans la région entre les années 2007 et 2008, n'a pas affecté la progression des effectifs de l'élémentaire.

Mais, contrairement au préscolaire, la répartition des effectifs scolarisés dans l'élémentaire est plus équilibrée entre les départements de Dakar (37,8%) et Pikine (33,1%), même si ceux de Rufisque (15,9%) et Guédiawaye (13,1%) se situent très loin derrière.

Graphique 9 : Répartition des effectifs de l'enseignement élémentaire dans la région de Dakar selon le département durant l'année scolaire 2007/2008

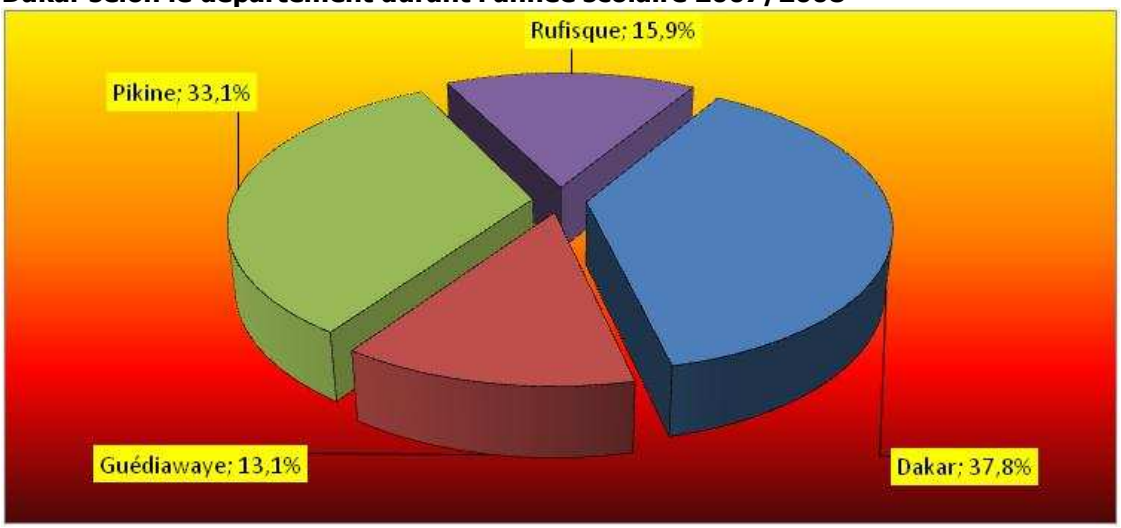

Source : SRSD de Dakar à partir des données de l'annuaire statistique 2007/2008 de la DPRE/MEN

Quant à la participation du secteur privé dans l'effort de scolarisation des enfants, même si elle est plus modeste que dans le préscolaire, elle demeure importante dans l'élémentaire puisqu'il scolarise 35,7% des effectifs de l'élémentaire dans la région en 2007/2008, contre seulement 13,3% dans l'ensemble du pays. Ce qui, dans ce domaine, place la région loin devant les autres.

Sur les 38 220 enseignants « craie en main » que compte le Sénégal dans l'élémentaire en 2007/2008, les 8 377 (soit 20,7%) exercent dans la région de Dakar. Ce qui la place très loin devant les autres régions dans ce domaine. Il en est de même en ce qui concerne sa proportion d'enseignants de sexe féminin dans l'élémentaire, qui est de 41,2%, largement au dessus du niveau national qui n'est que de 28,8%.

C'est dans le département de Dakar qu'exercent 42,8% des enseignants de l'élémentaire de la région. Et, si dans l'ensemble de la région, on a en moyenne 43 élèves par maître, ce ratio est de 37 dans le département de Dakar, 40 dans celui de Guédiawaye et 48 dans celui de Pikine et 49 dans celui de Rufisque.

Graphique 10 : Répartition des enseignants de l'enseignement élémentaire dans la région de Dakar selon le département durant l'année scolaire 2007/2008

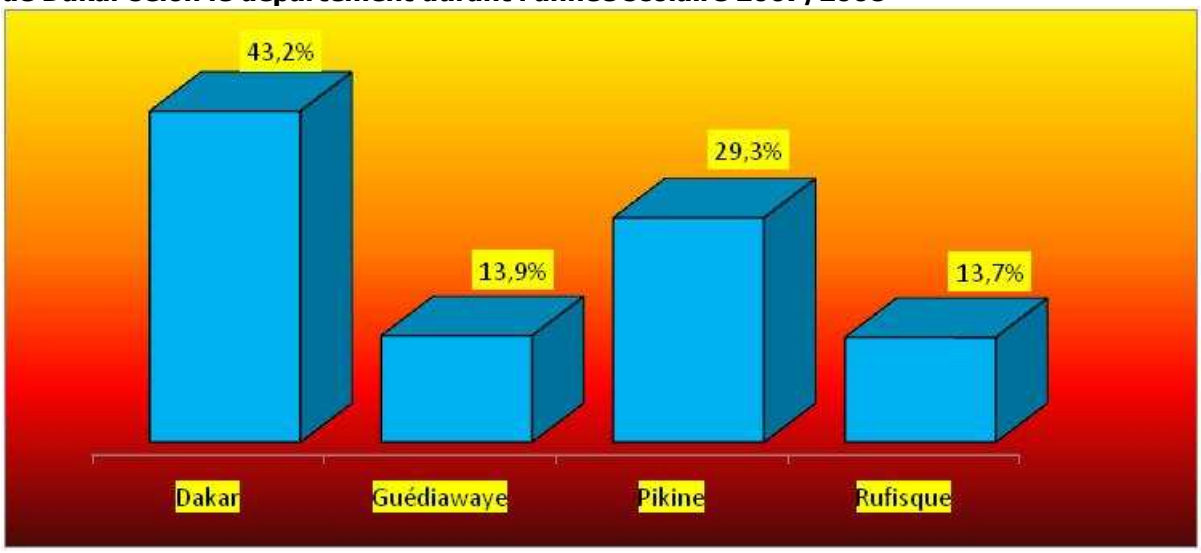

Source : SRSD de Dakar à partir des données de l'annuaire statistique 2007/2008 de la DPRE/MEN

En 2007/2008, avec un taux brut d'admission au CI, qui mesure d'accès à l'école élémentaire, de 123,6% (115,5% chez les garçons et 132,9% chez les filles), Dakar se situe à la troisième place des régions qui en ont les plus élevés, derrière Kolda (146,0%) et Fatick (137,9%).

Avec des taux brut de scolarisation (TBS) dans l'élémentaire, qui mesurent la capacité du système éducatif à accueillir les enfants scolarisables, de 125,2% (130,2% chez les filles contre 120,4% chez les garçons), la région de Dakar affiche en 2007/2008 les plus forts TBS du pays dont les taux se situent à 90,1% au niveau global (92,4% chez les filles contre 88,0% chez les garçons). Ce qui n'est guère

étonnant, vu la dotation de la région en infrastructures et personnels enseignant et les nombreuses campagnes menées depuis quelques années en faveur de la scolarisation des enfants en général, des filles en particulier.

La scolarisation universelle telle, que définie dans la nouvelle Lettre de Politique Sectorielle de l'Education Nationale vise l'achèvement de cycle. L'objectif est de permettre à 85 % des enfants âgés de 12 ans d'accéder en sixième année d'études à l'horizon 2010. Les régions de Dakar et de Ziguinchor constituent les seules qui ont déjà atteint cet objectif. En effet, en 2007/2008, la région de Dakar, a enregistré le taux d'achèvement du cycle de l'élémentaire le plus élevé des régions du pays puisqu'il se situe à 98,6% (98,2% chez les garçons et 99,0% chez les filles) contre, seulement, 58,4% (58,8% chez les garçons et 58,0% chez les filles).

Enfin le taux de réussite au CFEE, de 73,7% (74,4% chez les garçons et 73,0% chez les filles) en 2008, est plus élevé que celui du niveau national qui se situe à 70,4% (72,6% chez les garçons et 68,2% chez les filles). Il a aussi nettement progressé qu'il était de 50,1% en 2007. Il en a été de même quant au taux d'admis à l'entrée en 6ème, qui est de 62,2% (61,6% chez les garçons et 63,0% chez les filles) contre 60,2% (57,7% chez les garçons et 62,8% chez les filles) au niveau national.

Les résultats, au niveau de l'accès sont plus que satisfaisants mais ils restent mitigés en ce qui concerne la qualité. Les difficultés au niveau de l'élémentaire tournent autour de la mise en place des intrants (respect des ratios prévus), le suivi pédagogique et l'encadrement des maîtres (ratio inspecteurs/maîtres 1/160). L'absence de cantines scolaires est à déplorer compte tenu de la paupérisation et du seuil de pauvreté dans certaines zones.

Aussi est-il recommandé un renforcement des capacités des enseignants en élaboration et pilotage de politiques éducatives, un suivi régulier des innovations, une redynamisation des districts avec des moyens conséquents.

Par ailleurs, embourbé dans un cycle délétère d'oppositions et de conflits dont les principaux protagonistes ne sont plus les « potaches » et l'Etat mais, pur paradoxe, les syndicats d'enseignants et les pouvoirs publics, le système éducatif sénégalais traverse depuis 2005 des crises récurrentes qui fragilisent chaque année davantage son rendement interne.

Pour cause, les divergences entre ces acteurs du système, des oppositions plus financières et matérielles que pédagogiques, selon beaucoup d'observateurs, se sont traduites dans les faits par divers mots d'ordre de grève s'échelonnant sur toute l'année scolaire écoulée, perturbant les apprentissages et délitant la qualité des enseignements dans tout le système, même si le sous-secteur de l'éducation élémentaire est dit avoir été le plus touché, avec la baisse notable du quantum horaire (moins de 550 heures).

IV.4. L'ENSEIGNEMENT MOYEN GENERAL

Photo 3 : Collège PAEM/classe

Source : Rapport National Situation de l'Education-2008/DPRE/MEN

En 2008, la région de Dakar compte 270 établissements d'enseignement moyen dont 190 (soit 70,4%) sont privés. On note une prédominance du Privé et le déplacement des populations vers les nouvelles zones. Cependant, si l'on considère les classes pédagogiques d'enseignement moyen, au nombre de 2 456 dans la région, on constate que le public en abrite légèrement plus (50,3%) que le privé. Par rapport à 2007, il y'a eu une augmentation de 58 nouvelles créations d'établissements d'enseignement moyen, dont 45 privés.

C'est dans le département de Dakar que sont installés près de la moitié (44,1%) des établissements, le département de Pikine suivant loin derrière avec 27,4% des effectifs. La part du secteur privé dans le nombre d'établissement d'enseignement moyen est supérieure à la moyenne régionale dans les départements de Guédiawaye (81,4%) et Pikine (77,0%).

Tableau 6 : Répartition des établissements d'enseignement moyen de la région de Dakar selon le département en 2008

Département	Privé			Public			Total	
	Eff.	% ligne	% col	Eff.	% ligne	% col	Eff.	% col
Dakar	80	67,2	42,1	39	32,8	48,8	119	44,1
Guédiawaye	35	81,4	18,4	8	18,6	10,0	43	15,9
Pikine	57	77,0	30,0	17	23,0	21,3	74	27,4
Rufisque	18	52,9	9,5	16	47,1	20,0	34	12,6
Région	**190**	**70,4**	**100,0**	**80**	**29,6**	**100,0**	**270**	**100,0**

Source : SRSD de Dakar à partir des données de l'annuaire statistique 2007/2008 de la DPRE/MEN

Il convient de souligner qu'avec les projets de construction de 42 nouveaux établissements d'enseignement moyen dans la région, dont 18 privés, nul doute que l'offre sera considérablement élargie. Cependant, le pourcentage de créations évolue en dents de scie. De plus, ces créations n'ont pas permis de répondre correctement à la demande, sans compter la problématique du parachèvement des collèges.

En 2008, les effectifs de l'enseignement moyen dans la région de Dakar sont de 124 745 élèves, dont 48,7% de filles. De plus, 62,2% des élèves fréquentent les écoles publiques. Au niveau régional, le rapport fille/garçon est de 0,89 attestant ainsi que, dans l'enseignement moyen de la région, les garçons sont plus nombreux que les filles. Cependant, si dans le secteur public, seules 47,8% des élèves sont des filles, leur proportion se monte à 50,1% dans le privé. L'effectif moyen par classe est de 51 élèves (63 dans le public contre 39 dans le privé).

Par rapport à 2007, les effectifs ont augmenté de 3 588 élèves en valeur absolue et de 3,0% en valeur relative. Le taux brut de scolarisation global s'est amélioré entre 2007 et 2008, passant de 59,6% à 64,1%. Celui des garçons est passé de 63,8% à 68,9% pendant que celui des filles l'a été de 55,9% à 59,7%. C'est le département de Dakar qui en regroupe près de la moitié (46,3%), suivi de celui de Pikine (27,1%).

Tableau 7 : Répartition des effectifs scolarisés dans l'enseignement moyen de la région de Dakar selon le département en 2008

Département	Privé			Public			Total		
	Filles	Garçons	Ens.	Filles	Garçons	Ens.	Filles	Garçons	Ens.
Dakar	52,7%	54,2%	53,5%	43,9%	40,2%	41,9%	47,3%	45,3%	46,3%
Guédiawaye	14,4%	12,9%	13,7%	12,9%	12,9%	12,9%	13,5%	12,9%	13,2%
Pikine	24,3%	24,1%	24,2%	27,0%	30,6%	28,9%	25,9%	28,2%	27,1%
Rufisque	8,5%	8,8%	8,7%	16,3%	16,3%	16,3%	13,2%	13,5%	13,4%
Région	**23 664**	**23 536**	**47 200**	**37 037**	**40 508**	**77 545**	**60 701**	**64 044**	**124 745**

Source : SRSD de Dakar à partir des données de l'annuaire statistique 2007/2008 de la DPRE/MEN

Par ailleurs, l'indisponibilité de terrain pour la création de nouveaux collèges dans la région ne permet pas d'accueillir l'important flux d'élèves provenant des classes de CM2. Ce qui fait que l'objectif d'une taille moyenne des classes pédagogiques de 45 élèves n'est atteint que dans le secteur privé (39). Les collèges publics de la région ont des classes pléthoriques de 63 élèves en moyenne.

Tableau 8 : Nombre de Groupes Pédagogiques (GP) et Effectifs/GP de l'enseignement moyen général dans la région de Dakar selon le secteur et le département en 2008

Département	Privé		Public		Total	
	GP	EFF/GP	GP	EFF/GP	GP	EFF/GP
Dakar	647	39	565	58	1 212	48
Guédiawaye	177	36	138	72	315	52
Pikine	300	38	324	69	624	54
Rufisque	97	42	208	61	305	55
Région	**1 221**	**39**	**1 235**	**63**	**2 456**	**51**

Source : SRSD de Dakar à partir des données de l'annuaire statistique 2007/2008 de la DPRE/MEN

En 2008, l'enseignement moyen emploie dans la région 3 419 enseignants dont 19,2% sont des femmes. C'est le secteur public qui en emploie près des deux tiers (60,1%). Comme au niveau des établissements et des élèves, c'est le département de Dakar qui en a la plus grosse part (45,4%), suivi de celui de Pikine (26,9%).

Tableau 9 : Répartition des enseignants du moyen dans la région de Dakar selon le secteur le sexe et le département en 2008

Département	Privé			Public			Total		
	Femme	Homme	Ens.	Femme	Homme	Ens.	Femme	Homme	Ens.
Dakar	50,0%	44,6%	45,0%	61,0%	40,1%	45,6%	59,1%	42,1%	45,4%
Guédiawaye	14,0%	13,8%	13,8%	9,8%	12,0%	11,4%	10,5%	12,8%	12,4%
Pikine	21,1%	27,2%	26,7%	19,3%	29,9%	27,1%	19,6%	28,7%	26,9%
Rufisque	14,9%	14,4%	14,5%	9,9%	18,0%	15,9%	10,8%	16,4%	15,3%
Région	**114**	**1 249**	**1 363**	**543**	**1 513**	**2 056**	**657**	**2 762**	**3 419**

Source : SRSD de Dakar à partir des données de l'annuaire statistique 2007/2008 de la DPRE/MEN

La répartition des enseignants du secteur public selon le statut indique que, contrairement aux autres régions, plus des deux tiers (68,5%) des enseignants du moyen sont des fonctionnaires. Cette proportion se situe même à près des quatre cinquièmes (78,0%) dans le département de Dakar qui abrite plus de la moitié (51,9%) des enseignants fonctionnaires de la région. Quant aux professeurs contractuels, bien que le département de Dakar en abrite le plus grand nombre (38,6%), c'est dans le département de Guédiawaye que leur proportion est la plus importante (28,5%). La proportion la plus grande des vacataires parmi les enseignants du moyen (22,0%) s'observe dans le département de Rufisque, mais c'est le département de Pikine qui en regroupe le plus grand nombre (41,1%).

Tableau 10 : Répartition des enseignants du moyen public dans la région de Dakar selon le statut et le département en 2008

Département	Contractuel			Fonctionnaire			Vacataire			Total	
	Effectifs	% ligne	% colonne	Effectifs	% ligne	% colonne	Effectifs	% ligne	% colonne	Effectifs	% colonne
Dakar	146	15,6	38,6	731	78,0	51,9	60	6,4	22,2	937	45,6
Guédiawaye	67	28,5	17,7	141	60,0	10,0	27	11,5	10,0	235	11,4
Pikine	97	17,4	25,7	349	62,7	24,8	111	19,9	41,1	557	27,1
Rufisque	68	20,8	18,0	187	57,2	13,3	72	22,0	26,7	327	15,9
Région	**378**	**18,4**	**100,0**	**1 408**	**68,5**	**100,0**	**270**	**13,1**	**100,0**	**2 056**	**100,0**

Source : SRSD de Dakar à partir des données de l'annuaire statistique 2007/2008 de la DPRE/MEN

Le taux d'abandon des filles est plus élevé que celui des garçons (10,4% contre 8,4%), le taux d'abandon global étant de 9,4% contre 8,3% au niveau national. Le

taux de promotion est de 76,4% et celui du redoublement 14,2% contre, respectivement, 76,1% et 15,6% au niveau national.

Le taux de réussite au BFEM dans la région est de 24,2% en 2008, en dessous du niveau national qui est de 37,3%. Par rapport à 2007, où il était de 37,2%, il a largement chuté. Globalement, ces résultats confirment ceux des différentes évaluations qui révèlent la faiblesse du rendement interne et la nécessité de développer au cours de la 3ème phase du PDEF des stratégies pertinentes mettant l'accent sur les processus en vue d'améliorer la qualité des apprentissages.

Les crédits horaires enregistrent un déficit de 9 heures pour les PCEM et 5 heures pour les PEM/PES du fait de la moyenne d'âge qui dépasse les 50 ans et du fort taux de féminisation (49%). L'absence de cantines est aussi à déplorer, au point qu'une étude de l'inspection médicale des écoles a révélé que 60% des élèves sont atteints d'anémie.

Il serait important de doter les élèves de manuels en nombre suffisant comme prévu, de redynamiser les cellules de disciplines, de mener une réflexion approfondie sur les problèmes de transition entre sous secteurs et d'assurer le suivi pour les formations dispensées.

IV.5. L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GENERAL

Photo 4 : Le lycée moderne de Dakar

Source : Rapport National Situation de l'Education-2008/DPRE/MEN

L'obtention d'une moyenne annuelle de 10/20 en classe de troisième (fin du premier cycle du secondaire) suffit pour passer en seconde (première année du second cycle du secondaire) indépendamment de la réussite à l'examen du Brevet de Fin d'Etudes Moyennes (BFEM). Par conséquent, le taux de transition de la classe de troisième du collège à la classe de seconde est supérieur au taux de réussite au BFEM. On peut toutefois signaler qu'une partie des élèves de troisième s'oriente vers des filières professionnelles.

En 2008, le taux de transition de la troisième au Secondaire Général est de 56,1% dans la région de Dakar contre 50,7% pour l'ensemble du pays. Selon le sexe, le taux de transition est de 59,9% pour les garçons et 52,4% pour les filles dans la région contre, respectivement, 52,9% et 47,8% au niveau national.

La région enregistre les plus fortes proportions d'élèves orientés dans les séries scientifiques, 45,4% contre 35,4% au niveau national et ce, aussi bien chez les garçons (51,2% contre 39,6% au niveau national) que chez les filles (38,8% contre 29,5% au niveau national).

Les effectifs de l'enseignement secondaire général dans la région de Dakar sont passés de 41 060 élèves, dont 45,8% de sexe féminin, en 2007 à 46 356 élèves, dont 47,3% de sexe féminin. Ils ont ainsi augmenté de 5 296 élèves entre ces deux années. La proportion des filles, bien qu'encore en deçà de celle des garçons, continue d'augmenter régulièrement depuis 2000 et permet d'espérer l'atteinte de la parité dans quelques années.

C'est dans le département de Dakar que sont concentrés plus de la moitié des effectifs (51,2%) et près des deux tiers (62,8%) du privé. C'est celui de Guédiawaye qui vient en seconde position (20,3% de l'ensemble et 20,0% du privé) suivi de celui de Pikine (17,6% de l'ensemble et 11,2% du privé). Et, si dans l'ensemble de la région, la participation du privé dans la scolarisation des élèves de l'enseignement secondaire général est de 37,8%, il se situe au niveau de 46,3% dans le département de Dakar ; les autres départements ayant une participation plus faible que la moyenne régionale. Cependant, à la faveur du développement de l'enseignement privé, cette participation a beaucoup augmenté puisqu'elle était 30,4% en 2007.

Tableau 11 : Répartition des effectifs scolarisés dans l'enseignement secondaire de la région de Dakar selon le secteur et le département en 2008

Département	Privé			Public			Total		
	Filles	Garçons	Ens.	Filles	Garçons	Ens.	Filles	Garçons	Ens.
Dakar	62,0%	63,6%	62,8%	49,3%	39,6%	44,2%	54,1%	48,7%	51,2%
Guédiawaye	21,0%	19,1%	20,0%	18,8%	21,9%	20,5%	19,7%	20,9%	20,3%
Pikine	10,6%	11,7%	11,2%	18,3%	24,2%	21,4%	15,4%	19,5%	17,6%
Rufisque	6,4%	5,6%	6,0%	13,5%	14,3%	13,9%	10,8%	11,0%	10,9%
Région	**8 232**	**9 282**	**17 514**	**13 678**	**15 164**	**28 842**	**21 910**	**24 446**	**46 356**

Source : SRSD de Dakar à partir des données de l'annuaire statistique 2007/2008 de la DPRE/MEN

Avec un taux brut de scolarisation de 29,3% dans le secondaire général (32,5% pour les garçons et 26,3% pour les filles), la région se classe en seconde position, derrière celle de Ziguinchor, parmi les régions ayant le plus fort taux. Le taux de redoublement est de 14,8%. Les séries scientifiques comptent 18594 dont 39,5% de filles.

La région compte 87 établissements d'enseignement secondaire général dont les près des quatre cinquièmes (79,3%, soit 69 établissements) sont privés. Pour mieux satisfaire la demande, il existe 11 projets de construction de nouveaux établissements, dont 5 privés. Près de la moitié (49,4%) des établissements sont implantés dans le département de Dakar et près du quart (24,1%) dans celui de Pikine et, ce, pratiquement quelque soit le secteur.

Tableau 12 : Répartition des structures d'enseignement secondaire de la région de Dakar selon le secteur et le département en 2008

Département	Privé			Public			Total	
	Eff.	% ligne	% col	Eff.	% ligne	% col	Eff.	% col
Dakar	34	79,1	49,3	9	20,9	50,0	43	49,4
Guédiawaye	15	88,2	21,7	2	11,8	11,1	17	19,5
Pikine	17	81,0	24,6	4	19,0	22,2	21	24,1
Rufisque	3	50,0	4,3	3	50,0	16,7	6	6,9
Région	**69**	**79,3**	**100,0**	**18**	**20,7**	**100,0**	**87**	**100,0**

Source : SRSD de Dakar à partir des données de l'annuaire statistique 2007/2008 de la DPRE/MEN

Cependant, même si, dans la région, le privé compte près de quatre fois plus de structures que le public, il n'en demeure pas moins que ce dernier abrite 55,3% des Groupes Pédagogiques (GP). Et cette proportion monte même jusqu'à 78,8% dans le département de Rufisque. Toutefois, il convient de souligner que 52,2% des GP existant dans le département de Dakar relèvent du secteur privé. L'objectif national de taux d'encadrement de 45 élèves par groupe pédagogique pour 2008 est atteint dans la région, sauf au niveau du public dans le département de Pikine.

Tableau 13 : Nombre de Groupes Pédagogiques (GP) et Effectifs/GP de l'enseignement secondaire général dans la région de Dakar selon le secteur et le département en 2008

Département	Privé		Public		Total	
	GP	EFF/GP	GP	EFF/GP	GP	EFF/GP
Dakar	319	34	292	44	611	39
Guédiawaye	105	33	132	45	237	40
Pikine	73	27	130	48	203	40
Rufisque	25	42	93	43	118	43
Région	**522**	**34**	**647**	**45**	**1 169**	**40**

Source : SRSD de Dakar à partir des données de l'annuaire statistique 2007/2008 de la DPRE/MEN

Pour l'examen du baccalauréat 2008, le taux de réussite de 41,0% au niveau régional (40,4% chez les garçons et 41,6% chez les filles) est plus faible que celui de 2007 qui était de 47,2%. Il est légèrement plus faible que celui du niveau national qui est de 41,8% (42,1% chez les garçons et 41,3% chez les filles).

En tout état de cause, les faits restent évidents que l'école sénégalaise vit un profond marasme dont le dépassement interpelle tous les acteurs, de l'Etat aux structures syndicales enseignantes en passant par les parents d'élèves et les organisations de la société civile actives ou non, dans le monde de l'éducation. Au-delà des entraves

structurelles qui bloquent le développement du projet éducatif, en termes de gestion et de pilotage du système, il semble que notre école a tout au plus besoin de paix et de stabilité sociale. L'apaisement du champ social reste en effet une condition sine qua non du développement de l'éducation.

IV.6. ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET FORMATION PROFESSIONNELLE

Le Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle compte sous sa tutelle 198 structures publiques et privées d'enseignement technique et/ou de formation professionnelle, dont 96 à Dakar, soit 48,5% du nombre total de structures. Les 96 structures implantées dans la région de Dakar se répartissent en 16 structures publiques (3 lycées, 6 CETF/CRETF, 7 autres centres publics) et 80 structures privées.

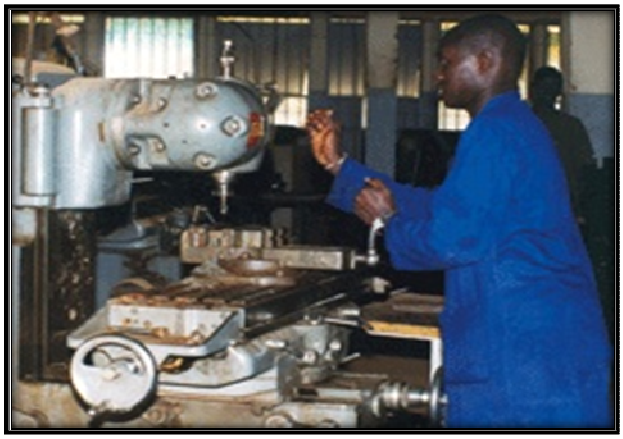

Avec 23 044 apprenants inscrits en 2008, la région de Dakar abrite 66,3% des effectifs totaux d'apprenants inscrits en 2008 dans les structures sous la tutelle du Ministère de L'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle sur l'ensemble du territoire national. Comparés à l'année 2007, où ils étaient de 21 811 apprenants, les effectifs des structures d'enseignement technique et de formation professionnelle de la région de Dakar se sont accrus, entre 2007 et 2008, de 1 233 apprenants en valeur absolue, soit 5,7% en valeur relative.

Il y a une majorité de filles dans les effectifs des structures d'enseignement technique et de formation professionnelle de la région de Dakar en 2008 puisque 52,8% des apprenants sont de sexe féminin.

Les 16 structures publiques d'enseignement technique et de formation professionnelle de la région de Dakar, avec 6 925 apprenants en 2008 contre 6 855 en 2007, ont vu leurs effectifs diminuer de 1,0% (70 apprenants en valeur absolue). Les filles n'y représentent que 38,2% des effectifs. En 2008, les structures publiques de Dakar regroupent 46,5% du total des apprenants de l'ensemble des structures publiques d'enseignement technique et de formation professionnelle du Sénégal.

A Dakar, l'enseignement technique est assuré par trois lycées dont les deux se situent dans le département de Dakar (Lycée Technique Industriel Delafosse (LTID) et Lycée Technique Commercial Delafosse) et l'autre dans celui de Guédiawaye (Lycée Seydina Limamou Laye (LSLL)). Les départements de Pikine et Rufisque ne comptent aucun établissement d'enseignement technique. Il convient de souligner que ces lycées techniques de Dakar et Guédiawaye sont à la fois comptabilisés dans l'enseignement technique et dans la formation professionnelle puisqu'ils dispensent les deux types de formation.

En effet, le Lycée Technique Industriel de Dakar offre également des formations en mécanique générale, électricité, mécanique auto, ouvrages métalliques, chaudronneries et tuyauteries industrielles, analyse biologique et électromécanique qui conduisent aux diplômes professionnels (CAP, BEP, BP, BT, BTS). Il en est de même pour le lycée Seydina Limamou Laye dans les filières de la mécanique générale et de l'électricité.

2 704 élèves (dont 38,7% de sexe féminin) ont fréquenté ces lycées techniques en 2008 contre 2 695 (dont 37,7% de sexe féminin) en 2007, soit une augmentation des effectifs de 9 élèves. On observe que les garçons sont largement majoritaires dans ces lycées techniques.

Les Centres d'Enseignement Technique Féminin (CETF) et autres Centre Régionaux d'Enseignement Technique Féminin (CRETF) offrent des formations en restauration, couture et confection, coiffure, artisanat et techniques des collectivités, habillement et initiation en cuisine. Ils sont au nombre de 6 dans la région (3 dans le département de Dakar, 2 dans le Pikine et 1 dans le Rufisque). Les autres centres publics sont au nombre de 7 dont les 6 sont implantés dans le département de Dakar et le 7ème dans celui de Rufisque. Leurs effectifs en 2008 a été de 3 340 apprenants, dont seulement 18,0% de filles.

Les écoles privées offrent des formations en communication, management, comptabilité, marketing, commerce international, informatique, climatisation, gestion, marketing, banques et assurances, électricité, secrétariat, industrie, coiffure, couture, stylisme, logistique, restauration, hygiène et sécurité de l'environnement, bâtiment, électronique, mécanique, tôlerie et menuiserie, etc.

L'effectif total des 80 écoles de formation privées est de 16 119 élèves en 2008 contre 14 956 en 2007, soit une augmentation de 1 163 élèves en valeur absolue et de 7,8% en valeur relative entre ces deux années. Avec 59,8% des effectifs, les filles sont plus nombreuses que les garçons dans ces écoles. En 2008, les structures privées de Dakar regroupent 81,1% des apprenants du privé sur l'ensemble du territoire national.

Les effectifs de candidats inscrits aux différents Baccalauréats ont été relativement stables dans la période 2006-2008. Cependant les effectifs des inscrits au BAC serie G ont .connu un accroissement de 140% entre 2006 et 2008.

Les résultats au BAC Technique ont connu une baisse entre 2006 et 2007 dans la plupart des séries. En effet le taux de reussite a augmenté entre 2006 et 2007 uniquement dans les séries T2 et S4.
Entre 2007 et 2008, à l'exception des séries T2 et S3, toutes les autres ont enregistré une hausse des taux de réussite au Bac.

Le taux moyen de réussite est de 53,5% en 2008, reprenant ainsi une courbe ascendante après la baisse intervenue en 2007. Cependant, s'il a été excellent dans

les séries S5 (100%), S4 (87,5%), F6 (76,9%), le taux de réussite a été très bas dans les séries T2 (39,4%) et S3 (39,8%).

Tableau 14 : Résultats du BAC technique 2008

Séries	Nombre de candidats			Nombre d'admis			Taux de réussite		
	2006	2007	2008	2006	2007	2008	2006	2007	2008
G	846	2 037	2 182	639	1 060	1 202	75,5%	52,0%	55,1%
T1	173	246	241	81	83	131	46,8%	33,7%	54,4%
T2	148	248	236	60	124	93	40,5%	50,0%	39,4%
F6	14	14	13	7	6	10	50,0%	42,9%	76,9%
S3	126	96	83	66	49	33	52,4%	51,0%	39,8%
S4	4	8	8	3	5	7	75,0%	62,5%	87,5%
S5	4	4	3	3	4	3	75,0%	100,0%	100,0%
TOTAL	**1 315**	**2 653**	**2 766**	**859**	**1 331**	**1 479**	**65,3%**	**50,2%**	**53,5%**

Source : Annuaire 2008 du METFP

Le nombre de candidats inscrits aux examens de formation professionnelle a augmenté de 113% entre 2006 et 2008. Entre 2006 et 2007, les taux de réussites aux examens professionnels sont passés de 52% à 38%. Ces taux ont cependant augmenté en 2008 pour l'ensemble des trois niveaux de formation.

Même si on note une baisse générale des taux de réussite aux examens de formation professionnelle, cette baisse a été beaucoup plus significative au niveau des BTS qui passe de 65% en 2006 à 30% en 2007. Il faut aussi noter que globalement à partir de 2007, il y'a une amélioration des taux de réussite à tous les niveaux, même si le niveau de 2006 n'est pas encore atteint.

Tableau 15 : Résultats aux examens professionnels

EXAMEN	Nombre de candidats			Nombre d'admis			Taux de réussite		
	2006	2007	2008	2006	2007	2008	2006	2007	2008
BTS (niveau III)	556	2179	3994	373	1207	1987	67,1%	30,2%	49,8%
BT	358	909	881	183	452	398	51,1%	51,3%	45,2%
(CAP+BEP)(niveau V)	3508	4735	4587	1784	1736	1799	50,9%	37,9%	39,2%
(BAC+BT)(niveau IV)	1673	3562	3647	1042	1783	1877	62,3%	48,9%	51,5%
TOTAL	5737	10476	12228	3199	4726	5663	55,8%	38,7%	46,3%

Source : Annuaire 2008 du METFP

IV.7. ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Photo 5 : Images de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar et de son parrain

Source : www.ucad.sn

En 2008, la région de Dakar abrite 66 établissements d'enseignement supérieur relevant du secteur privé, 6 facultés et 6 instituts ou écoles supérieures appartenant au secteur public. Comparé à l'année 2007, le secteur l'enseignement supérieur dans la région s'est enrichi de 3 nouveaux établissements privés. Les établissements se répartissent 81 762 étudiants, dont 29 330 (35,9%) sont de sexe féminin. Aussi, le rapport femmes/hommes dans l'enseignement supérieur de la région n'est que de 0,56. Autrement dit, il y a presque deux fois plus d'étudiants que d'étudiantes dans les établissements d'enseignement supérieur de la région de Dakar.

Les effectifs ont augmenté de 10 551 étudiants en valeur absolue entre 2007 et 2008, soit 14,8% en valeur relative. C'est donc dire que la croissance des effectifs a été très forte entre ces deux années. Ce qui illustre parfaitement la faiblesse de la décentralisation des établissements d'enseignement supérieur, aussi bien publics que privés, attirant ainsi à Dakar, chaque année, la plupart des nouveaux bacheliers du pays et une bonne partie de ceux de la sous-région ouest-africaine. Toutefois, il convient de souligner que la bonne réputation de ces établissements quant à la qualité de leurs produits et leur stratégie marketing agressive y est également pour beaucoup.

Malgré leur nombre important, les établissements d'enseignement supérieurs privés ne comptent que 21 759 étudiants, dont 10 409 (47,8%) sont de sexe féminin. Ce qui veut dire qu'avec 60 003 étudiants, dont 18 921 étudiantes (31,5%), le secteur public regroupe près des trois quarts (73,4%) des étudiants de la région. Et les rapports femmes/hommes sont de 0,46 dans les établissements d'enseignement supérieurs publics contre 0,92 dans ceux du privé. C'est donc dire que plus de la moitié des étudiants des établissements d'enseignement supérieur publics sont des hommes alors qu'on approche de la parité dans ceux du privé.

Le secteur public compte en son sein une université qui comporte 6 facultés et 15 instituts et écoles. Les facultés de l'Université Cheikh Anta Diop (UCAD) sont les suivantes :

- La faculté des Sciences Economique et de Gestion ;
- La faculté des Sciences et Technologies de l'Education et de la Formation (ex-Ecole Normale Supérieure) ;
- La faculté des Lettres et Sciences Humaines ;
- La faculté de Médecine Pharmacie d'Odontostomatologie ;
- La faculté des Sciences Juridiques et Politiques ;
- La faculté des Sciences et Techniques.

Quant aux Instituts et écoles supérieurs publics, ce sont :

- Le Centre d'Etude des Sciences et Techniques de l'Information (CESTI),
- L'Ecole des Bibliothécaires, Archivistes et Documentalistes (EBAD),
- L'Ecole Normale Supérieure d'Enseignement Technique et Professionnel (ENSEPT),
- L'Ecole Supérieure Polytechnique (ESP),
- L'Institut National Supérieur de l'Education Populaire et du Sport (INSEPS),
- L'Institut Fondamental d'Afrique Noire (IFAN)
- L'Institut de Français pour les Etudiants Etrangers (IFEE)
- L'Institut de Recherches sur l'Enseignement de la Mathématique, de la Physique et de la Technologie (IREMPT)
- L'Institut de Pédiatrie Sociale (IPS)
- L'Institut des Sciences de l'Environnement (ISE)
- L'Institut de formation et de recherche en Population Développement et Santé de la reproduction (IPDSR)
- Le Centre de Linguistique Appliquée de Dakar (CLAD)
- L'Institut Universitaire de Pêche et d'Aquaculture (IUPA)
- L'Institut de Santé et Développement (ISED)
- Le Centre d'Etudes et de Recherches sur les Energies Renouvelables (CERER).

Photo 6 : Images de l'Ecole Supérieure Polytechnique de Dakar

Source : www.esp.sn

Il y a des disparités au niveau des effectifs des facultés. Le graphique suivant en témoigne.

Graphique 11 : Répartition des effectifs d'étudiants de l'UCAD selon la faculté

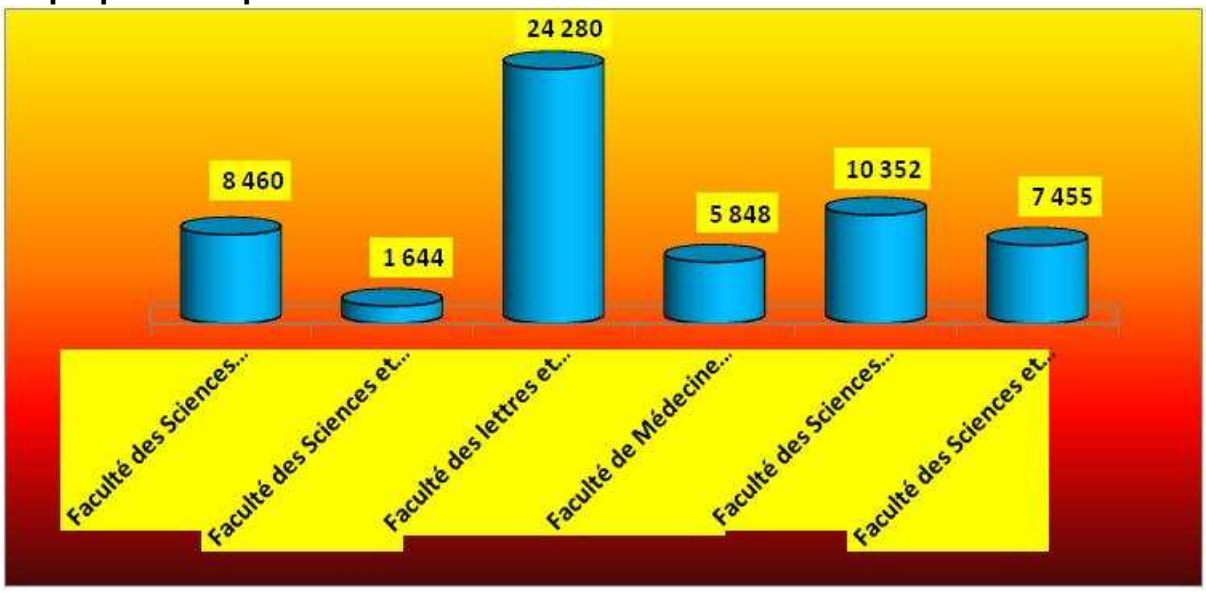

Source : SRSD de Dakar à partir des données fournies par la Direction de l'Enseignement Supérieur du Ministère de l'Enseignement Secondaire, des Centres Universitaires Régionaux et des Universités

En effet, la faculté des lettres et sciences humaines, avec 24 280 étudiants (41,8% du total), affiche l'effectif le plus élevé. Elle est suivie par la faculté des sciences juridiques et politiques (10 352 étudiants, soit 17,8% du total). La faculté des sciences et technologies de l'éducation et de la formation compte le moins d'étudiants avec un effectif de 1 644. Il convient de souligner que seule la faculté des sciences juridiques et politiques a vu ses effectifs diminuer (de 469 étudiants) entre 2007 et 2008 ; ceux des autres facultés ayant plutôt augmenté entre ces deux années. Ces augmentations ont même été de plus de 1 400 étudiants pour la faculté de sciences économiques et de gestion et celle des lettres et sciences humaines.

Dans toutes les facultés, les étudiants sont plus nombreux que les filles et l'UCAD compte deux fois plus d'étudiants que d'étudiantes.

L'effectif total des instituts et écoles supérieurs publics de formation est de 1 964 étudiants en 2008 (2 061 en 2007). Ces effectifs ont diminué de 97 étudiants entre 2007 et 2008. Les étudiants de sexe masculin, avec un effectif de 1 422, représentent près de trois fois l'effectif de ceux de sexe féminin. C'est l'Ecole Supérieure Polytechnique qui affiche le plus gros effectif (892 étudiants, soit 45,4% du total), suivi de l'Institut National Supérieur d'Education Physique et Sportive (349 étudiants, soit 17,8% du total) ; l'Institut de Formation et de Recherche en Population, Développement et Santé de la Reproduction (I.F.R.P.D.S.R.) affichant le plus faible effectif (69 étudiants, soit 3,5% du total).

Les produits des universités africaines auraient, de nos jours, du mal à s'adapter aux exigences de performance et de qualité des grandes écoles européennes. Et la baisse de niveau desdits produits semble avoir atteint un degré tel qu'il est temps de s'interroger sur la valeur des systèmes éducatifs en vigueur.

IV.8. EDUCATION NON FORMELLE

A côté des écoles classiques, il existe des écoles dites non formelles. Elles prennent de plus en plus leur place dans le système éducatif, en proie à des grèves récurrentes. Il en existe aujourd'hui, plus d'une trentaine qui encadre plus de 5 000 élèves. Rien qu'entre Pikine, Guédiawaye, Thiaroye et Grand Yoff. Aujourd'hui, les autorités étatiques ont senti la nécessité de les accompagner.

Et, si le système éducatif sénégalais exclut des démunis en quête de refuge, des écoles dites alternatives, « abris » de la seconde chance, sont là pour les recycler. Elles donnent aussi l'opportunité aux analphabètes de se former. Les écoles alternatives prônent une approche participative qui met l'apprenant « au centre du système ». Outre la pédagogie dans l'application du programme national d'éducation, les élèves ont droit à l'apprentissage des valeurs comme la solidarité, l'entraide. Le « goûter-partager » servi avant 8 heures est une forme de cantine scolaire qui permet aux pensionnaires de ne pas arriver en retard. En plus des causeries sont organisées pour les tout petits, avec quelques ordinateurs pour les initier.

Jadis, peu considérées par les pouvoirs publics, les écoles alternatives se sont imposées au fil des années. Les crises scolaires aidant, elles se sont muées en une véritable « usine de recyclage » des rejets du système éducatif en crise permanente. C'est le cas dans d'autres pays même les plus développés. Cela parce que « les nouvelles réformes scolaires sont loin de faire l'unanimité ». Les autorités étatiques ainsi que les bailleurs de fonds ont pourtant compris le double rôle que jouent ces écoles dans la scolarisation et l'alphabétisation qui peinent à se concrétiser.

Et le Partenariat pour l'efficacité de l'école sénégalaise (PEES), un projet de coopération entre la France et le Sénégal, a bien pris en compte la nouvelle donne. Dans sa première composante intitulée « Développement de l'école à la base », ledit projet estime qu'il convient de mener des actions pour assurer la pérennisation et l'amélioration d'actions déjà engagées : « Ecoles alternatives, la Formation, Qualité ». La nouvelle politique des bailleurs de fonds et l'attention prêtée, aujourd'hui, par les autorités à ces écoles « ni publiques ni privée » cachent, en réalité les échecs du système éducatif.

C'est pourquoi, certains parents d'élèves se tournent vers ces écoles dites « alternatives ». C'est le cas du « coin de la rue » Moussé Diop de Grand Médine qui reçoit des élèves des Parcelles Assainies, de Cambérène, entre autres localités de la banlieue.

Si ces « écoles de quartier » participent à la réalisation effective de la déconcentration et à la décentralisation, elles constituent également une réponse à l'Education pour tous et à la scolarisation des filles (Scofi). En effet, les dix écoles de la rue de Pikine forment plus d'élèves que la seule école publique du quartier, « Oumar Diouf Dia ». En outre les résultats sont jugés satisfaisants dans les écoles alternatives. Une étude sur ces écoles, « Les écoles de la rue à Guinaw rails : une aubaine pour les enfants » (Bocar Sakho, Grande enquête de fin d'étude pour l'obtention du Diplôme supérieur en journalisme, Cesti, 2005-2006) a révélé qu'en

2005, des statistiques du collectif des dites écoles estimaient entre 63% et 58% le taux de réussite, alors que l'Enquête sénégalaise sur les ménages (ESAM2) le chiffrait à 53% dans le public. En 2008, l'école Guinaw rails Sud a noté, d'après sa direction, onze (11) admis à l'entrée en sixième sur seize (16).

IV.9. EDUCATION SPECIALE

La finalité de l'éducation spéciale est l'éducation et la formation des enfants handicapés pour en faire des citoyens à part entière. Elle consiste à dispenser aux jeunes handicapés au sens de la loi d'orientation, outre les soins nécessaires à leur état, toutes les matières académiques, telles que l'éducation physique, l'enseignement ménager, l'ajustement psychologique et la formation professionnelle, nécessaires à leur intégration dans la société.

Les types de handicaps ciblés sont tout à la fois les déficits visuels, les déficits verbo auditifs, les handicaps physiques, les déficiences mentales, tous troubles de langages ou difficultés d'apprentissage. Il s'agit de faire en sorte que le pivot de leur monde soit solide, de leur inculquer l'idée que leur contribution au développement du pays est attendue en leur ouvrant l'accès à l'emploi et au bien être.

La mise en œuvre d'une synergie entre les ministères concernés par leurs handicaps comme le Ministère de l'Education, le Ministère du Développement ou le Ministère de la Santé est fondamental pour favoriser le dépistage précoce et la prévention des maladies invalidantes.

En effet, les efforts consentis dans le domaine auront beaucoup plus d'impact, si parallèlement des campagnes de prévention sont menées pour lutter contre les grandes endémies et les accidents de la circulation. L'aide internationale pourrait juguler ces fléaux et enrayer tout ce qui est évitable.

C'est à partir de 1974 que le Sénégal s'est engagé résolument dans une politique d'éducation et de formation des enfants handicapés, qu'ils soient non voyants, sourd-muets, handicapés physiques ou mentaux.

Actuellement, après plus de 25 ans d'existence, l'éducation spéciale a droit de cité dans le système éducatif. Elle est, en effet, reconnue par tous les textes de référence et les élèves handicapés suivent dans les différents ordres d'enseignement et participent au examens et concours, depuis le CFEE, le BFEM jusqu'au bac avec parfois des résultats très brillants.

Les différents handicaps sont pris en charge par des établissements scolaires publics et privés. Trois (3) des quatre (4) établissements scolaires publics et dix sept (17) des vingt (20) établissements scolaires privés existant sont installés dans la région de Dakar. Ce sont :

- les 3 établissements publics de Dakar : le Centre Talibou Dabo, le Centre verbo-tonal et le Service pédopsychiatrique keur xaleyi.

- les 17 établissements privés de Dakar : ASEDEM, EPHPHATA, le Centre de sauvegarde de Grand-Yoff, le Centre de sauvegarde de Guédiawaye, le Centre Ste Jeanne d'Arc, l'USE (Ex Centre de BOPP), le Centre l'Abri (Ouakam), Garance Afrique, le Centre de Yeumbeul, le Centre Enfance et paix (Parcelles Assainies), le Centre ESTEL (Ouakam), CEIDA (Guédiawaye), Les philanthropes (Rufisque), le Centre social privé (ASCOF), Enda Ecopôle, le Centre de Malika et le Centre de prudence (Dieuppeul1).

IV.10. FORMATION CONTINUE

Pour ce qui de la formation continue, les seules informations que nous avons pu obtenir proviennent de l'ONFP (Office National de Formation Professionnelle) et du FONDEF (Fonds de Développement de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle).

L'ONFP

Elle a mis en place plusieurs cadres d'intervention que sont : le Plan de Formation et de Perfectionnement des Formateurs (PFPF), le Plan de Formation du Secteur Moderne (PFSM), le Plan de Formation des Chefs d'entreprise et Apprentis du Secteur Informel (PFCASI), le Plan de Formation et de Perfectionnement des Agriculteurs (PFPA), le Plan de Formation et de Perfectionnement des Eleveurs (PFPE) et le Plan de Formation et de Perfectionnement des Pêcheurs Traditionnels à travers lesquels elle a dispensé en 2007 plusieurs formations. Les effectifs formés au moyen de ces différents plans durant ces trois dernières années figurent dans le tableau ci-après.

Tableau 16 : Effectifs formés par l'ONFP selon l'année et les bénéficiaires des plans de formation et de perfectionnement

Bénéficiaires des Plans de Formation et de Perfectionnement	2006	2007	2008
Formateurs (P.F.P.F.)	295	345	377
Acteurs du Secteur Moderne (P.F.S.M.)	1 255	1 444	1 099
Chefs d'Entreprise et Apprentis du Secteur Informel (P.F.C.A.S.I.)	1 594	2 980	2 790
Agriculteurs (P.F.P.A.)	1 660	2 185	1 880
Éleveurs (P.F.P.E.)	1 660	1 400	1 393
Pêcheurs Traditionnels (P.F.P.P.T)	605	620	515
Total	**7 069**	**8 974**	**8 054**

Source : ONFP

Dans les différents secteurs d'activité économique formelle ou non formelle (primaire, secondaire, tertiaire) l'ONFP a formé un effectif de 8 054 acteurs en 2008 contre 8 974 en 2007, soit une réduction de 920 bénéficiaires entre ces deux années. Seule la formation des formateurs a enregistré une augmentation des effectifs formés. Ces sessions de formation ont mobilisé des coûts de 238 millions et de 300 millions respectivement en 2007 et en 2008.

Le FONDEF

Le FONDEF assure la formation professionnelle continue des travailleurs des entreprises. Le FONDEF a financé la formation continue pour le compte de 173 entreprises dont 94 en 2007 et 79 en 2008. Ceci a porté sur un total de 418 actions de formation en 2007 et de 352 en 2008, au profit de 7 952 et 7 745 stagiaires respectivement en 2007 et 2008, nécessitant des engagements financiers de 998 millions et 793 millions respectivement en 2007 et 2008. Il convient de souligner que la formation professionnelle continue est puissant un facteur d'amélioration de la compétitivité des entreprises.

Tableau 17 : Statistiques des formations financées par FONDEF

Actions	2006	2007	2008
Entreprises financées	106	94	79
Actions de formation	643	418	352
Volume horaire formateur	24 586	19 498	16 711
Nombre stagiaires formés	6 822	7 952	7745
Engagements financiers	1 045 718 360	998 399 629	782 725 478
Agréments d'opérateurs de formation	127	41	22

Source : FONDEF

IV.11. CONCLUSION

Il résulte de ce qui précède que de nettes améliorations sont enregistrées au niveau de l'accès dans tous les sous-secteurs de l'éducation, même si les efforts sont à poursuivre pour le développement de la Petite Enfance et le Moyen secondaire.

Les résultats au niveau de la qualité restent mitigés car, même si le taux de réussite au CFEE, qui a fortement augmenté par rapport à 2007, est très satisfaisant, les taux de réussite au BFEM et au BAC ont, quant eux, non seulement baissé par rapport à 2007 mais également sont très bas.

C'est dire que beaucoup reste à faire, notamment par rapport aux ratios élève/manuels (qui sont loin des normes), enseignants/inspecteur, au respect du crédit horaire et au suivi du quantum. En effet, à cause des grèves récurrentes, notre pays peine à atteindre le quantum horaire (900 heures) dans l'enseignement, qui est un minimum en la matière, selon les normes internationales. De 730 heures en 2007, le volume horaire est tombé à 720 heures en 2008. Malheureusement, ce sont les enfants, qui n'ont rien à voir dans les conflits entre l'Etat et les enseignants qui en subissent les conséquences. Et plus grave, les enfants des familles pauvres en sont les plus grandes victimes, puisque les familles nanties envoient leurs enfants à l'étranger.

V. SANTE ET HYGIENE PUBLIQUE

V.1. INTRODUCTION

La politique de santé trouve son fondement dans la Constitution Sénégalaise qui dispose en son article 17 que «…L'Etat et les Collectivités publiques ont le devoir de veiller à la santé physique et morale de la famille et, en particulier, des personnes handicapées et des personnes âgées. L'Etat garantit aux familles en général et à celles vivant en milieu rural en particulier l'accès aux services de santé et au bien être… ». La politique de santé reste basée sur les soins de santé primaires et prend en compte les engagements internationaux du Sénégal vis-à-vis des organisations sous régionales, régionales et mondiales en matière de santé dont les objectifs du millénaire pour le développement (OMD).

C'est pourquoi, à l'instar de l'éducation, la santé est l'un des secteurs clés retenus dans le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) et dont beaucoup d'indicateurs sont suivis dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). En effet, le DSRP s'est fixé comme objectif global de réduire de moitié la pauvreté à l'horizon 2015. Pour ce faire, l'un de ses objectifs majeurs est d'améliorer l'accès des pauvres aux services sociaux de base dont la santé constitue un volet important.

La contrainte majeure qui se pose dans la région de Dakar par rapport à l'offre de services de santé de qualité est la taille de sa population et les problèmes de mobilité urbaine.

Par ailleurs, l'hygiène est l'ensemble des règles qui permettent d'assurer la conservation et l'amélioration de la santé. Elle est la pierre angulaire de la prévention qui est au cœur de la politique sanitaire du pays. La prévention permet d'empêcher la naissance ou le développement des maladies ou la réduction de leur gravité. Sa mise en œuvre permet, à n'en point douter, de protéger la santé de l'environnement, de l'homme, de stimuler la productivité et de soutenir le progrès économique et social. Défendre et améliorer l'hygiène publique est un objectif global de l'humanité, il est intimement lié aux objectifs de paix et de développement.

C'est ainsi que l'hygiène publique, par la prévention des maladies, concourt fortement à l'amélioration de la santé de la population et fournit également des indicateurs pour le suivi du DSRP et des OMD. C'est pourquoi, dans l'architecture gouvernementale, elle est souvent intégrée au Ministère chargé de la santé publique.

L'analyse de la situation sanitaire et de l'hygiène publique dans la région en 2008 se fera en référence aux quatre volets suivants :

- les infrastructures et personnels,
- le bilan des activités menées dans la région et des résultats obtenus,
- le financement de la santé et,
- l'hygiène publique.

V.2. INFRASTRUCTURES ET PERSONNELS

La région de Dakar est subdivisée en 8 districts sanitaires que se répartissent ses quatre départements, à raison de 4 districts sanitaires dans celui de Dakar, 1 dans celui de Guédiawaye, 2 dans celui de Pikine et 1 dans celui de Rufisque.

Avec 432 structures sanitaires dont 243 privés (56,3% de l'ensemble), la région de Dakar est la mieux dotée en infrastructures sanitaires du pays. A elle seule, elle abrite les huit (08) Etablissements Publics de Santé de niveau 3 (EPS 3), c'est-à-dire des hôpitaux nationaux, que compte le pays. Parmi ces 8 hôpitaux nationaux l'on compte un hôpital militaire (Hôpital Principal de Dakar) et un communal (le Centre Hospitalier Abass Ndao). Elle compte également deux autres hôpitaux, dont 1 Hôpital des forces armées (Hôpital Militaire de Ouakam) et 1 Hôpital privé (Elisabeth Diouf de Diamniadio).

Dans le cadre du renforcement du tissu hospitalier, un certain nombre d'hôpitaux est prévu dans la région : l'Hôpital Dalal Diam de Guédiawaye (en construction), l'Hôpital pédiatrique de Thiaroye et la Clinique Cheikh Zayed (en étude).

En plus des 10 hôpitaux, la région compte 18 centres de santé (dont 14 dans le département de Dakar), 107 postes de santé (dont 34 avec maternité), 8 maternités isolées (dont 4 dans le département de Pikine) et 25 cases de santé (dont 16 dans le département de Rufisque).

Tableau 18 : Répartition des infrastructures sanitaires publiques de la région selon le type par département en 2007

Département	Centre de santé	Poste de santé complet	Poste de santé sans maternité	Maternité isolée	Case de santé	Hôpitaux
Dakar	14	3	28	0	1	7
Guédiawaye	1	3	9	1	0	0
Pikine	2	22	11	4	8	2
Rufisque	1	6	25	3	16	1
Total	**18**	**34**	**73**	**8**	**25**	**10**

Source : SRSD de Dakar à partir du bilan de Suivi-Evaluation 2008 de la Région Médicale de Dakar

A coté des EPS hospitaliers, existent des EPS non hospitaliers rattachés à la Direction des Etablissements de Santé qui sont des structures techniques d'appui à l'offre de service hospitalier. Ils sont au nombre de 06 et sont classés dans le tableau selon leurs domaines de compétences.

Tableau 19 : Liste des EPSNH rattachés selon les domaines techniques de compétences

EPSNH	Spécialités
Centre National de Transfusion Sanguine (CNTS)	Produits sanguins et dérivés
Centre National d'Appareillage orthopédique (CNAO)	Kinésithérapie et Appareillage orthopédique
Centre Talibou Dabo (CTD)	Education et Réadaptation enfants handicapés
Service d'Assistance Médicale d'Urgence (SAMU National)	Régulation appels d'urgences et orientations transports sanitaires
Pharmacie Nationale d'Approvisionnement (PNA)	Médicaments et produits essentiels
Centre Anti Poison (CAP)	Surveillance et utilisation des produits toxiques

Source : Direction des Etablissements de Santé

En plus de l'HMO, la région compte également 8 centres médicaux de garnison dont 6 dotés de laboratoires, 6 postes médicaux rattachés et 4 Centres d'odonto-stomatologie des forces armées. Elle dispose également de 3 autres structures sanitaires publiques (Centre Médico-social des Fonctionnaires, Service médical du COUD et Clinique SR de l'ENDSS).

Dans le secteur privé lucratif, on dénombre 14 cliniques privées, 56 cabinets de spécialistes, 37 cabinets de généralistes, 12 postes de santé d'entreprise, 76 dispensaires avec infirmier et 504 pharmacies.

Pour ce qui est du secteur privé non lucratif, la région compte 14 postes de santé privés confessionnels et 10 postes de santé communautaire.

Aussi, en considérant l'existence dans la région de 222 postes de santé et assimilés et de 19 Centres de santé et assimilés en 2008 (comme c'est le cas dans la carte sanitaire) ainsi que les 10 hôpitaux et, en les rapportant à la population dakaroise en 2008 (estimée à 2 482 294 habitants), on obtient les indicateurs de couverture sanitaire qui figurent dans le tableau suivant.

Tableau 20 : Indicateurs de Couverture sanitaire des populations de la région de Dakar en 2008

INDICATEURS	VALEURS	NORME OMS
Nombre d'habitants par poste de santé	1/11 182 hts	1/10 000 hts
Nombre d'habitants par centre de santé	1/130 647 hts	1/50 000 hts
Nombre d'habitants par hôpital	1/248 229 hts	1/150 000 hts
Nombre d'habitants par cabinet médical privé	1/26 691 hts	
Nombre d'habitants par clinique privée	1/77 307 hts	

Source : SRSD de Dakar à partir des données de la carte sanitaire du Sénégal-2008/SNIS/MSP

A travers ces chiffres, nous pouvons dire que, par rapport aux normes de l'OMS, Dakar accuse du retard en matière d'infrastructures sanitaires qu'il convient de combler pour une meilleure prise en charge de la santé des populations. C'est dans ce sens que dans la carte sanitaire de la région de Dakar, les besoins en création de nouvelles infrastructures d'ici 2013 ont été estimés à :

- 274 postes de santé
- 10 centres de santé
- 1 établissement public de santé de niveau 2

En 2007, le personnel clé intervenant dans les structures de santé de la région était composé de 3 340 agents dont 1 527 (47,5%) exercent dans les Etablissements Publics de Santé (EPS). Parmi ces agents, on comptait 538 médecins dont 343 sont employés dans les EPS, 140 sages femmes d'Etat dont 91 dans les EPS, 1 946 Infirmiers ou Agents sanitaires dont 828 dans les EPS, 442 Techniciens Supérieurs de Santé dont 198 dans les EPS et 81 Assistants ou Aides sociaux dont 58 dans les EPS.

Compte tenu du fait que les hôpitaux accueillent des malades venant de tout le territoire national et même de la sous-région, le calcul des taux de couverture par praticien a été fait de la manière suivante :

- S'agissant des praticiens exerçant dans les structures sanitaires autres que les hôpitaux, le taux de couverture a été calculé en rapportant l'estimation de la population de la région en 2007 (2 428 155 hbts) à leur nombre ;
- S'agissant des praticiens exerçant dans les hôpitaux, le taux de couverture l'a été en rapportant l'estimation de la population du Sénégal en 2007 (11 360 985 hbts) à leur nombre.

Tableau 21 : Répartition du personnel Clé des structures sanitaires de la région de Dakar autres que les hôpitaux et taux de couverture selon le Type en 2007

Type de personnel clé des structures sanitaires autres que les hôpitaux	Total	Couverture	Normes OMS
Nombre de médecins	195	1 pour 12 452 habts	1 méd. pour 10 000 hbts
Nombre de sages femmes	49	1 pour 13 555 FAR	1 SF pour 6 000 FAR
Nombre d'infirmiers ou agents sanitaires	1118	1 pour 2 172 hbts	1 INF/AS pour 3 000 hbts
Nombre de T.S.S.	244	1 pour 9 951 hbts	
Nombre d'agents d'hygiène et assimilés	294	1 pour 8 259 hbts	
Assistants et aides sociaux	23		
TOTAL	1 923		

Sources : SRSD de Dakar à partir des données fournies par le Service National de l'Information Sanitaire (SNIS) du Ministère de la Santé et de la prévention et des projections de la population de la région de Dakar de 2002 à 2012, ANSD juin 2008

Tableau 22 : Répartition du personnel Clé des Etablissements Publics de Santé (EPS) de la région de Dakar et taux de couverture selon le Type en 2007

Type de personnel clé des EPS	Total	Couverture	Normes OMS
Nombre de médecins	343	1 pour 33 122 habts	1 méd. pour 10 000 hbts
Nombre de sages femmes	91	1 pour 27 193 FAR	1 SF pour 6 000 FAR

Nombre d'infirmiers ou agents sanitaires	828	1 pour 13 721 hbts	1 INF/AS pour 3 000 hbts
Nombre de T.S.S.	198	1 pour 57 379 hbts	
Nombre d'agents d'hygiène et assimilés	9	1 pour 1 262 332 hbts	
Assistants et aides sociaux	58		
TOTAL	1 527		

Sources : SRSD de Dakar à partir des données fournies par le Service National de l'Information Sanitaire (SNIS) du Ministère de la Santé et de la prévention et des projections de la population de la région de Dakar de 2002 à 2012, ANSD juin 2008

Ainsi donc, tant pour les hôpitaux que pour les autres infrastructures sanitaires de la région, les normes de couverture de l'OMS ne sont atteintes dans la région en 2007 que pour les infirmiers ou agents sanitaires dans les structures sanitaires autres que les hôpitaux.

V.3. BILAN DES ACTIVITES MENEES ET DES RESULTATS OBTENUS

En matière de Santé de la reproduction

a) <u>En matière de Santé de la reproduction</u>

En 2008, dans la région de Dakar, le taux d'usage des méthodes contraceptives est faible. En effet, seules 7,1% des femmes en âge de procréer ont eu recours à la contraception (données des centres et postes de santé), contre 8% en 2007. La faible couverture s'explique par l'insuffisance de l'offre de service en matière de planification familiale et la non harmonisation des prix des produits contraceptifs. Elle s'explique également par l'interprétation erronée que certaines personnes font de la religion musulmane sur sa supposée interdiction de la planification familiale dans un pays dont 95% de la population est composée de musulmans.

En ce qui concerne les consultations prénatales, elles sont au nombre 238 538, dont 30,8% de CPN1 ; 27,7% de CPN2 ; 22,2% de CPN3 et 17,7% de CPN4 et plus. Lors de ces consultations prénatales, 37 519 femmes ont été supplémentées en fer et 11 723 grossesses à risque dépistées. Le nombre de Traitements Préventifs Intermittent 1ère phase (TPI1) effectués est de 58 422, celui de TPI2 44 136, celui de TPI3 87 et le nombre total de Vaccins Anti Tétaniques (VAT) injectés 104 950.

Concernant les accouchements, il y en a eu 69 914 enregistrés dans les structures de la région. Cependant, seuls 40 702 d'entre eux (soit 58,2%) ont été assistés par des personnels de santé. Parmi eux, 3 238 (soit 4,6%) l'ont été par césarienne.

Concernant les Consultations Post Natales (CPON), 49 710 femmes (soit 71,1% des femmes ayant accouchées) ont été reçues dans les 42 jours après l'accouchement. 30,7% des accouchées ont suivi les CPON 1 ; 19,1% les CPON2 ; 14,3% les CPON3. Cependant, seules 0,04% ont suivi les 3 CPON.

Le nombre de naissances vivantes à Dakar s'élève à 70 817, dont 6 022 (8,5%) sont nés avec un poids inférieur à 2 500 gr et 1,01% (718) le sont avec un poids inférieur à 4 000 gr.

En 2008, il y a eu 1 861 morts nés dans la région dont 833 morts nés frais et 1042 morts nés macérés.

Le taux de mortalité maternelle est de 83,3 pour 100 000 naissances vivantes. Le taux de mortinatalité est de 25,6‰.

Enfin, 20 208 cas d'Infections Sexuellement Transmissibles (IST) ont été décelés et traitées dans les Centres et Postes de santé de la région de Dakar en 2008. Parmi eux, 19 260 (95,3%) l'ont été chez les femmes.

Le Programme Elargi de Vaccination (PEV)

Au total, il y a eu 422 778 enfants ont été vaccinés en 2008. Les enfants complètement vaccinés sont au nombre de 83 734.

Tableau 23 : Bilan du PEV dans la région de Dakar en 2008

ANTIGENES	ENFANTS VACCINES	FEMMES ENCEINTES
BCG	99 272	
PENTA 1	94 440	
PENTA 2	90 265	
PENTA 3	91 494	
ROUGEOLE	81 769	
FIEVRE JAUNE	82 399	
VPO 1	90 873	
VPO 2	87 381	
VPO 3	91 728	
VAT1		61 035
VAT2 et +		85 427

Source : Région Médicale de Dakar

Le paludisme

Le paludisme demeure une des maladies les plus répandues dans la région. En effet, en 2008, sur les 1 297 776 personnes consultées en externe dans les structures sanitaires de la région, 40 491 l'ont été pour cause de paludisme. Et, sur les 25 988 personnes hospitalisées toutes causes confondues dans les districts et hôpitaux de la région, 5 868 l'ont été pour cause de paludisme, soit 22,5%. Parmi les 5 868 hospitalisés, 230 ont moins de 5 ans ; 4 889 patients de plus de 5 ans et 828 cas de femmes enceintes.

Sur les 375 décès toutes causes confondues enregistrés dans les structures sanitaires de la région durant la même année, 30 sont dus au Paludisme. Ce qui correspond à un taux de mortalité palustre de 8% et un taux de létalité[1] de 0,074%.

Le suivi des maladies à potentiel épidémique

Pour la méningite cérébro-spinale, 73 cas ont été notifiés en 2008, contre 13 en 2007. Parmi ces 73 cas, 57 ont bénéficié d'une investigation épidémiologique, contre 6 en 2007.

S'agissant de la Rougeole, 102 cas suspects ont été notifiés en 2008. Tous les cas ont subi un prélèvement pour le laboratoire. Parmi eux, 2 cas de Rougeole ont été confirmés.

Pour ce qui est de l'ictère fébrile, 31 cas ont été notifiés, ils ont été tous investigués.

Quant au Tétanos Néonatal, il en a été notifié 7 cas qui ont tous fait l'objet d'investigation.

Pour la Paralysie Flasque Aiguë, 23 cas ont été notifiés qui ont tous été confirmés.

A propos du Choléra, 44 cas ont été suspectés en 2008. Parmi ces cas, 15 ont été confirmés dont 2 suivis de décès.

Les cas de Diarrhée sanglante notifiés sont au nombre de 286. Cependant, seuls 126 d'entre eux ont été investiguées.

Enfin, 7 cas de Manifestation Post-vaccinale Indésirable Identifiée (MAPI) ont été notifiés. Et tous ces cas ont été investigués.

[1] Taux de létalité : rapport entre le nombre de décès dus à une maladie sur le nombre de personnes atteintes de cette maladie

Tableau 24 : Résultats de la surveillance des maladies à potentiel épidémique, des maladies à éradiquer et des MAPI dans la région de Dakar selon le département et le district en 2008

Département / District	**Méningite**	**Rougeole**	**Fièvre jaune**	**D + Sg**	**Choléra**	**PFA**	**Tétanos**	**MAPI**
Sud	0	5	0	83	0	1	0	0
Centre	0	11	2	110	0	3	0	3
Nord	1	8	4	3	1	3	0	1
Ouest	4	4	4	6	0	4	0	0
M. Infect.	1	0	2	0	2	0	7	0
HEAR	1	2	0	0	1	2	0	0
HPD	22	0	0	0	1	0	0	0
HOGGY	1	0	0					
HALD	28	1	0					
A. Ndao	0	0	0					
Dpt Dakar	58	31	12	202	5	13	7	4
Guédiawaye	0	9	11	16	22	2	0	0
Dpt Guédiawaye	0	9	11	16	22	2	0	0
Pikine	8	13	0	3	14	4	0	0
Hop Pikine	4	0	0	0	0	0	0	0
Mbao	2	47	5	25	1	3	0	3
Dpt Pikine								
Rufisque	1	2	3	40	2	1	0	0
Dpt Rufisque	1	2	3	40	2	1	0	0
Total	**73**	**102**	**31**	**286**	**44**	**23**	**7**	**7**

Source : Région Médicale de Dakar

La tuberculose

Concernant la Tuberculose, 4 448 cas ont été notifiés. Les nouveaux cas sont au nombre de 3 111. Les rechutes sont de l'ordre de 318. La tuberculose extra pulmonaire concerne 407 patients. Il y a eu 147 reprises de traitement et 516 retraitements.

Le tableau suivant montre la répartition des personnes atteintes de tuberculose qui ont subi un test de dépistage et recevant un traitement en fonction des départements.

Tableau 25 : répartition des personnes atteintes de tuberculose qui ont subi un test de dépistage et recevant un traitement en fonction des départements en 2008

Département	Nombre de sérologie HIV faite chez patients TB	Nombre de patients TB testés positifs	Nombre de patients TB VIH + recevant du Cotrimoxazole	Nombre de patients TB sous traitement ARV
Dakar	634	29	6	4
Guédiawaye	27	15	4	0
Pikine	998	36	27	22
Rufisque	304	6	3	0
Total	**1963**	**86**	**40**	**26**

Source : SRSD d'après les données de la région médicale de 2008.

La lutte contre le SIDA

Concernant le VIH, sur les 49 011 personnes qui ont été sensibilisés dans la région en 2008, 31 715, soit 64,7%, ont accepté de faire le test et ont été effectivement dépistées. Parmi ces dernières, 7 638 (soit 24,1%) sont séropositifs. Et, sur les 552 patients sous ARV dans la région en décembre 2008, on dénombre 196 nouveaux cas.

C'est dans le département de Guédiawaye qu'on dénombre le plus grand nombre de patients sous ARV (387) et celui de Dakar le plus faible nombre (22).

Graphique 12 : répartition des patients sous Anti Rétro Viraux (ARV) dans la région de Dakar selon les départements en 2008

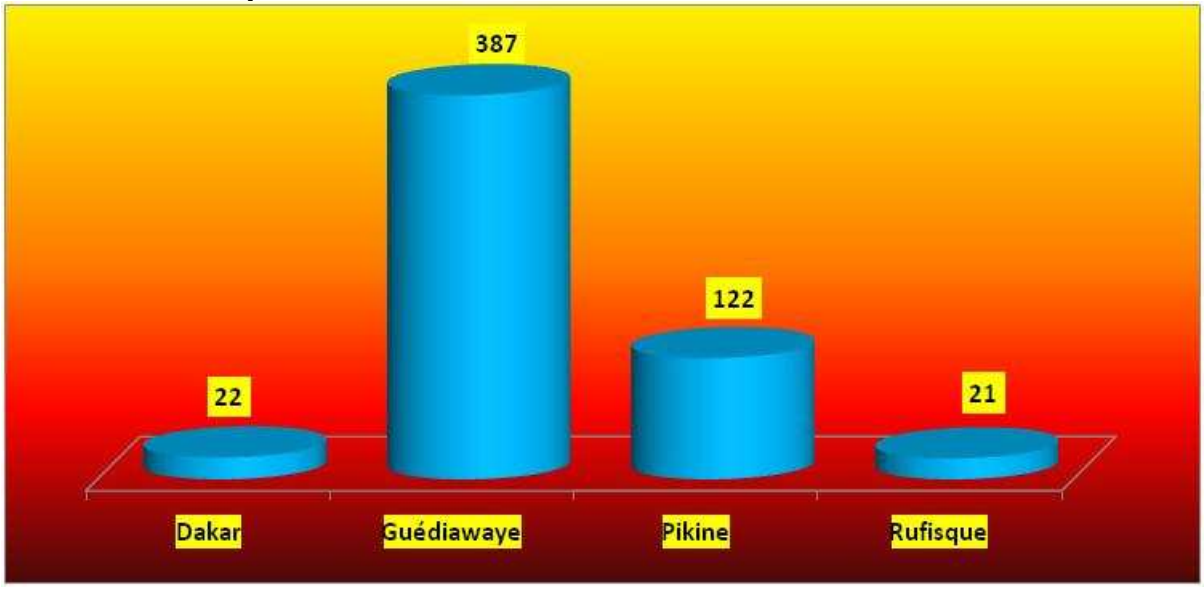

Source : SRSD d'après les données de la région médicale de 2008.

Concernant la Prévention de la Transmission Mère-Enfant du VIH/SIDA, il a été suggéré à 70 558 femmes enceintes de faire le test. Cependant, seules 29 872 d'entre elles (42,3%) l'ont effectivement fait. Parmi ces femmes, 173 (soit 0,5%) sont séropositives dont 132 ont bénéficiées d'une prophylaxie ARV. 84 nourrissons sont nés d'une mère séropositive suivie. Parmi eux, 35 (dont 4 séropositifs) ont bénéficié d'un diagnostic précoce, c'est-à-dire avant 18 mois. 11 nourrissons (dont un seul séropositif) sont diagnostiqués après 18 mois. 34 femmes sont sous trithérapie.

Il convient de souligner que le Sénégal fait partie des pays africains les plus touchées la cette propagation de l'épidémie chez les Femmes. De même, la proportion des femmes infectées par le VIH ne cesse de croître, selon un document du Conseil national de lutte contre le Sida (CNLS).

Aussi, « les acquis de la prévention ne doivent pas occulter la tendance à la féminisation de plus en plus préoccupante. De 4 hommes infectés sur 1 femme, cette tendance s'est inversée et est passée après 20 ans à 2 femmes infectées pour 1 homme», note-t-on dans le document.

Chez les jeunes, 11 822 ont été sensibilisés, 7 466 ont effectués le test dont 26 séropositifs. Il est maintenant établit que cette pandémie frappe surtout les jeunes de 15 à 25 ans et, parmi cette tranche d'âge, les jeunes filles sont les plus touchées. C'est pourquoi, les stratégies de lutte devront davantage cibler les jeunes filles.

Les activités de nutrition

En 2008, sur les 279 748 enfants pesés dans la région de Dakar, 26 075 enfants sont malnutris. Parmi ces derniers, seuls 4 123 (soit 15,8%) ont récupéré.

Par ailleurs, pour ce qui est de la supplémentation (utilisation d'un aliment comme complément alimentaire) et du déparasitage de routine, les objectifs fixés en 2008 sont une supplémentation de 80% des enfants de 6 à 59 mois et un déparasitage de 80% des enfants de 12 à 59 mois.

Les enfants de 6 à 59 mois qui ont fait l'objet de supplémentation en vitamine A sont au nombre de 429 351 sur une cible de 453 740, soit un taux de couverture de 94,4%, ceux de 12 à 59 mois qui ont fait l'objet de déparasitage sont au nombre de 388 204 sur une cible de 404 053, soit un taux de couverture de 96,1%.

C'est dans les départements de Pikine et Guédiawaye qu'ont été dépassés les 100% de taux de couverture de la supplémentation en vitamine A. Pour le déparasitage, par contre, seul le département de Pikine a dépassé les 100% de taux de couverture.

Tableau 26 : Résultats des campagnes de supplémentation en vitamine A et de déparasitage menées dans la région de Dakar en 2008

Département	Supplémentation en vitamine A			Déparasitage		
	Pop cible 6-59 ans	Supplémentés	Taux de couverture	Pop cible 12-59 ans	Déparasités	Taux de couverture
Dakar	191 829	168 249	**87,7%**	165 234	150 944	**91,4%**
Guédiawaye	58 577	50 717	**86,6%**	52 720	46 506	**88,2%**
Pikine	154 276	161 277	**104,5%**	137 650	142 963	**103,9%**
Rufisque	49 058	49 108	**100,1%**	48 449	47 791	**98,6%**
Total	453 740	429 351	**94,6%**	404 053	388 204	**96,1%**

Source : Région Médicale de Dakar

V.4. QUALITE DES SOINS DANS LES FORMATIONS SANITAIRES

La qualité des soins dans les formations sanitaires dépend de plusieurs facteurs dont la disponibilité en nombre suffisant de personnels qualifiés, le niveau d'équipement des structures, l'importance de leurs moyens de fonctionnement, etc.

La réforme hospitalière amorcée en 1998 était censée donner un nouveau souffle aux hôpitaux. Or sa mise en application se heurte à une multitude de blocages. Dix ans après, les Etablissements publics de santé (EPS) ne sont toujours pas réellement autonomes. Les hôpitaux manquent de tout pour assurer une prestation de qualité. Leur plateau technique a connu l'usure du temps. Les personnels sont souvent en grève pour déplorer leurs conditions de travail. L'alternative qui est donnée aux patients est : faire confiance à un centre de santé ou un hôpital (public) ou recourir aux services payants d'une clinique. Le deuxième choix n'est pas donné à tout le monde, à cause du coût des soins. Il arrive même qu'on souscrive à cette solution plus chère sans même avoir ce qu'on veut. Car, dans les cliniques en général, le manque de personnel est un autre problème.

Source : lagazette.sn

Aussi, le droit à la santé, bien qu'étant inscrit dans la Constitution en son article 8, constitue un luxe pour une population malmenée par une conjoncture multiforme. Tomber malade est quasiment une malédiction pour les couches vulnérables de la population. Si, dans le public, les pouvoirs publics mettent tout en œuvre pour subventionner le cout des prestations, dans le privé, les tarifs sont excessivement chers. Les différentes politiques sanitaires restent très peu efficaces devant l'ampleur des besoins du secteur. Au fur et à mesure que

les années passent, les hôpitaux s'enlisent dans une situation alambiquée qui les transforme en « mouroir ». Ils ont perdu la confiance des patients.

Pourtant, l'Etat du Sénégal emploie des politiques de gratuité pour certaines couches vulnérables. Mais, les moyens qui doivent soutenir ces politiques ne sont pas suffisants. C'est le cas de la gratuité des antirétroviraux et de la césarienne, de la prise en charge des handicapés et des indigents ainsi que du plan « sésame » pour les personnes âgées. Ces politiques sociales sont salvatrices pour les couches sociales défavorisées. Cependant, elles constituent souvent des freins au développement des EPS qui, en raison de l'insuffisance des moyens dégagés par l'Etat pour leur mise en œuvre, sont obligés de supporter les gaps. Ainsi, ces différents plans contribuent à alourdir l'ardoise salée des établissements publics de santé.

En effet, les hôpitaux, qui font face à un flux de patients écartés du privé, ont du mal à maintenir leurs recettes à flot, puisqu'ils ne peuvent pas compenser le coût que représente la prise en charge des personnes en situation de précarité. En effet la subvention versée par l'Etat n'est pas suffisante puisque les dépenses de fonctionnement ne sont pas couvertes par les recettes et la subvention. C'est ainsi que l'hôpital se retrouve dans l'obligation de rechercher l'équilibre budgétaire et à comprimer les dépenses et à les contingenter dans des dimensions qui sont en phase avec les ressources mises à sa disposition. Et ces ressources, ce sont des tarifs à ne pas dépasser (des maximas et des minimas) par rapport à la participation des populations pour couvrir les coûts des soins. La subvention donnée par l'Etat n'étant pas calculée sur la base des besoins. Ainsi l'autonomie de gestion revient à l'hôpital qui joue aux équilibristes pour réaliser cette mission de service public et arriver à l'équilibre budgétaire.

Les programmes de lutte contre certaines maladies (paludisme, Sida, vaccination, nutrition, cécité etc.) connaissent des lenteurs notoires dans leur mise en application. Rares sont parmi ces programmes ceux qui ont révélé une efficacité et une efficience avérée.

Le système de santé a beaucoup de difficultés pour faire face aux épidémies et contaminations à large échelle. Pour preuve, en juin 2008 suite à une série de décès d'enfants à Thiaroye sur Mer, une équipe dépêchée par l'Oms a permis de déterminer de manière formelle les causes de ces décès. En réalité, il s'agissait d'une contamination au plomb recyclé dans une ancienne décharge de batteries. L'apparition cyclique des épidémies de choléra et de fièvre jaune atteste de la faiblesse dans nos dispositions de prévention sanitaire.

Par ailleurs, l'hôpital a aujourd'hui besoin d'être plus humanisé. Les lois, décrets, arrêtés, règlements, réformes, allant dans ce sens se renouvellent et pourtant le nombre d'exclus de la couverture médicale grimpe. Chômeurs, sans-abri, retraités, veuves inactives, personnes aux ressources faibles ou simplement des patients ayant dépensé leurs maigres ressources dans leur traitement sont autant de monde à la situation sociale précaire qui frappe avec la dernière énergie aux portes de la « santé pour tous » comme l'indique la réforme hospitalière. Mais hélas les portes des

structures de santé leur sont fermées. Et à cette population sans ressources ou sans prise en charge, les obstacles administratifs sont difficiles à surmonter. C'est souvent un vrai parcours du combattant jonché d'obstacles en perspective pour le démuni. Pour ces gens, qui vivent dans la précarité, la difficulté à remplir les formulaires, l'absence d'interlocuteur, les rejets de dossier pour pièce manquante sont autant d'épreuves à affronter.

Dans les halls ou autres salles d'attente, le cérémonial est toujours le même : de longues et interminables files d'attente. Un accueil loin d'être serviable, une communication presque inexistante font office de premier contact pour ces usagers du service public. Pourtant la mission de service public dévolue à ces structures est de répondre aux besoins de toutes les populations notamment les personnes indigentes afin de leur offrir un service de qualité. Mais les patients sont obligés de prendre leur mal en patience face à certains fonctionnaires insuffisamment formés ou carrément animés d'une mauvaise volonté. Pourtant ils jouent un rôle crucial de soutien, d'accompagnement, d'orientation, de remise de résultats d'analyses, de régulation et d'intermédiation entre praticiens et patients, etc.

Concernant la qualification du personnel, l'essentiel des médecins officiant dans les formations sanitaires de la région ont été formé à la faculté de médecine et de pharmacie de l'Université Cheikh Anta DIOP (UCAD). Cependant, il en existe un certain nombre formé dans les grandes universités européennes et nord américaines. Les produits, issus aussi bien de l'UCAD que des grandes universités ci-dessus sont réputés avoir reçu d'excellentes formations.

Mais, depuis quelques années, une université privée (Saint Christopher Iba Mar DIOP) a vu le jour à Dakar et propose la formation des médecins en 5 ans au lieu de 7 à l'UCAD. Et bien qu'une étude ait conclu à la bonne qualité des enseignements fournis dans cette université privée, des controverses sont apparues quant à la possibilité de celle-ci à livrer sur le marché des médecins d'une qualité irréprochable.

Quant aux autres personnels de santé, si la région pilule aujourd'hui d'écoles privées de formation sanitaire, il est maintenant établi que, dans la région de Dakar, pratiquement seule l'Ecole Nationale de Développement Sanitaire et Sociale (ENDSS) forme des sages-femmes, infirmiers, assistants infirmiers… selon les normes édictées. En effet, dans la majeure partie des écoles privées de santé, le niveau des étudiants est bas, très bas. La rigueur y est absente et le cadre d'étude est non conforme aux conditions requises. Chaque année, le concours d'Etat organisé par le ministère de la Santé montre les tares de ce système désordonné. Les résultats catastrophiques prouvent à bien des égards que la plupart des structures privées offrent des formations au rabais.

C'est ainsi que, pendant que les étudiants de l'ENDSS passent, chaque année, haut la main les examens avec des résultats qui frôlent les 98 %, ceux de certains établissements privés n'enregistrent aucun admis ou très peu dans certaines filières. Mais, l'échec à l'épreuve de validation de leurs diplômes d'Etat ne les empêche guère d'exercer dans les structures privées et publiques ; menaçant ainsi gravement la santé publique.

V.5. PHARMACIE

Le marché

Le Sénégal importe près de 95% de ses besoins en médicaments. Le chiffre d'affaires annuel du marché intérieur pharmaceutique est d'environ 40 milliards de FCFA. Il est essentiellement réalisé par le secteur privé. Pour faire face aux nombreux problèmes de santé publique, et plus particulièrement aux demandes en médicaments, l'Etat a entrepris un programme de promotion de médicaments génériques. Les produits pharmaceutiques essentiels retenus au Sénégal sont les médicaments antiparasitaires dont les antipaludéens, ceux contre les vers intestinaux, le fer, les antibiotiques, etc. Il existe une liste de 250 médicaments essentiels, révisée tous les deux ans.

L'initiative de Bamako

L'initiative de Bamako est une action à assise communautaire, initiée dans le cadre de l'UEMOA, qui inspire la politique publique des médicaments essentiels. Elle vise à augmenter l'efficacité, à assurer la continuité et à diminuer le coût des services. L'adoption de cette stratégie a constitué une étape importante dans les réformes du secteur de la santé au Sénégal.

Une analyse précédant l'adoption de la stratégie avait permis de relever les problèmes qui, malheureusement, restent encore d'actualité :

- Les prix élevés des médicaments, y compris ceux de première nécessité, hors de portée des populations les plus démunies ;
- Une insuffisance notoire des approvisionnements de médicaments ;
- Une tendance des médecins à prescrire trop de médicaments chers et d'examens para cliniques coûteux.

La production locale

La production locale ne couvre que 10% de la demande. Trois unités, dont une située en zone franche, constituent l'industrie pharmaceutique sénégalaise, plus un institut qui produit principalement des sérums :

AVENTIS Pharma, filiale à 65% du groupe Aventis Pharma SA, est la principale industrie pharmaceutique au Sénégal. Elle contribue à hauteur de 20% de la production locale. La société fabrique, sous licences, une quarantaine de spécialités pharmaceutiques (comprimés, gélules, ampoules injectables, solutés massifs,

pommades, sirops) et environ 90 produits génériques (antipaludéens, antibiotiques, analgésiques, antimalariques, antituberculeux, vitamines etc.).

PFIZER, qui a racheté Parke Davis Afrique de l'Ouest, détient aujourd'hui 10 % du marché de la production locale. Elle produit entre 3 et 3,5 millions d'unités chaque année sous forme liquide ou solide (comprimés, sirops, suspensions et solutés) qui comprennent 21 spécialités (25 produits) dont des poly molécules (18 en tout).

Laboratoire CANONNE SA (Valdafrique), filiale de SOSECAF, fabrique quelques spécialités pharmaceutiques (poudres et pommades), des produits para pharmaceutiques (Pastilles Valda, alcool de menthe, baumes) ainsi que des insecticides (marque Yaboo) et bactéricides domestiques.

L'INSTITUT PASTEUR de Dakar, qui dépend de celui de Paris, est le seul Institut à produire des vaccins en Afrique Noire (il existe néanmoins 22 Instituts Pasteur dans le monde, rattachés à un réseau international). Sa capacité annuelle de production dépasse 16 millions de doses. L'Institut Pasteur de Dakar est réputé pour avoir réalisé le premier vaccin au monde contre la fièvre jaune, en 1937.

Importations et distribution

La distribution de détail est réglementée comme en France, et se fait au travers d'officines tenues obligatoirement par un pharmacien diplômé. On dénombre environ 504 officines dans la région de Dakar. Les officines sont approvisionnées par des importateurs/répartiteurs, trois sociétés pour le secteur privé et une société pour le secteur public.

Dans le secteur public, l'importateur/répartiteur es la Pharmacie Nationale d'Approvisionnement (PNA) qui est un service public dépendant du Ministère de la Santé avec le statut d'Etablissement Public de Santé (EPS) et qui bénéficie d'une autonomie financière. Cet organisme est le grossiste-répartiteur du secteur public et para-public. Ses principaux clients sont les hôpitaux, les districts et des structures dépendantes d'autres ministères ou privées à but non lucratif.

Pour son approvisionnement en médicaments, elle opère par appels d'offres internationaux, lancés tous les 18 mois. 70% de son approvisionnement provient des pays européens et en particulier de la France. La distribution est assurée sur tout le territoire au travers d'agences régionales (PRA). Elle importe également les médicaments antirétroviraux qui lui sont commandés directement par la Direction en charge du Programme de Lutte contre le Sida (PNLS).

Dans le secteur privé, les trois sociétés sont LABOREX, COPHASE et SODIPHARM. LABOREX (filiale à 65% du groupe CFAO) est le principal importateur de produits pharmaceutiques du pays avec près de 60% de part du marché. Elle possède 6 agences dans les grandes villes qui assurent l'approvisionnement en officines. COPHASE (Coopération Pharmaceutique Sénégalaise, filiale du bureau d'achat français BAA) est le deuxième importateur-répartiteur avec une part de marché de 37%. Elle importe la quasi-totalité des produits pharmaceutiques répertoriés sur la

liste nationale des médicaments essentiels. SODIPHARM (Société de Distribution Pharmaceutique, à capital 100% sénégalais) est le troisième importateur-répartiteur avec 10% de part de marché.

Un marché illicite, qui propose des produits consommables, médicaux et parapharmaceutiques, existe également. Ces produits, vendus par le secteur informel ne sont pas seulement ceux de la contrebande en provenance d'Asie via le Nigeria, ou d'Europe via les Canaries, car certains proviendraient de détournements de dons Internationaux ou même de « braquages » d'officines comme il en a été dénombré, ces dernières années, un grand nombre dans la région. Ce marché illicite de médicaments est estimé entre 4 et 6 milliards de FCFA par an.

V.6. PARTICIPATION DES POPULATIONS AU FINANCEMENT DE LA SANTE

Dans sa mise en œuvre, la Politique Nationale de Santé du Sénégal est renforcée par l'Initiative de Bamako qui permet par ailleurs de dégager des ressources additionnelles pour mieux garantir la pérennisation des activités, améliorer le fonctionnement et la gestion des services de santé. L'importance de la participation communautaire par l'implication de la population à la politique de santé intègre les principes d'auto-responsabilisation et d'autofinancement. Pour encourager la participation communautaire par l'implication de la population à l'effort de santé au niveau des structures sanitaires à la base, il a été mis en place des comités de gestion, appelés communément comités de santé. Cependant, minés par des pratiques malsaines et des conflits d'intérêts, les comités de santé posent problème.

En 2008, la participation moyenne par habitant au financement de la santé, dans les centres, postes et cases de santé de la région, est de 663,61 francs CFA contre 669,74 francs CFA en 2007, soit une baisse de 6,12 francs entre ces deux années. Parmi toutes les recettes, ce sont les recettes en consultations adultes qui sont les plus importantes. Les recettes provenant des accouchements arrivent en seconde position. Elles s'élèvent à 362,90 francs CFA par femme en âge de procréer. La recette par habitant pour les consultations est de 116,23 francs CFA. Celle issue de l'hospitalisation en maternité est la plus faible.

La dépense quant à elle s'élève à 712,3 francs CFA par habitant. Les structures concernées dépensent en moyenne 196,77 francs par habitant en dépenses consacrées au personnel. La part consacrée en moyenne par habitant aux dépenses d'acquisition et de grosses réparations du matériel mobilier est de 1,97 francs CFA.

Du côté de l'Etat, comparées à l'immensité des besoins du secteur, les dépenses consacrées à la santé sont trop maigres. En effet, la part de la santé dans le budget est passée de 5,7% du PIB en 2004 à 5,2% en 2008, soit 98 milliards. Le pire est à craindre pour les années à venir quant à l'amélioration de la santé publique. Avec la crise financière aigüe, l'Etat en manque d'argent frais risque de faire des politiques d'austérité pour la santé qui a toujours était victime des avatars économiques. Les bailleurs de fonds, également frappés par la crise, peuvent compresser leurs aides qui constituent 30 % du budget des hôpitaux.

L'adage disant qu'il vaut mieux prévenir que guérir, les activités menées en matière d'hygiène publique et d'assainissement sont à prendre en compte dans la prise en charge sanitaire des populations. Elles sont décrites ci-dessous.

V.7. L'HYGIENE PUBLIQUE

L'observation des règles d'hygiène publique, qui n'est pas tout à fait inscrite dans la conscience collective, devrait être un comportement volontariste. Mais, tout le monde est d'accord qu'il convient d'établir des mesures administratives et judicaires assorties de peines dissuasives pour défendre l'ordre public sanitaire.

L'Information, l'Education et la Communication :

L'éducation et la sensibilisation des populations en matière d'hygiène visent à apporter des changements culturels, pour l'observation des règles d'hygiène. Parmi les activités menées en 2008 dans ce domaine par la brigade régionale d'hygiène, on peut citer :

- 101 621 communications interpersonnelles ;
- 14 interventions au niveau de la Télévision ;
- 12 interventions au niveau de la presse écrite ;
- 16 interventions au niveau des radios ;

Dans le cadre de l'application de la prévention du choléra, 42 634 personnes dans les maisons, 863 élèves et 320 talibés ont été sensibilisés.

L'insuffisance des moyens, le comportement urbain et la question de la pauvreté limitent la portée de cette mission empêchant ainsi la tenue régulière de causeries, de projections de films, de débats, de forums et de conférences.

Les interventions ordinaires :

Les particuliers qui sont troublés dans leur quiétude et dans leur environnement par les mouches, moustiques, souris, rats, cafards et autres vecteurs sollicitent l'intervention des spécialistes pour l'élimination de ces nuisances. Au total, 141 opérations de désinfection, de désinsectisation et de dératisation ont été menées en 2008.

Les interventions spéciales :

Troublés par les nuisances engendrées par les vecteurs et les agents infectieux, certaines personnalités requièrent souvent l'intervention des équipes techniques du Service d'hygiène pour des actions de mitigation tendant à réduire considérablement la densité et la longévité des vecteurs de maladies.

C'est ainsi que 36 opérations de désinfection et désinsectisation des lieux publics, des moyens de transports et certains domiciles et 6 couvertures d'évènements religieux ont été effectuées en 2008.

La prévention du cholera et du paludisme :

La région de Dakar a connu les trois dernières années des flambées d'épidémies de choléra qui ont entraîné l'alerte et la riposte du système de santé. La prise en charge du volet prévention relève de la compétence du personnel du Service de l'Hygiène. Quant au paludisme, c'est une pandémie qui est à l'état endémique au Sénégal. Il est responsable d'un nombre important de décès surtout pour les groupes vulnérables. Le plan d'action déroulé dans ce domaine a consisté en l'organisation de foras dans les dix neuf (19) communes d'arrondissement avec les groupements féminins et avec comme thème le lavage des mains avec du savon pour prévenir les maladies, la formation des relais sur les bonnes pratiques d'hygiène (lavage des mains au savon pendant les moments critiques), l'organisation des visites à domicile, dans les écoles et Daaras.

Dans ce cadre, 117 relais désignés par les Maires de Communes d'arrondissement ont été formés aux méthodes et techniques de prévention du choléra et du paludisme. La prévention des maladies diarrhéiques était la dominante avec un accent particulier sur la pratique du lavage des mains au savon. Ces relais ont été employés dans les nombreuses visites à domiciles qui ont suivi cette formation.

Dans le but de prévenir efficacement le paludisme, une lutte anti-vectorielle, qui vise à réduire la longévité et la densité des vecteurs, a également été menée sous toutes ses formes. Elle a consisté en la réalisation d'opérations de pulvérisation spéciales d'insecticides dans 25 Communes d'arrondissement, de désinfection et désinsectisation de 23 stations-services et de 30 écoles et daaras.

L'assistance technique aux autorités administratives

L'assistance s'oriente essentiellement vers la protection civile, la participation aux réunions et le renseignement administratif sur des questions intéressant la salubrité publique.

La commission de la protection civile procède à des visites de contrôles périodiques ou inopinées sur l'observation des dispositions réglementaires ou des arrêtés pris. Elle se réunit sur convocation de son président ou à la demande du Gouverneur en vue d'examiner les questions soumises par le préfet, le gouverneur ou les maires.

Au total 198 Etablissements Recevant du Public (ERP) sollicitant des autorisations d'ouvrir et d'exploiter sous le régime de la petite ou grande licence, 4 écoles présentant des dangers pour les usagers, 2 immeubles et 1 maison menaçant ruine ont été visités.

S'agissant des écoles, des maisons et des immeubles qui menacent de tomber en ruine, des mesures urgentes et sans complaisance ont été appliquées conformément aux dispositions des lois et règlements pour la sauvegarde des personnes, des biens et de l'environnement. L'Etat s'est fixé comme objectif, de favoriser le développement de la culture de la prévention des risques à tous les niveaux. Les structures qui ont des compétences sectorielles dans ce domaine doivent régulièrement organiser des campagnes de sensibilisation pour une meilleure information de la population.

La police de l'hygiène

Les objectifs annuels visés sont de visiter 20 160 maisons et 13 440 établissements recevant du public. Dans certaines circonstances particulières, des opérations de masse sont déclenchées dans certaines zones sensibles pour assurer la sécurité sanitaire des populations. Cette mission de police intègre, dans sa mise en œuvre, des aspects d'Education à l'hygiène qui sont privilégiées par rapport à la répression des infractions.

S'agissant du contrôle de la salubrité des domiciles, la doctrine fixe l'objectif de 15 domiciles par secteur et par jour de travail. Sur un objectif annuel de 20 160 domiciles, 20 891 (soit 103%) ont été visités par la police de l'hygiène en 2008, dont 6 093 maisons à la faveur de la mise en place du plan de prévention du choléra.

Les résultats de ces visites sont les suivants : 92,6% des maisons visitées disposent d'un branchement particulier d'au potable, 1,1% vont à la borne fontaine, 0,02% utilisent les puits pour le lavage de la vaisselle mais consomment l'eau émanant de la distribution publique, 85,8% sont branchées à l'égout, 6,0% disposent d'une fosse septique, 0,7% font recours à des latrines et 0,04% sont sans système d'évacuation des eaux usées.

Des politiques de renforcement et de densification du réseau d'assainissement devraient, par conséquent, être mises en œuvre surtout dans la zone des Almadies, Ngor et Yoff pour préserver la salubrité publique et soulager les populations qui dépensent beaucoup d'argent pour les frais de vidange de leur fosse.

Au total, 2 819 infractions ont été relevées. Les plus importantes ont pour motif le dépôt d'ordures sur la voie publique (630) et le défaut de poubelles règlementaires (604). Ces infractions ont été sanctionnées par des amendes forfaitaires d'un montant global de 6 800 000 francs CFA.

Graphique 13 : Répartition des infractions commises lors des visites domiciliaires selon le type en 2008

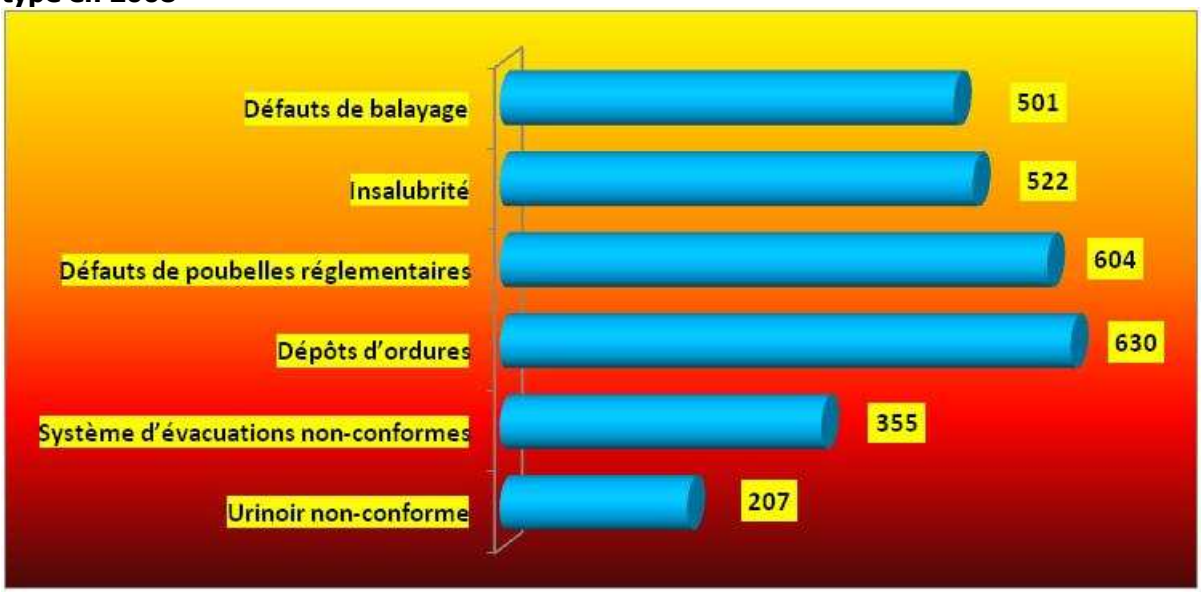

Source : Brigade Régionale d'Hygiène de Dakar

S'agissant du contrôle de la salubrité des Etablissements Recevant du Public (ERP), sur un objectif annuel 13 440 ERP, 9 349 ont été visités, soit un taux de réalisation de 69,6%. L'application des mesures de prévention primaire pour lutter contre le choléra explique la non atteinte des objectifs. Les infractions relevées lors de ces visites sont au nombre de 2 854. Les plus importantes ont pour motif la vente d'aliments non protégés (723) et l'insalubrité (538). Elles ont été sanctionnées par des amendes forfaitaires d'un montant global de 12 952 000 francs CFA.

Graphique 14 : Répartition des infractions commises lors des visites de contrôle de la salubrité des ERP selon le type en 2008

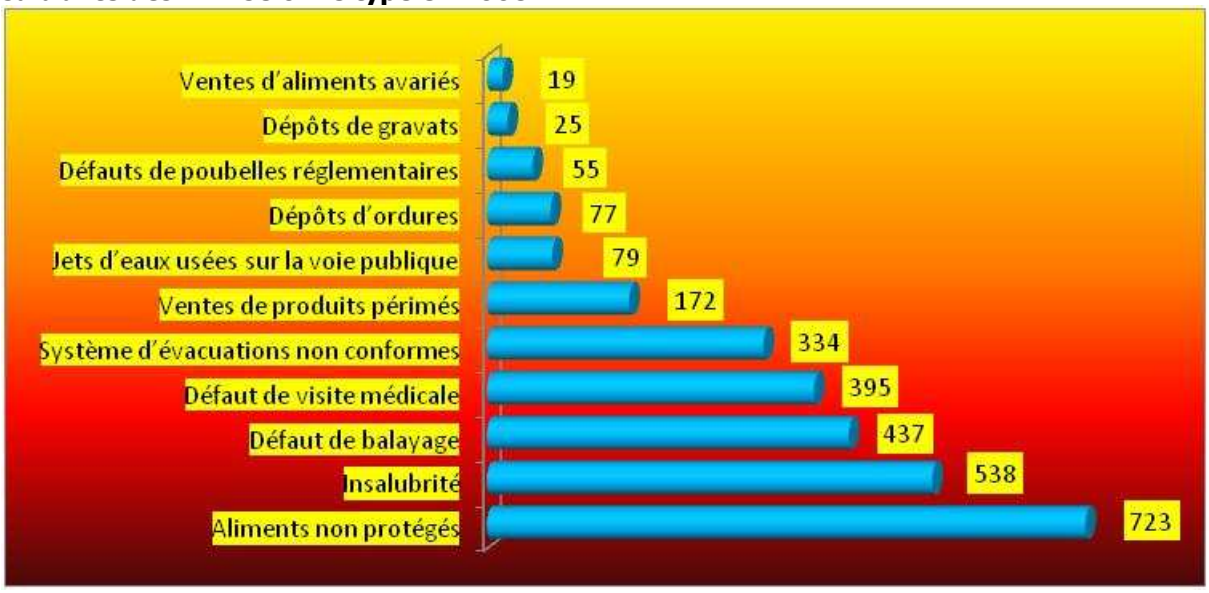

Source : Brigade Régionale d'Hygiène de Dakar

S'agissant du contrôle de la salubrité de la voie publique, 116 rejets sur la voie publique d'effluent provenant des égouts ont été relevés. Ils ont donné lieu à la saisine de l'office National d'Assainissement (ONAS) et à des amendes forfaitaires d'un montant total de 7 302 000 francs CFA. De plus, 17 personnes ont été arrêtées et déférées devant le procureur.

Quant aux visites de contrôle de la salubrité des gares routières et marchés, elles ont été effectuées dans 645 lieux dans différents marchés de Dakar pour un total de 678 infractions. Dans les gares routières, 206 infractions ont été recensés. Ces différentes infractions ont donné lieu à des amendes forfaitaires d'un montant total de 1 689 000 francs CFA.

Enfin, concernant la gestion des réclamations pour troubles de voisinage résultant de la violation des règles d'hygiène, sur les 189 reçues, 180 ont été traitées et 9 en instance de l'être. Elle a permis la collecte de 657 000 francs d'amende forfaitaire.

V.8. CONCLUSION

La santé, qui figure en bonne place dans le DSRP et le programme des objectifs du millénaire pour le développement (OMD), enregistre des insuffisances à tous les échelons tirant la croissance vers le bas. Si l'on en croit la corrélation entre le facteur santé et croissance économique.

La région de Dakar est la mieux dotée en infrastructures sanitaires du pays. Cependant, elle accuse un retard par rapport aux normes de l'OMS, d'où l'impérieuse nécessité de comble ce déficit. Il en est de même pour le taux de couverture du personnel sanitaire par habitant.

De plus, l'ensemble du personnel de santé, de l'accueil au bloc opératoire, en passant par les assistants sociaux, doit développer une meilleure stratégie d'approche à l'endroit des populations démunies qui grouillent un peu plus chaque jour aux portes de l'hôpital sautant ainsi les paliers inférieurs de la pyramide sanitaire parce qu'insuffisamment informés.

Il faut noter que concernant l'hygiène, il y a beaucoup d'insuffisances dans le comportement des populations malgré les efforts déployés par le Service Régional d'Hygiène. Ce qui fait qu'il urge de mettre l'accent sur la sensibilisation et le civisme.

VI. ASSISTANCE SOCIALE ET LUTTE CONTRE LES INCENDIES

VI.1. INTRODUCTION

L'assistance est un terme générique utilisé ici pour traiter des activités menées par plusieurs services régionaux pour venir en aide aux personnes en difficulté ou pour lutter contre certains risques pouvant porter préjudice à l'intégrité des personnes et de leurs biens. Ne seront analysées dans ce chapitre que les informations que nous avons pu collecter auprès des différents services contactés dont tous n'ont malheureusement pas répondu à nos attentes.

C'est ainsi que, le présent chapitre va, dans un premier temps, traiter des activités menées par le service en charge de l'action sociale dans la région et, dans un second et dernier temps, faire la situation des activités du Groupement National des Sapeurs Pompiers dans la région durant l'année 2007.

VI.2. ACTION SOCIALE

Le Service Régional de l'Action Sociale intervient dans divers domaines que sont : l'appui-conseil-orientation, les secours et la promotion sociale des personnes handicapées et des personnes âgées.

L'appui-conseil-orientation

En 2008, le Service Régional de l'Action Sociale de la région de Dakar a reçu et traité 605 dossiers répartis comme suit :

- Secours : 306, soit 50,6% des demandes reçues ;
- Prise en charge médicale : 59, soit 9,7% des demandes reçues ;
- Appareillage : 11, soit 1,8% des demandes reçues ;
- Consultations : 82, soit 13,6% des demandes reçues ;
- Subvention Daaras : 2, soit 0,3% des demandes reçues ;
- Demande d'emploi : 2, soit 0,3% des demandes reçues.

Ainsi donc, ce sont les demandes de secours qui sont les plus fréquentes dans la région, puisqu'elles représentent plus de la moitié des demandes.

Avec 342 demandes, c'est le département de Pikine qui a enregistré le plus de demandes en 2008. Dakar occupe la deuxième position avec 142 demandes. Guédiawaye vient en troisième position avec 118 demandes. C'est le département de Rufisque qui a le plus petit nombre avec 3 demandes seulement.

Il convient de souligner qu'il n'est pas fait cas des dossiers qui ont été directement envoyés au niveau central par certaines structures déconcentrées. Cette situation s'explique par la proximité des services où la voie hiérarchique est rarement respectée.

L'absence de feed-back sur les dossiers traités au niveau central pose un réel problème pour évaluer correctement la réponse apportée à la demande sociale globale dans la région.

En ce qui concerne les enfants en situation difficile, le déroulement du plan d'action départemental du projet de lutte contre les pires formes d'exploitation des enfants est suivi de près. Le dernier forum organisé à cet effet, de concert avec les parlementaires, les marabouts de Daaras, les parents des talibés a vu la participation du service département de l'action sociale de Guédiawaye.

Les secours

Le service régional de l'action sociale de Dakar a contribué à la prise en charge des enfants contaminés au plomb du quartier Ngagne Diaw de Thiaroye en collaboration avec la région et le centre Guindi.

La fête de la tabaski a encore été un prétexte pour l'ONG Secours Islamique France de venir au secours des populations démunies. Ainsi pour la région de Dakar, il a été procédé à la distribution de deux cents (200) moutons à :

- Trente (30) associations de personnes handicapés membres des associations des femmes,
- Quinze (15) familles victimes du « diola »,
- Soixante (60) veuves,
- Cinq (05) personnes vivant avec le VIH,
- Dix (10) responsables de Daaras,
- Quatre vingt (80) chefs de familles (hommes et femmes) à très faible revenu.

Le service départemental de Guédiawaye a participé à la distribution de dons en nature organisée au profit de familles nécessiteuses par l'Organisation Islamique Internationale de Secours durant le mois de ramadan. A cette occasion, 250 familles ont été touchées. Aussi, un quota de riz et de sucre a été alloué au projet EVF (Education à la Vie Familiale) Daaras du ministère de la famille, de la solidarité nationale, de l'entreprenariat féminin et de la micro finance. Dans le cadre des secours apportés aux populations, les victimes des inondations ont reçu du riz et du mil à raison de 25 kilogrammes par famille dans les quartiers de Wakhinane Nimzatt, Médina Gounass, Ndiaréme Limamoulaye. Au total, 6,5 tonnes de mil et 16 tonnes de riz ont été partagés entre 620 familles.

La distribution annuelle des carcasses de moutons, offertes par l'Arabie Saoudite, a eu pour cadres les centres de promotion et de réinsertion sociale de Pikine, Rufisque, les services départementaux de l'action sociale de Guédiawaye et Dakar.

Des zones prioritaires ont été l'objet de cibles. Ce sont :

- pour Pikine : les zones inondées et la zone de recasement ;
- pour Rufisque : les zones de Dougar et de Sangalkam ainsi que la maison d'arrêt et de correction des femmes ;
- pour Guédiawaye : les zones de Wakhinane Nimzatt, Golf ;

- pour Dakar : les pileuses de mil de la Médina, les lingères de la Gueule tapée, la maison d'arrêt des femmes de Liberté VI.

La promotion sociale des personnes handicapées et des personnes âgées

Elle se fait par l'intermédiaire du programme de Réhabilitation à Base Communautaire (RBC) et du Projet d'Appui à la Promotion des Aînés (PAPA).

La **Réadaptation à Base Communautaire** est un programme qui vise à inclure les personnes en situation de handicap et leurs problématiques dans les réalisations communautaires. Elle a permis de financer dans la région douze (12) associations de personnes handicapées pour des montants dont le minimum s'élève à 980 000 francs. C'est le cas de l'Association Nationale des Lépreux Blanchis dans le commerce de produits cosmétiques, de SOS Handicap Réinsertion dans la gestion de télécentres et la vente de produits cosmétiques et de l'Association Régionale de Aveugles du Sénégal (ARAS), sise à Niarry Tally, dans la location de bâches et du matériel de sonorisation.

Le programme de réhabilitation à base communautaire se déroule normalement dans le départemental de Dakar mais il rencontre des difficultés liées à un déficit en capacitation technique des membres et, parfois, de l'encadrement.

La demande sociale des handicapés n'a pas encore trouvé de réponse à Guédiawaye. Les demandes d'appareillage, de financement d'activités génératrices de revenus, de formation, de plaidoyers consignés dans le plan d'action départemental de la RBC sont restées insatisfaites.

Les personnes âgées bénéficient d'un projet de promotion sociale dénommée P.A.P.A. Le départemental de Guédiawaye en est le bénéficiaire pour 2007 (mais les financements n'ont été mis en place qu'en 2008), Rufisque et Dakar pour 2008.

L'intégration des personnes âgées dans les programmes de développement social en vue de l'amélioration de leurs conditions de vie constitue un des aspects phares du troisième Plan d'Action et d'Investissement Prioritaire (P.A.I.P). C'est dans ce cadre que le programme d'Appui à la Promotion des Aînés (P.A.PA.) a vu le jour. Retenu parmi les projets et programmes prioritaires du Ministère de la Famille, de la Solidarité Nationale, de l'Entreprenariat Féminin et de la micro finance, le PAPA contribue à l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées en suscitant leur implication dans des actions de formation, d'encadrement, de réflexion, de partage d'informations ainsi que dans des activités génératrices de revenus en vue de favoriser leur autopromotion.

Au cours de l'année 2008, les dossiers de personnes âgés de Guédiawaye, Dakar et Rufisque ont été financés pour un montant total de 20 950 00 F CFA.

VI.3. LES ACTIVITES MENEES PAR LE GROUPEMENT NATIONAL DES SAPEURS POMPIERS

Les sorties effectuées par le sous groupement n°1 de la région de Dakar du Groupement National des Sapeurs Pompiers en 2008 s'élèvent à 11 434. Elles ont concerné : le secours aux victimes d'accidents et d'asphyxies, l'assistance aux personnes, les opérations diverses, les autres activités et la lutte contre les incendies.

Graphique 15 : Répartition des sorties effectuées par le Groupement National des Sapeurs Pompiers dans la région de Dakar selon la nature en 2008

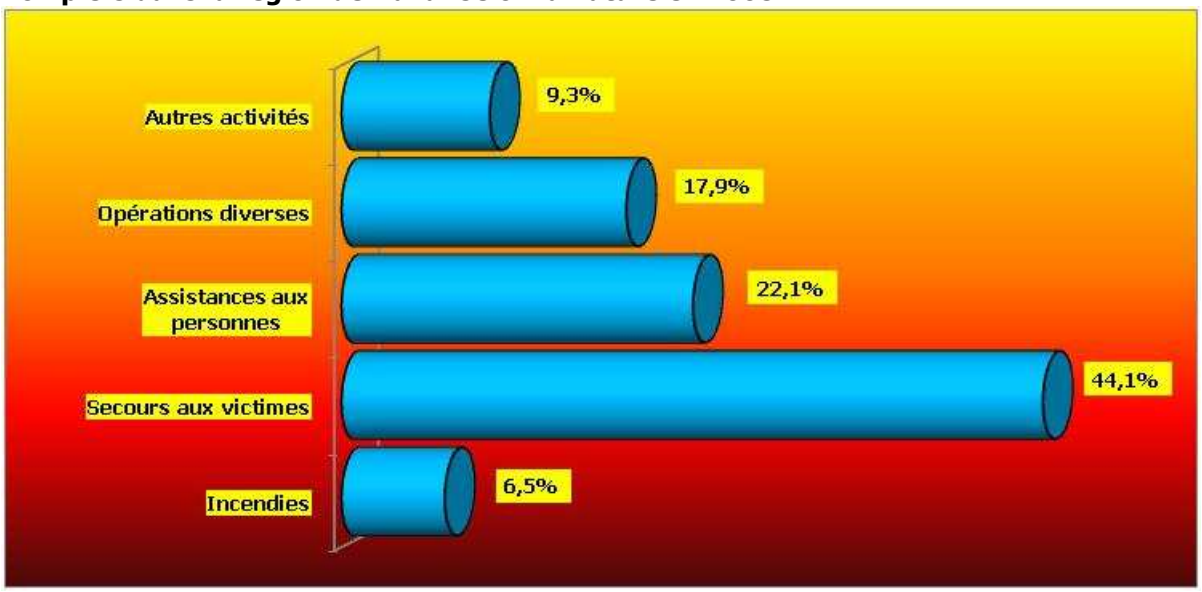

Source : SRSD à partir des données fournies par le Sous-groupement n°1 de la région de Dakar du GNSP

Le secours aux victimes, avec 5 047 sorties, a été le motif de 44,1% des sorties des pompiers dans la région. 98,8% de ces sorties l'ont été pour des accidents, contre 1,2% pour des asphyxies.

L'assistance aux personnes a été la cause de 2 529 sorties des Sapeurs dans la région de Dakar en 2008 (soit 22,1% du total). 58,8% de ces sorties l'ont été surtout au profit de malades contre 41,2% pour venir en aide à des personnes en danger.

Les sorties pour opérations diverses, au nombre de 2 049 (soit 17,9% de l'ensemble), occupent la troisième position des interventions des sapeurs pompier dans la région de Dakar. 51,6% d'entre elles ont pour motif des alertes motivées. Il convient de souligner que la proportion de fausses alertes (11,3%) est plus importante que celles de ravitaillement en eau (9,6%), des opérations d'assainissement (9,4%) ou d'évacuation de corps sans vie (9,1%).

La lutte contre les incendies, avec 742 sorties (seulement 6,5% de l'ensemble), est le motif qui a entrainé le moins d'interventions des soldats du feu en 2008. Ce qui, en soi, constitue une bonne chose pour la région, si cela traduit effectivement une réduction sensible du nombre d'incendies.

Les sorties pour cause d'incendies l'ont été la plupart du temps dans les habitations (34,9%), ensuite les autres risques (30,2%). Les incendies déclarés dans les industries (21,4%) viennent en troisième position, suivies par celles d'Etablissements Recevant du Public (5,7%) et enfin celles déclarées dans le secteur agricole (5,1%).

VI.4. CONCLUSION

Comme dans toutes les sociétés traditionnelles, l'assistance et l'entre aide occupent une place prépondérante dans nos mœurs. C'est dans ce cadre que le secours et la prise en charge médicale occupent une place de choix dans les statistiques du SRAS. Il en est de même pour les activités de secours aux victimes et d'assistance aux personnes que mènent les sapeurs pompiers.

VII. EAU ET ASSAINISSEMENT

VII.1. INTRODUCTION

L'accès global et régulier des populations à l'eau potable et à l'assainissement entraîne immédiatement des conséquences positives sur la santé des populations, de même que sur la pauvreté. C'est pourquoi, dans les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), l'accès à l'eau potable et à l'assainissement constitue une priorité absolue. La satisfaction de cet objectif a un effet multiplicateur sur tous les autres.

Au Sénégal, l'hydraulique et l'assainissement en milieu urbain sont du ressort du Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat, de l'Hydraulique urbaine, de l'Hygiène publique et de l'Assainissement auquel sont rattachés la Société Nationale des Eaux du Sénégal (SONES), l'Office National de l'Assainissement du Sénégal (ONAS) et la Sénégalaise Des Eaux (SDE). Quant à l'hydraulique et l'assainissement en milieu rural, ils sont dévolus au Ministère de l'Hydraulique Rurale et du Réseau Hydrographique National, auquel est rattaché l'Agence de Promotion du Réseau Hydrographique National.

Pour assurer la sécurité de l'alimentation en eau de Dakar à long terme (horizon 2020-2030), le Gouvernement a mis en place le Projet d'approvisionnement en Eau à Long Terme (PELT). Ce projet est piloté par un comité présidé par le Ministère de l'Economie des Finances et du Plan.

Mais, pour atteindre en 2015 les OMD en matière d'eau potable et d'assainissement, aussi bien en milieu urbain que rural, l'Etat a mis en place le Programme Eau Potable et Assainissement pour le Millénaire (PEPAM 2015). Ce programme entre aussi dans le cadre d'une politique de Gestion Intégrée des Ressources en Eaux.

Pour traiter de ce chapitre, nous allons dans un premier temps évaluer les ressources en eau dans la région et leur qualité, dans un deuxième temps la production et la consommation d'eau et, dans un troisième temps, l'assainissement

VII.2. RESSOURCES EN EAU ET QUALITE

La région de Dakar ne dispose pas de sources d'eau proches, en quantité et en qualité suffisantes. En effet, 40 % des eaux qui y sont distribuées viennent du Lac de Guiers, un réservoir situé à trois cents kilomètres de Dakar, les 60 % étant fournis par une batterie de forages, d'usines de pompage et d'un surpresseur installés dans les régions de Dakar, Thiès et Louga (forages de FLN, Kelle-Kébémer, Pout-sud, Pout-nord, Pout-Kirène, Sébikotane, Thiaroye et Point B Mamelles, usines de pompage de Thiaroye et Point B, surpresseur de Mékhé). Un dispositif qui permettait jusqu'en 2007 de fournir 269 718 m^3 par jour. Depuis décembre 2008, cette quantité journalière est passée à 300 000 m^3 grâce à l'augmentation de la capacité de production de la station de Keur Momar Sarr. Des efforts qui commencent à alléger

les souffrances des populations dans certaines localités de la banlieue, notamment à Guédiawaye et à Pikine.

La qualité de l'eau, distribuée par la SDE, a été améliorée dans la région de Dakar, mais des difficultés demeurent dans la banlieue en l'absence d'une station de déferrisation à Thiaroye, en dépit des améliorations notées en décembre 2008 avec la mise en service de KMS2. En effet, le fer, qui dépasse le taux de conformité, influence la turbidité de l'eau (teneur en matière qui trouble l'eau). La SDE effectue, dans certaines zones où l'eau est rougeâtre, des dilutions et des purges pour améliorer la qualité des eaux distribuées. C'est ainsi que le plan d'action d'amélioration de la qualité de l'eau, initié par la SDE, a donné de bons résultats et un suivi hebdomadaire est réalisé avec un panel de 100 clients. Ainsi, le taux de satisfaction des clients est passé de 45% en 2005 à 89% en décembre 2008.

Il existe également d'autres unités agréées de production d'eau minérale ou de source, conditionnée en bouteille ou en sachets (Kirène, Safy, Fontaine, Ohé, Baradji, Si Belle, Moul, Terangua, Jolly O, etc.), qui commercialisent leurs produits dans la région en plus des célèbres marques importées (Pierval, Christaline, Valentine, etc.). Mais, la qualité microbiologique de certaines de ces eaux de boisson commercialisées sur le marché sénégalais en général et dakarois en particulier serait douteuse. Plusieurs d'entre elles ne respecteraient pas les normes établies et seraient impropres à la consommation, comme le démontrent des mêmes analyses chimiques et microbiologiques effectuées au Laboratoire d'Analyse et d'Essais de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar.

Ces analyses, qui ont porté sur quatre échantillons d'eaux minérales et huit de table, ont, en effet, montré que 75% des eaux en bouteille analysées présentent des concentrations de flore mésophile (des bactéries) supérieures à 20 par millilitre, la norme établie. Il en est de même des eaux en sachets qui en renferment entre 56 000 et 156 800 par millilitre. Des valeurs inquiétantes. Ces résultats confirment, au moins, les suspicions sur la qualité microbiologique de certaines eaux vendues à Dakar et ce, au grand dam des consommateurs.

VII.3. PRODUCTION ET CONSOMMATION D'EAU

En 2008, la production d'eau de la SDE pour la région de Dakar s'élève à 100 149 983 m^3 contre 98 447 053 m^3 en 2007, soit une hausse de 1,7% en valeur relative. Ce qui correspond à une production moyenne journalière de 274 383,51 m^3. Cependant, du fait des pertes sur les réseaux, toute la production n'arrive pas aux consommateurs. En effet, en 2008, 30% du volume produit est perdu.

Aussi, seuls 70 473 198 m^3 sont consommés. Ce qui correspond à une consommation journalière de 193 077 m^3. Et ce sont les particuliers qui en ont consommé les 72,6%.

Graphique 16 : Répartition de la consommation d'eau potable dans la région de Dakar selon le type de consommateur en 2008

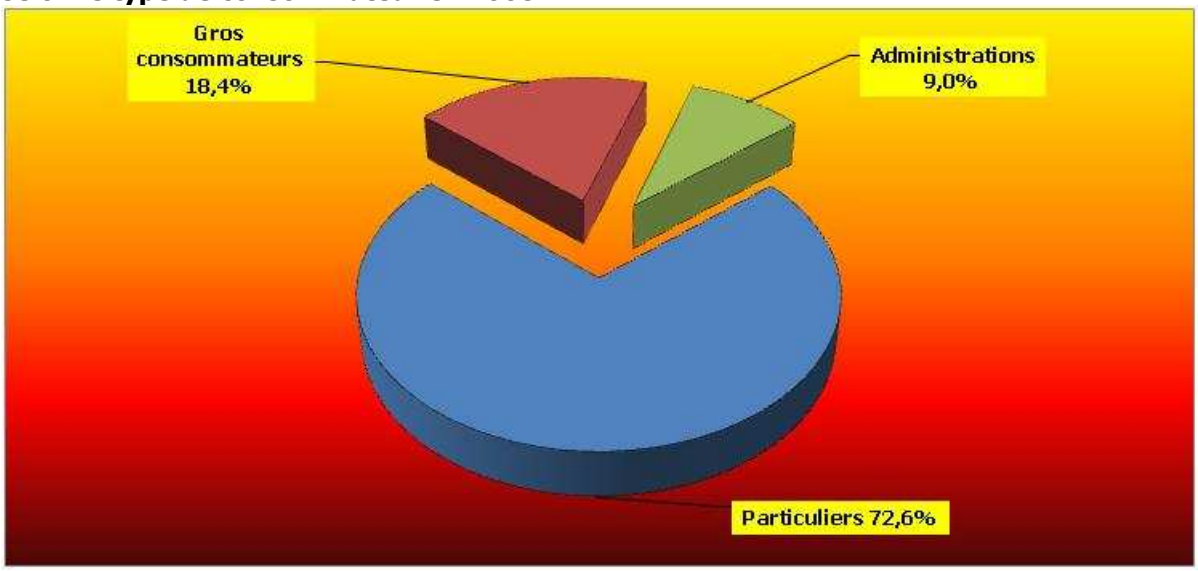

Source : SRSD à partir des données fournies par la SDE

Par ailleurs, Cette consommation journalière d'eau potable, rapportée à la population régionale en 2008, estimée à 2 482 294 habitants, permet d'estimer la consommation journalière d'eau potable par habitant en 2008 à 77,8 litres.

Enfin, la région compte 242 542 abonnés à l'eau potable dont plus de la moitié (50,8%) résident ou sont implantés dans le département de Dakar.

Graphique 17 : Répartition des abonnés à l'eau potable dans la région de Dakar selon le département en 2008

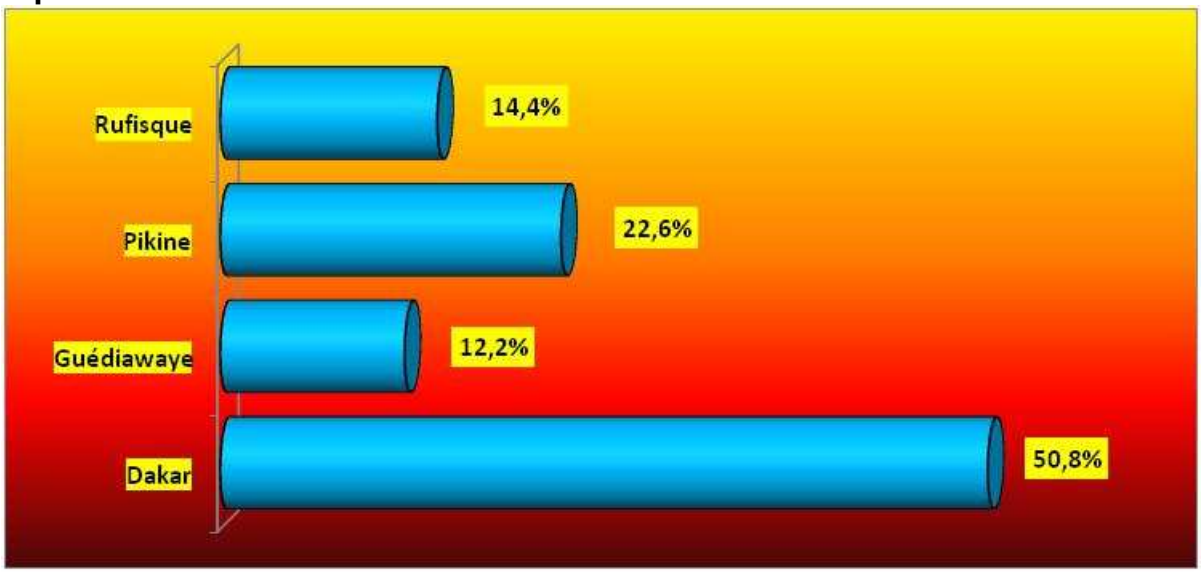

Source : SRSD de Dakar d'après les données fournies par la SDE

Par ailleurs, en 2008, il y a eu 2 726 nouveaux branchements sociaux et 5 093 nouveaux branchements et extensions ordinaires. A cela s'ajoute 2 796 renouvellements du réseau sur un total de 20 438 mètres linéaires.

Plus de la moitié des nouveaux branchements sociaux (50,3%) ont été effectués dans le département de Rufisque et près du tiers (29,5%) dans celui de Pikine ; le département de Guédiawaye n'ayant bénéficié que de 5,5% du total, moins que celui de Dakar (14,6%) dont les populations sont relativement plus aisées.

Concernant les nouveaux branchements et extensions ordinaires, le département de Rufisque, avec 39,1% du total, en a le plus bénéficié, suivi de près par celui de Dakar (35,3%).

Par contre, pour ce qui est du renouvellement du réseau, c'est le département de Dakar qui en a bénéficié de plus de la moitié à la fois du nombre (52,0%) et du linéaire (53,1%), suivi de celui de Rufisque (21,1%) pour ce qui est du nombre et de Pikine (27,7%) pour ce qui est du linéaire.

Tableau 27 : Répartition des travaux effectués pour améliorer l'approvisionnement en eau potable dans la région de Dakar selon le département en 2008

Départements	Branchements sociaux	Branchements et extensions ordinaires	Renouvellement du réseau (en ml)	
			nb	ml
Dakar	14,6%	35,3%	52,0%	53,1%
Guédiawaye	5,5%	4,0%	12,7%	0,0%
Pikine	29,5%	21,6%	14,1%	27,7%
Rufisque	50,3%	39,1%	21,1%	19,3%
Région	**2 726**	**5 093**	**2 796**	**20 438**

Source : SRSD de Dakar d'après les données fournies par la SDE

Le taux d'accès à l'eau potable dans la région est passé :

- en milieu urbain : de 76% en 2004 à 98% en 2008 ;
- en milieu rural : de 64% à 86%.

On peut donc dire que les efforts fournis ces dernières années pour augmenter l'approvisionnement en eau potable de la région ont eu des résultats positifs. Cependant, cette situation est très précaire avec l'augmentation rapide de la population et donc des besoins. Les efforts devront donc être poursuivis pour augmenter la production au même rythme que l'augmentation de la population régionale. Une sensibilisation accrue des administrations et autres gros consommateurs devra également être menée pour les amener à appliquer d'avantage de mesures d'économie de leur consommation d'eau potable.

Pour ce qui est de l'utilisation d'eau pour l'agriculture, la non dépendance à la variabilité climatique pour la satisfaction des besoins en eau des cultures, quelle que soit la saison, est due aux potentialités hydriques. La réserve en eaux souterraines et

l'appoint apporté par l'eau provenant du lac de Guiers (16 000 m3 /jour) permettent d'irriguer une bonne partie des terres arables de la région.

Mais compte tenu de l'insuffisance des ressources en eau face à des besoins toujours plus importants, une étude sur la mobilisation de ressources alternatives pour les maraîchers a été réalisée. Les résultats de cette étude devraient permettre à la SONES de trouver des ressources d'eau qui permettraient d'approvisionner les maraîchers qui seront ainsi déconnectés des réseaux d'eau potable. L'un des résultats majeurs aura été l'engagement du Programme de développement des Marchés Agricoles (PDMAS) de financer les travaux de la première phase qui porteront sur le transfert des ressources en eau par conduites.

En ce qui concerne la tarification de l'eau, les abonnés domestiques sont facturés pour une consommation de soixante (60) jours selon les trois tranches suivantes :

Tableau 28 : Tarification des abonnés domestiques à l'eau

Tranches	Fourchette	Tarifs appliqués depuis 2003
Tranche sociale(TS)	de 0 à 20 m3	191,32
Tranche pleine(TP)	de 21 à 40 m3	629,88
Tranche dissuasive(TD)	supérieur à 40 m3	788,67

Source : SDE

Les abonnés non domestiques sont facturés pour une consommation de 30 jours sur une tranche unique.

Les maraîchers, qui bénéficient d'un tarif préférentiel jusqu'à concurrence du quota journalier alloué, sont facturés pour une consommation de 30 jours sur les trois tranches ci-dessous :

- une tranche correspondant à la consommation sur le quota facturée au tarif préférentiel ;
- une tranche correspondant à la consommation sur le double du quota alloué facturée au tarif moyen cible de l'eau de l'année en cours ;
- une tranche correspondant à la consommation au delà du double du quota alloué facturée au tarif en vigueur applicable aux abonnés non domestiques.

Tableau 29 : Tarification des abonnés maraîchers à l'eau

Tranches	Tarifs appliqués depuis 2003
consommation de 0 à Quota (Q)	113,37
Consommation de Quota (Q) à deux fois Quota (2*Q)	507,84
consommation au delà de 2*Q	788,67

Source : SDE

VII.4. ASSAINISSEMENT

Photo 7 : un bassin de la station d'épuration de Cambérène

Source : ONAS

L'ONAS assure la gestion (collecte, traitement, valorisation et évacuation) de tous les déchets liquides (eaux usées, eaux pluviales) en zone urbaine et péri – urbaine. Au niveau du centre Ville, les eaux pluviales sont évacuées vers la mer. Des réseaux d'égouts complètent le système en desservant le plateau, la Médina, Grand Dakar, SICAP et HLM.

L'assainissement au niveau de la zone industrielle de Hann pose beaucoup de problèmes, en raison de la concentration des Unités Industrielles de la Région dans ce territoire. Les rejets urbains et domestiques sont évacués vers la baie de Hann à travers le canal IV.

Description du système existant

Le réseau des eaux usées de la région de Dakar est long de 863 kms, comporte 45 stations de pompage en U et 4 stations d'épuration d'une capacité totale de 24 100 m^3/j. Le nombre de branchements en U sur ce réseau est de 79 477.

Deux facteurs caractérisent ce patrimoine : sa vétuste et sa faible capacité d'épuration des eaux usées.

En effet, sur le linéaire de 863 kms, 300 kms (soit 34,8%) nécessitent d'être renouvelés en urgence compte tenu de leur âge, de leur vétusté et de leur nature (amiante ciment en majorité) qui occasionne de fréquentes casses des conduites, environ 400 par an, et des affaissements (Quartiers de Castors, de Médina et Plateau).

Cette vétusté des installations, combinée au sous dimensionnement du réseau est à la base de toutes les difficultés notées sur le réseau d'assainissement de la capitale. Car, le réseau initialement conçu pour des branchements de concessions moindres s'est vite avéré inadéquat face à la croissance démographique qu'a connue la ville de Dakar. Entre 1994, date de l'élaboration du premier Plan directeur d'assainissement de Dakar, et aujourd'hui, la population a littéralement explosé. Augmentant, du coup, la demande en matière d'assainissement. Des immeubles entiers ont remplacé les simples villas et de nouveaux quartiers se sont créés.

Cette urbanisation galopante exerce une pression énorme sur le réseau, déjà désuet, qui a du mal à satisfaire une demande de plus en plus accrue, consécutive à l'accélération démographique de la ville. A cette demande croissante s'ajoute le comportement parfois regrettable des populations qui, très souvent, prennent les canaux d'assainissement pour des dépotoirs d'ordures ménagères.

Malgré l'existence de quatre stations d'épurations, le taux de traitement des eaux usées collectées par le réseau dans la région de Dakar, est seulement de 40 %. En effet, sur 59 377 m 3/j d'eaux usées collectées, seuls 24 100 m^3/j sont traitées, soit un volume de 35 277 m^3/j d'eaux usées (59,4%) rejetées sans traitement directement en mer au niveau des différents points dont la localisation des principaux sont indiqués sur le schéma ci-après :

Localisation des principaux points de rejet des eaux usées dans la région de Dakar

Source : ONAS

Le cas le plus édifiant est sans nul doute celui de Dakar-Plateau qui, faute de station d'épuration, rejette l'ensemble de ses eaux usées dans l'océan Atlantique. Ainsi, ce sont tous les déchets liquides des hôpitaux, industries et foyers de cette circonscription qui atterrissent à 200 m dans l'Atlantique, et ce, malgré les impacts sur l'environnement marin et les dispositions du nouveau Code de l'environnement. La baie de Hann et la Corniche ouest constituent les symboles palpables de cette tragédie écologique. Une situation à laquelle les autorités comptent mettre un terme par la construction d'une station d'épuration au niveau de la pointe de Fann, pour un montant de 22 milliards de FCFA, avec l'appui de l'Agence américaine du commerce et du développement (USTDA).

La faible capacité de la station des Niayes, construite depuis 1974, est à l'origine des problèmes rencontrés au niveau de Pikine Dagoudane. Quand au département de Guédiawaye, il ne dispose pas encore de réseau d'assainissement, à l'exception des Cités HLM et d'une partie des Parcelles Assainies.

Le département de Rufisque, quant à lui, constitue une zone où les problèmes d'assainissement se posent avec acuité. Le Centre ville se trouve sur une zone basse en dessous du niveau de la mer, ce qui est à l'origine des difficultés d'évacuation des rejets liquides. En ce sens, un plan directeur d'assainissement est en cours d'élaboration.

Les Communes de Bargny et Sébikotane ne disposent pas encore de véritables réseaux d'évacuation des eaux pluviales. En ce qui concerne les eaux usées, les populations adoptent des solutions individuelles.

Réalisations cumulées de 2004 en 2008

Pour améliorer l'accès des populations à des ouvrages d'assainissement appropriés, et la dépollution des eaux collectées, les programmes d'investissement ont été consolidés et renforcés à partir 2004 dans le cadre du programme PEPAM (Programme d'Eau Potable et d'Assainissement du Millénaire) pour l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement en matière d'assainissement.

Pour la région de Dakar, ces programmes ont permis :

- de faire passer le taux d'accès en milieu urbain de 64% en 2004 à 79,6% en 2008 ;
- d'augmenter le volume d'eaux usées traitées de 8 900 m3/j grâce à l'extension de la station de Cambérène, la réalisation des STEPs à SHS Guédiawaye et Niayes**.**

S'agissant du milieu rural, le taux d'accès y reste estimé à 17% en 2008. Et le système d'assainissement des eaux usées qui y est pratiqué est le système individuel.

Parmi ces programmes d'investissement on peut citer les projets ci après :

- Le Programme d'assainissement des quartiers périurbains de Dakar, qui a permis à plus de 400 000 personnes de disposer d'ouvrages individuels, notamment des bacs à laver plus des puisards pour la prise en charge des eaux ménagères. Ces ouvrages ont été réalisés dans les quartiers de Diamaguène, Yeumbeul, Keur Massar, Wakhinane Nimzatt, Sahm notaire, etc. Pour les villages traditionnels (Ngor, Ouakam, Yoff, Cambérène) où le plan d'urbanisation est irrégulier, un système de réseau petit diamètre avec un système d'épuration autonome ou avec rejet sur le réseau classique est en cours de mise en œuvre.

- Le Programme de densification des branchements sociaux à l'égout qui a permis, dans le cadre du PELT, de réaliser 7 500 raccordements permettant à 75 000 personnes d'être desservies par le réseau tout à l'égout.

- Le Programme d'assainissement du quartier de grand Yoff, de 30 kms d'extension de réseau et d'une station de pompage, qui a permis le raccordement à l'égout de 35 000 habitants grâce à la réalisation de 3 500 branchements. Ce projet vient en complément au système d'évacuation des eaux pluies réalisé dans ce quartier en 2001.

Le détail des réalisations figure dans le tableau suivant.

Tableau 30 : Réalisations de l'ONAS dans la région de Dakar en 2008

Domaines d'intervention	Intitulé du projet		Réalisation en fin 2008	Populations touchées	Date de fin des prestations	Bailleurs de fonds
Augmentation du taux d'accès aux ouvrages d'assainissement d'eaux usées	Densification du réseau d'assainissement		Réalisation de 7500 branchements sociaux	75 000	2008	Banque Mondiale
	Programme d'assainissement des quartiers périurbains de DAKAR	PAQPUD (ouvrages individuels)	66000 ouvrages individuels, 77 blocs sanitaires dans les écoles, 16 édicules publics,	400 000	Début 2008	
		PAQPUD (réseau petit diamètre)	192 km de réseau de diamètre 110 à 400 mm, 6 419 branchements, 10 stations de pompage, 5 stations de d'épuration	128 000	2009	
	Assainissement des eaux usées du quartier de GRAND YOFF		Construction d'une station de pompage, Réalisation de 3 500 branchements sociaux domiciliaires	35000	2009	BADEA
Amélioration du taux de dépollution et de la qualité du service	Extension de la station d'épuration de CAMBERENE		Doublement de la capacité de la station d'épuration	Capacité est passée de 9600 m3/j à 17000 m3/j	2008	BAD
	Construction de trois stations de dépotage des matières de vidange (2 à Dakar et 1 à Rufisque)		Capacité de traitement (à Dakar et 60 m3 à Rufisque)	Estimé à environ 600 000 hbts	2008 (dont les deux terminés en 2007)	Banque Mondiale
	Restructuration du réseau des Parcelles Assainies de Dakar			160 000 habitants	2008	BAD

Amélioration des systèmes de drainage des eaux pluviales	Drainage des eaux pluviales de Pikine	Réduction des nuisances liées aux inondations dans la zone	-	en 2010	BADEA
	Drainage des eaux pluviales du triangle Sud	Réduction des nuisances liées aux inondations dans la zone	la voirie principale était praticable durant tout l'hivernage	Opérationnel en 2008	BCI dans le cadre du PAMU BADEA

Source : ONAS

Le drainage des eaux pluviales :

Pour ce qui est du drainage des eaux pluviales, l'expansion rapide, autant sur le plan démographique que sur le plan de l'espace géographique, et l'urbanisation poussée de la région, ont eu pour conséquences :

- La réduction des zones d'infiltration des eaux pluviales ;
- La modification des conditions de ruissellement des eaux de pluies ;
- L'élimination des réseaux naturels d'évacuation ;
- Une augmentation de l'impluvium urbain susceptible d'être drainé ;
- Une aggravation des écoulements tant en volume qu'en débit de pointe ;
- Une inondation des bas-fonds érigés en zone d'habitation ;
- La multiplication des zones de stagnation des eaux pluviales ;
- L'absence de réseau de drainage des eaux pluviales dans les nouvelles citées érigées par des promoteurs immobiliers, motivés uniquement par le profit, avec comme conséquence la dégradation prématurée des chaussées et l'ensablement des réseaux d'évacuation des eaux usées dont les regards sont ouverts pour évacuer les eaux pluviales.

Cette situation est venue se greffer aux problèmes du réseau existant caractérisé par :

- Sa vétusté ;
- L'accessibilité difficile des collecteurs ;
- L'ensablement ou l'obstruction de ces derniers situés dans le domaine de la voierie publique ;
- L'absence d'auto curage liée à l'insuffisance de pente qui est favorisée surtout par les dépôts des produits d'érosion (sable) ;
- La vidange des ordures ménagères dans les collecteurs ;
- Le vol des plaques ;
- L'absence d'exutoire dans certaines zones (cas de Sicap Mermoz et liberté 6) ;
- L'insuffisance de la capacité de certains collecteurs suite à l'imperméabilisation des zones d'infiltration (zone du « triangle sud »).

Suite aux dernières inondations de l'hivernage 2005, le gouvernement du Sénégal a pris à bras le corps la question d'assainissement des eaux pluviales et a mobilisé une grande enveloppe pour résoudre de façon durable la question des inondations. Le financement mobilisé pour l'ONAS tourne autour de 10,5 Milliards de F CFA.

Ledit financement a déjà permis de réaliser le projet de drainage des eaux pluviales du « triangle sud », terminé depuis septembre 2007. La presque totalité des grands travaux routiers entrepris dans la région par l'ANOCI, l'APIX et l'AATR, qui visent tous l'amélioration de la mobilité urbaine ont également intégré le volet assainissement dans sa composante drainage des eaux pluviales.

Enfin, la période hivernale étant toujours critique pour la gestion du réseau d'assainissement, chaque année, des opérations pré-hivernales de curage des canaux sont réalisées par l'ONAS.

Le financement du secteur

La précarité du réseau d'assainissement est le financement alloué à l'ONAS, en charge de tous les travaux d'assainissement liquide (eaux usées domestiques, industrielles et pluviales), pour l'entretien de ce dernier. En effet, sa principale source de revenus est assurée par une redevance collectée sur les factures d'eau potable des usagers (y compris des usagers ne bénéficiant pas parfois pas de branchement). Cette redevance permet de mobiliser environ 3 milliards de FCFA sur un budget nécessaire de 5 milliards. Des revenus en deçà des charges d'exploitation du réseau consécutives à l'accroissement considérable de la demande, dû à l'urbanisation croissante.

Une situation financière assez morose que l'attitude des municipalités enfonce davantage. En effet, ces dernières, comme le stipulent les textes, doivent participer au financement des activités de l'ONAS. Cependant, force est de constater que cette participation n'est pas souvent effective.

En attendant le salut vient des bailleurs. C'est le cas notamment de la Banque africaine de développement (BAD), qui vient de donner son accord de principe pour la rénovation des 300 km de canalisation défectueux de la capitale, ou de la Banque Européenne d'Investissement, qui compte accompagner la réactualisation du plan directeur d'assainissement de Dakar, datant de 1994, pour un montant de 520 000 000 FCFA. Cette réactualisation doit permettre l'intégration, dans le nouveau plan, des nouveaux quartiers et ceux omis lors de l'élaboration du premier plan.

VII.5. CONCLUSION

A Dakar, toute l'eau produite n'arrive pas aux consommateurs, du fait des nombreuses pertes sur les réseaux. Malgré tout, les efforts produits ces dernières années n'ont pas été vains ; ayant permis, entre 2004 et 2008, de faire passer le taux d'accès à l'eau potable en milieu urbain, respectivement, de 76% à 98% et en

milieu rural de 64% à 86%. Cependant, il convient de poursuivre ces efforts, surtout dans la réduction des pertes sur les réseaux, la lutte contre les gaspillages et en augmentant le nombre de branchements sociaux, compte tenu de l'importance du taux d'accroissement démographique de la région (>2%).

Par ailleurs, l'assainissement par réseaux collectif et semi collectif est encore très peu développé dans la région. Du fait des coûts très onéreux de réalisation des de ces types de réseaux et de la rareté des financements, l'ONAS semble avoir un penchant pour les ouvrages individuels moins coûteux à réaliser. Cependant, d'importants efforts ont été réalisés pour l'extension des réseaux, la réhabilitation, l'augmentation de la capacité et la modernisation des stations d'épuration existantes, la construction de nouvelles stations, la réalisation de nombreux ouvrages individuels d'assainissement et de réseaux de drainage des eaux pluviales. Cependant, il reste beaucoup à faire dans ce domaine pour satisfaire les besoins toujours croissants.

VIII. ENVIRONNEMENT

VIII.1. INTRODUCTION

Si le respect de la nature figure en bonne place parmi les valeurs essentielles qui sous-tendent la promotion d'un monde meilleur pour tous, c'est en raison de l'impact de la dégradation des ressources naturelles et de l'environnement dans la paupérisation. De ce constat, découle un des objectifs majeurs du Projet du Millénaire, à savoir l'objectif n°7, qui consiste à instaurer un environnement durable. Il s'agit essentiellement d'intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et d'inverser la tendance à la déperdition des ressources environnementales.

Les effets du réchauffement climatique sont en train de se manifester à tout point de vue au Sénégal, en général, à Dakar, en particulier. Inondations, perte de la biodiversité, dégradation des terres, baisse de la pluviométrie et érosion côtière en constituent les preuves palpables.

La région de Dakar fait aussi face à une pollution multiforme. Aux rejets gazeux provenant des industries, des pots d'échappements des véhicules de plus en plus nombreux, s'ajoutent les effluents liquides et les déchets solides qui polluent les eaux. Il y a également les pesticides obsolètes en quantité encore importante et qu'il faut éliminer totalement. Ces différentes formes de pollution ont des conséquences diverses sur l'environnement ; parmi celles-ci, les modifications du climat (effet de serre et dépérissement de la couche d'ozone), la contamination des eaux et des sols ou les accidents consécutifs à la manipulation des pesticides et autres déchets dangereux.

La gestion des déchets constitue un autre pan important de la politique menée par le gouvernement en matière de protection de l'Environnement. Elle constitue, avec d'autres secteurs, des conditions essentielles à la promotion de la santé publique. Dans la région, de nombreux acteurs sont impliqués de près ou de loin dans cette activité, mais on note principalement les Ministères en charge de l'Assainissement et de l'Hygiène publique, de l'Environnement et de la Protection de la Nature, de l'Agence pour la Propreté du Sénégal (APROSEN), des ONG et autres structures comme l'Institut Africain de Gestion Urbaine (IAGU), l'Entente CADAK-CAR, etc.

Par ailleurs, la dégradation des ressources naturelles et de l'environnement entretient des liens étroits avec la dégradation du cadre de vie urbain et les problèmes liés au développement de l'habitat spontané et des taudis. Le tissu urbain de la ville de Dakar est caractérisé par la persistance des zones insalubres et impropres à l'habitation. Ces zones représentent, dans beaucoup de cas, l'espace occupé le plus souvent par des populations venant des zones rurales très éprouvées ces dernières années par les cycles répétés de sécheresse. De plus, la dégradation sensible des conditions d'existence des populations, les contraint inexorablement à l'accroissement de la forte dynamique de "taudisation". Cette implantation des populations dans des dépressions, des zones d'infiltration ou de passages naturels

des eaux pluviales, a occasionné durant l'hivernage 2008 l'inondation de plusieurs quartiers.

Enfin, les études de vulnérabilité des côtes sénégalaises montrent que ces dernières sont confrontées aux phénomènes d'inondation et connaissent des problèmes d'érosion, de salinisation des terres et des eaux, de dégradation du couvert végétal et des productions halieutiques. Les coûts socio-économiques de ces impacts sont importants. Dans la région de Dakar, les populations menacées sont estimés entre 174 864 à 730 249 habitants avec une valeur économique variant de 52 millions à 129 millions de francs CFA, selon le niveau d'inondation minimum et un taux d'actualisation de 6%. (PAFR)

La gestion de l'environnement dans la région est du ressort de la Division Régionale de l'Environnement et des Etablissements Classés du Ministère du même nom, mais fait intervenir l'Inspection Régionale des Eaux et Forêts du même Ministère ainsi que d'autres Ministères et plusieurs autres structures dont les collectivités locales et des ONGs.

Pour traiter de l'environnement, ce chapitre va, dans un premier temps, faire la situation de la collecte, de l'évacuation et de la gestion des déchets, dans un deuxième temps, celle de la pollution de l'air, dans un troisième temps, celle de l'érosion côtière et, dans un quatrième temps, examiner les défis environnementaux de la région. La situation des eaux et forêts sera analysée dans un autre chapitre.

VIII.2. LA COLLECTE, L'EVACUATION ET LA GESTION DES DECHETS SOLIDES

La gestion des déchets solides sur le territoire régional est confiée à deux structures : l'Agence pour la Propreté du Sénégal (APROSEN) et les Collectivités Locales, à travers l'entente CADAK-CAR (Communauté des Agglomérations de Dakar – Communauté des Agglomérations de Rufisque). Ces structures d'Etat ont passé des contrats avec des opérateurs privés pour la collecte des ordures ménagères, notamment la société Véolia propreté (depuis le 5 octobre 2006).

L'APRODAK, devenue APROSEN, a été créée après la dissolution de la Communauté Urbaine de Dakar (CUD) en 2000 et constitue la structure évoluée de la Haute Autorité pour la propreté de Dakar créée par le décret n° 2000-694 du 07 août 2000. Elle est chargée d'assurer la coordination, le suivi et le contrôle de la mise en œuvre des actions complémentaires de nettoiement, collecte et traitement des déchets, d'assurer la maîtrise d'ouvrage du programme complet de gestion de déchets en s'appuyant sur les opérateurs privés et d'impulser une dynamique participative durable des populations autour de l'assainissement de leur cadre de vie. Les collectivités locales sont chargées du ramassage et du transport des ordures ménagères.

La collecte, le transport et l'élimination des déchets solides sont loin d'être performants à Dakar, malgré l'apport de sociétés privées et l'intégration des charrettes dans le ramassage des ordures.

La production d'ordures ménagères peut, selon l'APROSEN, être estimée pour la région de Dakar à 1.400 tonnes/jour, soit en moyenne 0,6 kg/hbt/jour, dont 93 % proviennent des ménages, 6 % des industries et 1 % des hôpitaux.

Les déchets industriels sont estimés à 540 m^3 par mois, soit un volume annuel de 6 480 m^3. C'est la production d'une trentaine d'industries. Ils proviennent de la parachimie, de la métallurgie, du textile, de la chimie et pétrochimie, de l'agro-alimentaire, des Papiers et Cartons, etc.

En outre, l'unique décharge de la capitale (Mbeubeuss, ouverte en 1968 est implantée sur le lit desséché du lac de même nom). Actuellement, le volume de déchets non traités de Mbeubeuss est estimé à trois (03) millions m^3. Depuis 1970, ce site est le seul lieu autorisé de dépôt des déchets dans la région de Dakar après la fermeture du site de Hann intervenue la même année. Seulement, de par sa situation géographique, Mbeubeuss est difficile d'accès pendant les heures de pointe.

Le site a aujourd'hui atteint ses capacités en matière de stockage des déchets, car il n'a pas fait l'objet de travaux d'aménagement préalables pour assurer les fonctions d'une décharge contrôlée. De plus, aucune mesure de protection de la nappe n'a été prise par ailleurs, ce qui pose un problème aigu d'environnement. Ce qui amène même certains à qualifier la décharge de « bombe écologique » parce que les résultats des études réalisées sur le site ont montré que les populations qui habitent à Malika, Keur Massar ainsi que les récupérateurs des matières sont confrontés à plusieurs types de pathologies. Il s'agit des affections respiratoires qui touchent 14% des personnes citées plus haut. A cela s'ajoutent les parasitoses intestinales (9,1%), les dermatoses (8,4%) et les infections bucco-dentaires (8,1%).

La collecte et l'élimination correcte des déchets solides demandent une implication parfaite des populations. Ces dernières, premier maillon, de la chaîne de gestion de déchets, doivent faciliter la tâche aux opérateurs de collecte et rendre aisée le travail des futures unités de traitement des ordures par un travail préalable de tri des déchets solides effectué au niveau des concessions.

Par ailleurs, les institutions de gestion des déchets devront recourir sans cesse de manière constante aux méthodes d'information, d'éducation et de communication (I.E.C) pour mieux sensibiliser les populations sur la nécessité de préserver leur environnement et de participer à la sauvegarde de leur cadre de vie.

VIII.3. LA POLLUTION ATMOSPHERIQUE

Les principales sources de la pollution atmosphérique au Sénégal sont les activités industrielles et les transports, grands consommateurs de produits énergétiques. On dit de Dakar qu'elle est malade de son air. La qualité de celui-ci est en effet altérée par les rejets, dans l'atmosphère, de gaz polluants résultant de la forte concentration de l'activité industrielle et de la densité du trafic automobile. Les risques sanitaires du fait de la pollution atmosphérique sont de plusieurs ordres. Des enquêtes épidémiologiques ont attesté la nocivité de plusieurs polluants.

L'activité industrielle

Photo 8 : Cimenterie de Rufisque

Source : www.senegalaisement.com

Les industries, essentiellement concentrées le long de la baie de Hann, rejettent des gaz non épurés dans l'atmosphère. Si les données sur les émissions de gaz pour ces différentes unités sont mal connues, il n'en demeure pas moins qu'elles semblent se soucier peu du respect des normes environnementales, étant complètement en déphasage du nouveau code de l'environnement.

La carte des risques inhérents à l'activité industrielle montre que la région, avec un pourcentage élevé pour le département de Dakar, est confrontée à de véritables dangers potentiels de pollution. Les principaux facteurs de risque sont les fuites de gaz, les explosions, les incendies, les lâchées de poussière, etc.

Le secteur des transports

Photo 9 : Images d'embouteillages à Dakar

Source : journal Sud quotidien

Le secteur des transports contribue d'une manière significative à la pollution atmosphérique au Sénégal. Ses émissions de gaz ont, sans nul doute, des incidences graves sur la qualité de l'air en milieu urbain, plus particulièrement à Dakar et par conséquent sur la santé des populations. La concentration et le mauvais état des véhicules sont sources de pollution. Le parc automobile est vieillissant et en perpétuelle hausse.

Le Ministère des transports, chargé de mettre en œuvre la politique nationale en matière de transports urbains et interurbains, également responsable du développement des transports aérien et ferroviaire, est aujourd'hui conscient de l'importance de la dimension environnementale de sa politique. C'est pourquoi, il a intégré une composante environnementale forte dans la planification de ses différents programmes phares, à savoir la phase 2 du Programme Sectoriel des Transports (PST) et le Programme d'Amélioration de la Mobilité Urbaine (PAMU).

Le PST II a pour objectif principal l'amélioration de la qualité des infrastructures et des services en vue d'un relèvement significatif de l'appui que ce secteur apporte au reste de l'économie. Dans cet ambitieux programme, il est prévu la mise à jour de la législation sur les transports routiers en dépassant le seul contrôle de la circulation et des stationnements dans les agglomérations, ceci notamment en y incluant une dimension environnementale.

L'objectif du PAMU est d'améliorer la sécurité, l'efficacité, l'accessibilité et la qualité environnementale de la mobilité urbaine dans l'agglomération de Dakar, avec une attention particulière pour les conditions de déplacement des populations les plus

démunies. Ce programme a une forte composante relative à l'amélioration de la qualité de l'air en milieu urbain. Cette composante vise à l'amélioration de la qualité de l'air par un ensemble d'investissements et mesures visant la construction de centres de visite technique des véhicules, la création d'un système de suivi des indicateurs de la pollution de l'air en milieu urbain, le support et la mise en place d'une stratégie de réduction de la pollution atmosphérique générée par les transports motorisés et comprenant entre autres, l'introduction de l'essence sans plomb et un programme de renforcement des capacités en matière de lutte contre la pollution atmosphérique.

Ainsi donc, dans ce programme il est prévu la création de trois (3) centres de visite technique fixes qui seront localisés à Diamniadio, Keur Massar et à TP Som et un autre centre mobile qui aura à couvrir l'intérieur du pays. Aussi, il est attendu la création d'un laboratoire central chargé du contrôle de la qualité de l'air et de trois stations de mesure, dont une mobile.

VIII.4. L'EROSION COTIERE

L'accroissement rapide de la population, les migrations vers les côtes, l'expansion rapide du tourisme et de l'industrie ainsi que l'exploitation anarchique du sable marin favorisent un développement rapide des infrastructures qui modifie les caractéristiques physiques des côtes. A ces causes anthropiques, viennent se greffer les effets du changement climatique. En effet, l'élévation du niveau de la mer, consécutive au réchauffement climatique, constitue un grand risque de dégradation pour les côtes africaines. Selon les estimations, l'augmentation du niveau de la mer, au cours des 100 prochaines années, entraînera des grandes inondations ainsi qu'un recul du littoral.

La couverture progressive des Niayes par le sable des dunes qui avancent du fait de l'action du vent est une illustration des dangers qui menacent les populations. La coupe de la végétation qui y prospère a fragilisé leur fixation malgré les efforts énormes consentis par l'Etat.

Par ailleurs, le littoral subit une érosion très poussée au niveau de la Baie de Hann, de la pointe de Bel Air à Diokoul ; les villages de Thiaroye sur mer, Mbao, M'batal, Yoff et toute la zone industrielle étant menacée. Ce processus est accentué par le prélèvement inconsidéré et frauduleux de sable de mer par des charretiers.

Par ailleurs, les études réalisées révèlent une grande vulnérabilité des côtes sénégalaises aux changements climatiques et à la hausse du niveau marin qui en est une des principales conséquences. Le phénomène d'érosion côtière est signalé dans

presque toute la Presqu'île du Cap Vert. Les processus qui l'entretiennent sont très divers.

La stratégie proposée pour lutter contre ce phénomène combine la protection des zones côtières importantes et le reboisement des dunes littorales.

Dans la lutte contre l'érosion côtière et la dégradation des écosystèmes littoraux, les mesures visant à combattre les causes d'origine humaine comme les constructions anarchiques sur le littoral et le prélèvement de sable marin, pour ne citer que ces exemples, devraient être renforcées.

Cependant, il faudra dépasser le simple objectif de protection pour initier de véritables systèmes intégrés de gestion qui tiennent compte des divers acteurs et activités (pêche, tourisme, conservation, etc.), se déroulant sur ces espaces et dont l'impact est multidimensionnel.

VIII.5. INONDATIONS

A l'instar de l'année 2005, les fortes précipitations qui se sont abattues dans la région de Dakar durant l'hivernage 2008 ont occasionné des inondations de très grande ampleur dans la banlieue ; obligeant certaines populations, qui ne savent plus où donner de la tête, à abandonner leurs habitations pour aller squatter les écoles et autres abris provisoires mis à leur disposition par les autorités.

Ce sont 27 sites dans le département de Guédiawaye, 3/4 de Pikine situé dans des zones irrégulières, soit 16 communes d'arrondissements, qui ont été inondés à des degrés divers.

Ces fortes pluies ont révélé les défaillances du système d'évacuation des eaux usées, notamment dans la banlieue. Quand les ordures s'y mêlent, cela forme un cocktail explosif propice à la propagation de maladies comme le choléra.

Pour les habitants de certains quartiers, dont une partie des habitants a été relogée, ailleurs, dans le cadre du plan Jaxaay, les inondations sont le lot quotidien à chaque saison des pluies. La raison de cet état de fait, c'est que ces quartiers sont installés dans des cuvettes et des zones marécageuses. La création de bassins de rétention en lieu et place des habitations déguerpies dans le cadre du plan Jaxaay n'a servi à rien. En effet, quand ces bassins sont remplis, ils laissent couler leur trop plein dans les quartiers les plus bas. Malgré l'installation de pompes pour aspirer l'eau, les populations vivent les pieds dans l'eau avec les mouches et moustiques qui ont élu domicile dans ces eaux glauques et verdâtres.

Sur les axes routiers menant vers le centre-ville, les embouteillages étaient aussi légion et il ne fallait pas moins de trois heures pour rallier le centre de la capitale depuis la banlieue de Guédiawaye. En effet, plusieurs artères de la banlieue sont par endroits entrecoupés par les flaques d'eaux, obligeant les conducteurs à faire des détours ou à emprunter des voies secondaires. Sur la Nationale 1, aux alentours de 9 heures jusqu'à 10 heures, le trafic semble être suspendu. Des files interminables de voitures se suivent de Diacksao à Thiaroye, Diamagueune. C'est la croix et la bannière pour rejoindre le centre-ville.

Pour faire face à la situation, l'Etat a déclenché le Plan ORSEC le 4 septembre 2008, qui a permis de mobiliser les moyens de l'Etat et ceux des privés. Les opérations de secours ont été axées sur l'évacuation des familles sinistrées dans des zones pouvant les accueillir et le renforcement des opérations de pompage et d'évacuation des eaux.

En plus des stations de pompage de Pikine Taly Boubess, Ndiagobar, Thiaroye, dont la construction a été finalisée en 2007, l'Office National de l'Assainissement a finalisé un projet de construction de nouvelles stations dans la zone des Niayes, au marché syndicat, à Thiaroye sur Mer, bref, dans le Grand Pikine. De même, dans le cadre de la construction de l'autoroute à péage, un projet de restructuration des quartiers avoisinant l'emprise de l'autoroute a vu le jour pour prendre définitivement à bras le corps le phénomène des inondations dans cette partie de la banlieue.

Pour lutter contre les inondations dans la banlieue de Dakar, l'Etat s'est engagé dégager au total 400 millions de francs CFA. En 2005 déjà, l'Etat du Sénégal avait lancé un programme estimé à 52 milliards de francs CFA suite à des inondations liées à de fortes précipitations à Dakar et dans la banlieue. Le plan dit "Jaxaay" a consisté à la construction de cités devant permettre de reloger les habitants déplacées des zones inondées situées la plupart dans des bidonvilles.

VIII.6. CONCLUSION

Les flux migratoires et l'expansion démographique se traduisent par une détérioration des ressources naturelles. Il en est de même pour la concentration des unités industrielles. La décharge de Mbeubeuss n'est pas aménagée pour accueillir les déchets qu'elle reçoit de nos jours. La concentration de véhicules à Dakar joue un rôle important dans la pollution de l'air.

L'année 2009 a, comme 2005, été marquée par une abondante pluviométrie qui a entrainé des inondations dans plusieurs quartiers de la banlieue. Ce qui a justifié le déclenchement du plan ORSEC et la poursuite et l'accélération des travaux de construction de bassins de rétention et de stations de pompages dans les zones dépressionnaires et points bas ainsi que des canaux de drainage des eaux pluviales, notamment le long de la route nationale n°1.

IX. JUSTICE

IX.1. INTRODUCTION

La justice constitue un secteur important suivi dans le cadre de la lutte contre la pauvreté en ce qu'elle constitue un pilier fondamental dans la politique de bonne gouvernance du pays. Malheureusement, en l'absence de données sur les infrastructures, moyens et activités des tribunaux et maisons de justice installés dans la région, malgré les correspondances et nombreux déplacements effectués auprès du tribunal régional de Dakar, ce chapitre va se limiter à l'analyse de la situation de l'administration pénitencière et de l'éducation surveillée dans la région en 2008.

IX.2. ADMINISTRATION PENITENCIERE

Les infrastructures

La région de Dakar compte, en 2008, huit (8) lieux de détention, dont six (06) sont situés dans le département de Dakar (la Maison Centrale d'Arrêt (MCA) de Dakar, située dans le quartier de Rebeuss, les Maisons d'Arrêt et de Correction (MAC) de Hann, Cap Manuel et du pavillon spécial de l'hôpital Aristide Le Dantec, le Camp Pénal (CP) de Liberté 6 et la Maison d'Arrêt pour Femmes (MAF) de Liberté 6) et deux (02) dans celui de Rufisque (la MAC de Rufisque et la Maison de Correction (MC) de Sébikhotane).

La population carcérale

La population carcérale est composée de :

- **Ecroué :** c'est une personne prise en charge dans le registre de la Maison d'Arrêt et de Correction. elle peut être condamnée ou détenue provisoire.
- **Détenu provisoire :** C'est une personne placée sous mandat de dépôt (prévenu) qui n'est pas encore jugée.
- **Condamné :** C'est une personne ayant fait l'objet d'une décision de justice l'obligeant à purger une peine.

D'une manière générale, les décisions de justice déterminent la population carcérale. En 2008, la population carcérale dans la région de Dakar est de 2 992 écroués, dont 1 134 (soit 37,9%) sont des détenus provisoires. Parmi les écroués, 2 864, soit 95,7% sont de sexe masculin contre 128, soit 4,3%, de sexe féminin. Ainsi donc, les écroués de sexe féminin sont très peu nombreuses dans les prisons dakaroises.

Comparé à l'année 2007, on observe une augmentation du nombre d'écroués de l'ordre de 442 en valeur absolue et de 17,3% en valeur relative. Cette augmentation de la population carcérale est plus imputable aux détenus provisoires, dont le nombre a augmenté, entre 2007 et 2008, de 670 en valeur absolue et de 144,4% en valeur relative, qu'aux condamnés qui ont vu leur effectif croitre de seulement 272 en valeur absolue et 17,2% en valeur relative.

Le graphique suivant montre la répartition par classe d'âge des détenus. Au regard de ce graphique, on observe que la majorité des écroués (32,1%) ont entre 27 et 36 ans. Ils sont suivis par les écroués âgés de 19 à 26 ans (26,4%). Les écroués âgés de 37 à 46 ans occupent la troisième place (22,9%). Les 13-18 ans (2,8%) sont les moins représentés dans la population carcérale. Leur faible représentativité s'explique par la politique protectionniste envers les mineurs.

Graphique 18 : Répartition des écroués dans les prisons de la région de Dakar selon la classe d'âges en 2008

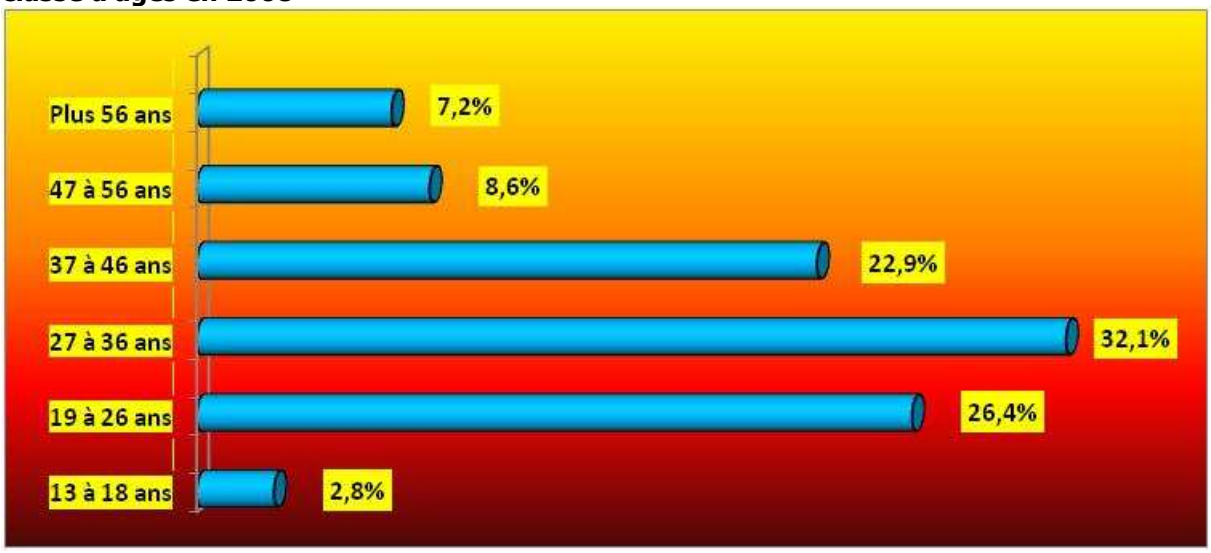

Source : SRSD de Dakar d'après les données fournies par la Direction de l'Administration pénitentiaire

La nature des infractions commises

Le vol constitue l'infraction la plus commise en 2008 puisque constituant 39,8% des délits. L'usage et le trafic de stupéfiants arrive en seconde position avec 26,8% des infractions commises. C'est le délit d'atteinte à la sureté de l'Etat qui est l'infraction la moins courante en ce sens que seuls 5 cas ont été relevés.

Graphique 19 : Répartition des écroués dans la région de Dakar selon la nature de l'infraction commise en 2008

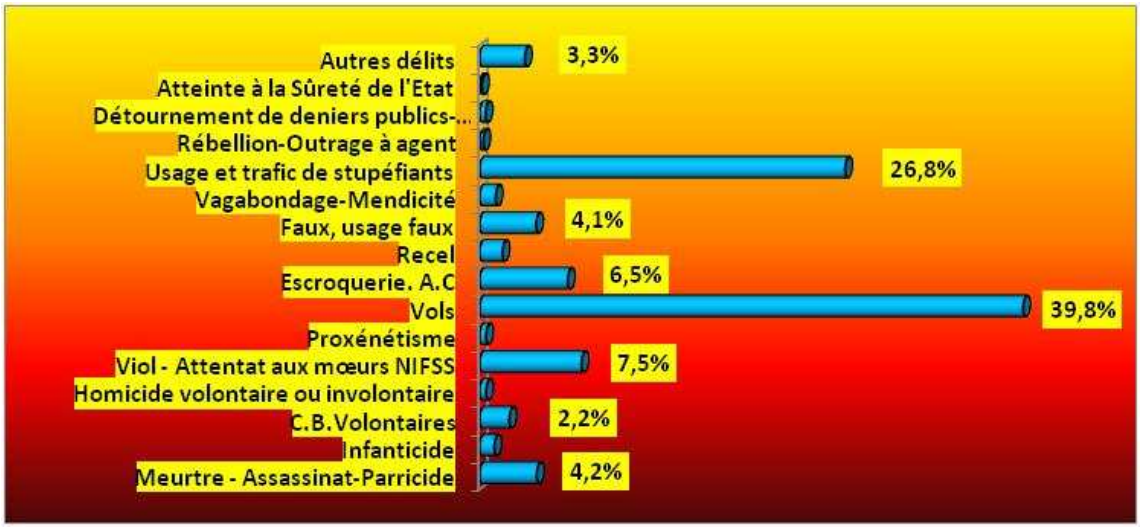

Source : SRSD de Dakar d'après les données fournies par la Direction de l'Administration pénitentiaire

Les conditions de détention

Le Sénégal compte au total 37 prisons dont la plupart sont héritées de la colonisation. D'autres sont des structures transformées pour la cause, par conséquent mal adaptées. Depuis plusieurs décennies le nombre de prisons au Sénégal n'a pas beaucoup évolué. Les conditions de détention non plus. Alors que la population carcérale augmente sans discontinuer. A part les travaux de réfection, en 2006, de Rebeuss, les prisons sénégalaises sont, en général, dans un état déplorable. Leur capacité d'accueil est restreinte. « La promiscuité et le manque d'hygiène dans les cellules favorisent la propagation des maladies dermatologiques et le paludisme. Il n'existe pas de médecin dans les prisons. Il n'y a que des infirmeries pour prodiguer les premiers soins. Les malades en état critique sont transférés au pavillon spécial de l'hôpital Aristide Le Dantec », déplore la Raddho dans son rapport de 2006 sur l'état des prisons au Sénégal.

Plus connu sous le nom de « 100 mètres carrés », la Maison Centrale d'Arrêt de Rebeuss, créée en 1914, est la plus grande du pays. Elle était prévue pour recevoir 475 détenus. Sa capacité d'accueil est dépassée depuis des lustres en raison de la croissance démographique et de la recrudescence de la délinquance. En décembre 1997, elle comptait 928 pensionnaires pour atteindre, en décembre 2008, le nombre de 1 699 détenus. Les cellules sont surpeuplées. Dans certaines d'entre elles, les détenus couchent en quinconce à même le plancher.

De 1997 à 2008, le pécule journalier par détenu est passé de 100 F CFA à 450 FCFA. Certes, une augmentation sensible est notée, mais elle ne tient pas compte du coût de la vie qui a considérablement renchéri. Ce régime diététique conduit à l'avitaminose et favorise l'émergence de maladies telles que les oedèmes, le Kwashiorkor, l'anémie. Les oedèmes à côté des maladies infectieuses comme la tuberculose sont les premières causes de décès des personnes en détention, révèle le rapport de la Raddho.

IX.3. EDUCATION SURVEILLEE

La Direction de l'Education Surveillée et de la Protection Sociale (DESPS) est un service public de protection judiciaire à vocation éducative et sociale. Elle est chargée de la prévention, de la protection, de la stabilisation, de l'accompagnement et de la réinsertion sociale des enfants en conflit avec la loi et des enfants en danger.

Elle est composée de services centraux et de services extérieurs. Les services centraux jouent un rôle clé dans le dispositif de fonctionnement. Ils sont chargés de la conception, de l'orientation de la politique éducative, du suivi et de la coordination des différentes activités développées par les services extérieurs.

Infrastructures et personnel

La région de Dakar compte 12 structures de prise en charge des enfants en conflit avec la loi et des enfants en danger parmi les 34 réparties dans le pays. Ce qui représente plus du tiers des services extérieurs. On trouve dans la région tous les types de structures que compte la DESPS, à savoir :

- les services de l'Action Educative en Milieu Ouvert avec leurs différents démembrements,
- les centres de sauvegarde,
- les centres polyvalents,
- les centres d'adaptation sociale.

La répartition par département montre que c'est le département de Dakar qui abrite la moitié (06) des structures présentes dans la région. Il est suivi par ceux de Pikine (03) et Rufisque (02) ; le Guédiawaye étant le moins doté (01). A l'exception d'un Centre d'Adaptation Sociale, le département de Dakar abrite tous les autres types de structures comme l'illustre le tableau ci-après.

Tableau 31 : Répartition des structures de prise en charge de l'éducation surveillée dans la région de Dakar en 2008

Département	Coord. AEMO[2]	Section AEMO	Secteur AEMO	CS[3]	CP[4]	CAS[5]	Total
Dakar	1	1	2	1	1	0	6
Guédiawaye	0	1	0	0	0	0	1
Pikine	0	1	0	1	1	0	3
Rufisque	0	1	0	0	0	1	2
Région	**1**	**4**	**2**	**2**	**2**	**1**	**12**

Source : SRSD de Dakar à partir des données fournies par la Direction de l'Education Surveillée et de la Protection Sociale (DESPS)

L'évaluation de ses structures montre que la plupart ne répondent plus à la politique architecturale définie en rapport avec les pouvoirs publics. Aussi, pour offrir aux

[2] AEMO = Action Educative en Milieu Ouvert
[3] CS = Centre de Sauvegarde
[4] CP = Centre Polyvalent
[5] CAS = Centre d'Adaptation Sociale

enfants un cadre de vie décent, une politique de modernisation des services est entreprise par la DESP en relation avec ses partenaires.

C'est ainsi que, du fait de la demande de plus en plus forte et pour développer une politique de proximité, la DESPS envisage de créer de nouvelles structures modernes en vue de répondre aux besoins d'écoute des jeunes, d'atténuer la déperdition scolaire, d'accompagner ceux qui sont en perte de repère et de veiller sur leur protection et leur réinsertion.

Par ailleurs, pour la prise en charge des mineurs, la région dispose de cinquante cinq (55) éducateurs spécialisés (ES), représentant 41% de l'effectif total d'ES que compte le pays. Parmi ces 55 ES, trente deux (32), soit 58,2%, sont des femmes et vingt trois (23) des hommes (41,8%). L'effectif a plus que doublé par rapport à 2007 car il était de 21 éducateurs durant cette année.

C'est le département de Dakar qui, avec 23 ES (41,8% du personnel), compte le plus d'éducateurs, suivi de Pikine (18 ES, soit 32,7% du personnel) ; le département de Guédiawaye totalisant le plus faible nombre (4 ES, soit 7,3%).

Graphique 20 : Répartition des éducateurs spécialisés exerçant dans la région de Dakar selon le département en 2008

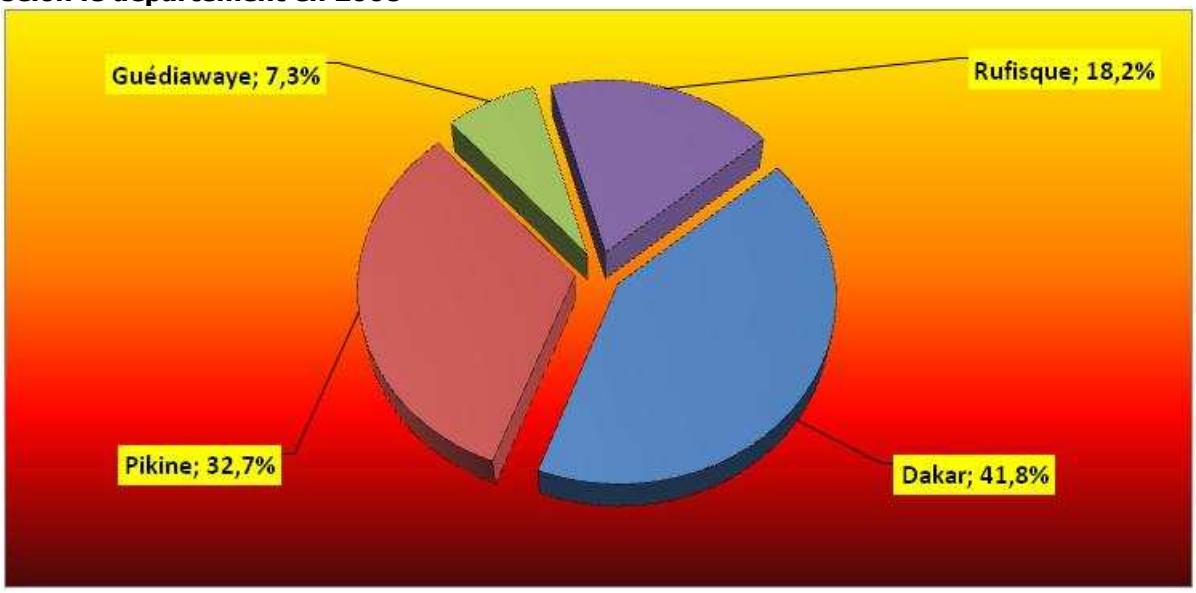

Source : SRSD de Dakar à partir des données fournies par la Direction de l'Education Surveillée et de la Protection Sociale (DESPS)

Il convient de souligner, qu'en plus des éducateurs spécialisés, l'Education Surveillée compte 59 autres agents, dont 16 hommes et 43 femmes, répartis dans les différentes structures. Parmi ceux-ci, on dénombre 21 Maîtres d'enseignement technique et professionnel, dont 14 femmes, 9 Techniciens et Agents horticoles, dont 1 seule femme, ainsi que 4 Maîtresses et Monitrices d'économie familiale et 1 Assistante sociale.

Effectifs des enfants en conflit avec la loi ou en danger

Les effectifs pris en charge dans les différentes structures de la région sont de 3 090 enfants en 2008 contre 4 317 en 2007, dont 45,8% de filles. Ils ont donc accusé une baisse de -1 227 en valeur absolue et de -28,4% en valeur relative. La réduction des effectifs est quatre fois plus importante chez les garçons (81,8%) que chez les filles et neuf fois plus grande chez les enfants en danger (90,5%) que chez les enfants en conflit avec la loi.

Selon le sexe, on observe qu'en 2008, les filles prises en charge sont plus nombreuses que les garçons, puisqu'elles représentent 56,8% de l'ensemble, contre 45,8% en 2007. On en conclut que les effectifs pris en charge dans les structures de la région se sont féminisés en 2008, contrairement à 2007 où les effectifs de garçons étaient plus importants. Toutefois, cette féminisation des effectifs d'enfants pris en charge ne s'observe que chez les enfants en danger, le nombre de garçons en conflit avec la loi étant neuf fois plus important que celui des filles. La faiblesse du taux de représentativité des filles parmi les enfants en conflit avec la loi montre le caractère protectionniste de la société sénégalaise à l'égard de cette cible.

Enfin, les enfants en dangers représentent 97,1% des effectifs ; cette proportion se situant même au niveau de 99,5% chez les filles. Cette importance des enfants en danger s'explique par la politique de prévention large menée, de plus en plus, par la DESPS avec l'ouverture de sections scolaires, de sections d'enseignement technique féminin et d'ateliers d'apprentissage professionnel dans les centres de sauvegarde et les centres polyvalents.

Tableau 32 : Evolution des effectifs d'enfants pris en charge dans les structures d'éducation surveillée de la région de Dakar entre 2007 et 2008 selon le motif de la prise en charge et le sexe

Motif de prise en charge	2007			2008			Ecarts		
	Garçon	Fille	Ens.	Garçon	Fille	Ens.	Garçon	Fille	Ens.
Enfants en conflit avec la loi	179	28	207	82	8	90	-97	-20	-117
Enfants en danger	2 160	1 950	4 110	1 253	1 747	3 000	-907	-203	-1 110
Total	2 339	1 978	4 317	1 335	1 755	3 090	-1 004	-223	-1 227

Source : SRSD de Dakar à partir des données fournies par la Direction de l'Education Surveillée et de la Protection Sociale (DESPS)

Effectifs scolaires

Les effectifs scolaires des structures de l'Education surveillée s'élèvent en 2008 à 2 468 élèves dont 1383 filles, soit 56,0%. Par rapport à l'année 2007 où ils se chiffraient à 2051 élèves dont 1 078 filles (soit 52,6%), les effectifs scolaires ont plus que doublé, ayant connu un accroissement de 1390 élèves en valeur absolue et 128,9% en valeur relative.

Les effectifs scolaires sont répartis dans trois structures que sont : le Centre polyvalent de Thiaroye et les Centres de sauvegarde de Cambérène et de Pikine. Les deux derniers regroupent les effectifs les plus importants. Avec 1 360 élèves, le Centre de Sauvegarde de Pikine enregistre l'effectif le plus important (55,1% du total). Cette massification peut s'expliquer par plusieurs raisons, notamment son environnement, parce que situé au carrefour de banlieues, son approche pédagogique, son organisation entre autres. Il en est de même pour Cambérène, mais à la seule différence que le Centre de Sauvegarde de Cambérène est moins bien positionné que Pikine. La différence des effectifs s'explique d'ailleurs par cette capacité à accueillir plus d'élèves à Pikine qu'à Cambérène. L'environnement du Centre de Sauvegarde de Cambérène est aussi un handicap majeur pour une meilleure prise en charge des enfants. Le centre Polyvalent de Thiaroye accueille aussi des élèves mais en nombre moins important que les Centres de Sauvegarde il ne dispose que d'un cycle élémentaire.

C'est le cycle secondaire qui compte le plus d'élèves avec 84,7% des effectifs contre 15,3% pour l'élémentaire. Cela s'explique par le fait que ce cycle accueille une bonne partie des enfants exclus du système scolaire classique et qui ont besoin d'un encadrement et d'un accompagnement spécialisé.

Par rapport à 2007, il y a une baisse de l'effectif du cycle élémentaire, de -65 élèves en valeur absolue et -14,7% en valeur relative, alors que c'est le contraire qui est observé dans le moyen/secondaire, avec une hausse importante de 482 élèves en valeur absolue et 30,0% en valeur relative.

Tableau 33 : Evolution des effectifs scolaires de l'éducation surveillée de la région de Dakar selon le cycle et l'année

année	Cycle	Elément.	Ecart El. entre 2007 et 2008		Moyen secondaire	Ecart M/S entre 2007 et 2008		Total	Ecart Tot. entre 2007 et 2008	
		EFF.	Val. abs.	Val. Rel.	EFF.	Val. abs.	Val. Rel.	EFF.	Val. abs.	Val. Rel.
2007	Effectif	443			1608			2051		
	%	21,6			78,4			100,0%		
2008	Effectif	378	-65	-14,7%	2090	482	30,0%	2468	417	20,3%
	%	15,30%			84,70%			100,0%		

Source : SRSD de Dakar à partir des données fournies par la Direction de l'Education Surveillée et de la Protection Sociale (DESPS)

Concernant l'enseignement technique féminin 289 filles sont prises en charge dans les centres de Dakar et sont répartis comme suit : centre sauvegarde de Pikine (120 filles), centre polyvalent de Thiaroye (89 filles) et centre de sauvegarde de Cambérène (80 filles).

IX.4. CONCLUSION

A Dakar, la population carcérale est essentiellement masculine. Les femmes représentent une minorité. Le nombre d'écroués ne cesse de croitre d'année en

année alors que les structures d'accueil ne voient ni leur nombre, ni leurs capacités augmenter. Ce qui fait que les prisons sont aujourd'hui surpeuplées, rendant ainsi les conditions de détention très dures.

En matière d'éducation surveillée, la DESPS développe une politique de veille, de protection, d'accompagnement et de rééducation des jeunes de plus en plus fragilisés et en perte de repères. Cependant, malgré la volonté des intervenants, des écarts sont notés dans la prise en charge des mineurs au Sénégal. Dans la région, le nombre de mineurs ne cesse d'augmenter alors qu'on assiste à une baisse notoire de l'effectif des éducateurs spécialisés. Le ratio pour assurer l'encadrement et l'accompagnement des enfants pris en charge est d'un éducateur spécialisé pour 56 mineurs. Ce qui est loin des normes internationales qui fixent le ratio à un éducateur pour 7 mineurs.

X. JEUNESSE ET SPORTS

X.1. INTRODUCTION

Photo 10 : Jeunes à la plage de Ngor

La jeunesse, en tant que catégorie sociale, constitue, de nos jours, une donnée structurante majeure, tant du point de vue de son poids démographique que de son dynamisme dans toutes les sphères de la vie économique et sociale. Les jeunes sont confrontés à des situations complexes, multidimensionnelles qui ont entraîné des bouleversements des critères d'appréciation de cette frange relativement à la dynamique sociale et aux dispositifs de réponse mis en place par les Etats.

Ils sont classés parmi les groupes les plus exposés aux problèmes de santé, d'éducation, d'insertion sociale et ceux liés à la pauvreté. Compris dans les groupes vulnérables, les jeunes sont comme marginalisés dans les choix budgétaires des Etats notamment sous développés, dont le peu de ressources sont souvent orientées vers d'autres secteurs jugés prioritaires. Une telle situation a souvent entraîné des réactions violentes de la part des jeunes pour la satisfaction de leurs revendications (université, écoles, syndicats) ou jouer les premiers rôles dans les changements politiques.

Le Sénégal a connu ces diverses formes d'expression vives et violentes de la jeunesse, aussi bien sur le plan syndical, avec des crises scolaires et universitaires, que sur le plan politique, dont la manifestation la plus illustrative est la forte contribution de la jeunesse à la réalisation de l'alternance politique. Au-delà de cette irruption, les jeunes ont manifesté une grande disponibilité à participer aux actions de développement et surtout à prendre des responsabilités dans la conduite des affaires qui déterminent leur avenir et celui des nations.

Quant au sport, au Sénégal comme partout ailleurs, il est devenu un phénomène social de premier ordre de par l'intérêt et l'engouement qu'il suscite auprès des jeunes et des moins jeunes, des sportifs et des non sportifs. Par la force de la convoitise qu'il suscite, il est devenu un élément de la stratégie politique et économique des Etats en tant que moyen d'affirmer leur existence et leur indépendance, de même en tant qu'élément de prestige. Le Sénégal, tout en

reconnaissant ces caractéristiques, a affirmé très tôt et sans ambigüité, la nécessité de privilégier l'éducation et la formation, donc de voir essentiellement dans le sport un moyen d'éducation et de formation des masses en général, de la jeunesse en particulier.

Aussi la loi portant Charte du sport, en son article premier stipule t-il : « La pratique sportive vise l'éducation, la formation et l'amélioration de la santé physique des pratiquants. Elle participe également à l'amélioration de la qualité de la vie ».

Pour traiter de ce chapitre, nous allons, dans un premier temps analyser les activités de jeunesse et dans un deuxième temps celles du sport.

X.2. JEUNESSE

En 2008, la population de la région de Dakar est composée de 37,8% de jeunes âgés de 15 à 34 ans. Pour les encadrer, l'Etat a défini une politique nationale de développement du secteur de la jeunesse depuis 2004. Cette dernière est mise en œuvre dans la région par l'Inspection Régionale de la Jeunesse (IRJ), les quatre (4) Centres Départementaux d'Education Populaire et Sportive (CDEPS) de Dakar, Pikine-Guédiawaye et Rufisque, les deux Centres-Conseil ADO du CDEPS de Guédiawaye et du Complexe Culturel des Parcelles Assainies, l'Agence Nationale pour l'Emploi des Jeunes (ANEJ), le Fonds National de Promotion des Jeunes (FNPJ), le Service Civique National, le Projet de Promotion des jeunes, le Projet ASC-Emploi, etc.

X.2.1. Inspection des collectivités éducatives

Une des nombreuses missions de l'Inspection Régionale de la Jeunesse consiste à procéder, chaque année à l'inspection des collectivités éducatives organisées dans la région.

Durant la campagne 2008, l'inspection des collectivités éducatives s'est déroulée, du mois de juillet au mois de septembre, dans les départements de Dakar, Pikine, Guédiawaye et Rufisque. Au terme des inspections, il a été noté une amélioration qualitative des collectivités éducatives, même si de rares directeurs ont eu des comportements qui méritent des sanctions.

Les collectivités éducatives inspectées dans la région de Dakar sont répartis comme suit :

- deux (02) centres aérés,
- huit (08) colonies de vacances,
- quinze (15) patronages,
- deux (02) camps d'adolescents.

Cinq cent soixante sept (567) encadreurs pédagogiques et cent soixante quinze (175) membres du personnel technique ont été inspectés. Trois mille trois cent vingt sept (3 327) enfants ont participé aux différentes collectivités éducatives. Des

animateurs Français ont participé et contribué à la formation pratique des enfants dans des sites comme : Colonie VASI. JV à Guédiawaye.

Cependant, dans la région de Dakar, il a été constaté, même si la tendance est à la baisse, l'organisation de collectivités éducatives non déclarées. Elles le sont, soit par ignorance, soit par préméditation. Par exemple, le centre aéré traditionnel du Centre Culturel Douta Seck et des établissements scolaires privés (Ecole Fabiola) ont encore organisé des patronages sans les déclarer. Ils ont pu bénéficier encore de la complicité de directeurs ou moniteurs de collectivités éducatives. Ces programmes et regroupements de jeunesse non autorisés par le Ministère de la Jeunesse et de l'Emploi des jeunes devraient être étudiés en rapport avec les services concernés ou les ministères de tutelle afin de trouver la solution de la légalité de ces activités. Ainsi, les enfants bénéficiaires de même que les organisations ne seront plus exposés en cas de problème sur le double plan de l'assurance et de la responsabilité civile.

Les aspects pédagogiques

Conformément au thème de la campagne « la jeunesse africaine pour la Paix et le Développement », les projets pédagogiques ont été réalisés à travers plusieurs activités notamment celles relatives aux activités socio-éducatives, manuelles, sportives, scientifiques, culturelles, sorties, excursions et baignades. Les méthodes participatives, actives, alternatives ont permis aux enfants de s'initier à l'accomplissement du devoir citoyen, au droit à l'expression et à la communication. Chaque enfant a pu individuellement développer ses capacités et ces aptitudes en la matière.

Le volet financier, alimentaire et sanitaire

L'ensemble des collectivités éducatives, au nombre de vingt cinq (25), qui se sont déroulées dans la région de Dakar, a coûté globalement deux cent soixante seize mille cinq cent soixante et un mille trente cinq (276 561 035) francs CFA.

Le taux journalier varie entre 300 et 3 500 F CFA par personne. La qualité ainsi que la quantité des repas ont été acceptables. Des recommandations ont été faites concernant l'équilibre et l'hygiène alimentaires.

Enfin, des améliorations ont été notées surtout sur les fiches sanitaires et renseignement des enfants, ainsi que dans la composition des membres de l'équipe sanitaire. Toutes les collectivités ont recruté soit un médecin ou un infirmier diplômé. Concernant les cahiers de soins, pour la partie relative à l'accompagnement des enfants aux de soins, les instructions contenues dans la lettre circulaire de la campagne 2008 ont été respectées par la majorité des responsables du volet sanitaire des différentes collectivités. Les maladies relevées ont été des céphalées, des plaies ; certaines collectivités éducatives n'ayant enregistré aucun cas de maladie grave durant leur séjour.

X.2.2. La promotion sociale des jeunes

Une autre des nombreuses missions de l'Inspection Régionale de la Jeunesse et de ses démembrements dans les quatre départements consiste à mener des activités visant à assurer la promotion sociale des jeunes de la région. C'est ainsi que, durant l'année 2008, des activités de soutien à la vie associative, de lutte contre le VIH/SIDA chez les jeunes et de formation de ces derniers dans l'utilisation de modules de compétence de vie courante.

Dans le domaine du soutien à la vie associative, 340 dossiers d'associations ont été traités, dont 160 pour le département de Pikine, 93 pour celui de Dakar, 87 pour ceux de Guédiawaye et Rufisque. Il y a eu aussi, dans le processus de renouvellement des instances du Conseil national de la jeunesse tant au niveau régional, départemental que local, une assistance au plan technique, matériel et financier aux associations par les CDEPS.
S'agissant de la lutte contre le VIH/Sida chez les jeunes, 56 pairs éducateurs ont été formés dans la région en 2008. Des tournois départementaux et des compétitions de théâtre ont également été organisés. L'objectif visé, à travers ce programme, est de développer la prévention du VIH/ SIDA au niveau des groupes d'animation et la mise à disposition d'outils pédagogiques. 12 986 jeunes ont été dépistés grâce au financement du Fonds Mondial à la région (Parcelles Assainies 4 493 dépistés avec 19 positifs dont 6 âgés entre 15 et 24 ans, Rufisque 1 993 dépistés avec 14 positifs ; Pikine et Guédiawaye 6 500 dépistés avec 28 positifs). De plus, 27 056 préservatifs dont 4 755 préservatifs féminins ont été distribués aux Parcelles Assainies.

Enfin, concernant les modules de compétence de vie courante, 31 pairs éducateurs ont été formés, dans la deuxième phase, autour des modules sur les techniques de communication et de prise de décision pour l'organisation. 620 personnes ont pu en bénéficier.

X.2.3. Les vacances citoyennes

Durant les vacances citoyennes de l'année 2008, 95 jeunes ont été formés aux premiers secours, dont 38 dans le département de Dakar, 20 dans ceux de Guédiawaye et Pikine et 37 dans le Rufisque.

Il y a eu également une participation active des volontaires du Service Civique National de la région dans la lutte contre les inondations, notamment dans les domaines du pompage, de la désinfection, de la distribution de produits et de moustiquaires. Ils ont eu aussi à mener des activités de sensibilisation sur le choléra et le paludisme. Il y a eu l'appui des mouvements de jeunesse et d'associations impliqués dans l'assistance des sinistrés, le nettoiement des établissements scolaires et la mise à disposition de petit matériel (brouettes, fourches, pelles, matelas, etc.).

X.2.4. L'emploi des jeunes

Au cours de l'année 2008, l'ANEJ a mobilisé 7 207 jeunes dans les différents services qu'elle offre aux jeunes à savoir l'animation économique, l'élaboration des projets, le placement, la formation et le programme TIC. C'est l'animation économique qui a mobilisé près des deux tiers (58%) des jeunes et, la formation la plus faible proportion de jeunes (2%).

Tableau 34 : Nombre de jeunes mobilisés par l'ANEJ dans la région de Dakar selon l'activité en 2008

ACTIVITE	NOMBRE DE JEUNES MOBILISES	%
Animation économique	4 220	58
Elaboration de projet	566	8
Formation	147	2
Placement	1 003	14
Programme TIC	1 271	18
Total	7 207	100

Source : SRSD d'après les données de l'ANEJ

L'animation économique

Les activités d'animation économique sont essentiellement constituées d'information, d'orientation, d'appui-conseil et de suivi à l'endroit du jeune afin de lui permettre de se ressourcer et d'avoir un regain d'espoir. Il s'agit d'informer le jeune sur les opportunités de formation et d'insertion (salariat et auto emploi). La stratégie développée consiste à :

- accueillir les jeunes dans les locaux de l'Agence et dans ses stands à l'occasion de manifestations comme les salons, les foires et autres journées sur l'emploi et/ou la jeunesse ;
- rencontrer les jeunes là où ils se trouvent (écoles, facultés, quartiers, villages,…) pour leur faciliter l'accès aux services d'information et d'orientation.

Au cours de l'année 2008, l'ANEJ n'a presque pas effectuée de sortie, l'ensemble des jeunes orientés et informés ont été reçus au sein de l'agence. Au total 4 220 jeunes, filles et garçons confondus, ont pu bénéficier au cours de l'année du service information, orientation, appui-conseil et suivi.

L'élaboration de plan d'affaires

L'activité consiste à aider le jeune à identifier un créneau porteur en termes d'activité rentable et de sources de financement disponibles et accessibles pour lui. Il s'en suit une élaboration de plan d'affaires, un accompagnement et un appui conseil au jeune promoteur.

Au cours de l'année 2008, 566 plans d'affaires ont été élaborés au profit des jeunes de la région de Dakar, avec une capacité de création d'emploi direct de 2 646 emplois pour un coût global de 8 348 257 873 FCFA.

Ce sont les jeunes du département de Dakar qui ont bénéficié de plus des deux tiers (67%) des projets montés, de plus des quatre cinquièmes (82%) du coût total des projet et devront voir leurs projets générer près des deux-tiers (65%) des emplois à créer. Par contre, ce sont ceux de Guédiawaye qui, avec seulement 31 projets montés (6% du total) ne représentant que 1% du coût total des projets et ne devant générer que 4% du nombre total d'emplois à créer, ont bénéficié le moins de l'élaboration de plans d'affaires.

Tableau 35 : Répartition des projets montés dans la région de Dakar selon le département, le coût et le nombre d'emplois à créer en 2008

Département	Projets montés		Coûts des projets		Nombre d'emploi à créer	
	Nombre	%	Montants	%	Nombre	%
Dakar	379	67	6 852 192 624	82	1 707	65
Guédiawaye	31	6	97 243 633	1	103	4
Pikine	121	21	1 243 383 345	15	692	26
Rufisque	35	6	155 438 271	2	144	5
Total	**566**	**100**	**8 348 257 873**	**100**	**2646**	**100**

Source : SRSD de Dakar d'après les données fournies par l'ANEJ

La formation

Elle vise à renforcer les capacités managériales du jeune afin de faciliter son insertion. Au cours de l'année 2008, 147 jeunes, dont 84 femmes (57,1%) ont été formés en entreprenariat dans la région de Dakar. C'est une formation qui développe l'esprit d'entreprise et suscite des vocations d'entrepreneur. Elle confère aux jeunes des compétences techniques et managériales leur permettant de prendre des initiatives économiques et de porter leurs projets à termes, avec plus de chance de succès.

Ce sont les jeunes du département de Dakar (95, soit 64,6%) qui ont les plus nombreux à avoir bénéficié de ces formations et ceux de Rufisque (2 soit 11,4%) qui en sont les moins nombreux. Ce sont aussi les handicapés (49, soit 33,3%), tous dans le département de Dakar, qui en ont bénéficié le plus, suivis des actrices de développement (45, soit 30,6%) ; les formateurs relais en entreprenariat jeunesse (9, soit 6,1%) en ayant le moins bénéficié.

Tableau 36 : Répartition des personnes ayant bénéficié de formation en entreprenariat par l'ANEJ dans la région de Dakar selon la cible, le sexe et le département en 2008

Département	Cibles												Total		
	Actrice de développement			Etudiant			Formateur relais entreprenariat jeunesse			Handicapé					
	F	M	E	F	M	E	F	M	E	F	M	E	F	M	E
Dakar			0	15	29	44	0	2	2	19	30	49	34	61	95
Guédiawaye	45		45			0	2	0	2			0	47	0	47
Pikine			0			0	2	1	3			0	2	1	3
Rufisque			0			0	1	1	2			0	1	1	2
Total	45	0	45	15	29	44	5	4	9	19	30	49	84	63	147

Source : SRSD de Dakar d'après les données fournies par l'ANEJ

Le placement

C'est une activité qui se déroule suivant 2 volets : le volet enregistrement du demandeur d'emploi et celui du placement proprement dit.
Pour ce qui concerne les demandeurs d'emploi, près de 2 007 demandeurs ont été reçus au cours de l'année sur l'ensemble de la région de Dakar. Cependant, seulement 874 d'entre eux ont été intégrés dans la base de donnée de l'ANEJ car tout le reste ce sont présenté dans le cadre de l'immigration concerté vers l'Espagne qui n'est plus gérée par l'agence. Ils ont donc été renvoyés au niveau des CDEPS de leur localité. Près du tiers (33,0%) de ces 874 demandeurs d'emploi ont le niveau de l'enseignement supérieur. Et si seulement 4,5% d'entre eux ont suivi un enseignement en arabe, 11,6% des demandeurs n'ont aucun niveau d'études.

Graphique 21 : Répartition des jeunes demandeurs d'emploi de la région de Dakar inscrits dans la base de données de l'ANEJ selon le niveau d'études en 2008

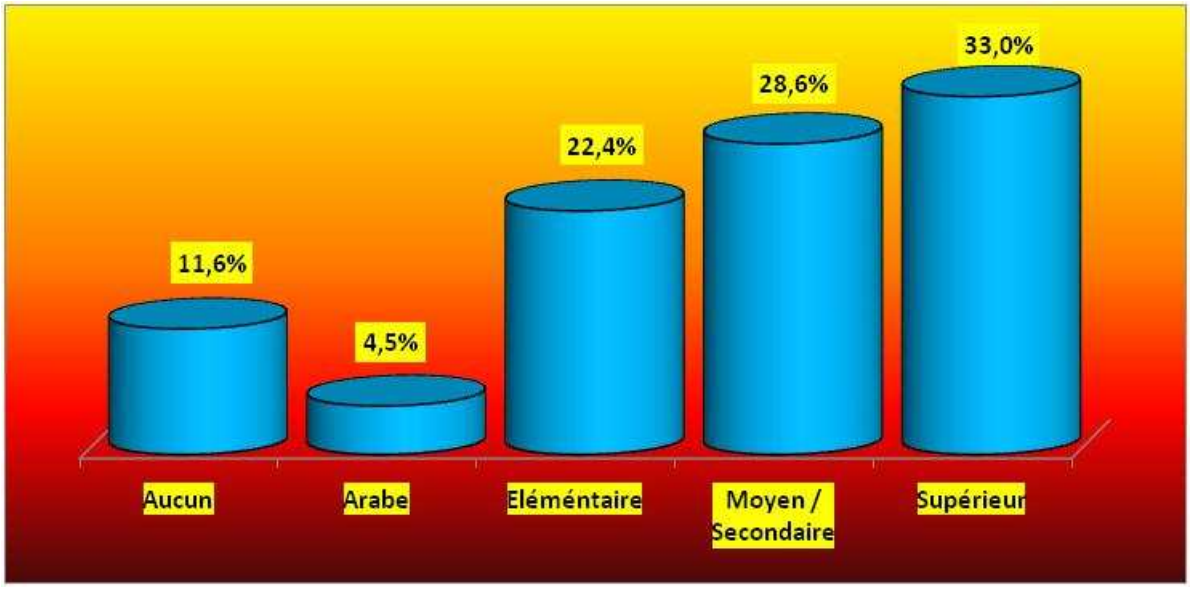

Source : SRSD de Dakar d'après les données fournies par l'ANEJ

Pour le placement en entreprise proprement dit, seulement 15 jeunes ont pu trouver un emploi ou stage par le biais de l'ANEJ à Dakar. Cela montre combien il est difficile

d'intégrer le marché de l'emploi sénégalais. Toutefois, au niveau international, dans le cadre du programme d'émigration concertée avec l'Espagne, 114 jeunes filles et garçons de la région ont pu décrocher un emploi en début d'année.

L'agence gère également des programmes, parmi lesquels le programme « Initiative pour l'accès des jeunes aux Techniques d'Information et de Communication (TIC) contre la fracture numérique et en faveur de la création d'emploi ». Par le biais de ce programme, quatre (04) centres de formation ont été ouverts à Dakar : un centre à Hann Bel Air, un autre à Wakhinane Nimzatt, un à Yoff et enfin un à grand Dakar. Au cours de l'année 2008, 1 271 jeunes ont été formés dans la région de Dakar. Le programme ayant démarré en juillet 2008, seuls les départements de Dakar et celui de Guédiawaye ont été touché avec respectivement 958 et 313 jeunes formés.

X.2.5. Le financement des projets des jeunes

Au cours de l'année 2008, le Fonds National de la Promotion de la Jeunesse (FNPJ) a activé le fonds de garantie, généralisé le programme « Tout Petits Crédits (PTC) » et procédé à la formation, l'appui et la promotion des micro entreprises financées.

L'activation du fonds de garantie

Grâce au partenariat avec la Banque Régionale de Solidarité (BRS), le dépôt du FNPJ a été multiplié par trois. Ainsi les projets, dont le montant dépasse le plafond d'intervention du FNPJ, ont pu trouver un financement auprès de la BRS. Pour l'année 2008, un (1) projet a été financé pour montant de 10 millions de francs CFA. Ce nombre tient au fait que la procédure de sélection des projets sur cette ligne est très rigoureuse mais, également, au fait que le dépôt de garantie auprès de la banque tarde à être renforcé.

La généralisation du programme « Tout Petits Crédits »

Le programme « Tout petits crédits » a été mis en place pour permettre aux jeunes artisans, commerçants, etc. d'accéder facilement au crédit. Pour l'année 2008, 141 jeunes ont été financés pour un montant de 34 395 000 de francs CFA. Dans le département de Dakar, 53 projets ont été financé à hauteur de 12 330 000. Guédiawaye a reçu 29 financements d'un montant de 10 600 000. Pikine a été financé à hauteur de 9 515 000 pour 48 projets. Avec 11 projets financés, Rufisque a bénéficié d'un montant de 1 950 000 francs.

La formation, l'appui et la promotion des micros entreprises financés

Dans le cadre de son programme de formation des jeunes en conduite automobile, 100 jeunes issus des départements de Pikine et de Guédiawaye ont été formés. Ces jeunes, grâce à cette formation, pourront facilement intégrer le milieu des transports dont ils sont issus pour la plupart.

X.3. SPORTS

La région de Dakar, siège de l'administration centrale, de par sa position géographique et stratégique, offre un cadre d'expression favorable à la mise en œuvre de la politique sportive du pays. La présence des infrastructures les plus fonctionnelles du pays, la disponibilité des cadres techniques de tous ordres, la proximité des structures nationales de gestion des disciplines sportives que sont les fédérations et groupements sportifs nationaux font, à priori, de la région la tête de pont de la pratique sportive au Sénégal.

L'organisation institutionnelle du sport révèle deux pôles : il s'agit, d'une part, du pôle public, composé de l'Etat, des Collectivités Locales et des Etablissements Publics et, d'autre part, du pôle privé, composé essentiellement du mouvement associatif national et international.

Pour les besoins de notre analyse, nous nous limiterons au personnel mis à la disposition de la région et à la structuration du tissu sportif régional.

Le personnel administratif et technique

Le personnel administratif et technique mis à la disposition de la région est composé d'un (01) Inspecteur de la Jeunesse et des Sports (Chef de Service Régional), de sept (07) Instructeurs d'EPS (dont 3 sont Conseillers techniques en Athlétisme, Handball et Volleyball et 4 Chefs de service départemental des sports), un (01) Professeur d'EPS, un (01) Maitre d'EPS et une (01) Secrétaire.

Ce qui montre éloquemment combien le déficit en personnel administratif et technique des services est important. En effet, en dehors du service régional, tous les services départementaux sont réduits à la personne du chef de service.

D'autre part, le potentiel technique dont ces services ont besoin pour accompagner les programmes d'activités des structures de gestion des disciplines sportives, conformément à leurs missions, fait défaut.

La structuration du sport dans la région

Pour gérer le sport au niveau national et en vertu de l'application du principe de la cogestion, l'Etat, par le biais de la délégation de pouvoirs, confère au mouvement associatif, organisé en fédérations et ligues sportives, un certain nombre de responsabilités dans la gestion du sport au niveau de tous les échelons administratifs du pays.

La région de Dakar, de par son statut de capitale du Sénégal avec la présence d'infrastructures de qualité et la disponibilité de cadres

techniques nationaux, connaît une activité sportive très intense. A coté de l'aspect officiel de la pratique sportive, coordonnée par les ligues et districts, on note une pratique sportive spontanée de masse par les populations jeunes et moins jeunes, à des fins de loisirs, de maintien de la forme physique, de détente et autres.

Tableau 37 : Disciplines sportives pratiquées dans la région de Dakar en 2008

Disciplines sportives	Structures de gestion	Nb de clubs	Nb de licenciés	observations
Athlétisme	Ligue régionale	14	741 (dont 397 Filles)	-Les écoles ne sont pas comptabilisées. - importante baisse par rapport à 2007
Football	Comite d'exception	73 (div1 : 12, div2 : 07, div3 : 09, div. rég. : 36, FF : 09	6 314 dont 232 licenciées filles	
Basket ball	Ligue régionale	24	2143dont 1041 filles	Hausse substantielle des licences par rapport à 2007
Hand ball	Ligue régionale	14	720 dont 400 filles	
Volley ball	Ligue régionale	13	414 dont246 filles	
Karaté	Ligue régionale	103	2417 licencies	
Taekwondo	Ligue régionale	70clubs		
Viet Vo Dao	Comité d'exception	13clubs	487dont 211filles	
Jeux de Dames	Ligue régionale	20	110licencies	
Scrabble	Ligue régionale			
Natation	Ligue régionale	10		
Randonnée pédestre	Comité d'exception			Cette discipline n'enregistre pas de licenciés. Elle mobilise chaque semaine au moins 5OO randonneurs
Sport Boules	Ligue régionale			
Sport travailliste	Ligue régionale	14 Clubs (entreprises)	292 licencies	Forte baisse du nombre de clubs et de licenciés relativement à 2007
Courses hippiques	Comité d'exception			
Sports de vacances	ORCAV	547 ASC	100000licenciés	Augmentation des clubs et des licencies par rapport à 2007
Sport scolaire	UASSU	307 établissements	11 875 dont 3 666 filles	

Source : SRSD de Dakar à partir des données du Service Régional des Sports de Dakar

Parmi ces 18 disciplines sportives, toutes pratiquées dans la région de Dakar, la plupart sont gérées par les ligues régionales. Cependant, certaines disciplines, pour des raisons diverses, sont gérées par des fédérations nationales. La forte concentration dans le département de Dakar des infrastructures les plus fonctionnelles, porte un coup dur à la promotion de certaines disciplines sportives à l'intérieur des autres départements.

Les infrastructures sportives

Elles sont inégalement réparties sur le territoire régional. Le département de Dakar abrite, pour l'essentiel, les infrastructures qui présentent les meilleures conditions de la pratique sportive. Cependant, l'Etat, appuyé par ses partenaires, notamment la coopération chinoise, est en train de dérouler un vaste programme de réhabilitation et de rénovation des infrastructures sportives d'excellence et de réceptifs adaptés.

Tableau 38 : Répartition des infrastructures sportives de la région de Dakar selon le département et le statut en 2007

Départements	Stades nationaux	Stades régionaux	Stades départementaux	Stades municipaux
Dakar	L.S.Senghor, D. Diop, I.Mar Diop, Piscine Olympique, Dojo National Amara Dabo	NEANT	-	Assane Diouf, HLM Patte d'oie, YOFF, Ngor, Ouakam
Guédiawaye	NEANT	NEANT	Amadou Barry	Ndiareme, Keur Massar
Pikine	NEANT	NEANT	Alassane Djigo	Thiaroye, Sicap Mbao, Grand Mbao, Petit Mbao, Keur Massar
Rufisque	NEANT	NEANT	Ngalandou Diouf, Hippodrome Tanor Anta Mbakhal	Bargny, Yène, Diamniadio, Sébikhotane, Sangalkam

Source : SRSD de Dakar à partir des données du Service Régional des Sports de Dakar

Les disciplines sportives telles que le football, le Basket ball, le Handball, le Volleyball et l'athlétisme sont pratiquées dans les stades nationaux et municipaux, qui sont en général des complexes multisports. Les sports de combats utilisent les stadiums ou des salles privées. La lutte et le rugby, très présents dans la région, utilisent les stades de football, faute de disposer d'infrastructures propres.

Par ailleurs, la région est dotée, sur toute l'étendue de son territoire, d'une multitude de plateaux multi fonctionnels où se pratiquent, en termes d'animation, le basketball, le handball et le volleyball.

Enfin, un important programme de construction et de réhabilitation d'infrastructures sportives est en cours dans la région sur la période 2007-2010. A ce propos, la photographie des infrastructures de la région est plus reluisante par rapport à 2007. En effet le stade Amadou Barry de Guédiawaye, avec son stadium ultra moderne, vient d'être mis à la disposition de la jeunesse de la région et celui de Pikine, Alassane Djigo, est en voie de finition.

Les activités menées

En 2008 ont été formés, 36 stagiaires entraîneurs de premier degré de football dans le département de Dakar, 39 stagiaires à l'initiation aux techniques d'encadrement de l'activité physique de maintien à Guédiawaye, 41 stagiaires initiateurs de football à

Rufisque et 32 stagiaires initiateurs de football à Bargny. Toutes les sessions de formation ont été réalisées en collaboration avec les collectivités locales qui ont apporté un appui financier déterminant.

En termes d'animation, du 31 mars au 7 avril 2008, a été organisée la 11e édition du festival national de l'Union des Associations Sportives Scolaires et Universitaires (UASSU) qui a regroupé, autour de douze (12) disciplines sportives, mille sept cent (1 700) élèves et étudiants de toutes les régions du Sénégal. Pour l'année 2008, on a noté la participation de 269 établissements scolaires, de l'élémentaire au supérieur pour 9 099 licenciés, d'où une baisse par rapport à l'année précédente, tant au niveau des écoles engagées que du nombre de licenciés.

Le championnat populaire s'est déroulé sur toute l'étendue du territoire régional avec quelques difficultés liées à la non disponibilité de certains stades en réfection. Il s'y est ajouté également le problème récurrent de la violence dans les stades. Les chiffres ci-dessous peuvent renseigner sur le caractère très populaire de ce mouvement : 42 zones, 547 Associations Sportives et Culturelles (ASC), 100 000 licenciés et 1500 rencontres de football, toutes catégories confondues.

Une opération de détection des jeunes talents a également eu lieu sur toute l'étendue de la région. Elle a mobilisé plus de trois mille (3 000) jeunes sportifs de juillet à décembre 2008.

A Guédiawaye, la fête du sport a enregistré la participation de 2 493 jeunes sportifs autour d'une dizaine de disciplines sportives. Elle s'inscrit dans le cadre de la promotion du sport et de la détection des jeunes talents.

X.4. CONCLUSION

La mise en œuvre de la politique de jeunesse a eu des résultats importants, principalement avec les activités menées par le Service Régional de la Jeunesse (organisation de la campagne 2008 des Collectivités Educatives, de l'édition 2008 des vacances citoyennes, de stages théoriques et de recyclage et de journées « Jeunesse-SIDA »), celles de l'ANEJ (animation économique, formation, création d'AGR et placement de jeunes demandeurs d'emploi) et celles du FNPJ.

Par ailleurs, en dépit de l'importance reconnue au sport, et malgré l'engouement qu'il suscite auprès des jeunes et des moins jeunes, la gestion de cette activité dans la région, pose un certain nombre de contraintes qui limitent considérablement son rayonnement.

L'insuffisance des infrastructures sportives de compétitions et de proximité, ainsi que la rareté de cadres techniques qualifiés dans les départements, en constituent les facteurs les plus déterminants.

Cependant, le programme en gestation de l'Etat en matière d'infrastructures, appuyé par la coopération chinoise, et l'implication de plus en plus marquée des collectivités

locales dans la prise en charge des problèmes du secteur, nous autorisent légitimement à entrevoir l'avenir avec beaucoup plus de sérénité.

XI. ACTIVITES ECONOMIQUES ET EMPLOI

XI.1. INTRODUCTION

Un emploi est un contrat passé entre deux parties, l'employeur et l'employé, pour la réalisation d'un travail contre une rémunération, par l'exercice d'une profession, ou bien, pour un travailleur indépendant, la réalisation de multiples contrats implicites ou explicites dans le cadre de l'exercice d'une profession. Au niveau macroéconomique, l'emploi représente l'ensemble du travail fourni au sein d'une économie nationale, par l'ensemble de la population active qui n'est pas au chômage. L'emploi peut être dans le secteur public ou dans le secteur privé.

Il est généralement admis que les activités économiques et l'emploi, parce qu'ils permettent de procurer des revenus aux populations, jouent un rôle fondamental dans la lutte contre la pauvreté. Cependant, elles sont tributaires de la bonne santé économique et financière du pays, laquelle dépend en grande partie du dynamisme du secteur privé qui doit constituer le moteur de la croissance. Et pour qu'il le soit, il a besoin d'un environnement des affaires qui soit favorable. Il convient de souligner que les effets des récentes crises alimentaires et énergétiques mondiales, la crise financière internationale née au second semestre de l'année 2007, ont été durement ressentis dans le pays durant l'année 2008 avec la baisse de la croissance économique, des Investissements Directs Etrangers (IDE), de l'aide publique au développement et des transferts des migrants internationaux ainsi que l'augmentation du niveau de l'inflation. Malgré tout, beaucoup d'efforts ont été faits par l'Etat et ses partenaires au développement en vue d'améliorer sensiblement cet environnement des affaires, stimuler les investissements et booster les exportations.

C'est ainsi que, parallèlement à la réalisation de grands projets d'infrastructures routières, aéroportuaires, portuaires, sanitaires, scolaires, de télécommunication, de production d'énergie, etc., d'importantes mesures ont été prises tendant à favoriser une bonne gouvernance économique, financière et judiciaire, une réduction des délais de création d'entreprise, une baisse sensible de la fiscalité des entreprises, un allègement et une accélération des formalités d'agrément au code des investissements, une promotion des exportations, un renouvellement des moyens de transport, une amélioration de la transparence dans l'attribution des marchés publics, etc. Et, parmi toutes les régions du pays, c'est celle de Dakar qui a le plus bénéficié de ces grands projets et mesures.

Cela devrait atténuer les effets de la crise et, à terme, constituer un atout certain dans la relance de l'activité économique et, par conséquent, la consolidation et la création d'emplois.

Compte tenu du peu d'informations que nous avons pu collecter auprès des différentes sources, il ne nous sera malheureusement pas possible de procéder à une analyse exhaustive, ni très fouillée des activités économiques et de l'emploi dans la région de Dakar en 2008. Toutefois, nous nous emploierons à en donner un aperçu à travers l'analyse des statistiques recueillies auprès de l'APIX sur les investissements agréés en 2008, du Service des Statistiques du Travail (SST) sur les établissements créés dans la région et les accidents du travail déclarés en 2008, de l'ASSEPEX ainsi que des Directions des PME, de la Micro-finance et de l'Entreprenariat féminin.

XI.2. VOLUME ET EVOLUTION DES INVESTISSEMENTS AGREES PAR L'APIX

En 2008, 221 projets ont été agrées par l'APIX (Agence de Promotion et d'Investissements des Grands Travaux) dans la région de Dakar. Ce qui fait que le nombre de projets agréés a diminué de 4 par rapport à 2007. Cependant, le volume des investissements agréés a connu une croissance exponentielle, passant de 28,18 milliards de francs CFA en 2007 à 517,15 milliards en 2008, soit une augmentation de 488,97 milliards de francs CFA en valeur absolue et de 1 735,2% en valeur relative entre ces deux années. Et ce volume des investissements agréés en 2008 dans la région dépasse même, de 185,37 milliards de francs CFA, le montant total des investissements agréés par l'APIX dans la région depuis 2003 qui se situe au niveau de 331,78 milliards de francs CFA. Les emplois prévus dans le cadre des projets agréés en 2008 sont au nombre de 4 864.

Ainsi donc, les projets agréés par l'APIX dans la région en 2008 ont un coût moyen de financement de 2,34 milliards de francs CFA et leur coût moyen de création d'emploi se monte à plus de 106 millions de francs CFA. Ce qui atteste de leur forte intensité en capital et de leur grande taille.

C'est le secteur du tourisme qui totalise le plus grand nombre de projets agréés (47 soit 21,3% du total), suivi de l'agro-alimentaire (26 projets soit 11,8%) et de la fabrication de produits alimentaires divers (19 projets soit 8,6%). En ce qui concerne les investissements agréés, c'est le secteur des infrastructures qui a eu le plus grand montant (155,7 milliards soit 30,1%), suivi de l'énergie et des produits pétroliers (148,3 milliards soit 28,7%) et du tourisme (69,2 milliards soit 13,4%). Enfin, en matière de nombre d'emplois prévus, c'est le secteur du tourisme qui, avec 854 (soit 17,6% du total), vient en tête, suivi des infrastructures (723 soit 14,9% du total) et de la fabrication de produits alimentaires divers (560 soit 11,5% du total).

Le fait que le secteur du tourisme se retrouve dans le peloton de tête aussi bien en nombre de projets et montant d'investissements agréés qu'en nombre d'emplois prévus et que ce soit le cas pour le secteur des infrastructures en matière de volume d'investissements agréés et d'emplois prévus trouve son explication dans l'organisation du sommet de la conférence islamique en 2008 dont les volets infrastructures routières et hôtelières occupent une bonne place dans les investissements programmés.

Tableau 39 : Répartition des projets agréés dans la région de Dakar selon le secteur d'activité en 2008

Secteur d'activité	Projets agréés		Investissements agréés		Emplois prévus	
	Nbre	Proportion	Montant	Proportion	Nbre	Proportion
Agriculture	5	2,3%	4 668 717 958	0,9%	109	2,2%
Agro-alimentaire	**26**	**11,8%**	2 732 707 154	0,5%	205	4,2%
Agro-industrie	8	3,6%	6 907 551 948	1,3%	94	1,9%
Alimentaire	**19**	**8,6%**	25 286 013 037	4,9%	**560**	**11,5%**
Assemblage	3	1,4%	963 956 875	0,2%	28	0,6%
Edition/Polygraphie/Imprimerie/Papiers-Carton	13	5,9%	14 486 343 100	2,8%	227	4,7%
Education - Formation	6	2,7%	8 077 177 033	1,6%	80	1,6%
Elevage	9	4,1%	1 620 583 166	0,3%	80	1,6%
Energie/Produits Pétroliers	4	1,8%	**148 252 364 411**	**28,7%**	155	3,2%
Fabrication et Prestation de Services Industriels	1	0,5%	197 429 223	0,0%	41	0,8%
Industrie Extractive, Mines et Carrières	1	0,5%	1 500 000 000	0,3%	13	0,3%
Industrie Métallurgique/Sidérurgique	6	2,7%	10 439 726 590	2,0%	218	4,5%
Industries Chimiques	5	2,3%	6 380 855 282	1,2%	106	2,2%
Industries Culturelles	3	1,4%	2 130 921 968	0,4%	38	0,8%
Industries Pharmaceutiques	2	0,9%	2 747 058 538	0,5%	156	3,2%
Industries Textiles	2	0,9%	892 772 641	0,2%	28	0,6%
Infrastructures	10	4,5%	**155 669 875 173**	**30,1%**	**723**	**14,9%**
Matériaux De Construction	5	2,3%	3 731 717 675	0,7%	106	2,2%
Matériels Electriques	1	0,5%	1 457 497 085	0,3%	60	1,2%
Menuiserie	1	0,5%	220 000 000	0,0%	4	0,1%
Ntic	3	1,4%	980 962 000	0,2%	86	1,8%
Pêche	8	3,6%	4 590 624 465	0,9%	155	3,2%
Plastiques/Caoutchoucs/Pneumatiques	15	6,8%	17 115 158 656	3,3%	350	7,2%
Prestation De Services Industriels	2	0,9%	910 909 832	0,2%	70	1,4%
Sante	13	5,9%	15 746 021 290	3,0%	243	5,0%
Tabac	1	0,5%	450 000 000	0,1%	14	0,3%
Tannerie - Cuir	1	0,5%	9 635 687 638	1,9%	50	1,0%
Tourisme	**47**	**21,3%**	**69 226 320 028**	**13,4%**	**854**	**17,6%**
Verrerie Industrielle	1	0,5%	129 014 809	0,0%	11	0,2%
Total	**221**	**100,0%**	**517 147 967 575**	**100,0%**	**4864**	**100,0%**

Source : SRSD de Dakar à partir des données de l'APIX

Par ailleurs, pour les raisons avancées ci-dessus, on observe que c'est le département de Dakar qui a bénéficié de près des deux tiers (62,9%) des projets agréés, plus de la moitié (55,1%) des investissements agréés et de 59,5% des emplois prévus. Et, si pour le nombre de projets agréés et le nombre d'emplois prévus, c'est le département de Pikine qui vient en seconde position, avec des proportions respectives de 19,5% et 20,8%, c'est par contre celui de Rufisque qui, avec 34,0% du montant total, lui ravit cette seconde place relativement au volume des investissements agréés.

Cependant, ce sont les projets agréés dans le département de Rufisque qui sont les plus intensifs en emploi, mais également ceux dont le coût moyen de création

d'emploi est le plus élevé, contrairement à ceux de Guédiawaye qui sont les moins intensifs en emploi et dont le coût moyen de création d'emploi le plus faible.

Tableau 40 : Répartition des projets agréés par l'APIX dans la région de Dakar selon le département en 2008

Département	Nb projets agréés	Investissements agréés	Nb emplois prévus	Nb moyen emplois/projet	Coût création d'emploi
Dakar	62,9%	55,1%	59,5%	21	98 423 443
Guédiawaye	0,9%	0,1%	0,4%	10	33 321 683
Pikine	19,5%	10,8%	20,8%	24	55 081 958
Rufisque	16,7%	34,0%	19,3%	25	187 599 751
Total	**221**	**517 147 967 575**	**4 864**	**22**	**106 321 539**

Source : SRSD de Dakar à partir des données fournies par l'APIX

XI.3. ETABLISSEMENTS ET EMPLOIS CREES

En 2008, il y a eu 10 003 créations de Numéros d'Identification Nationale des Entreprises et Associations (NINEA) dans la région de Dakar. Plus de deux tiers (69,4%) de ces créations de NINEA l'ont été pour des entreprises individuelles, 16,7% pour des SARL et 9,6% pour des GIE. On observe également que près des deux tiers (61,5%) d'entre elles relèvent du macro-secteur du commerce, plus du quart (28,1%) de celui des services ; les industries regroupant la plus faible proportion (5,1%) de créations.

Tableau 41 : Statistiques de créations de NINEA dans la région de Dakar durant la période allant du 2 janvier au 15 décembre 2008

Régime Juridique	Macro-Secteurs				Total
	Btp Et Annexes	Commerce	Industries	Services	
Entreprise Individuelle (Pers. Physique)	244	5 306	202	1 190	**6 942**
Société Anonyme - SA	12	24	36	133	**205**
Société A Responsabilité Limitée - SARL	188	448	148	891	**1 675**
Groupement d'Intérêt Economique - GIE	94	367	123	378	**962**
Autres Formes Juridiques	2	2	1	214	**219**
Total	**540**	**6 147**	**510**	**2 806**	**10 003**

Source : ANSD/DSECN / DSE / CNI

Graphique 22 : Répartition des créations de NINEA dans la région de Dakar selon la forme juridique en 2008

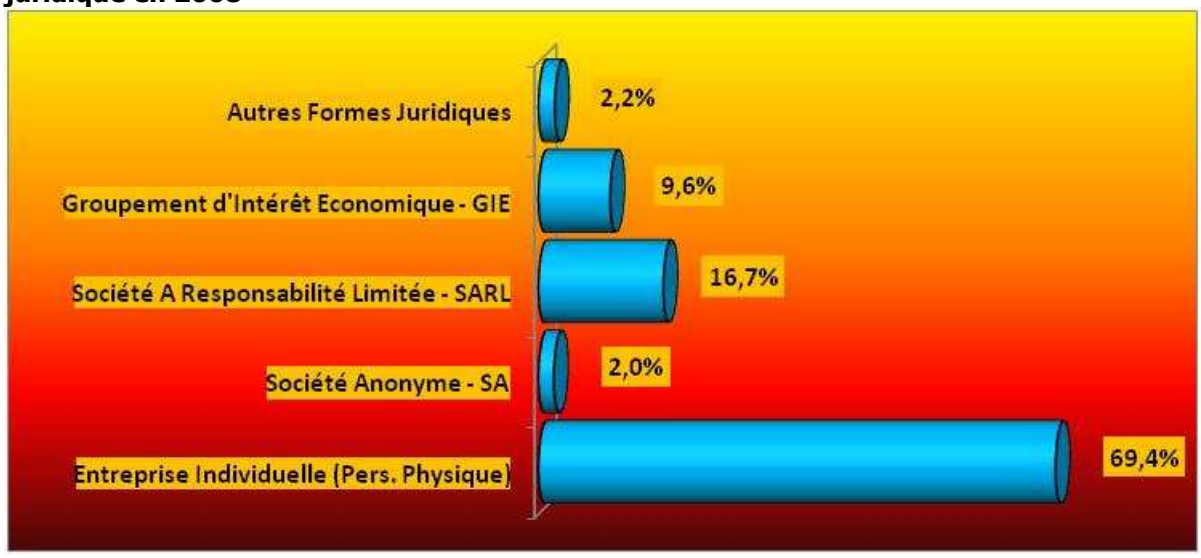

Source : SRSD de Dakar à partir des données fournies par ANSD/DSECN/DSE/CNI

Graphique 23 : Répartition des créations de NINEA dans la région de Dakar selon le macro secteur en 2008

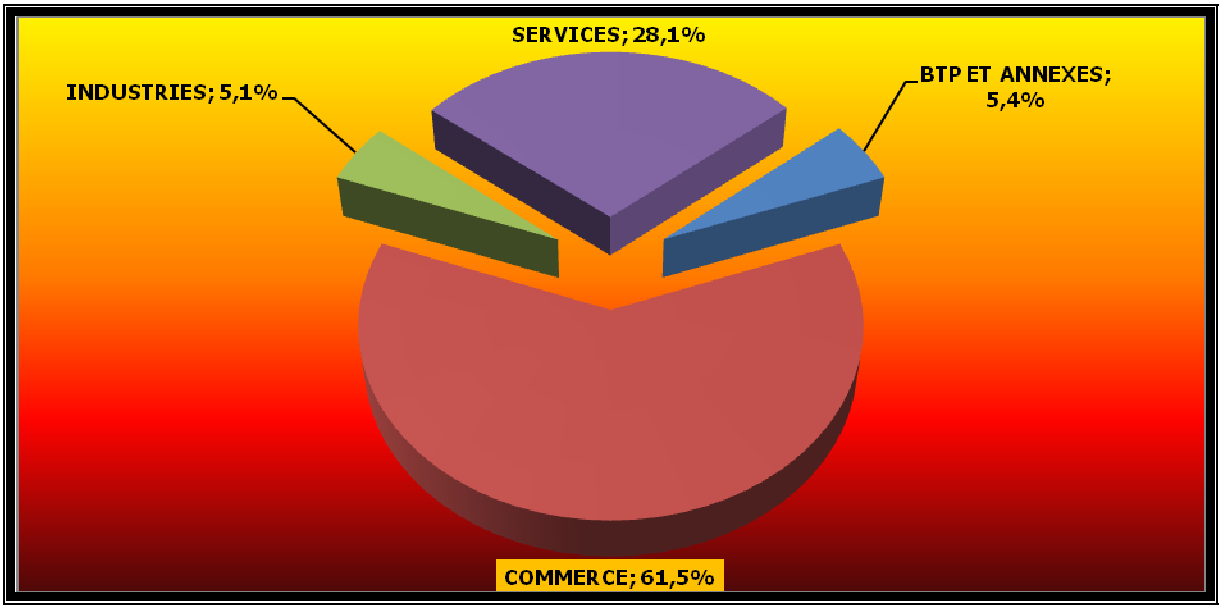

Source : SRSD de Dakar à partir des données fournies par ANSD/DSECN/DSE/CNI

Cependant, ces 10 003 créations de NINEA concernent aussi bien les entreprises du secteur informel que celles du secteur moderne. S'agissant de ce dernier secteur, la région de Dakar a enregistré la création de 896 établissements en 2008. Comparé à l'année 2007, où leur nombre était de 954, les établissements créés dans le secteur moderne de la région ont enregistré une baisse de -58 établissements en valeur absolue et de -6,1% en valeur relative. Ces établissements ont permis la création de 4 128 nouveaux emplois en 2008, dont 3 495 (84,7%) permanents, contre 3 582 en 2007, dont 3 159 (88,2%) permanents, soit une augmentation de 546 nouveaux emplois en valeur absolue et de 15,2% en valeur relative. Le nombre moyen d'emplois par établissement est ainsi passé de 3,8 en 2007 à 4,6 en 2008.

Autrement dit, s'il y a eu moins de création d'établissements dans le secteur moderne de la région en 2008, il y a eu par contre une augmentation sensible de la création de nouveaux emplois. Cet état de fait permet de faire le constat comme quoi les établissements créés en 2008 sont plus intensifs en emplois que ceux qui l'ont été en 2007.

Par ailleurs, 21 900 contrats de travail ont été enregistrés dans la région en 2008, soit 64,7% du nombre total de contrats enregistrés sur tout le territoire national. Comparé à 2007, où leur nombre était de 22 418, on observe une baisse de -518 contrats enregistrés (soit -2,3%) entre ces deux années. Cependant, il convient de noter que les contrats de travail permanent (CDI) représentent moins du tiers du total (29,3%) alors que leur proportion se situait à 35,7% en 2007. La flexibilité du travail semble maintenant être définitivement devenue la règle depuis son introduction en 1985 par la réforme de l'article 35 du code du travail, à la faveur de l'application de la Politique d'Ajustement Structurel de l'économie.

Tableau 42 : Répartition des contrats de travail enregistrés selon le type et la région en 2008 et ceux enregistrés dans la région de Dakar selon le type en 2007

REGIONS		CDI[6]	CDD[7]	CS[8]	CA[9]	CST[10]	TOTAL	%
Dakar 2008	**Eff.**	**6 413**	**14 993**	**90**	**110**	**294**	**21 900**	**64,7**
	%	**29,3**	**68,5**	**0,4**	**0,5**	**1,3**	**100,0**	
Dakar 2007	**Eff.**	8 003	14 260		139	16	22 418	70,7
	%	35,7	63,6	-	0,6	0,1	100,0	
Diourbel		128	405	-	-	-	533	1,6
Kaolack		128	476	277	27	-	908	2,7
Louga		144	322	13	-	-	479	1,4
Matam		44	212	6	-	-	262	0,8
Saint louis		285	714	37	-	-	1 036	3,1
Thiès		833	2 571	530	129	224	4 287	12,6
Ziguinchor		459	457	370	14	-	1 300	3,8
Kolda		92	324	4	-	-	420	1,2
Fatick		55	60	71	6	-	192	0,6
Tamba		949	1 116	501	-	-	2 566	7,6
Total 2008	**Eff.**	**9 530**	**21 650**	**1 899**	**286**	**518**	**33 883**	100,0
	%	**28,1**	**63,9**	**5,6**	**0,8**	**1,5**	**100,0**	
TOTAL 2007	**EFF.**	10 336	18 167	2 568	165	469	31 705	
	%	32,6	57,3	8,1	0,5	1,5	100,0	

Source : SRSD de Dakar à partir des données fournies par le Service des Statistiques du Travail / DTSS / MFPETOP

Enfin, les fermetures ou suspension d'activités d'établissements enregistrées dans la région en 2008 sont au nombre de 110 contre 293 dans tout le pays, soit 37,5%. Celles-ci ont entraîné la perte de 437 emplois, dont 392 permanents (89,7%) dans la

[6] CDI = Contrat à Durée Indéterminée
[7] CDD = Contrat à Durée Déterminée
[8] CS = Contrat de Saisonnier
[9] CA = Contrat d'Apprentissage
[10] CST = Contrat de Stage

région. Ces pertes d'emplois représentent 31,3% du total des emplois perdus dans le pays.

Aussi, si l'on soustrait ces fermetures ou suspensions d'établissements des créations enregistrées dans la région en 2008, on peut estimer la création nette d'établissements dans la région à 786. De la même manière, on observe que la création nette d'emplois est de 3 691, dont 3 103 permanents.

XI.4. CONCLUSION

L'organisation du sommet de la conférence islamique à Dakar en 2008 a fait que le volume des investissements agréés dans la région a connu une croissance exponentielle. En effet, ce volume a été si important qu'il est de loin plus important que le montant total des investissements agréés dans la région entre 2003 et 2007. Et du fait de leur nature, les projets agréés sont de grande taille et très intensifs en capital.

Par ailleurs, il y a eu 10 003 créations de Numéros d'Identification Nationale des Entreprises et Associations (NINEA) dans la région de Dakar, dont plus des deux tiers l'ont été pour des entreprises individuelles et près des deux tiers relèvent du macro-secteur du commerce. Ce NINEA concerne aussi bien les entreprises du secteur informel que celles du secteur moderne. Dans ce dernier secteur, ce sont 896 établissements qui ont été enregistrés en 2008, qui ont permis la création de 4 128 nouveaux emplois, dont 84,7% sont permanents. Les établissements créés en 2008 sont plus intensifs en emplois que ceux qui l'ont été en 2007.

De plus, 21 900 contrats de travail ont été enregistrés dans la région en 2008, soit 64,7% du nombre total de contrats enregistrés sur tout le territoire national. Cependant, moins du tiers du total sont contrats de travail permanent (CDI).

Enfin, les fermetures ou suspension d'activités d'établissements enregistrées dans la région en 2008 sont au nombre de 110 qui ont entraîné la perte de 437 emplois, dont 89,7% permanents.

XII. AGRICULTURE

XII.1. INTRODUCTION

L'Etat du Sénégal a pris l'option, à travers la Loi d'Orientation Agro Sylvo Pastorale (LOASP), de faire de l'agriculture un moteur de la croissance de l'économie. L'agriculture constitue en effet la principale activité économique en zone rurale. Elle contribue de façon croissante à la formation du produit intérieur brut (PIB) et occupe une large part de la population active. En outre, elle demeure la principale base d'un développement artisanal et industriel. Aussi, face à l'accroissement démographique et à l'urbanisation croissante, l'augmentation de la production agricole nationale devient-elle une condition nécessaire pour assurer la sécurité alimentaire du pays. En outre, une meilleure prise en compte de l'environnement du commerce international et de son évolution, s'avère indispensable afin d'optimiser les possibilités d'accès aux marchés extérieurs. A cet effet, l'option retenue sera de privilégier, dorénavant, le développement de filières d'exportations agricoles répondant à la demande internationale.

Par ailleurs, la nécessité d'assurer de fortes productions agricoles et pastorales, pour s'installer dans la durabilité et permettre d'atteindre les objectifs nationaux en matière de sécurité alimentaire, voire d'assurer la souveraineté alimentaire, doit aller de pair avec une bonne conservation des écosystèmes et des sols.

L'Agglomération de Dakar fait partie de la région naturelle des Niayes située dans la partie nord-ouest du Sénégal, comprenant la frange côtière et son arrière-pays immédiat qui s'étend de Dakar à Saint Louis. Les Niayes offrent un paysage particulier comprenant des dépressions et des dunes reposant sur une nappe peu profonde, avec une hydrographie jadis riche en lacs et points d'eau, qui a permis le développement d'une végétation luxuriante sous ces latitudes sahéliennes. Les précipitations sont peu abondantes et dépassent rarement 500 mm dans la région de Dakar. Mais la zone bénéficie d'un microclimat particulier.

Si "traditionnellement", on pouvait distinguer les cultures vivrières des cultures de rente, la situation qui prévaut actuellement dans la région rend cette distinction caduque : ces cultures ont peu à peu cédé la place aux cultures spéculatives telles que les cultures horticoles. Aussi, l'agriculture dans la région est-elle largement dominée par l'horticulture (maraîchage, arboriculture fruitière et floriculture) ; les cultures vivrières, céréalières et les autres cultures y étant très peu développées. En effet, 60,1% des 5 686 ha emblavés pour l'agriculture dans la région en 2008 ont été consacrés à l'horticulture. Le maraichage se développe fortement dans cette zone avec un climat très favorable à l'activité et des sols riches. La proximité des centres urbains facilite aussi l'écoulement de la production.

Parmi les principales difficultés auxquelles l'agriculture est confrontée, il convient de relever :

- L'insuffisance des terres due à l'urbanisation galopante ;
- L'avancée des dunes ;
- La cherté de l'eau ;
- La cherté des intrants agricoles.

La situation pluviométrique de la région en 2008 sera analysée en premier lieu avant de passer à l'horticulture et finir par celle des autres spéculations agricoles.

XII.2. LA PLUVIOMETRIE

L'hivernage 2008/2009 a été très pluvieux dans la région de Dakar. En atteste l'excédent pluviométrique assez important et une bonne répartition des pluies par rapport à la même période de l'année 2007, malgré la pause pluviométrique assez prolongée constatée entre le 8 et le 20 septembre et le léger déficit par rapport à 2007 constaté au mois de juillet à la station de Bambilor. Cette bonne pluviométrie a entraîné surtout dans la communauté rurale de Sangalkam une augmentation des emblavures et un développement végétatif satisfaisant de toutes les spéculations cultivées.

Tableau 43 : Evolution de la pluviométrie dans le département de Rufisque durant l'hyvernage selon le mois

Mois	Sébikhotane		Ecart (en mm)	Bambilor		Ecart (en mm)
	2007 (en mm)	2008 (en mm)		2007 (en mm)	2008 (en mm)	
Juin		18,9	**18,9**	2,6	24,0	**21,4**
Juillet	79,0	130,9	**51,9**	106,9	90,0	**-16,9**
Août	79,2	302,2	**223,0**	113,7	223,4	**109,7**
Septembre	94,5	186,5	**92,0**	103,5	114,8	**11,3**
Total	**252,7**	**638,5**	**385,8**	**326,7**	**452,2**	**125,5**

Source : SRSD de Dakar d'après les données de la Direction de l'Analyse, de la Prévision et de la Statistique du Ministère chargé de l'Agriculture

XII.3. L'HORTICULTURE

Photo 11 : Echantillon de quelques légumes et fleurs cultivés dans la région de Dakar

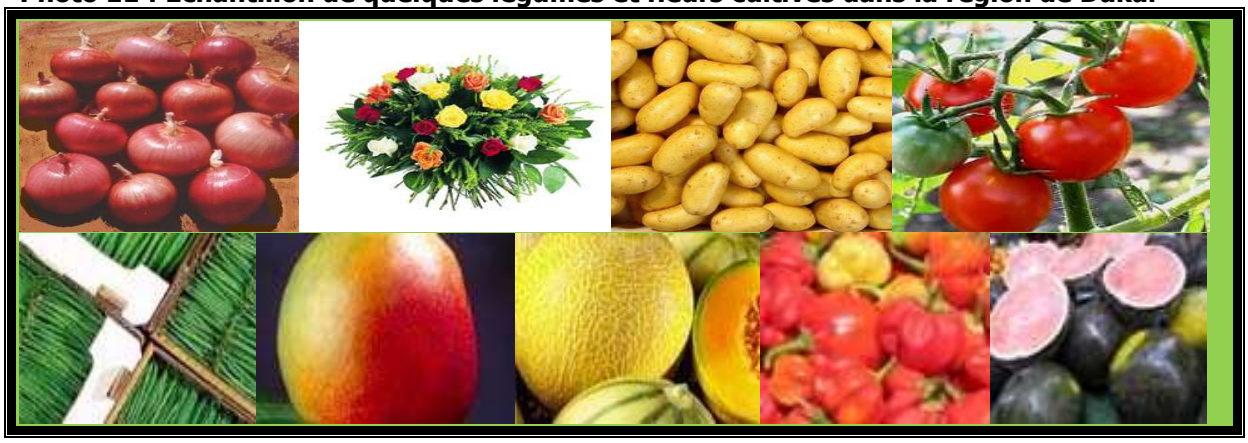

Source : Direction de l'Horticulture

La région de Dakar présente des avantages certains pour le développement de la production horticole que sont : son climat stable favorable aux cultures de contre saison, son ensoleillement pendant l'hiver avec des températures de 25-30°C le jour et 17-22°C la nuit, sa proximité avec les marchés d'export d'Europe et des USA (6 heures par avion des principales destinations européennes, 6 jours par bateau de l'Europe), des liaisons maritimes et aériennes efficaces, des infrastructures portuaires et aéroportuaires modernes et un savoir faire agricole de plus en plus reconnu.

L'activité de production horticulturale à Dakar est plus développée dans la zone des Niayes qu'elle ne l'est ailleurs dans la région. Elle concerne la culture de fruits et légumes destinés à l'alimentation humaine et animale, mais encore la culture de fleurs d'ornements dans une gamme assez variée. Parmi les fruits cultivés, il y a les agrumes (mangues, oranges, mandarines, pamplemousses, citrons), les pastèques, la papaye, la banane, etc. Les légumes souvent rencontrés sont la pomme de terre, la tomate cerise, l'oignon, le manioc, la carotte, l'aubergine, le choux, l'aubergine, le piment, etc.

La main d'œuvre horticole est caractérisée par une forte présence de la gente féminine provenant de la population environnante. La faiblesse des lopins de terres allouées justifie de recourir à une sorte d'intensification agricole par le recours aux fertilisants, la mécanisation étant pratiquement absente. La tentative de produire en quantité et en qualité dans des espaces restreints se heurte à des conditions climatiques peu favorables (courte saison des pluies) et à la présence d'une main d'œuvre parfois peu qualifiée (jeunes venus de la campagne, personnes sans emploi, élèves ou étudiants en vacances scolaires, diplômés confrontés au chômage, etc.). Le faible niveau de formation technique des producteurs constitue une limite importante au développement et à la modernisation de l'horticulture à Dakar.

La majeure partie de la production horticulturale de Dakar est destinée à l'exportation vers d'autres pays, et seule une quantité limitée vient alimenter les marchés locaux pour les besoins de la consommation nationale. Le haricot vert et la

tomate arrivent en premier rang des produits horticoles de Dakar qui sont exportés. En effet, ces deux seuls produits totalisent près de 80% du volume des exportations.

Cependant, les coûts élevés d'acquisition de l'eau pour l'arrosage des récoltes constituent un obstacle important à l'épanouissement de l'horticulture à Dakar. En effet, l'absence de nappes souterraines proches permettant de disposer de puits oblige les cultivateurs à recourir à l'eau potable mise en vente par la Société Nationale des Eaux (SDE).

Les superficies emblavées pour le maraîchage

Les superficies emblavées pour le maraîchage dans la région sont passées de 4 070 ha en 2007 à 3 415 ha en 2008, ce qui représente un recul de 655 ha en valeur absolue et -16,1% en variation relative entre ces deux années. La baisse des étendues emblavées est occasionnée par les pressions importantes qui s'exercent sur les propriétés foncières à Dakar.

Les spéculations qui occupent les plus grandes superficies sont le haricot vert (25,6%), le chou pomme (22,8%) et la tomate cerise (11,7%). Ainsi, ces trois seules cultures totalisent-elles une surface totale emblavée de 2 055 ha correspondant à 60,2% de la superficie totale emblavée.

Graphique 24 : Répartition des superficies emblavées pour les produits horticoles dans la région de Dakar en 2008 selon la spéculation

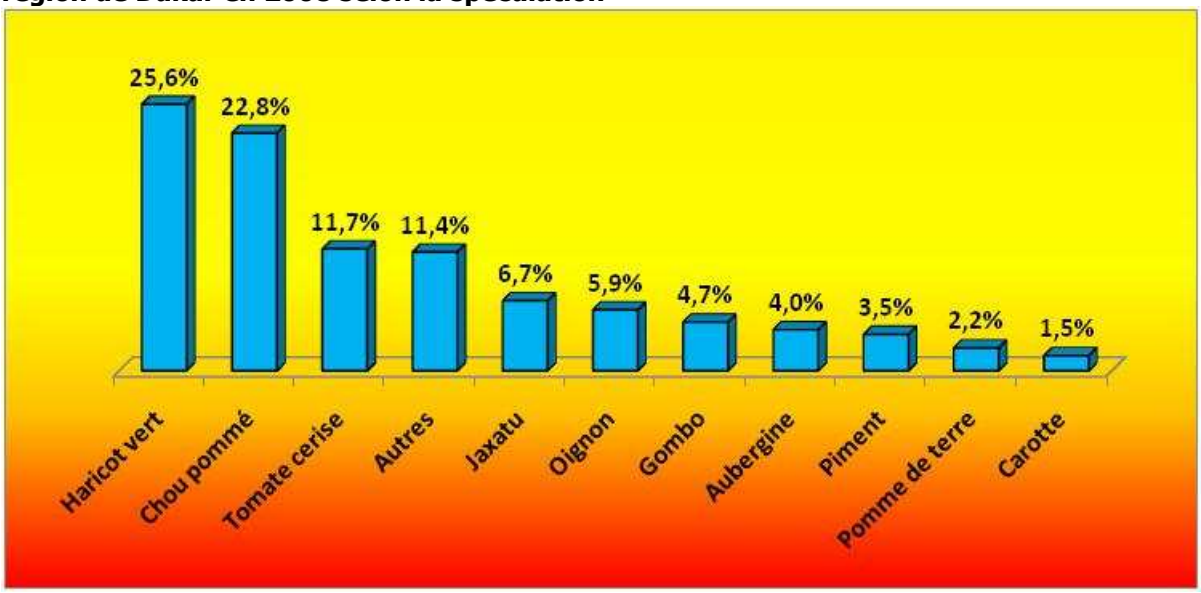

Source : SRSD de Dakar à partir des données figurant dans le « Bilan de la Campagne Horticole 2008 » de la Direction de l'Horticulture du Ministère du Développement Rural et de l'Agriculture

*** Jaxatu = aubergine sauvage en langue nationale Wolof**

La production maraîchère

La production maraîchère est passée de 63 330 tonnes en 2007 à 47 950 tonnes en 2008, accusant ainsi une réduction de 15 380 tonnes en valeur absolue et un taux de variation de -24,3%. La baisse de la production maraîchère a été héritée de celle observée sur les superficies emblavées.

Les principales productions correspondent à celles qui sont principalement emblavées. Ainsi, on retrouve en tête le chou pomme (30,7%), suivi de l'haricot vert (13,9%) et de la tomate cerise (12,5%). Ces trois produits totalisent plus de la moitié (57,1%) de la production maraichère totale.

Graphique 25 : Répartition des productions horticoles dans la région de Dakar selon la spéculation en 2008

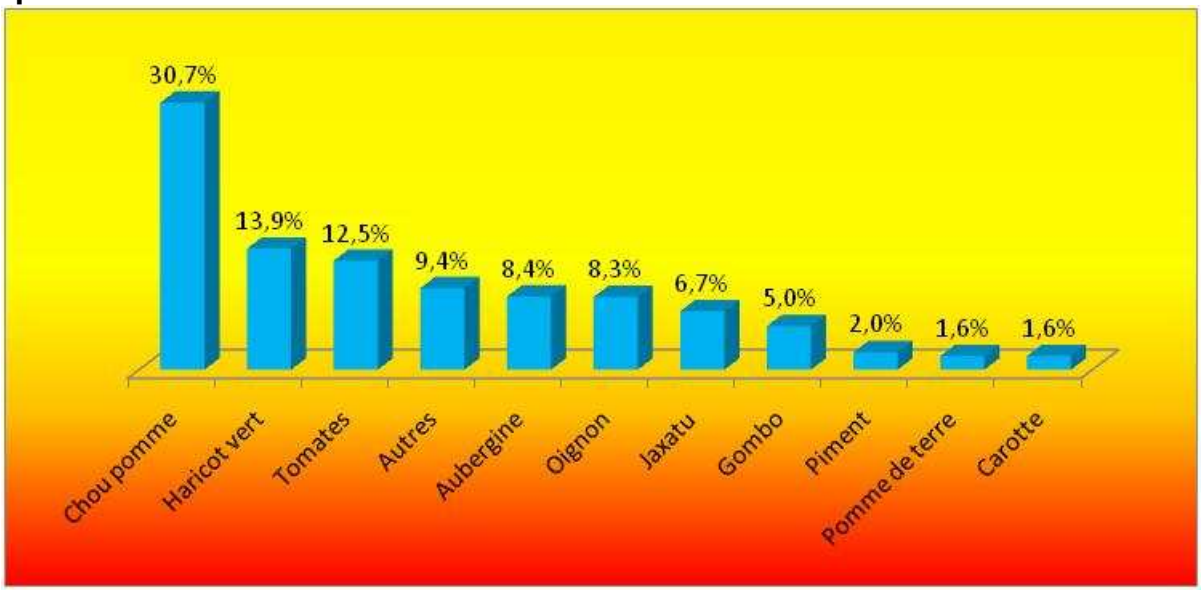

Source : SRSD de Dakar à partir des données figurant dans le « Bilan de la Campagne Horticole 2008 » de la Direction de l'Horticulture du Ministère du Développement Rural et de l'Agriculture.
*** Jaxatu = aubergine sauvage en langue nationale Wolof**

L'arboriculture fruitière

L'arboriculture fruitière est une des composantes de l'Horticulture. Elle se caractérise par la production fruitière. Les espèces fruitières recensées dans la région sont les agrumes (orangers, mandariniers, citronniers …), le papayer, le melon et la mangue.

C'est au niveau de la région de Dakar que la totalité des vergers améliorés sont localisés et ce sont ces derniers qui assurent une bonne partie du volume des exportations de melon, de la papaye et de la mangue.

La floriculture et le micro jardinage

Elle est pratiquée par des exploitants regroupés autour de deux organisations dénommées REPROH et AFEHN. Ils sont recensés en zone urbaine et périurbaine de Dakar. Les caractéristiques dominantes sont le fait de squatter des terres le long des axes routiers et dans les cités résidentielles, la production en miniature et la faiblesse des investissements. Beaucoup de floriculteurs n'ont aucune formation initiale et la technicité est souvent acquise grâce à une longue pratique sur le terrain.

Dans un souci de booster la filière florale, l'Etat avait affecté un terrain de 60 ha à ces exploitants. Ce terrain sis derrière le Technopole fait l'objet de détournement d'objectif malgré le paiement du bail par les bénéficiaires.

La technique de micro-jardin ou le maraîchage hors-sol est caractérisée par la culture dans des contenants préfabriqués (caissons, petites tables en bois, bassines, etc.) recouverts d'une gaine plastique et contenant de l'eau enrichie de macro et d'oligo-éléments minéraux ou un substrat solide inerte de composition diverse : gravillon, balle de riz, coque d'arachide. Ce système de production est récent et s'est développé dans la ville de Dakar surtout à l'intention des femmes et des jeunes.

L'avènement du programme « micro-jardin posait les jalons d'une intensification de l'horticulture et devait permettre d'atténuer les effets néfastes de la pression foncière. Il devait aussi permettre au consommateur d'améliorer la qualité de ses produits et de s'approprier la technique afin de pouvoir produire ses propres légumes.

Le micro jardinage est en effet le principal moyen de développer l'horticulture dans la zone de Dakar à Pikine. Il est important de convaincre les collectivités locales à participer activement au rayonnement de cette activité qui pourrait contribuer à la lutte contre la pauvreté et à l'atteinte des objectifs de la SCA.

XII.4. LES AUTRES SPECULATIONS AGRICOLES

Suite à la hausse des prix des céréales et du pétrole sur le marché mondial et compte tenu de la dépendance du pays vis à vis des importations des céréales, des produits laitiers et du pétrole pour satisfaire la demande intérieure, le Chef de l'Etat a lancée la Grande Offensive Agricole pour la Nourriture et l'Abondance (GOANA). Celle-ci a pour but de réduire la dépendance par rapport à l'extérieur du pays en produisant localement les produits alimentaires de grande consommation. Elle constitue une occasion pour développer les autres spéculations agricoles dans la région.

La GOANA a aussi pour ambition de booster le secteur agricole et l'emploi en milieu rural. Ce qui devrait avoir un impact sur l'émigration clandestine. A cela s'ajoute le désir d'augmenter la production de Dakar sur les produits laitiers.

D'importantes quantités de semences ont été distribuées dans la région. Cependant, il y a eu des retards dans la distribution des intrants notamment le manioc, le mil et l'engrais. A cela s'ajoute l'absence de matériel agricole, l'insuffisance des engrais

pour la culture du mil, du sorgho, du maïs, du niébé et du manioc et l'absence de produits phytosanitaires pour le manioc.

Tableau 44 : Quantités de semences distribuées dans la région de Dakar durant la campagne 2008/2009 selon la spéculation

Semence		Total vendue (kg)	Stock résiduel (kg)
Maïs	**local**	28 486,11	1 513,89
	hybride	2 193,39	12 665,11
Manioc		46 655 fagots de 50 tiges	1 166,375 ha dont 40 ha en recouvrement
Niébé		9 516	484
Sorgho hybride		650	25
Mil		4 000	-

Source : Direction Régional du Développement Rural

Enfin, Rufisque a connu l'assaut des sautereaux et des cantharides. Au total, 1 305 ha ont été prospectées et 1 160 ha infectées.

Les cultures céréalières

Les principales cultures céréalières de la région sont le mil, le sorgho et le maïs. Les superficies totales emblavées pour ces cultures ont été de 263 ha durant la campagne 2008/2009 contre 47 ha lors de celle de 2007/2008. Les productions céréalières s'élèvent à 401 tonnes en 2008, contre 9 tonnes en 2007, ce qui correspond à une hausse de 392 tonnes en valeur absolue. Ces bons résultats sont certainement à inscrire à l'actif de la GOANA.

Tableau 45 : Evolution des cultures céréalières dans la région de Dakar entre les campagnes 2007/2008 et 2008/2009

LOCALITES	MIL			SORGHO			MAIS			TOTAL CEREALES	
	SUP (ha)	RDT (kg/ha)	PROD (t)	SUP (ha)	RDT (kg/ha)	PROD (t)	SUP (ha)	RDT (kg/ha)	PROD (t)	SUP (ha)	PROD (t)
RUFISQUE	6	500	3	246	500	123	324	850	276	576	401
DAKAR (1)	6	500	3	246	500	123	324	850	276	576	401
RESULTATS 2007/2008 (2)	39	175	7				8	300	2	47	9
ECART (1-2) en %							3950	183	11375	1126	4251

Source : DSDIA/Direction de l'Analyse et de la Prévision Statistique (DAPS) du Ministère du Développement Rural et de l'Agriculture.

Les autres cultures

Les autres cultures sous-pluies effectuées dans la région le sont également, dans leur quasi-totalité, dans le département de Rufisque. Il s'agit des cultures d'arachide d'huilerie, de niébé (ou haricot tacheté), de manioc, de pastèque, de bissap (oseille de Guinée) et de sésame.

Les superficies emblavées pour ces cultures ont été de 1 695 ha durant la campagne 2008/2009 contre 1 607 ha pour celle de 2007/2008, soit une hausse de 88 ha entre ces deux campagnes. Et les productions ont été de 4 297 tonnes en 2008/2009 contre 1 006 tonnes en 2007/2008, soit une hausse de 3 291 tonnes entre ces deux campagnes. Ici également, les résultats

Tableau 46 : Evolution des autres cultures dans la région de Dakar entre les campagnes 2007/2008 et 2008/2009

LOCALITES	ARACHIDE HUILERIE			NIEBE			MANIOC		
	SUP (ha)	RDT (kg/ha)	PROD (t)	SUP (ha)	RDT (kg/ha)	PROD (t)	SUP (ha)	RDT (kg/ha)	PROD (t)
RUFISQUE	479	650	312	336	677	227	280	8000	2240
DAKAR (1)	479	650	312	336	677	227	280	8000	2240
RESULTATS 2007/20078 (2)	517	175	90	762	160	122	148	4000	592
ECART (1-2) en %	-7	271	244	-56	323	87	89	100	278

Source : DSDIA/Direction de l'Analyse et de la Prévision Statistique (DAPS) du Ministère du Développement Rural et de l'Agriculture

Tableau 47 : Evolution des autres cultures dans la région de Dakar entre les campagnes 2007/2008 et 2008/2009 (suite1)

LOCALITES	PASTEQUE			BISSAP			GOMBO		
	SUP (ha)	RDT (kg/ha)	PROD (t)	SUP (ha)	RDT (kg/ha)	PROD (t)	SUP (ha)	RDT (kg/ha)	PROD (t)
RUFISQUE	134	4000	536	376	683	257	90	8000	720
DAKAR (1)	134	4000	536	376	683	257	90	8000	720
RESULTATS 2007/2008 (2)	46	4000	184	84	521	44	10	550	6
ECART (1-2) en %	84	521	44	84	521	44	84	521	44

Source : DSDIA/Direction de l'Analyse et de la Prévision Statistique (DAPS) du Ministère du Développement Rural et de l'Agriculture

Tableau 48 : Evolution des autres cultures dans la région de Dakar entre les campagnes 2007/2008 et 2008/2009 (suite2)

LOCALITES	SESAME		
	SUP (ha)	RDT (kg/ha)	PROD (t)
RUFISQUE			
DAKAR (1)			
RESULTATS 2007/2008 (2)	50	350	18
ECART (1-2) en %			

Source : DSDIA/Direction de l'Analyse et de la Prévision Statistique (DAPS) du Ministère du Développement Rural et de l'Agriculture

XII.5. CONCLUSION

L'hivernage 2008/2009 a été très pluvieux dans la région de Dakar. Ce qui, avec l'avènement de l'an1 de la GOANA, a permis une nette augmentation des superficies emblavées des certaines spéculations cultivées à savoir la pastèque, le bissap, le niébé, le maïs, le gombo et le manioc, le mil et le sorgho. Cette situation a entraîné une nette progression de la production dans la région par rapport à la campagne 2007/2008.

Cependant, du fait des pressions importantes qui s'exercent sur les propriétés foncières de la région, les superficies emblavées pour le maraîchage ainsi que la production ont, respectivement, accusé un recul de -16,1% et -24,3% par rapport à la campagne 2007/2008.

.

XIII. ELEVAGE

Photo 12 : Quelques espèces élevées dans la région de Dakar

Source : www.senegalaisement.com

XIII.1. INTRODUCTION

La région de Dakar est un pôle de consommation par excellence du fait de l'importance de la population qui explique la forte demande en produits d'élevage. A cela s'ajoute la disponibilité des points et plans d'eau (une nappe phréatique relativement peu profonde), l'implantation d'usines de fabrique d'aliment de bétail, la disponibilité de sous-produits agricoles (en particulier maraichers) et agro-industriels, qui participent à assurer la sécurité alimentaire du cheptel et à promouvoir le développement de l'élevage.

L'épizootie d'Influenza aviaire est toujours d'actualité en 2008, caractérisée par l'apparition d'une nouvelle souche au Nigéria à travers les circuits commerciaux. Le Sénégal pour sa part, dans un souci de protéger la santé publique et animale, maintient toujours l'interdiction des importations des produits de l'aviculture et de matériels avicoles usagés pour toute origine et toute provenance.

L'année 2008 a été aussi marquée par la crise du lait frelaté en Chine. En effet la mélamine, substance chimique a été ajoutée frauduleusement dans 69 différentes marques de lait pour enfant, causant la mort de 3 nourrissons et de plusieurs autres cas de malades. Après la découverte de traces de mélamine dans des exportations chinoises, de nombreux pays étrangers ont interdit les produits laitiers ou pouvant contenir du lait de chine. Notre pays n'est pas en reste, car il a pris des mesures de précaution par la suspension des importations de lait et de produits laitiers ou tous autres produits contenant du lait en provenance de la Chine par arrêté interministériel N° 8670 du 06 octobre 2008.

Dans ce chapitre, nous traiterons, dans un premier point de la santé animale, dans un deuxième point des productions animales et, dans un troisième et dernier point du commerce extérieur d'animaux et de produits d'origine animale.

XIII.2. SANTE ANIMALE

La situation sanitaire est marquée par des flambées épizootiques de dermatose nodulaire contagieuse. Au total, 37 foyers ont été décelés dans le département de Rufisque. Les maladies concernées sont : la pasteurellose ovine, la fièvre aphteuse, la maladie de Newcastle, la dermatose nodulaire contagieuse bovine et la dermatose nodulaire. La morbidité s'élève à 1 587 tandis que la mortalité est de 970.

En 2008, 46 163 petits ruminants ont été vaccinés contre la peste des petits ruminants contre 87 444 en 2007, soit une baisse de -41 281 animaux en valeur absolue et de 47,2% en valeur relative. Concernant la peste équine, ce sont 3 002 chevaux qui ont été vaccinés, soit 46,5% par rapport à l'effectif estimé.

Concernant les vaccinations réalisées par le Service public contre les maladies animales non ciblées par la campagne de vaccination du bétail, au total 15 200 animaux ont été vaccinés. Les maladies concernées sont le tétanos, la pasteurellose, la fièvre aphteuse, le charbon symptomatique, la dermatose nodulaire contagieuse bovine et la rage.

La prolifération des chiens errants constitue un problème à Dakar où les citoyens sollicitent régulièrement l'intervention des services vétérinaires pour faire face à cette menace. C'est ainsi que, dans le cadre de la lutte contre la rage, une zoonose majeure en recrudescence, le Ministère de l'Elevage a organisé une opération qui a permis d'éradiquer 542 chiens errants dans la région en 2008.

Par ailleurs, 6 544 animaux ont été consultés par les agents du service public pour divers motifs en 2008 dans la région de Dakar, dont 52,3% dans le département de Pikine et 27,8% dans celui de Rufisque.

De plus, 4 097 animaux ont été déparasités, 307 animaux traités dans le cadre de la chimio prévention des maladies hémoparasitaires et 363 animaux traités contre la trypanosomose.

XIII.3. LES PRODUCTIONS ANIMALES

Le cheptel

Le cheptel de la région de Dakar est estimé à 220 240 têtes, dont 63,9% est constitué d'ovins, 22,6% de caprins et seulement 9,5% de bovins. Ce cheptel ne représente que 1,5% de celui de l'ensemble du pays qui est estimé à 14 235 175 têtes. Ce qui atteste que la région de Dakar n'est pas une grande région d'élevage.

Tableau 49 : Estimation du cheptel de la région de Dakar selon l'espèce et le département en 2008

Zones	Bovins	Ovins	Caprins	Porcins	Equins	Asins	Ensemble
Dakar	1,1%	89,1%	5,7%		4,1%		36 130
Pikine/Guédiawaye	3,4%	75,9%	18,1%	0,2%	2,3%	0,2%	66 260
Rufisque	15,6%	49,4%	30,2%	0,9%	3,1%	0,7%	117 850
Total	9,5%	63,9%	22,6%	0,6%	3,0%	0,4%	220 240

Source : SRSD de Dakar d'après les données fournies par la Direction de l'élevage

C'est le département de Rufisque qui, avec 117 850 têtes, abrite plus de la moitié de ce cheptel (53,5%) ; le département de Dakar étant le moins pourvu avec seulement 36 130 têtes (16,4% du total) dont près des neuf dixièmes (89,1%) sont constitués d'ovins. Ce qui n'est guère étonnant compte tenu du fait le département de Rufisque est le seul à disposer d'une zone rurale.

Les statistiques, même partielles, du contrôle du mouvement commercial du bétail, confirment le rôle de l'agglomération dakaroise comme centre de consommation par excellence du pays. En effet, durant l'année 2008, le nombre total d'entrées de bétail est de 830 008 animaux dont la quasi-totalité est destinée à la boucherie. Seuls les départements de Rufisque et Pikine sont concernés. Il y a 729 479 sorties ce qui fait un solde de 100 529 têtes.

Pour ce qui est de la volaille, on estime le cheptel à 12 848 100 têtes, dont les 84,9% sont de la volaille dite industrielle parce produite dans les poulaillers modernes de la région. Contrairement au bétail, pour la volaille, le cheptel de la région constitue 36,2% du total de celui de l'ensemble du pays estimé à 35 521 690 têtes. Cela, parce que la région abrite 8 des 10 poulaillers modernes que compte le pays où sont élevés 62,3% du cheptel.

En 2008, la production totale de poussins, chair et ponte confondus, s'élève à 13 188 882 sujets contre 12 787 109 sujets en 2007, soit une augmentation en valeur absolue de 401 773 sujets et 3,1% en valeur relative. Il convient de souligner que 78,3% des poussins sont nés d'œufs à couver importés et 21,67% de poussins 100% sénégalais.

Les poussins de chair produits sont au nombre de 11 386 108, soit une production mensuelle moyenne de 948 842. Elle a légèrement augmenté par rapport à celle de l'année 2007, de 236 868 sujets en valeur absolue et 2,12% en valeur relative.

Quant à la production de poussins futures pondeuses, qui est exclusivement locale, elle a légèrement augmenté, passant de 1 637 869 sujets en 2007 à 1 802 774 sujets en 2008, soit une hausse en valeur absolue de 164 905 sujets et de 10% en valeur relative.

La production de lait

En 2008, 1 456 967 litres de lait ont été produit dans la région par l'élevage extensif dont 80,1% dans le département de Rufisque. Pour l'élevage intensif, qui est beaucoup pratiqué dans la région, certaines études estiment la production entre 4 et 5 millions de litres en 2008.

Tableau 50 : Estimation des quantités de lait produites par l'élevage extensif dans la région de Dakar selon l'espèce et le département en 2008

Département	Espèces			Ensemble	
	Vache	Brebis	Chèvres	Quantité	Proportion
Dakar	26,5%	73,5%		80 363	5,5%
Pikine	56,2%	43,8%		209 410	14,4%
Rufisque	82,5%	9,1%	8,4%	1 167 194	80,1%
Total	75,6%	17,6%	6,7%	**1 456 967**	100,0%

Source : SRSD de Dakar d'après les données fournies par la Direction de l'élevage

La production de viande

En 2008, Les abattages contrôlés de viande dans les abattoirs de Rufisque et de la SOGAS ont concerné 575 717 têtes de bétail, toutes espèces confondues, d'un poids total de 15 854 994 kg. Par rapport à 2007, le nombre de têtes abattues et le poids total ont cru, respectivement, de 6,8% de 3,5%.

73,7% du bétail abattu est constitué d'ovins, mais la viande ovine obtenue ne représente que 33,7% du poids total de viande abattu. Et, si le nombre de bovins abattus ne représente que 17,6% du total, il n'en demeure pas moins que leur viande fourni 98,2% du poids total toutes espèces confondues.

Tableau 51 : Evolution des statistiques des abattages contrôlés de viande dans les abattoirs de Rufisque et de la SOGAS selon les espèces

Espèces	Unités	2007		2008		Ecart	
		Nombre	Proportion	Nombre	Proportion	Nombre	Proportion
Bovins	Nombre	82 227	15,3%	101 424	17,6%	19 197	23,3%
	Poids Kg	12 588 290	82,2%	15 565 250	98,2%	2 976 960	23,6%
Ovins	Nombre	382 261	70,9%	424 095	73,7%	41 834	10,9%
	Poids kg	4 885 171	31,9%	5 346 833	33,7%	461 662	9,5%
Caprins	Nombre	97 640	18,1%	91 512	15,9%	- 6 128	-6,3%
	Poids Kg	919 109	6,0%	931 646	5,9%	12 537	1,4%
Porcins	Nombre	4 112	0,8%	4 190	0,7%	78	1,9%
	Poids Kg	176 752	1,2%	168 755	1,1%	-7 997	-4,5%
Equins	Nombre	669	0,1%	543	0,1%	-126	-18,8%
	Poids Kg	53 809	0,4%	41 145	0,3%	-12 664	-23,5%
Asins	Nombre	560	0,1%	441	0,1%	-119	-21,3%
	Poids Kg	21 415	0,1%	17 723	0,1%	-3 692	-17,2%
Ensemble	**Nombre**	**539 124**	**100,0%**	**575 717**	**100,0%**	**36 593**	**6,8%**
	Poids Kg	**15 322 192**	**100,0%**	**15 854 994**	**100,0%**	**532 802**	**3,5%**

Source : SRSD de Dakar d'après les données fournies par l'IRSV et la SOGAS

La production de viande de la volaille industrielle dans la région est estimée à 16 359 881 tonnes en 2008, représentant 80% de la production totale du pays.

Tableau 52 : Statistiques de la production de viande de volaille en 2008

Types	Effectif initial	Taux de mortalité	Effectif final	Poids mort (kg)	Production	
					nationale (tonne)	Dakar (tonne)
Poulets de chair	11 506 513	5%	10 931 187	1,5	16 396 781	13 117 425
Pondeuses réformées	3 002 274	Poulette : 7%	2 702 047	1,5	4 053 070	3 242 456
		Ponte : 3%				-
Total	14 508 787		13 633 234		20 449 851	16 359 881

Source : SRSD de Dakar d'après les données fournies par le Centre National d'Aviculture

La production d'œufs

631 millions d'œufs ont été produits en 2008, soit un chiffre d'affaires à la vente au détail de l'ordre de 38 milliards de francs CFA. Par rapport à 2007, il y a une hausse de 213 millions d'unité, soit 51% en valeur relative.

Il convient de souligner que l'arrêt des importations de produits avicoles (poussins d'un jour, œufs de consommation et viande de volaille) dans le cadre de la prévention de l'influenza aviaire hautement pathogène (grippe aviaire) a eu un impact positif sur la mise en place des élevages de reproducteurs d'où une légère baisse sur les importations d'œufs à couver (OAC). En effet, pour l'année 2008, il est enregistré un cumul de 12 913 030 OAC importés, soit une baisse en valeur absolue de 639 195 unités par rapport à l'année 2007 et 4,7 % en valeur relative.

Les productions contrôlées de cuirs et peaux à Rufisque

Dans le département de Rufisque, 40 092 cuirs de bovins, 4 574 peaux d'ovins et 1 822 peaux de caprins ont été contrôlées en 2008.

La lutte contre les abattages clandestins

Les services vétérinaires, malgré les faibles moyens et les risques encourus, mènent une lutte sans merci contre les abattages clandestins. Au cours de l'année 2008, les saisies totales ont porté sur 21 carcasses (1 carcasse de bovin, 16 carcasses d'ovin, 4 carcasses de caprin).

Quant aux saisies partielles réalisées à Dakar, Pikine et Guédiawaye, elles ont concerné 16 190 kg de viandes de diverses espèces. A ce sujet, il faut noter la saisie record de 14 000 kg de découpes de viandes bovine et ovine congelées importées pour une valeur financière de 23 000 000 F CFA, effectuée par l'IDSV de Pikine, au motif d'une altération consécutive à une rupture prolongée de la chaîne de froid.

XIII.4. COMMERCE EXTERIEUR DES ANIMAUX ET DES PRODUITS D'ORIGINE ANIMALE (POA)

Le volume des échanges commerciaux des produits carnés dépend en grande partie des importations de la viande de buffle désossée congelée d'origine indienne. Cette dernière a fortement modifié la configuration du tableau synoptique des importations des viandes et abats depuis la prise de la mesure restrictive sur les importations des produits de l'aviculture.

Elle représente 5887,695 T, soit une baisse de près de 30 % en valeur relative par rapport à l'année 2007. Cela est du au fait que les importations de viande de buffle ont subi des fluctuations baissières au cours de l'année. Par ailleurs ces importations avaient très fortement diminué et même été nulles vers la fin de l'année. Malgré tout, la viande de buffle est le premier produit carné importé au Sénégal.

Il est également bon de rappeler que l'interdiction mentionnée supra ne concerne pas les importations d'œufs à couver. Ces derniers se chiffrent à 12 972 410 unités, soit une baisse relative de 4,27 % par rapport à 2007. Malgré cela, ces informations confirment toujours la relance effective de la filière avicole locale pour corriger l'insuffisance de l'offre inhérente à l'arrêt des importations.

Toujours au chapitre des importations, il convient de souligner que le lait en poudre est le premier produit alimentaire d'origine animale importé au Sénégal. Cette année 25 479,244 T de lait en poudre ont fait l'objet de contrôle par les services vétérinaires frontaliers soit en valeur relative prés de 73 % du lait et des produits laitiers importés. L'année 2008 est aussi marquée par une difficulté d'approvisionnement du lait en poudre sur le marché mondial. Ce qui fait que le tonnage est presque stable avec seulement une diminution absolue de plus de 15 T par rapport à l'année précédente. Toutefois, les statistiques et l'inconstance du marché justifient la pertinence économique et stratégique des politiques d'amélioration de la production laitière au Sénégal.

Il convient de noter l'importation de 7 chevaux en provenance de la France, de 8 chevaux, 877 bovins (reproducteurs et reproductrices), 7 buffles, 506 ovins et 58 caprins en provenance du Brésil.

Dans le cadre des exportations, les cuirs et peaux constituent la première filière d'exportation du sous secteur de l'Elevage avec 8 989,664 T de produits ; les cuirs de bovin salés verts représentant plus de 69 % de ce tonnage. Hong Kong est la première destination avec plus de 34 % de parts des exportations. Notons que la filière présente une marge régressive de plus de 5 % par rapport à l'année 2007.

Par ailleurs, la reprise des exportations d'oiseaux sauvages est effective. En effet, en2008, 44 445 oiseaux sauvages ont été exportés essentiellement vers les Etats Unis, soit une baisse de plus de 13 000 oiseaux par rapport à l'année précédente. Cette deuxième filière d'exportation après les cuirs et peaux, souffrait des mesures

de précautions édictées par les pays destinataires pour se protéger de la grippe aviaire, même si par ailleurs la pathologie n'est pas déclarée au Sénégal.

Pour les transits, 41 chevaux en provenance d'Amérique latine, essentiellement d'Argentine et à destination des Emirats Arabes Unis et du Sud Est Asiatique, ont été soumis au contrôle vétérinaire de l'Aéroport de Dakar.

XIII.5. CONCLUSION

En 2008, les services vétérinaires déconcentrés de Dakar ont réalisé d'importantes activités dans le domaine de la santé animale, de l'hygiène publique vétérinaire, le suivi du volet Elevage de la GOANA et de l'opération Tabaski. Pour la santé animale, l'exécution du programme d'urgence de vaccination contre la dermatose nodulaire contagieuse bovine a permis de réduire les pertes liées à cette maladie qui impacte négativement sur les productions animales.
Cependant, l'insuffisance du personnel technique (accentué par le départ à la retraite des infirmiers d'élevage et l'affectation d'agents vers d'autres structures) et le manque de moyens logistiques rendent difficiles l'accomplissement des missions.

La filière avicole est confrontée à :

- Un taux de potentiel zootechnique faible ;
- L'insuffisance d'infrastructures, d'équipements de production et de transformation ;
- Un crédit insuffisant et inadapté.

En termes de perspectives d'ensemble, le règlement des points ci-après semble important pour une meilleure exécution des missions dévolues aux services vétérinaires déconcentrés:

- La mise en place des moyens budgétaires de fonctionnement pour l'IRSV et les IDSV (lenteurs et difficultés de mise en place depuis 2007) ;
- L'équipement en moyens matériels et logistiques des différents services (Véhicule pour IDSV de Pikine et de Rufisque ainsi que des motos) ;
- Le renforcement du personnel technique ;
- l'assainissement de la filière bétail - viande notamment le renforcement de la lutte contre les abattages clandestins.

XIV. PECHE

XIV.1. INTRODUCTION

Grace à sa petite côte ouverte sur l'Océan Atlantique, Dakar est l'une des régions du Sénégal où l'activité de pêche est très développée. La pêche est un secteur vital de l'activité économique nationale. En 2008, les exportations de produits halieutiques représentent 10% des recettes totales d'exportation et 1,5% du PIB. Bien que ce secteur ait connu des contre performances dans le temps (recul persistant de son poids dans l'activité économique totale), il continue de susciter une attention particulière à cause de son poids considérable dans l'économie et de son potentiel non négligeable.

Dans ce chapitre, nous traiterons dans un premier temps de la pêche artisanale et dans un second temps de la pêche industrielle.

XIV.2. PECHE ARTISANALE

Une réelle complémentarité s'est instaurée entre l'industrie locale et la pêche artisanale, qui n'a pas renoncé pour autant à sa vocation consistant à satisfaire les besoins des ménages. Cela a abouti à l'augmentation de la productivité, grâce à la motorisation des pirogues, et à l'amélioration des techniques de pêche. Cette modernisation du sous-secteur a contribué à augmenter les revenus des pêcheurs de Ngor, Yoff, Cambérène ainsi que ceux de la Petite Côte au-delà de Bargny. Ainsi, s'est développé un circuit complexe permettant la desserte de la capitale en poissons.

Les quais de débarquements installés dans la région de Dakar sont implantés dans les trois départements de Dakar, Pikine et Rufisque ; celui de Guédiawaye n'en disposant pas.

La Flotte et les permis de pêche

La région compte 2 820 pirogues dont 2 470 locales, 216 saisonnières et 134 parties en campagnes. La flotte artisanale a donc diminué de 96 pirogues par rapport à l'année 2007, où on dénombrait 2 916 pirogues. Cette réduction de la flotte pourrait être du à l'utilisation d'une bonne partie pour l'émigration clandestine de ces trois dernières années dont le principal.

Par ailleurs, en application des nouvelles dispositions prises par l'Etat pour l'identification de la flotte, 1 057 pirogues ont été immatriculées en 2008 dans la région. Le graphique suivant montre la répartition par département.

Graphique 26 : Répartition du nombre de pirogues immatriculées dans la région de Dakar selon le département

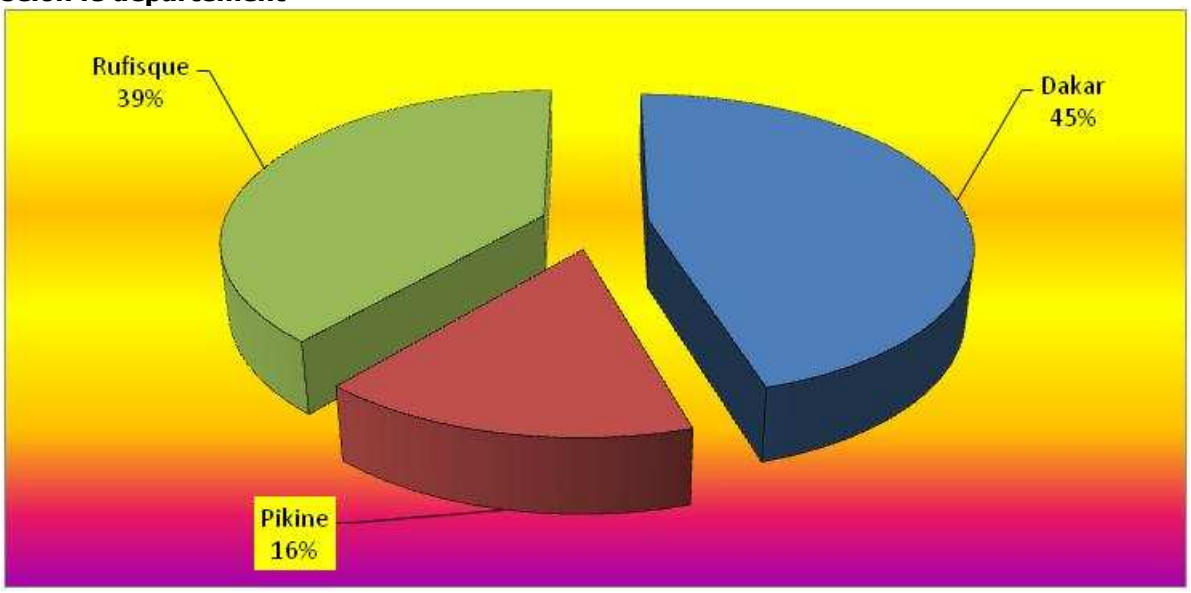

Source : SRSD de Dakar d'après les données fournies par le Service Régional de la Pêche de Dakar

Par ailleurs, un nombre total de 420 permis de pêche ont été délivrés en 2008. Les permis accordés pour les pirogues de moins de 13 mètres sont plus nombreux (367) que ceux destinés aux pirogues de 13 mètres et plus (53).

Les mises à terre

Les débarquements de la pêche artisanale sont évalués à 35 801 tonnes de poissons en 2008 dans la région de Dakar, ce qui correspond à une production mensuelle moyenne de 2 983 tonnes. Cette quantité de prises équivaut à une valeur marchande totale estimée à 16,373 milliards de francs CFA. Les mises à terres ont donc augmenté de 7,3% par rapport à 2007 où ils étaient de 33 378 tonnes.

Ces tonnages débarqués ont plusieurs destinations. En effet, seul un quart (25,0%) de cette production est directement acheminé vers les marchés locaux et les points de vente spécialisés pour les besoins de la consommation des ménages. Une proportion équivalente à 28,3% tombe entre les mains des mareyeurs qui établissent des circuits de vente intermédiaires entre les pêcheurs et les utilisateurs potentiels (ménages consommateurs, industriels). Ces mareyeurs sont également chargés de transporter la production vers d'autres localités du pays où les produits de la pêche

sont bien prisés. Une part importante, égale à 29,5% parvient aux industries modernes de transformation de produits de la pêche et une proportion non négligeable équivalente à 15,7% est affectée aux besoins de la transformation artisanale. Enfin, une faible partie des produits halieutiques est débarquée en haute mer.

Tableau 53 : débarquements de la pêche artisanale dans la région de Dakar selon la destination finale des produits

Destination	Débarquements (en kg)	Part (en %)
Marché local	8 965 057	25,0%
Mareyeurs	10 130 580	28,3%
Industrie moderne	10 548 735	29,5%
Industrie artisanale	5 615 699	15,7%
Haute mer	541 026	1,5%
Total	**35 801 097**	**100,0%**

Source : SRSD de Dakar d'après les données fournies par le Service Régional de la Pêche de Dakar

La quantité totale de produits de la pêche artisanale qui subissent une transformation s'élève à 2 463 tonnes (sec). Elle est répartie en 1 632 tonnes expédiés dans les régions du Sénégal et 622 tonnes consommés localement. Seule la quantité limitée de 61 tonnes est expédiée à l'étranger.

XIV.3. PECHE INDUSTRIELLE

La flotte de pêche industrielle est constituée de 110 chalutiers, 8 thoniers et 1 sardinier.

Les captures totales toutes espèces confondues sont estimées à 42 922 tonnes en 2008. Elles sont réalisées en grande partie par des chalutiers (85,7%) et des thoniers (14,2%) ; les débarquements effectués par les sardiniers étant minoritaires (0,1%). Le poisson représente la part la plus importante (76,5%) des quantités de captures réalisées, suivi des crustacés (17,5%) et des mollusques qui sont pêchées dans une proportion limitée (5,9%).

Tableau 54 : Débarquements de la pêche industrielle selon le type de bateau de pêche

Type de navire	Débarquements (en tonnes)	Parts (%)
Chalutiers	36 799	85,7%
Thoniers	6 084	14,2%
Sardiniers	39	0,1%
Total	**42 922**	100,0%

Source : SRSD de Dakar d'après les données fournies par la Direction des pêches maritimes

Tableau 55 : Débarquements de la pêche industrielle selon l'espèce marine

Espèces	Débarquements (en tonnes)	Parts (%)
Poissons	32 842	76,5%
Crustacés	7 527	17,5%
Mollusques	2 552	5,9%
Total	**42 922**	**100,0%**

Source : SRSD de Dakar d'après les données fournies par la Direction des pêches maritimes

La valeur commerciale totale est estimée à 30,3 milliards de francs CFA. Bien qu'ils soient de loin moins pêchés que les poissons, les crustacés, du fait de leur valeur marchande élevée, sont évaluées à 22,7 milliards de francs CFA, ce qui représente 75,1% de la valeur totale des captures. Les produits poissonniers pêchés en quantité majoritaire occupent cependant la proportion limitée de 13,1% de la valeur marchande totale des captures de la pêche industrielle, devant les mollusques qui se montent à 11,0% de cette valeur.

XIV.4. CONCLUSION

La surexploitation des ressources halieutiques a des conséquences néfastes sur la production. Près du tiers de la production de la pêche artisanale est consommée sur place. La pêche industrielle est confrontée à la baisse de prix à l'exportation.

XV. EAUX ET FORETS

Graphique 27: Carte des aires protégées de la région de Dakar

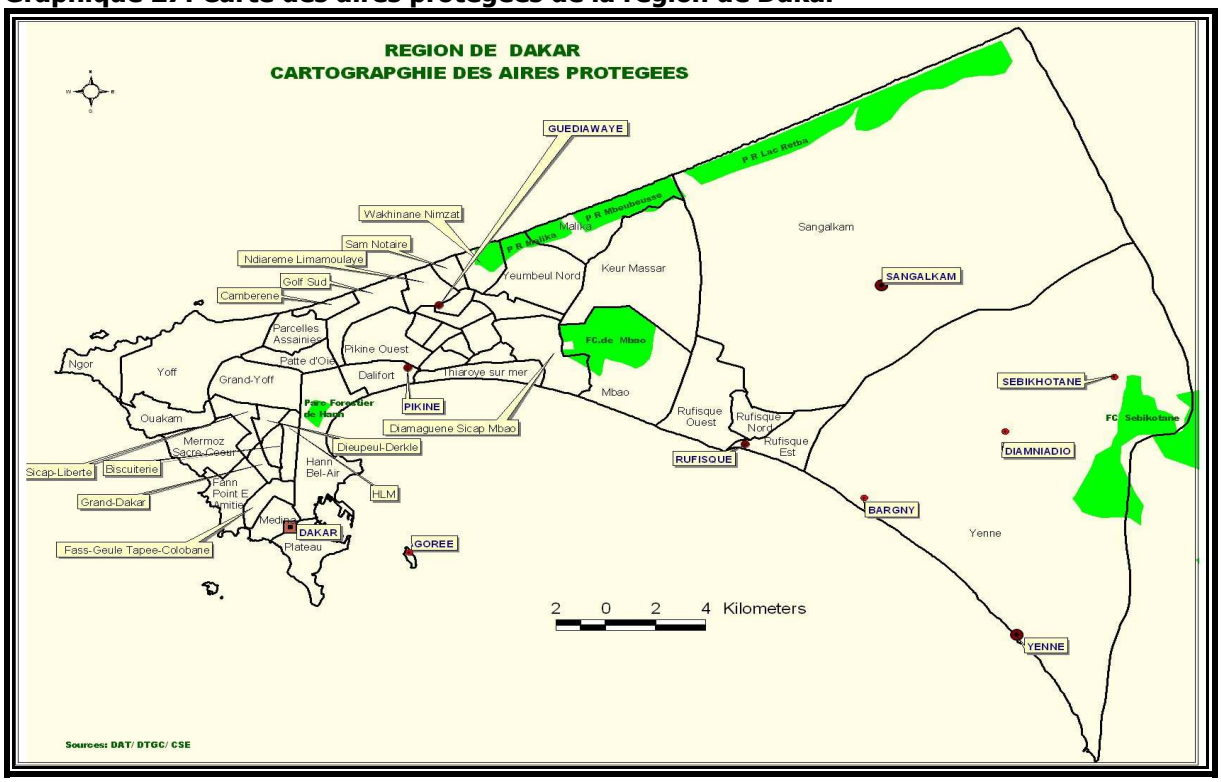

XV.1. INTRODUCTION

Au Sénégal, l'option politique de l'Etat en ce qui concerne la gestion des composantes environnementales privilégie le reboisement comme acte majeur dans le cadre de la stratégie de lutte contre la désertification et la pauvreté. Si le respect de la nature figure en bonne place parmi les valeurs essentielles qui sous-tendent la promotion d'un monde meilleur pour tous, c'est en raison de l'impact de la dégradation des ressources naturelles et de l'environnement dans la paupérisation**.**

Le faible couvert végétal dans la région a profondément souffert du boom démographique de cette zone fortement urbanisée.

Comme dans toutes les régions du pays, la gestion des eaux et forêts de la région de Dakar relève principalement de l'Inspection Régionale des Eaux et Forêts (IREF).

On relève une coordination insuffisante des institutions en charge de la conservation des ressources naturelles et la difficulté de mobiliser les ressources financières et humaines ; l'absence des conditions favorables à l'épanouissement et à l'intervention efficace des populations ; la dégradation des ressources forestières ; l'inefficacité des mesures réglementaires due à leur méconnaissance par le public et même par ceux qui doivent veiller à leur application ; l'absence d'un système d'information fiable sur l'évolution des ressources. A l'heure actuelle, peu d'informations sont disponibles sur la gestion des ressources naturelles. Il se pose donc le problème du suivi, de

l'application des textes, du manque de circulation des informations et des insuffisances dans le domaine de la sensibilisation

Ce chapitre va, dans un premier temps, traiter de la gestion du domaine forestier de la région, dans un deuxième temps, de la sylviculture et du reboisement dans la région, dans un troisième temps, de la chasse et de la protection de la faune, dans un quatrième temps, de la protection forestière et, dans un cinquième temps, de la production forestière.

XV.2. GESTION DU DOMAINE FORESTIER DE LA REGION

Dans la région de Dakar le domaine forestier est composé de deux entités distinctes : le domaine protégé et le domaine classé.

Le *domaine protégé, constitué* de formations forestières naturelles situées dans les zones de terroir et dans les zones urbaines, comprend, entre autres, les boisements des mamelles, des villages traditionnels de Ngor et Yoff, de la SONEES près de Hann, de Grand Yoff, de Bargny et des communautés rurales de Yenne et Sangalkam. Les parcs à Baobab de la zone de Bargny – Diamniadio marquent fort bien le paysage et constituent des indicateurs de sols calcaires où la culture du Sorgho est bien adaptée.

La dégradation du couvert forestier de la région de Dakar est liée à beaucoup de facteurs parmi lesquels on peut noter :

- Les empiètements pour la construction de nouvelles cités ou pour l'extension des activités agricoles, suite à l'accroissement de la population ;
- Les prélèvements anarchiques de sable dans le périmètre de reboisement des Niayes, communément appelé « bande de filao ». Ces prélèvements engendrent des déchaussements et la chute des arbres et/ou arbustes ;
- Les coupes clandestines et la divagation des animaux au niveau de ce périmètre;
- Les dépôts d'ordures à l'intérieur de massifs forestiers ;
- le vieillissement du peuplement de la bande de filao ;
- La remontée de la langue salée ;
- La non matérialisation des limites.

D'autres facteurs d'ordre purement écologique participent à la dégradation des formations forestières. Il s'agit principalement de la réduction de la lame d'eau enregistrée chaque année et ceci, depuis plus de trois décennies. L'une des conséquences c'est la remontée du biseau salé le long de la frange maritime avec ses effets négatifs, sur les formations végétales.D'autre part, la couverture végétale de la région de Dakar a connu un grand changement au profit du bâti. Ce phénomène, confirmé par une étude réalisée par le Centre de Suivi Ecologique, est plus marqué à

l'extrême nord-ouest de la région, sur le littoral au nord de Guédiawaye. Rappelons à ce sujet que ce département, d'une superficie de 12,9 km², a une densité de 22 108 habitats au km². Par ailleurs, les Niayes de Pikine qui étaient une zone de maraîchage par excellence ont évolué dans une très large mesure vers le bâti. De façon générale, dans toute la partie périurbaine et rurale de la région de Dakar, les formations naturelles sont converties en zones de culture. Enfin, il importe de noter que l'intense urbanisation que connaît la région et qui n'intègre pas, dans les aménagements, un bon réseau d'évacuation des eaux pluviales et des eaux usées, favorise les inondations ; ce qui crée d'autres conséquences négatives sur le milieu naturel et sur la santé des populations.

Le *domaine classé,* qui se situe le long de la grande côte, dans les zones urbaines et périurbaines joue ainsi un rôle de premier ordre pour la protection de la façade maritime (dunes et cuvettes maraîchères) et le renforcement des impacts socio-écologiques des zones considérées (cadre de vie). Les forêts urbaines et périurbaines sont constituées par : les forêts classées urbaines et les forêts des collectivités. C'est le département de Rufisque qui a la plus grande superficie classée de 2204,4 ha. Elle est localisée dans la frontière Thiès-Dakar ; Retba-lac rose ; Deny Youssouph et Noflaye. Dans la forêt de Sébikotane, une superficie de 100 ha a été déclassée en 2008. Les départements de Pikine et Guédiawaye comptent 1441,3847 ha situés à Malika et Mbao viennent en deuxième position. Le département de Dakar a la plus petite superficie classée avec 180 ha. Les domaines classés se situent à Dakar corniche et à Hann Dakar. Il faut noter que la superficie de la corniche s'est beaucoup rétrécie du fait de l'occupation humaine.

XV.3. SYLVICULTURE ET REBOISEMENT

La campagne nationale de reboisement 2008 a été marquée par une pluviométrie exceptionnelle. Nonobstant certaines difficultés liées à l'approvisionnement en gaines et à l'alimentation en eau de la pépinière de Hann. Diverses opérations ont été menées dont notamment : les plantations d'alignement le long de certains artères, des opérations de fixation des dunes par la plantation de filao, des opérations de plantation de vergers, de plantation d'arbres d'ombrage dans les écoles, les lieux de culte, etc.

Ces diverses opérations ont été faites avec les populations prises individuellement ou regroupées en associations ou autres structures. Le taux de réalisation est de 83,65%. En outre, 3 287 364 plants ont été plantés par rapport aux 3 930 000 prévus. 1 161 849 plantes forestières, 495 318 plantes fruitières, 129 734 plantes forestières et fruitières et 1 500 463 plantes ornementales sont produites en 2008. Parmi les plantes produites, 59% sont l'œuvre des privés, 30% pour les régies, 7% pour les pépinières individuelles, 3% pour les villages et communautés et 0,05% pour les pépinières scolaires.

Bref, dans la région de Dakar, la production de plants est assurée en grande partie par les pépinières en régie et les privés. Ces dernières sont surtout, constituées de fleuristes qui vendent leurs productions.

C'est le département de Dakar qui compte le plus de plants produits avec 640 783 unités. Il est suivi de Rufisque avec 497 676 plants et de Pikine qui compte 471 123. C'est le département de Guédiawaye qui a le plus faible nombre avec 423 plants produits en 2008.

Tableau 56 : Quantités de plants produits dans la région de Dakar selon le département en 2008

Départements	Forestières	Fruitières	Fruitiers forestiers	Ornementales	Total
Dakar	285 166	6 152	8 980	340 485	**640 783**
Guédiawaye	240	183			**423**
Pikine	382 591	55 931	23 724	8 877	**471 123**
Rufisque	240 489	257 187			**497 676**
Total	**908 486**	**319 453**	**32 704**	**349 362**	**1 610 005**

Source : SRSD de Dakar d'après les données fournies par l'Inspection Régionale des Eaux et Forets

Il convient de souligner que 77,3% des plants produits ont été distribués.

Divers acteurs ont contribué aux opérations de plantation proprement dites au cours de la campagne de reboisement 2008. Il s'agit des associations surtout de femmes, des organisations paysannes avec des opérations de fixation de dunes, des sociétés comme la SOCOCIM pour le reverdissement de leurs sites et alentours. En plus de ces acteurs, la participation de l'association SUKYO MAHIKARI mérite d'être soulignée, du fait de la quantité de plants mis en terre mais aussi de la participation très engagée des membres.

XV.4. PROTECTION FORESTIERE

Il convient de souligner que dans la région de Dakar, les superficies brûlées atteignent rarement des proportions inquiétantes, compte-tenu de l'état et de la constitution du tapis herbacé. Seule la zone rurale, qui se situe dans le département de Rufisque plus précisément dans les Communautés rurales de Sangalkam et de Yenne, demeurent des sites renfermant de la biomasse herbacée et ligneuse qui alimente les feux de brousse. Dans ces collectivités les dégâts enregistrés sont durement ressentis par les populations, du fait de la présence des vergers fruitiers.

Des concertations, des séances d'échanges et d'animation ont été réalisées dans la zone de Rufisque et de Pikine, pour une meilleure sensibilisation des populations contre les feux de brousse en zone rurale (deux séances de radio rurale à Rufisque, deux foras communautaires à Pikine).
Un comité villageois de lutte contre les feux de brousse a été crée dans la commune de Rufisque, c'est celui de l'union des agriculteurs et dix sept ont été redynamisés.

Aucune unité d'intervention n'a été affectée à la région, au cours de la campagne de lutte contre les feux de brousse 2007- 2008. Il convient de souligner qu'aucun cas de feux de brousse n'a été enregistré au niveau de la région, au cours de la campagne de lutte contre les feux de brousse 2007- 2008.

XV.5. PRODUCTION FORESTIERE

Bien que la région de Dakar ne soit pas une zone d'exploitation, elle constitue une région qui accueille la majeure partie de la production nationale commercialisée. Ainsi au niveau de la région, la principale activité en matière d'exploitation forestière demeure le contrôle des produits forestiers. Ce qui justifie l'existence du poste de contrôle des produits forestiers à Bargny. Ce poste est fonctionnel vingt quatre heures sur vingt quatre. En plus de ce poste de contrôle, il existe une brigade forestière au port autonome de Dakar, de la gare et à l'aéroport Léopold Sédar Senghor. Cette dernière permet le contrôle des produits à l'importation et à l'exportation.

Les produits contingentés

- **Le charbon de bois**

Au total 566 300,8 quintaux de charbon ont contrôlé en 2008. La quantité de charbon enregistrée cette année est inférieure à celle de 2007. La différence est de 33 389,75 quintaux, soient 4 camions de moins par semaine.

La quantité de charbon venant de la région de Tambacounda représente 64,24% du charbon enregistré au Poste contrôle de Bargny, le reste provenant de Kolda.

- **Le bois d'œuvre**

On distingue deux sources d'approvisionnement en bois d'œuvre que sont : la production locale qui est l'œuvre de scierie et de GIE et les importations de bois brut, scié et des produits dérivés.

En 2008, 1 264,64 m³ ont été contrôlés au poste de contrôle de Bargny. A cela s'ajoute 44 plats de Vène.

- **Le bois d'artisanat**

Le bois d'artisanat regroupe les sujets morts des espèces partiellement ou non protégées, dont les diamètres sont inférieurs aux diamètres d'exploitabilité spécifiés dans le décret fixant les taxes et redevances en matière d'exploitation forestière. Sont également concernés les billons de sujets morts d'espèces de bois d'œuvre dont le diamètre est supérieur à quinze centimètres.

Le bois d'artisanat à usage de sculpture se distingue dans ce type de catégorie de bois, du fait de son importance économique. Il sert à la confection de djimbé, de mortiers et d'autres produits de sculpture. Les chantiers d'exploitation sont localisés dans la région de Tambacounda et celle de Kolda. 35 308 quintaux ont été contrôlés dont 9 898 quintaux en provenance de Tambacounda et 25 410 viennent de Kolda. Il faut souligner que la production a baissé de 11 678 quintaux par rapport à 2007.

Les produits non contingentés

- **La production locale**

Des quantités importantes de produits de cueillette sont entrées dans la région en 2008 par la ville de Bargny et le port de Dakar pour la plupart en provenance des autres régions du pays.

- **Le bois importé**

Le bois importé enregistrés au Port Autonome de Dakar en 2008 est constitué de 63 331,63 m³ de bois blancs ; 17 593,67 m³ de bois rouge ; 7 731,831 m³ de contreplaqués; 2332,735 m³ de grume et rotins ; 23,22 tonnes de portes et accessoires et 5 641,589 tonnes de papiers et cartons.

- **Les importations de perroquets reproducteurs**

En 2008, 28 perroquets reproducteurs ont été importés d'Afrique du Sud suivant autorisation préalable d'importation n° 002659/DEF/DGF du 20/10/08.

- **La gomme exportée**

20 690 Kg de gomme Mbepp ont été exportés vers la France.

- **Les oiseaux exportés**

Le contrôle des exportations et importations d'oiseaux et des dérivés de reptiles se fait surtout au niveau de la Brigade forestière de l'aéroport L.S.SENGHOR. Les statistiques de celle-ci indiquent que 38 718 oiseaux ont été exportés, ainsi que 5231 produits dérivés de peaux de python, 1 085 produits dérivés de peaux de crocodile, 842 produits dérivés de peaux de varan, 340 kg d'hippocampes séchés et 06 prélèvements sang de Sarcelles (en tubes).

XV.6. CONCLUSION

L'une des caractéristiques majeures de la région de Dakar c'est sa forte urbanisation découlant d'une densité de la population en hausse perpétuelle. Ceci a eu comme conséquence la raréfaction des ressources naturelles, particulièrement les ressources forestières. De plus, les aménagements immobiliers et routiers, qui ont fini d'empiéter sur les formations forestières, s'orientent de plus en plus vers les zones de cultures et les massifs forestiers classés.

Cette situation, au delà de la dégradation du cadre de vie de la population, contribue à l'accroissement de la pauvreté. Dés lors, les rares ressources forestières existantes font l'objet d'une forte exploitation par les populations, surtout les plus démunies, pour la satisfaction des besoins primaires.

Ainsi, une stratégie prenant en compte l'intensification de l'agriculture, la gestion de l'eau et une vision globale dans l'occupation de l'espace améliorait le paysage en intégrant les aspects forestiers et de façon plus globale, les aspects environnementaux.

L'aménagement du périmètre de reboisement des Niayes, communément appelé bande de filao et de la forêt classée de Mbao, avec implication et responsabilisation des populations riveraines assurerait une meilleure préservation de ces massifs, tout en procurant à ces populations des ressources financières supplémentaires.

D'autre part, du fait de la part importante que joue la zone des Niayes dans le développement socio-économique de la région et du rôle de protection des cuvettes maraîchères et des infrastructures humaines assurée par la bande de filao, une attention toute particulière devrait être portée sur les programmes envisagés dans cette partie de la région..

Les forêts classées de Sébikhotane et de Deny Youssef, qui sont dans un état de dégradation avancée, méritent une attention particulière en vue de leur enrichissement ».

XVI. INDUSTRIE ET ENERGIE

XVI.1. INTRODUCTION

La région de Dakar concentre l'essentiel de l'activité industrielle du pays. Pour traiter de l'activité industrielle dans la région, nous allons nous appuyer sur la note de conjoncture sur l'industrie publiée par l'ANSD pour le quatrième trimestre 2008 et qui est réalisée sur un échantillon d'industries dont les 80% sont implantées dans la région de Dakar. Cette note aborde les industries énergétiques dans leur globalité. Cependant, d'autres informations sur l'énergie, que nous avons pu collecter auprès de la SENELEC (sur la production et consommation électrique), de la Direction de l'Energie et du Port Autonome de Dakar (sur les importations d'hydrocarbures) viendront approfondir l'analyse de la conjoncture énergétique et permettre ainsi de faire un focus sur ce sous-secteur.

Ce chapitre ainsi, dans un premier temps, faire une analyse de l'évolution de l'activité industrielle, dans un deuxième temps, faire un focus sur l'énergie électrique et, dans un troisième temps, sur les autres sources d'énergie.

XVI.2. ANALYSE DE L'EVOLUTION DE L'ACTIVITE INDUSTRIELLE

Le repli de l'activité industrielle amorcée au deuxième trimestre 2008, s'est estompé. En effet, l'indice harmonisé de la production industrielle au quatrième trimestre 2008, s'est établi à 94,7 après 91,5 au trimestre précédent, soit une hausse de 3,6%. Cette performance de l'activité est imputable à une progression de la production des industries du bois, alimentaires, extractives, des industries du papier et du carton, et de celle des industries mécaniques. En revanche, il est noté un fléchissement de l'activité des industries chimiques, textiles et du cuir, des matériaux de construction, des autres industries manufacturières, et de celle de production d'énergie. Par rapport au quatrième trimestre de l'année précédente, la production industrielle a fléchi de 12,1%.

En effet, la croissance de la production des industries du bois amorcée au deuxième trimestre 2008 s'est poursuivie au quatrième trimestre avec une progression de 42,0% par rapport à la période précédente. Par rapport au quatrième trimestre 2007, la production a plus que doublé.

Durant le quatrième trimestre 2008, la production des industries alimentaires a crû de 29,5% en rythme trimestriel. Cette évolution résulte du bon comportement de l'activité de transformation et conservation de fruits et légumes (+499,8%), en liaison avec la reprise de la campagne de production de double concentrée de

tomate, de fabrication de condiments et assaisonnements (23,7%), et de celle de fabrication de produits à base de tabac (+19,6%). En revanche, il est enregistré un repli de 28,5% de l'activité de transformation et conservation de poissons, crustacées et mollusques de 24,5%, de celle de fabrication des produits alimentaires à base de céréales et, dans une moindre mesure, de 1,1% du travail de grains, fabrication d'aliments pour animaux. Au cours de cette période, la production laitière et de glaces est restée inchangée, au moment où il est observé un rebond de l'activité de fabrication de sucre. En référence à la même période de l'année précédente, la production des industries alimentaires s'est dépréciée de 19,2%.

Le fléchissement de l'activité des industries extractives amorcé depuis le deuxième trimestre s'est estompé. En effet, la production des industries extractives au quatrième trimestre 2008 a progressé de 20,3% par rapport au trimestre précédent. Cette évolution est soutenue par le dynamisme de l'activité de la quasi-totalité des sous secteurs. Comparée au quatrième trimestre 2007, la production a progressé de 26,9%.

Au cours de la période sous revue, la production des industries du papier et du carton a crû de 12,3% en rythme trimestriel. Cette performance de l'activité de la branche s'explique par une croissance de la production des articles en papier et carton et de celle des emballages flexibles. Comparée au quatrième trimestre 2007, la production s'est améliorée de 63,9%.

Au quatrième trimestre 2008, la production des industries mécaniques a crû de 3,4%. Cette performance de l'activité de la branche résulte d'une augmentation de la production de machines et matériels électriques (+62,8%) et de celle des produits sidérurgiques (+15,2%). Toutefois, la production d'équipements et appareils de radio, tv et communication a reculé de 38,1% et celle des autres ouvrages en métaux de 14,4%. En glissement annuel, le niveau de la production s'est contracté de 20,5%.

Contrairement au trimestre précédent, la production des industries chimiques s'est repliée de 23,2%, sous l'effet essentiellement d'une baisse de 33,3% de l'activité du raffinage pétrolier, de 25,5% de la production pharmaceutique, ainsi que de 25,3% de celle des savons, détergents et produits d'entretien. Toutefois, il est noté un accroissement de la production des autres produits chimiques de base (+26,0%), et de celle de peinture et vernis (+3,0%). Au cours de la période sous revue, la production d'engrais est quasiment nulle au moment où celle d'acide phosphorique a enregistré un léger repli. Par rapport au quatrième trimestre de l'année précédente, le niveau de la production des industries chimiques a augmenté de 17,5%.

Durant le quatrième trimestre 2008, la production des industries textiles et du cuir a chuté de 22,9% par rapport au trimestre précédent. Cette baisse de l'activité de la branche est imputable à un repli de la production de chaussures. L'activité d'égrenage de coton étant quasiment nulle durant la période sous revue. Le cycle saisonnier de production de la principale unité du sous secteur explique l'évolution observée. En glissement annuel, le niveau de la production a baissé de 80,9%.

En référence au trimestre précédent, l'activité des industries des matériaux de construction a reculé de 7,0%, sous l'effet d'un fléchissement de la production de ciment et clinker. En glissement annuel, l'activité des industries des matériaux de construction s'est contractée de 7,0%.

Comparée au troisième trimestre 2008, la production des autres industries manufacturières a chuté de 2,9%. Cette contre performance de l'activité de la branche est liée à une baisse de la production de bougies domestiques. Toutefois, en référence à la même période de 2007, le niveau de la production a augmenté de 18,9%.

Durant le quatrième trimestre 2008, la production d'énergie s'est contractée de 1,8% par rapport au trimestre précédent, sous l'effet d'une évolution contrastée, matérialisée par un relèvement de 2,0% de l'activité de captage, traitement et distribution d'eau et un repli de 4,4% de celle de production d'électricité. Comparée au quatrième trimestre de 2007, la production d'énergie s'est détériorée de 6,4%.

Au titre de la main d'œuvre, l'emploi permanent dans l'industrie a progressé de 1,7%, et l'emploi temporaire ou saisonnier de 0,7%. La masse salariale versée aux permanents a connu une évolution de 7,8%, au moment où celle versée au personnel temporaire a progressé de 2,4%, au cours de la période sous revue.

XVI.3. ENERGIE

Plus de cinq ans après la signature de la LPDSE (Lettre de Politique de Développement du Secteur de l'Energie) en 2003, le secteur de l'énergie est encore traversé par une vague de tensions dans l'approvisionnement des ménages, de l'industrie ainsi que de tous les autres secteurs d'activités. Le renchérissement sans précédent des prix des produits pétroliers a été, en effet, le déclencheur d'une grave crise du système d'approvisionnement énergétique, manifestée par des périodes de pénurie dans la distribution aussi bien des carburants, du gaz butane que de l'électricité.

La nouvelle politique énergétique du Gouvernement met en avant les trois objectifs majeurs suivants :

- assurer l'approvisionnement en énergie du pays en quantité suffisante, dans les meilleures conditions de qualité et de durabilité et au moindre coût,
- élargir l'accès des populations aux services modernes de l'énergie et,
- réduire la vulnérabilité du pays aux aléas exogènes notamment ceux du marché mondial du pétrole.

XVI.3.1. ENERGIE ELECTRIQUE

L'alimentation en électricité de la région de Dakar est assurée par la Société Nationale d'Electricité du Sénégal (SENELEC). Sa mission se résume à la production, au transport et à la distribution de l'énergie électrique à des coûts accessibles à la clientèle.

Les abonnés

Au mois de Décembre 2008, la région compte 372 198 abonnés sur un total de 766 187 abonnés dans le pays, soit 48,5% des abonnés. Aussi bien au niveau régional qu'au niveau de l'ensemble du pays, presque la totalité (99,8%) des abonnés l'est sur la ligne « basse tension ».

Selon le département, on observe que plus de la moitié des abonnés (51,06%) résident dans le département de Dakar. Le département de Pikine suit en nombre d'abonnés dans une proportion de 19,57% ; Guédiawaye et Rufisque comptent respectivement 17,88% et 11,47% du nombre d'abonnés dans la région.

Il convient de souligner qu'on retrouve presque le même répartition des abonnés « basse tension » mais que seuls les départements de Dakar et Rufisque abritent des abonnés « moyenne tension » dans des proportions respectives de 89,14% et 10,85% et que le seul abonné « haute tension » de la région est localisé dans le département de Rufisque.

Tableau 57 : Répartition du nombre d'abonnés à l'électricité dans la région de Dakar selon la tension par département au mois de décembre 2008

Département	BT (basse tension)	MT - Moyenne tension	HT -Haute tension	Total
Dakar	50,90%	89,14%		**50,06%**
Guédiawaye	19,6%			**19,57%**
Pikine	17,9%			**17,88%**
Rufisque	11,4%	10,85%	100%	**11,47%**
Région	**371 516**	**682**	**1**	**372 198**
Sénégal	**764 899**	**1 288**	**1**	**766 187**

Source : SRSD de Dakar à partir des données de la SENELEC

La consommation

Avec 1 110 696 236 kW/h, la région de Dakar est responsable de 59,49% de la consommation totale du pays en 2008 qui est de 1 866 837 808 kW/h. Cela

témoigne de la forte demande d'énergie de la région, surtout du département de Dakar qui en a consommé les 77,7% contre 7,6% par celui de Pikine ; Rufisque et le Guédiawaye en ont consommé respectivement 6,8% et 7,8%. Les observations faites relatives aux tensions pour le nombre d'abonnés restent valables pour ce qui est de la consommation.

Tableau 58 : Répartition de la consommation d'énergie électrique dans la région de Dakar selon la tension par département au mois de décembre 2008

Département	BT (kW/h)	MT (kW/h)	HT (kW/h)	Total (kW/h)
Dakar	69,7%	94,90%		77,7%
Guédiawaye	11,6%			7,8%
Pikine	11,3%			7,6%
Rufisque	7,35%	5,09%	100,0%	6,1%
Région	**749 849 403**	**358 627 716**		**1 110 696 236**
Sénégal	**1 224 618 178**	**542 440 033**	**99 779 597**	**1 866 837 808**

Source : SRSD de Dakar à partir des données de la SENELEC

La consommation moyenne par abonné dans la région est de 2984,15 kW /h contre 2436,5kw/h par abonné dans le pays. Cette différence s'explique par la différence du niveau de vie entre la capitale et le reste du pays.

XVI.3.2. LES AUTRES SOURCES D'ENERGIE

Les autres sources d'énergie utilisées dans la région sont les produits pétroliers, le gaz butane et la biomasse (bois de chauffe et charbon de bois). Les données concernant la biomasse ont déjà fait l'objet d'analyse dans le chapitre consacré aux eaux et forêts.

Les produits pétroliers

Les ventes de carburants ont été de 587 952,242 m^3, contre 644 104 m^3 en 2007, soit une baisse de 56 151,7583 m^3. Le gasoil représente plus des quatre cinquièmes (81,1%) des ventes de carburant en 2008, suivi de loin par le super (12,4%) et l'essence ordinaire (5,84%). Le pétrole ne représente que 0,62% des ventes en 2008 dans la région de Dakar.

Tableau 59 : Répartition des ventes de carburant dans la région de Dakar selon le type et l'année

Produits	2007 (en m3)	%	2008 (en m3)	%
Super	73 198	11,4%	72 841,6	12,38%
Essence	35 039	5,4%	34 340,2713	5,84%
Pétrole	4 870	0,8%	3 665,12	0,62%
Gasoil	530 996	82,4%	477 105,25	81,14%
Total	**644 104**	**100,0%**	**587 952,242**	**100%**

Source : SRSD de Dakar à partir des statistiques de la Direction de l'Energie

Les ventes d'autres produits pétroliers ont, en 2008, concerné les « divers carburants industriels » 754 186 tonnes, contre 748 281 tonnes en 2007, soit une augmentation

de 5905 tonnes; les lubrifiants 9815 tonnes en 2008, contre 10 825 tonnes en 2007 ce qui fait une baisse de 1010 tonnes et le Bitume 150 tonnes contre 174 tonnes en 2007 ce qui fait une baisse de 24 tonnes.

Tableau 60 : Evolution des estimations de ventes d'autres produits pétroliers dans la région de Dakar, entre 2007 et 2008, selon le type

Autres Produits	2007 (en tonnes)	2008 (en tonnes)	Ecart entre 2007 et 2008 (en tonnes)
Divers carburants industriels	748 281	754 186	+5 905
Bitume	174	150	-24
Lubrifiants	10 825	9 815	-1 010
TOTAL	**759 280**	**764 151**	**+4 871**

Source : SRSD de Dakar à partir des statistiques de la Direction de l'Energie

Le Gaz butane

Selon les estimations faites par la Direction de l'Energie, sur la base d'une consommation par la région de Dakar de 80% du volume total de gaz butane vendu au Sénégal, les ventes de gaz butane dans la région de Dakar ont augmenté de 3142,4 tonnes en 2008 (passant de à 96 525,6 tonnes en 2007 à 99 668 en 2008).

Par ailleurs, en 2008, plus des quatre cinquièmes (86,8% contre 86,9% en 2006) du gaz butane commercialisé est conditionné sous des emballages de 6 kg. Ce qui montre que la presque totalité du gaz butane est utilisé par les ménages et que ce sont ces emballages de 6 kg qui emportent la préférence des ménages.

Tableau 61 : Evolution des quantités de gaz commercialisées dans la région de Dakar selon le mode de conditionnement

Conditionnement	2007 (en tonnes)	2008 (en tonnes)	Ecart entre 2007 et 2008 (en tonnes)
Vrac	1 921,6	1656	**-265,6**
Emballage 38 kg	824,8	881,6	**56,8**
Emballage 12,5 kg	2 198,4	2 399,2	**200,8**
Emballage 9 kg	154,4	134,4	**-20**
Emballage 6 kg	84 148	86 513,6	**2 365,6**
Emballage 2,7 kg	7 278,4	8 083	**805**
S/Total	**96 525,6**	**99 668**	**3 142,4**
Export	4 403,2	1 932	**-2471**

Source : SRSD de Dakar à partir des statistiques 2008 de la Direction de l'Energie

XVI.4. CONCLUSION

La région de Dakar concentre l'essentiel des industries du pays. L'année 2007 est marquée par un regain de la production. Concernant l'énergie électrique, près de la

moitié des abonnés de la SENELEC résident dans la région de Dakar. Les abonnés « basse tension » sont les plus nombreux.

Par ailleurs, on note en 2007 un dynamisme dans l'importation des hydrocarbures raffinés, en dépit de la reprise des activités de la SAR. Ce qui illustre l'importance des activités de réexportation des hydrocarbures.

Quant aux ventes de produits pétroliers, elles ont augmenté de 5% pour les carburants et de 7% pour les autres produits pétroliers.

Enfin, du fait des perturbations intervenues dans le secteur de l'énergie, les ventes de gaz butane au Sénégal ont diminué entre 2006 et 2007, pendant que les exportations ont fortement augmenté. Ce gaz est pour la plupart commercialisé sous des emballages de 6kg.

XVII. TOURISME ET ACTIVITES CULTURELLES

Photo 13 : Vue sur l'Ile de Gorée

XVII.1. INTRODUCTION

La région de Dakar occupe une place importante dans les activités du secteur du tourisme et de l'hôtellerie. Elle abrite d'importants sites et monuments classés chargés d'histoire comme :

- l'île de Gorée (lieu historique : 3 Km au large de Dakar et ne dépassant pas 900 m dans sa plus grande longueur) ;
- le lac Rose (28 Km de Dakar) ;
- des marchés traditionnels rutilants : Kermel, Sandaga, Tilène ;
- l'île de Ngor ;
- les villages artisanaux de Soumbédioune, Guédiawaye, Pikine, Rufisque ;
- la Cours des orfèvres (ex cours des Maures) ;
- la Galerie Décasa, la Galerie Nationale d'art, le Musée de l'IFAN ;
- les Mamelles ;
- l'Ilot Sarpan, etc.

Malgré ses nouvelles formes de tourisme (para hôtellerie) aux relevés difficilement quantifiables, elle demeure la première région touristique et industrielle du pays. Elle demeure également une région culturelle par excellence au regard des nombreuses manifestations culturelles qu'elle accueille chaque année et aux écoles de formation et hauts lieux culturels qu'elle abrite.

Pour traiter du tourisme et des activités culturelles dans la région, nous allons examiner, dans un premier temps, la situation des réceptifs, dans un deuxième temps, celle des entrées, de l'accueil et de la sécurité des touristes, dans un troisième temps, celle des agences de voyage et de tourisme et, dans un troisième temps, les activités culturelles.

XVII.2. SITUATION DES RECEPTIFS

La région compte au total **156** réceptifs, dont 81 hôtels, 11 résidences, 49 auberges et 15 campements touristiques. Ces réceptifs offrent 3 572 chambres et 7 089 lits. Ce sont les hôtels qui offrent plus des quatre cinquièmes des lits (84,5%) et des chambres (82,8%).

Tableau 62 : Répartition des infrastructures hôtelières de la région de Dakar selon le type de réceptif et la capacité d'accueil

Réceptifs	Nombre		Chambres		Lits	
	Eff.	Part	Eff.	Part	Eff.	Part
Hôtels	81	51,9%	2 957	82,8%	5 993	84,5%
Résidences	11	7,1%	156	4,4%	209	2,9%
Auberges	49	31,4%	241	6,7%	421	5,9%
Campements	15	9,6%	218	6,1%	466	6,6%
Total	156	100,0%	3 572	100,0%	7 089	100,0%

Source : SRSD de Dakar d'après les données du Service Régional du Tourisme

A côté des réceptifs hôteliers, la région abrite au total **231** restaurants touristiques répartis comme suit : 57 à Dakar plateau, 10 à Gorée, 54 aux Almadies, Ouakam et Yoff, 31 à Rufisque, Toubab Dialaw, Mbao, Bargny, Pikine et Guédiawaye et 79 à Fann, Point E, Mermoz, Hann, Sicap, Parcelles Assainies.

Il convient toutefois de souligner que la région regorge de structures para hôtelières irrégulières qui captent souvent la clientèle des hôtels.

Ces infrastructures devraient voir leur nombre augmenter, avec la construction en cours d'importants réceptifs, dont cinq (05) hôtels « cinq étoiles » et d'autres de standing moins important, sont en cour de construction notamment tout au long de la corniche Ouest. Et, dans le cadre des grands projets du chef de l'Etat, de nombreux monuments (du souvenir africain, de la renaissance africaine, le parc culturel, etc.) sont également en cours de réalisation, surtout dans le département de Dakar.

XVII.3. ENTREES, ACCUEIL ET SECURITE DES TOURISTES

L'aéroport Léopold Sédar Senghor a accueilli 491 552 touristes internationaux en 2008, contre 496 066 en 2007, soit une baisse de 0,9% par rapport à l'année précédente.

La France demeure le premier marché pourvoyeur de touristes du Sénégal. L'Afrique occupe la seconde place. Pour le reste, les pays qui enregistrent une forte présence de colonies sénégalaise tels que l'Italie et l'Espagne suivent juste après, sur la base du critère de pays de résidence, alors qu'ils sont supplantés par la Belgique et les USA si le référentiel est basé sur la nationalité.

Les entrées par type d'hébergement se répartissent comme suit :

- 266 650 ont fréquenté les hôtels, soit 54,2% du total ;
- 179 307 sont allés chez des Parents et Amis, soit 36,5% du total ;
- 10 588 ont fréquenté les Résidences, soit 2,15% du total ;
- Les auberges et Campements, avec respectivement 0,27% et 0,46%, occupent une part marginale ;
- 31 423 ont eu à utiliser d'autres types de mode d'hébergement, soit 6,39% du total.

Les entrées des touristes par motifs de séjour sont les suivants :

- Loisirs : 245 347 soit 49,9% des entrées ;
- Famille : 102 857 soit 20,9% des entrées ;
- Affaires : 74 917 soit 15,2% des entrées ;
- Conférence : 32 329 soit 6,5% des entrées ;
- Le Pèlerinage et La Santé : avec respectivement 0,32% et 0,49% occupent une part marginale du total ;
- La rubrique Autres Motifs : occupe 6,5% du total.

Cependant, il est à noter les parts importantes de marché des motifs loisirs et familles (70,8%) par rapport à celles d'Affaires et de Conférences qui ont enregistré des hausses significatives avec respectivement 11,9% et 22,2%. Les motifs Loisirs et Familles quand à eux, ont connu des baisses de 4,90% et 12,15%.

La sécurité reste récurrente pour les touristes. Les marchands antiquaires à la sauvette ainsi que les guides clandestins, vivant de racolage, sont à la source de nombreux cas de harcèlement des touristes aux abords des marchés, le long des principales artères et au cœur même des villages artisanaux. Parfois, le mauvais comportement d'une frange de la population à l'égard des touristes ne favorise guère le bon contact souhaité avec les visiteurs : ce sont les personnes défavorisées, les délinquants, les guides d'un jour qui considèrent les touristes comme une « manne » descendue du ciel. Aussi, beaucoup d'efforts de sensibilisation et d'information doivent être partout menés pour instaurer l'accueil qui sied aux touristes afin de leur inspirer la confiance qui manque.

XVII.4. ACTIVITES CULTURELLES

La culture est l'ensemble de la production, de la diffusion et de la consommation des produits de l'esprit créateur humain dans Le domaine des arts et des connaissances. La région de Dakar regorge de hauts lieux culturels et a abrité en 2008 de nombreuses manifestations culturelles. Cependant, compte tenu du fait que nous n'avons pu obtenir des informations qu'au niveau du Centre Culturel Blaise Senghor, ce ne seront malheureusement que les activités qu'il a menées en 2008 qui seront présentées ici.

Activités culturelles

En 2008, le Centre Culturel Blaise Senghor a organisé 214 activités culturelles (concerts, projections de films, représentation théâtrale, conférence, concours récital de poésie, weekend end culturel, spectacle de danse, ateliers enfants, expositions arts visuels, soirée dansante, conférence, réception mariage, animation au restaurant). Ces activités ont regroupé au total 8 759 personnes.

Bibliothèque

La bibliothèque compte 253 abonnés. En 2008, elle a reçu 6 195 visiteurs. Le nombre d'ouvrage s'élève à 10 000.

Activités organisées en partenariat avec les operateurs culturels

- Journée internationale du Théâtre : 27 mars 2008.
- Journée internationale de la Danse : 29 avril 2008.
- Fête de la Musique : 21 juin 2008.
- Journée OXFAM GB.
- O.F.A.D.E.C journée du refugié.
- Fête nationale de l'Inde avec les amis de l'Inde.
- Journée de l'intégration africaine célébrée au Centre culturel Blaise Senghor.
- Election miss Guédiawaye et de Magic Mirror 2008, le 30 mai 2008.
- Le festival sénégalaise de théâtre – forum quatrième (4ème) édition du 26 au 30 juillets 2008.
- Projection de film.

XVII.5. CONCLUSION

De par sa position géographique, la région offre un potentiel important sur le plan touristique. Avec les nombreux programmes hôteliers en cours, elle est en train d'augmenter considérablement ses réceptifs, tant en quantité qu'en qualité. Cependant, il est nécessaire de mettre l'accent sur la sécurité des touristes et de prendre des mesures de limitation de la para-hôtellerie.

XVIII. ARTISANAT

Photo 14 : Sculpteurs du village artisanal de Soumbédioune

XVIII.1. INTRODUCTION

Le secteur artisanal sénégalais, à l'instar de celui de la sous-région, joue un rôle capital dans le tissu économique, et ceci singulièrement depuis les années 94, suite à la dévaluation du F.CFA. Mais, malgré cette place dans l'économie, l'Artisanat reste handicapée par la faible qualification des acteurs et, donc, par la faible qualité de la production devant un secteur moderne constitué pour l'essentiel de PMI et PME. Or, il est démontré que, dans beaucoup de pays, dits aujourd'hui développés, le secteur informel, plus particulièrement artisanal, a souvent été à l'origine du développement d'un puissant secteur moderne industriel.

Cet Artisanat sénégalais, qui plonge ses racines dans l'histoire de notre pays, est une composante importante de la culture, ainsi qu'un levier puissant de notre économie et de la vie sociale.

Pour l'année 2008, ne seront analysées dans ce chapitre que les activités menées par la Chambre de Métiers de Dakar qui a été la seule à avoir mis des informations à notre disposition.

XVIII.2. REALISATIONS EN 2008 DE LA CHAMBRE DES METIERS

L'année 2008 a été une année riche en activités de crédibilisation de la Chambre de Métiers de Dakar, soutenue par la subvention spéciale de l'Etat permettant de payer d'emblée cinq (5) mois d'arriérés de salaire qui furent les conséquences de l'arrêt de travail de 2006 à cause des travaux de l'ANOCI.

Pour lever les contraintes des petites et moyennes unités artisanales, accroître leur compétitivité, leur capacité d'embauche et devenir des organisations professionnelles fortes et représentatives, 5 postes de conseillers ont été crées. Ils ont pu accompagner à travers trois (3) cycles de six (6) mois, deux cent dix neuf (219) entreprises désignées par la Chambre de Métiers de Dakar dans les secteurs du BTP, Mécanique Auto, Teinture, Textile, Habillement, Agro Alimentaire.

La Chambre de Métiers a initié une session de formation au profit de vingt huit (28) maîtres maçons et 80 apprentis pour 6 mois répartis dans les centres Sénégal Inde, G15 et YMCA. Ces maîtres artisans ont bénéficié chacun d'un lot de matériel d'une valeur d'un million de francs CFA (1 000 000 F CFA) , composé de (1 brouette, 2 paires de lunette, 1 casque, 2 paires de chaussure, 2 combinaisons, 2 paires de gangs, 2 paires de gangs en plastique, 2 pelles, 2 sceaux, 2 niveaux antichoc, 2 fils à plomb, 2 taloches, 1 tenaille, 1 griffe, 1 marteau de 3kg, 1 marteau de 5 kg, de burins, décamètres ,de truelles, cordeau ,de chaussures de sécurité).
Dans le cadre du partenariat avec l'Armée Sénégalaise, une dizaine de mécaniciens ont effectué le CAT1.
Avec l'Union Européenne, l'objectif de la Chambre de Métiers fut de crédibiliser ses actions dans les stratégies d'élaboration politiques publiques dans le secteur de l'Artisanat. Pour cela, les cibles sont des maîtres artisans, les compagnons, les apprentis, les élus, le personnel d'encadrement de la Chambre de Métiers de Dakar, les organisations professionnelles, micro et petites entreprises artisanales.

Plusieurs séminaires de formation ont été réalisés avec l'appui de l'AJE (Action Jeunesse Environnement) en couture, teinture, mécanique et coiffure.

XVIII.3. PERSPECTIVES 2009

Avec l'Union Européenne, la Chambre de Métiers de Dakar compte mettre en place un dispositif de communication régulière qui sera :

- la réalisation et la gestion d'un site
- la publication d'un bulletin d'information
- l'acquisition de support audio visuels comme émissions radio, télévisuelle sur les politiques et enjeux de l'artisanat
- l'organisation de portes ouvertes de publireportage de diffusion de success stories des organisations professionnelles et des acteurs de la Chambre de Métiers

- la participation à des manifestations
- la cartographie des artisans de Dakar recensement et classification par secteur et par filière
- La mise en place d'une base de données sous forme de répertoire interactif.

Avec la GTZ, (le BDS/PEJU) poursuite du 4e cycle dans l'accompagnement des entreprises dans le processus de prise en charge des contraintes liées à l'environnement économique des artisans, à savoir :

- l'absence de gestion financière
- le manque de qualification de la main d'œuvre,
- les difficultés pour étendre la clientèle et accroître les ventes,
- les défauts de règlement des problèmes administratifs et de formalisation,
- l'ignorance des nouvelles technologies,
- les difficultés d'accès au financement.

32 électriciens ont été sélectionnés et bénéficieront dans l'année des mêmes avantages que les maçons (avantages techniques et formations) avec certification par le Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle.

La Chambre de Métiers de Dakar va continuer son programme de formation des 800 électriciens de la Région de Dakar en partenariat avec PROQUELEC sur les normes d'installations électriques intérieures.

XVIII.4. CONCLUSION

De part ses importantes contributions à l'économie et à la création d'emplois, l'Artisanat constitue un secteur important de lutte contre la pauvreté et de régulation sociale. Cependant, il rencontre de nombreux problèmes qu'il urge de prendre en charge dans une politique articulée avec celles des secteurs du Tourisme, de la Culture et de la Formation Professionnelle et Technique afin de le hisser au niveau des Artisanats Burkinabè, Maroquins, Algériens, etc.

XIX. TRANSPORT

Photo 15 : Corniche Ouest de Dakar

XIX.1. INTRODUCTION

Avec un réseau bitumé long de 960 Km (composé de 8 principales routes, 7pénétrantes et 3 grandes rocades) et d'une voirie ferroviaire sur une longueur de 26,6 km, le système de transport se caractérise par une déficience. Outre l'importance du trafic, les différents types de réseaux rencontrent des difficultés résultant de la congestion de la circulation des biens et personnes au niveau des carrefours et de la non sécurisation des voies ferrées. La conséquence d'un tel système est que, en dépit de la rénovation en cours du transport urbain (bus Dem Dikk, mini-bus AFTU) et de la voie ferrée (rotation quotidienne du Petit Train Bleu, construction de clôtures), la circulation de Dakar Plateau à la banlieue s'avère encore problématique.

On pourrait dès lors comprendre l'intérêt de certains projets engagés par les pouvoirs publics (projets de l'ANOCI, de l'APIX, de l'AATR, du CETUD, de l'ADM), notamment à travers les programmes sectoriels des transports.

Parmi les moyens de déplacement dans la région de Dakar, on distingue :

- le réseau primaire de voirie ;
- les transports en commun (routiers) et maritimes ;

- le chemin de fer de banlieue.

Outre un réseau de transport routier dominant, une ligne de chemin de fer, long de 26,6 km, et des gares routières de voyageurs constituent l'essentiel des infrastructures de transport urbain dans l'agglomération de Dakar.

A cela, s'ajoute un aéroport de dimension internationale, reliant Dakar au reste du pays et aux autres pays du monde, et un port à rayonnement sous – régional et mondial, classé parmi les premiers d'Afrique.

Pour traiter de ce secteur important dans la lutte contre la pauvreté, nous allons, dans un premier temps, faire la situation du transport terrestre, dans un deuxième temps, celle du transport maritime pour finir, dans un troisième temps, par celle du transport aérien.

XIX.2. TRANSPORT TERRESTRE

Le transport routier

En 2008, il y a eu au total 146 456 opérations dans la région dont 14 387 immatriculations (soit 76,9%). Parmi ces dernières, on dénombre 13 472 nouvelles immatriculations dans la région. 915 immatriculations concernent les changements de région.

On enregistre également 13 266 mutations, 3 224 transformations et 134 changements de domicile. Les prises de gage ont concernées 2 845 véhicules et les visites techniques sont au nombre de 112 600.

Tableau 63 : Répartition des opérations effectuées par le Service Régional des Transports de Dakar selon la nature en 2008

Nature des opérations	nombre	%
Immatriculation 1	915	0,6
Immatriculation 2	13 472	9,2
Mutations	13 266	9,1
Transformation	3 224	2,2
Changement de domicile	134	0,1
Prise de gages	2 845	1,9
Visites techniques	112 600	76,9
Total	146 456	100,0

Source : Service régional du transport

Le transport ferroviaire

En 2008, 7 998 billets ont été vendus en zone sénégalaise par Transrail. 2 280 bagages ont été expédiés, leur poids est de 847 tonnes. Le taux d'occupation des trains est de 148%. 38 trains ont été recensés au départ de Dakar. Le tonnage kilométrique total est de 5 213 509, soit un tonnage kilométrique mensuel moyen de 434 459.

XIX.3. TRANSPORT MARITIME

La plus grande partie du transport maritime de la région se fait au départ ou à l'arrivée du port de Dakar (échanges internationaux, nationaux et internes). Mais une infime partie concerne les traversées par pirogue pour rejoindre l'île de Ngor.

En plus des liaisons avec l'extérieur (y compris avec Ziguinchor), la liaison Dakar – Gorée joue un rôle très important dans les mouvements voyageurs du Port de Dakar.

Photo 16 : Terminal à conteneurs du PAD

XIX.3.1. Structure du trafic global du port autonome de Dakar

Le trafic global du port Autonome de Dakar au titre de l'année 2008 s'élève à 10 003 099 tonnes, contre 10 063 536 tonnes en 2007, soit une baisse de 0,6%. Le

trafic global a atteint 91% des prévisions établies en 2008 (10 966 000 tonnes) contre 94,7% en 2007.
Par rapport à la structure de cette évolution, on observe :

- un repli de 404 342 tonnes des débarquements en 2008 par rapport à 2007, soit 5%.
- Une hausse du tonnage embarqué de 18, 5%, soit 343 905 tonnes par rapport à 2007, sous l'impulsion des vracs industriels (acide phosphorique, attapulgite, phosphate et engrais).

XIX.3.2. Structure du trafic global par type de conditionnement

On observe que 30% du trafic est conditionné en vracs liquides, 28,3% en conteneurs et 25,7% en vracs solides.

Graphique 28 : Structure du trafic global du PAD selon le type de conditionnement en 2008

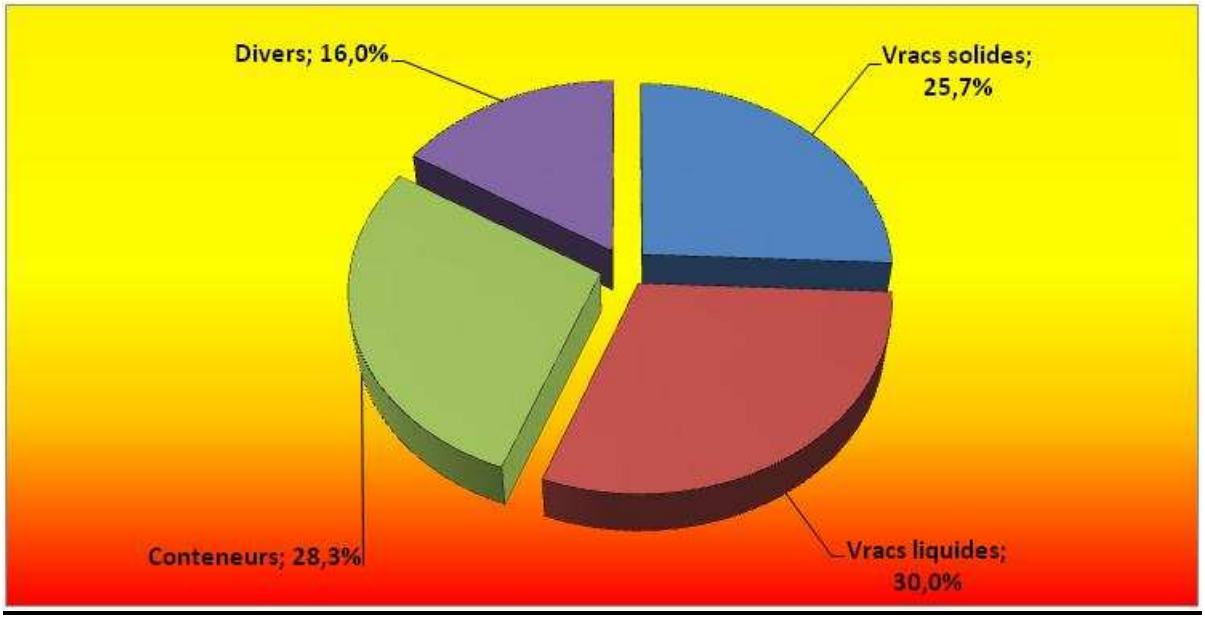

Source : Rapport statistiques générales du Port Autonome de Dakar, 2008.

Le trafic de « Vrac solide » s'élève en 2008 à 2 525 205 tonnes contre 2 192 890 tonnes en 2007, soit une variation positive de 15% en valeur relative et 332 315 tonnes en valeur absolue. Cette embellie s'explique par le comportement de certaines activités, notamment :

- celle sur le riz qui a progressé de 60% en 2008. Dans les années antérieures, le riz était conditionné à plus de 80% en « Divers » (débarqué en sacs).
- l'attapulgite, dont l'exportation a progressé de 22%, après un recul observé en 2007 du à des problèmes opératoires dans l'enceinte du Port.
- l'engrais qui retrouve un regain à l'exportation vers les pays d'Afrique
- la houille, combustible pour la production de l'électricité de la SENELEC qui progresse de 38%.

- pour les produits de l'industrie de la minoterie, on observe une hausse respective de 10% et 14% du blé et du mais.

Par contre, celles sur le clinker et le souffre se sont contractées de 15% et de 21%.

Le tonnage du « *Vrac liquide »* a accusé une baisse de 0,46% en 2008 par rapport à 2007, soit 13 607 tonnes en valeur absolue. Cette baisse est l'effet conjugué de la bonne tenue du pétrole brut et de l'acide phosphorique qui ont retrouvé leur performance d'avant crise et la forte baisse sur les huiles alimentaires, les hydrocarbures raffinées et les produits gazeux. En effet, on constate respectivement, en valeur absolue une baisse de 82 618 tonnes des huiles alimentaires, 45 526 tonnes des hydrocarbures raffinées et 31 722 tonnes pour les produits gazeux.

Le *trafic conteneurisé*, après une décennie de croissance soutenue, a connu une forte baisse en 2008. Le conteneur a surtout souffert de la baisse conjuguée des trafics concurrentiels, à cet effet on note une baisse du transit de 59389 tonnes soit 13% en valeur relative. Pour le transbordement la baise se chiffre à 265 270 tonnes, soit 38% en valeur relative. L'import et l'export ont progressé respectivement de 6% et de 17%. Le nombre d'EVP recensé en 2008 se chiffre à 347 483 boîtes (19108 pleins ; 123843 vides et 32622 transbordements) contre 424 457 boîtes en 2007, soit une baisse de 18%.

Le trafic conteneur par consignataire s'élève à *2 782 519* dont 2 021 036 débarquements et 761 483 embarquements.

Le tonnage conditionné en Divers conventionnel a connu une baisse de 10% par rapport à 2007, soit 168 386 tonnes .Ce repli est à mettre à l'actif des produits comme le riz, le fer, la ferraille et le sucre, qui ont été plus manutentionnés en vrac homogène et en conteneur. Le tonnage de riz ensaché en 2008 ne représente que 63% du global riz débarqué contre 83% en 2007.

XIX.3.3. Le trafic par sens

Débarquement

Le tonnage débarqué au Port autonome de Dakar durant l'année 2008 a accusé un repli de 5% par rapport à celui de 2007. La baisse en valeur absolue représente 404 342 tonnes. Les prévisions de débarquement ont été réalisées à 92%.

Ce repli s'analyse sous l'effet des baisses :

- de l'import qui a accusé un recul de 4%, soit 317912 tonnes ;
- du transbordement à l'entrée qui a chuté de 39%, soit 148089 tonnes ;
- et de la pêche qui cède 25979 tonnes.

Seul le transit a connu une hausse (+14%). Les débarquements à eux seuls réalisent 78% du tonnage global du port.

Les produits concernés par le débarquement sont : le pétrole, les hydrocarbures raffinés, le bois, soufre, le clinker, le blé, le riz et le sucre.

Embarquement

De 1 862 984 tonnes en 2007, le tonnage embarqué au port de Dakar au titre de l'année 2008 s'élève à 2 206 889 tonnes soit une hausse de 18,5% en valeur relative et 343 905 tonnes en valeur absolue. Cette embellie est à mettre uniquement à l'actif des exportations qui ont cru de 37%, passant de 1 301 022 tonnes en 2007 à 1 787 444 tonnes en 2008. Tous les autres segments de trafic à l'embarquement ont vu leur tonnage baissé. Les embarquements participent à hauteur de 22% au tonnage global du port.

Les produits concernés par l'embarquement sont : l'acide phosphorique, l'attapulgite, la ferraille, l'engrais, le coton et le sel.

Transit

Le trafic en transit au port de Dakar s'est encore apprécié par rapport à 2007, passant 699 918 tonnes à 765 654 tonnes. Cette hausse a uniquement bénéficié au transit Mali. Le transit « autres » a accusé un recul de 10%. Notons que le transit global contribue à hauteur de 8% au trafic portuaire. Le transit « autres » est composé du transit :

- Gambie : 6 289 tonnes
- Guinée Bissau : 21 036 tonnes
- Guinée Conakry : 5 596 tonnes
- Mauritanie : 68 623 tonnes
- Burkina Faso : 304 tonnes
- Niger : 112 tonnes

Le transit sur le Mali a connu en 2008 une hausse de *13%* par rapport à 2007, soit 77 114 tonnes en plus, en dépit de la baisse drastique du tonnage du coton. Le trafic en transit du Mali représente environ *7%* du trafic global en 2008. La structure du trafic sur le Mali reste largement dominée par le Conteneur (53%), suivi du Divers (29%), du « Vracs Liquides » (10%), et de « Vracs Solides » (8%). Le transit- sortie a baissé de 34% contre une hausse de 19% pour le transit entrée.

Après une croissance soutenue entre 2000 et 2005, le trafic en transbordement a accusé une baisse depuis 2006. Le tonnage réalisé en 2008 représente moins de la moitié du tonnage obtenue en 2005. Ce trafic a souffert de la réorganisation de la politique des armateurs. Après le retrait de la CSAV opérateur sur ce segment de trafic en 2006, la compagnie Messina Sénégal à réaffecté son navire feeder sur l'axe Abidjan- Lomé. Le segment est entretenu principalement par Grimaldi-Sénégal et la SDV. Le total s'élève à 520094 tonnes dont 230 446 tonnes pour le débarquement et 289648 tonnes pour l'embarquement.

XIX.3.4. Le trafic de véhicules

Le trafic véhicules (toute catégorie confondue) s'élève à 60. 981 unités au titre de l'exercice 2008 contre 40308 unités en 2007, soit une augmentation de *20.673* unités. Les véhicules légers importés s'élèvent à 12 768 unités en 2008 contre 10 520 unités 2007. Pour le transit – Mali, 8 144 véhicules légers ont été recensés à l'entrée contre 7 205 en 2007, soit une hausse de 939 unités. Quant au transbordement, le nombre de véhicules légers recensés passe de 6 417 en 2007 à 5 445 unités en 2008. La même tendance a été observée pour les camions.

XIX.3.5. Le trafic des navires

Le Port de Dakar a enregistré 2 165 en escale en 2008 contre 2406 durant l'année 2007, soit une baisse de 241 navires. Cette baisse concerne toutes les catégories de navires, à l'exception du trafic croisière.

Le nombre d'escales des porte-conteneurs recensés en 2008 s'élève à 694 navires contre 786 en 2007, soit une baisse de 92 navires. Notons que 43% des porte-conteneurs présentent un tirant d'eau supérieur à 10 mètres.

Le taux de fréquentation des navires RORO a baisse de 20 navires en 2008, soit un recul de 32%.

Les navires Minéraliers ont effectués moins de touchées en 2008 qu'en 2007.

Spécialisés dans le transport de « vracs liquides », les tankers ont effectué 268 escales en 2008 contre 290 en 2007. Rappelons que le trafic de « vracs liquides » a baissé de 2%.

Les cargos ayant fait escale au port de Dakar en 2008 s'élèvent à 440 navires contre 443 navires en 2007, soit une baisse 3 navires.
Le nombre de navires de croisière ayant fréquenté le port de Dakar en 2008 s'élève à 29 paquebots contre 22 en 2007, soit une hausse de 32%. L'escale de Dakar semble rentrer dans la cartographie des destinations touristiques.

Pour ce qui est de tous les autres navires non cités supra, leur nombre s'élève cette année à 188, essentiellement dû au Willis.

XIX.4. TRANSPORT AERIEN

En 2008, l'aéroport Léopold Sédar SENGHOR (ALSS) a enregistré 738 150 entrées globales des passagers réparties comme suit :

- Touristes : 491 552, soit 66,59%
- Transits : 35 612, soit 4,82%
- Résidents : 210 986, soit 28,58%

Comparés à l'année précédente, les chiffres montrent une hausse importante du flux des résidents sénégalais qui passe de 183.424 en 2007 à 210.986 en 2008 : soit une hausse de 15,03%. Alors que parallèlement le nombre de transits à l'ALSS est passé en 2007 de 47.134 à 35.612 en 2008, soit une baisse de 24,45%: baisse qui serait certainement imputable à la cherté des taxes aéroportuaires.

XIX.5. CONCLUSION

Outre l'importance du trafic, les différents types de réseaux rencontrent des difficultés résultant de la congestion de la circulation des biens et personnes au niveau des carrefours et de la non sécurisation des lignes, malgré le démarrage de la construction d'un mur de clôture de la voie. La conséquence d'un tel système est que, en dépit de la rénovation en cours du transport urbain (bus « Dakar Dem Dikk », mini-bus « AFTU ») et de la voie ferrée (rotation quotidienne du « Petit Train Bleu », construction de clôtures), la circulation de Dakar Plateau à la banlieue s'avère encore problématique.

Les transports maritimes et aériens sont très développés dans la région, favorisés en cela par la position géographique de Dakar, au carrefour d'importantes lignes internationales et l'existence d'un port et d'un aéroport de dimension mondiale.

XX. POSTE ET TELECOMMUNICATIONS

XX.1. INTRODUCTION

Ce chapitre traite des télécommunications dans la région de Dakar. Les télécommunications sont définies comme la transmission à distance d'informations avec des moyens à base électronique et informatique. Le gouvernement du Sénégal entend relever les défis du 21ième siècle en matière de télécommunications et résorber la fracture numérique en arrimant le Sénégal à la société de l'information. En outre, il souhaite renforcer la position du Sénégal comme pôle d'excellence dans le secteur des télécommunications et carrefour préférentiel pour le développement de services de télécommunications dans la sous région.

Cette ambition est dictée par la nécessité de renforcer la compétitivité et la diversification de l'économie sénégalaise et de ses entreprises en favorisant le développement d'un secteur des télécommunications concurrentiel et dynamique dans un contexte de mondialisation croissante. Il s'agit, en tirant profit des leçons et des expériences régionales et internationales, d'élaborer une stratégie pour consolider et accroître les avancées importantes du pays en matière de télécommunications en vue d'être une vitrine en la matière en Afrique.

Les télécommunications aussi la poste qui transmet des informations ou des objets sous forme physique. La poste est le service qui assure le transport et la distribution du courrier. Au Sénégal, le secteur postal, traditionnellement constitué du service universel du courrier, des services financiers postaux et, aujourd'hui, d'une diversité de services postaux à valeur ajoutée, occupe une place importante dans l'économie nationale. Il fait partie du secteur des services, qui représente plus de 50 % du PIB du pays. Les activités postales occupent une population active de 3 000 personnes environ, auxquels viennent s'ajouter les nombreux emplois indirects des secteurs connexes (transports, imprimerie…).

Les activités postales sont aujourd'hui réalisées par différents acteurs nationaux et étrangers parmi lesquels on trouve les intégrateurs internationaux, les sociétés de transit, les sociétés d'envoi express, les banques, le secteur informel, l'opérateur public la SN LA POSTE.

Faute d'informations sur les autres composantes des télécommunications, seuls la poste, la téléphonie et internet feront l'objet d'analyses dans ce chapitre.

XX.2. POSTE

Le courrier ordinaire

En 2008, 4 696 150 courriers ordinaires ont été déposés dans les bureaux de postes de la région de Dakar, contre 5 426 050 lettres en 2007, soit une baisse de 729 900 lettres en valeur relative. C'est le département de Dakar qui enregistre le plus de courriers déposés avec 94,03% des dépôts. Il conserve la même hégémonie quant aux courriers reçus durant la même période. Le tableau suivant l'illustre bien.

Tableau 64 : Répartition du courrier ordinaire qui a été traité par les bureaux de poste de la région de Dakar selon le département en 2008

Département	Déposés			Reçus		
	Pour distribution au Sénégal	Pour distribution à l'étranger	Total	Pour distribution originaire du Sénégal	Pour distribution en provenance de l'étranger	Total
Dakar	94,9%	93,2%	94,0%	87,3%	93,2%	90,6%
Guédiawaye	0,9%	1,1%	1,0%	2,4%	2,3%	2,4%
Pikine	2,2%	3,5%	2,8%	5,1%	2,1%	3,4%
Rufisque	2,0%	2,2%	2,1%	5,2%	2,4%	3,6%
Total	**2 390 775**	**2 305 375**	**4 696 150**	**2 610 300**	**3 306 475**	**5 916 775**

Source : SRSD de Dakar à partir des données de La poste

Concernant le courrier recommandé, en 2008, 159 763 courriers ont été déposés en vue d'être expédiés. 390 321 courriers ont été reçus pour la distribution. Dans les deux cas c'est le département de Dakar qui enregistre le plus de courriers recommandés. Le pourcentage est de 86,8% pour les expéditions et 96,6% pour la distribution. La répartition par département est consignée dans le tableau suivant.

Tableau 65 : Répartition du nombre d'objets recommandés qui ont été traités par les bureaux de poste de la région de Dakar selon le département en 2008

Département	Déposés pour expédition	Reçus pour distribution
Dakar	86,8%	96,7%
Guédiawaye	3,6%	0,7%
Pikine	5,6%	1,5%
Rufisque	4,0%	1,2%
Total	**159 763**	**390 321**

Source : SRSD de Dakar à partir des données de La poste

5 183 colis ont été déposés dans les bureaux en 2008, contre 4 652 en 2007, soit une hausse de 531 colis en valeur relative. Dakar enregistre presque la totalité des dépôts avec 97,9% des colis. Les colis arrivés dans la région sont au nombre de 25 886 dont 15 423 à distribuer et 10 463 en transit. Tous les colis en transits concernent le département de Dakar.

Tableau 66 : Répartition du nombre de colis qui ont été traités par les bureaux de poste de la région de Dakar selon le département en 2008

DEPARTEMENT	DEPOT			ARRIVEE		
	Pour l'intérieur	Pour l'étranger	Total	A distribuer	En transit	Total
Dakar	81,3%	97,9%	97,6%	90,7%	100,0%	94,4%
Guédiawaye	0,0%	0,0%	0,0%	1,1%	0,0%	0,6%
Pikine	0,0%	0,0%	0,0%	3,3%	0,0%	1,9%
Rufisque	18,6%	2,1%	2,3%	4,8%	0,0%	2,8%
Total	**75**	**5 108**	**5 183**	**15 423**	**10 463**	**25 886**

Source : SRSD de Dakar à partir des données de La poste

Les mandats, transferts et épargne

En 2008, les émissions de mandats et transferts ont atteint le montant de 8 073 793 606 F CFA et les versements à la Caisse Nationale d'Epargne 8 110 957 835 F CFA. Ce qui a porté le montant global des émissions de mandats, transferts et épargne à 36 184 751 441 francs CFA.

Tableau 67 : Répartition des émissions de mandats et transferts et des versements à la CNE dans les bureaux de poste de la région de Dakar entre 2007 et 2008 par département

Département	Emission Mandats - Transferts		CNE versements		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Dakar	22 199 748 003	79,1	5 797 344 767	71,5	27 997 092 770	77,4
Guédiawaye	847 158 083	3,0	425 465 787	5,2	1 272 623 870	3,5
Pikine	2 517 411 599	9,0	1 055 885 523	13,0	3 573 297 122	9,9
Rufisque	2 509 475 921	8,9	832 261 758	10,3	3 341 737 679	9,2
total	**28 073 793 606**	**100,0**	**8 110 957 835**	**100,0**	**36 184 751 441**	**100,0**

Source : SRSD de Dakar à partir des données de La poste

C'est dans le département de Dakar qu'ont été fait plus des trois quarts (77,4%) des émissions, transferts et versements. Et c'est dans le Guédiawaye qu'ont observe la plus faible proportion

Quant aux paiements, ils s'élèvent à 44 175 640 554 francs CFA dont 36 239 269 147 francs CFA pour les paiements de mandats et transferts et 7 936 371 407 francs CFA pour le remboursement CNE et paiement BRED. Tous les paiements suivent la même répartition que les émissions.

Tableau 68 : Répartition des paiements de mandats et transferts et des remboursements de la CNE et paiements BRED dans les bureaux de poste de la région de Dakar en 2008 selon le département

Département	Paiement Mandats-Transferts		Remboursement CNE et Paiements BRED		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Dakar	25 950 831 550	71,6	5 711 666 012	72,0	31 662 497 562	71,7
Guédiawaye	2 080 790 882	5,7	472 231 928	6,0	2 553 022 810	5,8
Pikine	5 562 054 015	15,3	967 976 874	12,2	6 530 030 889	14,8
Rufisque	2 645 592 700	7,3	784 496 593	9,9	3 430 089 293	7,8
Total	**36 239 269 147**	**100,0**	**7 936 371 407**	**100,0**	**44 175 640 554**	**100,0**

Source : SRSD de Dakar à partir des données de La poste

XX.3. TELEPHONIE ET INTERNET

La téléphonie

D'après l'Agence de Régulation des Télécommunications et Postes (ARTP), on dénombre 238 946 lignes de téléphone fixes à travers le pays en 2008 contre 270 282 en 2007, soit une baisse de 31 336 lignes entre les deux années.

Le nombre de lignes de téléphone fixe se répartit comme suit :

- 166 637 lignes résidentielles
- 65 871 lignes professionnelles
- 6 438 lignes publiques

Pour ce qui est de la téléphonie mobile, il convient de souligner que seules les données de Tigo nous sont parvenues.

En 2008, il y a eu 46 nouveaux sites par rapport à l'année précédente dans la région de Dakar. En effet, de 111 sites en 2007, Tigo est passé à 157 en 2008. Le nombre d'abonné a, quant à lui, connu une croissance exponentielle. En effet, celui-ci, qui était de 488 348 en 2007, est passé à 786 403 en 2008, soit une hausse de 298 055 abonnés en valeur absolue et 61,0% en valeur relative.

Concernant la répartition des abonnés par département, on observe encore que c'est Dakar, avec 403 249 clients, abrite plus de la moitié (51,3%) du total des abonnés ; le département de Rufisque, avec 49 680, ayant la plus faible proportion (6,3%) des abonnés.

Internet

Les abonnés à Internet sur tout le territoire national sont passés de 34 734 en 2007, à 45 391 en 2008, soit 10 657 abonnés de plus. Trois opérateurs s'activent dans ce domaine :

- Sonatel multimédia
- ARC informatique
- Fréquence One

Le prix des abonnements varient entre 18 000 et 54 400 francs selon l'ARTP.

XX.4. CONCLUSION

Malgré la très forte concurrence qu'elle subit de la part des multinationales, la Société Nationale LA POSTE a su diversifier et développer avec succès ses produits, si bien qu'elle affiche un taux de croissance très enviable.

Par ailleurs, le principal moteur et fer de lance du secteur des télécommunications au Sénégal reste la téléphonie mobile. Le parc d'abonnés s'étend de plus en plus, d'une année sur l'autre, et la valeur générée par ce segment de marché s'accroît. La téléphonie fixe, quant à elle, malgré un contexte mondial marqué par son déclin, a connu au Sénégal ces dernières années, de grandes réussites, notamment à cause des offres prépayées introduites sur le marché. Cependant en 2008, le développement du parc de lignes fixes a marqué un arrêt, consécutif au fort déclin des télécentres et, dans une moindre mesure, des lignes résidentielles. Internet se développe bien également avec l'ADSL, surtout pour le marché résidentiel. La croissance du parc d'abonnés et les conditions environnementales favorables laissent présager un bon potentiel de croissance pour les années à venir.